



**Séance ordinaire du comité exécutif
du mercredi 23 avril 2014**

ORDRE DU JOUR PUBLIC

10 – Sujets d'ouverture

10.001 Ordre du jour

CE Direction générale , Direction du greffe

Adoption de l'ordre du jour de la séance du comité exécutif

10.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

10.003 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

20 – Affaires contractuelles

20.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

20.002 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Technologies de l'information , Direction - 1142414002

Accorder un contrat à IBM Canada Ltée pour la fourniture de services de reprise après désastre de l'ordinateur central, pour une période de 4 ans, pour une somme maximale de 450 002,95 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (14-13449) (2 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.003 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement
- 1144119002

Conclure 19 ententes-cadres pour une durée de trente-six (36) mois avec deux options de prolongation annuelles, avec la firme Recyclage Notre- Dame inc., pour la fourniture de service de sites pour la disposition des résidus de balais de rues et des dépôts à neige - Appel d'offres public 14-13144 (6 soumissionnaires) - (montant total estimé des ententes : 3 413 239,83 \$, taxes incluses)

Compétence d'agglomération : Élimination et la valorisation des matières résiduelles, ainsi que tout autre élément de leur gestion si elles sont dangereuses, de même que l'élaboration et l'adoption du plan de gestion de ces matières

20.004 Contrat de construction

CG Infrastructures transport et de l'environnement , Direction des infrastructures - 1140541002

Accorder un contrat à Excavation Loiselle inc., pour la réalisation des travaux de réfection (projet 08-40) du pont Claude-Brunet (structure 81-5051) dans l'arrondissement de Verdun - Dépense totale de 4 524 683,60 \$ taxes incluses (travaux et contingences: 4 294 733,60 \$ + incidences: 229 950,00 \$, taxes incluses) - Appel d'offres public 07-08404 (7 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Réseau cyclable actuel et projeté de l'Île de Montréal identifié au Plan de transport approuvé par le conseil d'agglomération le 18 juin 2008 (CG08 0362)

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.005 Contrat de construction

CG Infrastructures transport et de l'environnement , Direction des infrastructures - 1144822021

Accorder un contrat à Charex inc., pour la reconstruction de trottoirs et de saillies, la construction d'une voie cyclable, d'un sentier piétonnier, d'un système de drainage, d'un système d'éclairage, de jardins communautaires et d'aires récréatives, et l'aménagement de l'emprise ferroviaire Antenne-Longue-Pointe, entre les rues Bennett et Viau sur l'axe est-ouest et entre les rues Rouen et Ontario sur l'axe nord-sud (Programme de mesures d'apaisement de la circulation aux abords de Notre-Dame), dans l'arrondissement: Mercier-Hochelaga-Maisonneuve - Dépense totale de 2 380 500,00 \$ (contrat: 2 209 000,00 \$ + incidences: 171 500,00 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 226102 (6 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Réseau cyclable actuel et projeté de l'Île de Montréal identifié au Plan de transport approuvé par le conseil d'agglomération le 18 juin 2008 (CG08 0362)

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.006 Contrat de construction

CM Infrastructures transport et de l'environnement , Direction des infrastructures - 1144822012

Accorder un contrat à Groupe Hexagone s.e.c., pour la reconstruction de trottoirs, de bordures, de saillies et de mail central et travaux d'éclairage et de feux de circulation, là où requis, dans la rue Saint-Antoine, du boulevard Georges-Vanier à la rue Guy, dans l'arrondissement du Sud-Ouest (P.R.R. - Réseau artériel) - Dépense totale de 1 113 706,92 \$ (contrat: 1 022 006,92 \$ + incidences: 91 700,00 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 262705 (1 soumissionnaire)

Mention spéciale : Dossier déjà inscrit à la séance du 2 avril 2014, 8 h 30, à l'article 20.006
L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.007 Contrat de construction

CG Eau , Direction de l'eau potable - 1130884001

Accorder un contrat à CEVECO Inc. pour la réalisation des travaux d'imperméabilisation et drainage du toit du réservoir McTavish - Dépense totale de 6 447 665,55 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10071 (3 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats

Ce dossier est en lien avec l'article 60.002

20.008 Contrat de construction

CG Eau , Direction de l'eau potable - 1146217001

Accorder un contrat à Les Excavations Lafontaine Inc. pour la réhabilitation de la conduite d'eau de 900 mm sur le boulevard Décarie, entre les chemins Côte-Saint-Luc et Queen-Mary, dans l'arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce - Dépense totale de 2 345 475,37 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10119 (5 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats

Ce dossier est en lien avec l'article 60.003

20.009 Contrat de construction

CG Eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau - 1144551001

Accorder un contrat à Clean Water Works inc. pour la réalisation de travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage pour le secteur Ouest (contrat UX14300) - Dépense totale de 11 628 456,08 \$, taxes incluses (contrat 11 478 456,08 \$ + incidences 150 000 \$) / Accorder un contrat à Insituform Technologies Limitée pour la réalisation de travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage pour le secteur Est (contrat UX14299) - Dépense totale de 15 018 969,27 \$, taxes incluses (contrat 14 868 969,27 \$ + incidences 150 000 \$) - Appel d'offres public 10139 (3 soumissionnaires pour chacun des contrats)

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats

Ce dossier est en lien avec l'article 60.004

20.010 Contrat de construction

CM Qualité de vie , Direction des sports et de l'activité physique - 1140380001

Accorder un contrat à la firme Entreprise de Construction T.E.Q. inc. pour réaliser les travaux d'aménagement extérieur - phase 2 du Centre de soccer de Montréal au CESM - Dépense totale de 4 249 498,19 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5690 (4 soumissionnaires) / Autoriser une dépense additionnelle de 192 951,00 \$ taxes incluses, pour les frais de gestion liés à la phase 1, dans le cadre du contrat accordé à la firme Entreprise de Construction T.E.Q. inc. (CM13 0582), majorant ainsi le montant total du contrat de 39 474 619,12 \$ à 39 667 570,12 \$, taxes incluses

Mention spéciale : Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats

Ce dossier est en lien avec l'article 60.005

20.011 Contrat de construction

CM Infrastructures transport et de l'environnement , Direction des infrastructures - 1144822013

Accorder un contrat à SINTRA INC (Région Rive-Sud), pour des travaux d'égout et de conduites d'eau, de voirie et d'éclairage, dans la rue Saint-Jacques, de la rue Saint-Antoine à la rue Saint-Philippe, dans la rue Sainte-Marguerite, de la rue Saint-Jacques à la rue Saint-Antoine, dans la rue Delinelle, de la rue Saint-Ambroise à la rue Notre-Dame et dans la rue Sainte-Émilie, de la rue Delinelle à la rue du Square Sir-Georges-Étienne-Cartier, dans l'arrondissement du Sud-Ouest (P.R.R. - Réseau artériel) - Dépense totale de 5 686 486,09 \$ (contrat: 5 032 986,09 \$ + incidences: 653 500,00 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 279401 (9 soumissionnaires)

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.012 Contrat de construction

CM Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des travaux publics - 1144820003

Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc., pour les travaux de reconstruction d'un égout unitaire, d'une conduite d'eau secondaire et du pavage dans la 64e Avenue, de la 5e Rue au boulevard Perras et dans la 58e Avenue, du boulevard Maurice-Duplessis au boulevard Perras, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles - Dépense totale de 6 262 204,02 \$, taxes incluses - Appel d'offres public RP-ING14-04 (6 soumissionnaires)

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.013 Contrat de services professionnels

CM Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des travaux publics - 1134820004

Accorder un contrat de services professionnels à la firme CIMA+ S.E.N.C. pour la surveillance des travaux de reconstruction d'un égout unitaire, d'une conduite d'eau secondaire et du pavage dans la 64e Avenue, de la 5e Rue à la rue Perras et dans la 58e Avenue, du boulevard Maurice-Duplessis à la rue Perras, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles au montant de 166 483,80 \$, taxes incluses - Dépense totale de 174 807,99 \$, taxes incluses - Appel d'offres public no : 13-13055 (1 soumissionnaire) / Approuver un projet de convention à cette fin

20.014 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

20.015 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

20.016 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

20.017 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

20.018 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

20.019 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

20.020 Contrat de services professionnels

CE Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine - 1140006001

Accorder un contrat de services professionnels à Groupe CHB-IBI inc. pour une étude comprenant la documentation, l'analyse, la caractérisation et la formulation d'orientations de mise en valeur de la Cité administrative pour une somme maximale de 65 882,97 \$, taxes incluses- Dépense totale de 73 023,87 \$ taxes incluses - Appel d'offres sur invitation (14-1320) (5 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux pour la mise en valeur des biens, sites et arrondissements reconnus par la Loi sur le patrimoine culturel

20.021 Contrat de services professionnels

CE Qualité de vie , Espace pour la vie - 1143820001

Accorder douze contrats de services professionnels aux firmes dûment autorisées pour représenter les finalistes pour les volets A, B et C de la première étape du concours international d'architecture d'Espace pour la vie : Atelier Ville Architecture Paysage; in situ atelier d'architecture; Kuehn Dalvezzi GwbH; Lacaton & Vassal, architectes; AZPML Ltd; Arcop Architecture inc.; Coll-Leclerc arquitectos SLP et Saucier Perrotte, architectes - Dépense totale de 847 001,50 \$, taxes incluses

20.022 Contrat de services professionnels

CM Technologies de l'information , Direction - 1143313001

Accorder un contrat de services professionnels à Logic-Contrôle Inc. pour l'acquisition et la paramétrisation d'un système intelligent pour le transport de la neige (SIT-Neige) pour une somme maximale de 1 587 234,47 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-13073 (3 soumissionnaires)

Mention spéciale : Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats

Ce dossier est en lien avec l'article 60.006

20.023 Entente

CE Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine - 1140879002

Accepter une subvention de 130 000 \$ du Trust Royal pour la programmation des Concerts d'été de la Succession Campbell qui seront présentés dans le cadre de la programmation estivale 2014 des activités culturelles municipales dans les parcs / Autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel et autoriser la Division de l'action culturelle et des partenariats de la Direction de la culture et du patrimoine à affecter cette somme pour l'octroi de contrats d'artistes et le paiement des dépenses afférentes aux spectacles / Approuver un projet de convention à cet effet

20.024 Entente

CM Affaires institutionnelles , Direction des affaires institutionnelles - 1146735001

Autoriser la signature d'une entente entre la Ville de Montréal et la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour l'année 2014 - Dépense de 45 000 \$, taxes incluses

Mention spéciale : Dossier déjà inscrit à la séance du 16 avril 2014, 8 h 30, à l'article 20.036

Dossier déjà inscrit à la séance du 9 avril 2014, 8 h 30, à l'article 20.005

20.025 Immeuble - Acquisition

CM Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières - 1134306002

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de la Compagnie de chemin de fer Canadien Pacifique, plusieurs résidus de terrains d'une superficie totale de 886,10 m², faisant partie de l'emprise de la rue Saint-Patrick, situés dans l'arrondissement du Sud-Ouest, afin de régulariser l'emprise de la rue existante, et ce, pour la somme de 13 797 \$, taxes incluses / Inscrire au registre du domaine public de la Ville les lots 2 091 954, 2 091 955, 2 357 125, 2 357 126 et 2 516 863 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal

20.026 Immeuble - Aliénation

CM Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières - 1136037006

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à l'Agence métropolitaine de transport, dans le but d'aménager un stationnement incitatif, un emplacement situé à l'intersection des rues Faradon et du Trianon, dans l'arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve, d'une superficie de 3 608,4 m², pour le prix de 707 500 \$, plus les taxes applicables

20.027 Immeuble - Location

CG Technologies de l'information , Direction - 1133490004

Approuver un projet de convention par lequel la Ville accorde à la Société québécoise des infrastructures, agissant au nom de la Sûreté du Québec, le droit d'utiliser des espaces situés sur le Mont-Royal, pour une période de cinq ans, à compter du 1er janvier 2013, à des fins d'installation, d'entretien et d'opération d'équipements de radiocommunication, pour un loyer annuel de 54 000 \$, plus taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Parc du Mont-Royal

20.028 Immeuble - Location

CM Outremont , Direction de la culture des loisirs et du développement social - 1145935004

Approuver la convention de modification au bail par lequel la Ville loue à la compagnie 6813623 Canada Inc. un local du rez-de-chaussée de l'édifice connu sous le nom de Théâtre Outremont, situé au 1240-1248 de l'avenue Bernard, dans l'arrondissement d'Outremont

20.029 Subvention - Contribution financière

CE Qualité de vie , Direction des sports et de l'activité physique - 1146340001

Accorder un soutien financier total de 226 000 \$ à 23 organismes pour 23 événements, dans le cadre de la 1re date de dépôt du Programme de soutien aux événements sportifs d'envergure internationale, nationale et métropolitaine 2014

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale

20.030 Subvention - Contribution financière

CE Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine - 1141696001

Autoriser une dépense totalisant 67 588 \$ en contribution financière à huit organismes et de 6 278 \$ en soutien technique à l'arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie pour la réalisation de projets novateurs en pratique artistique amateur, dans le cadre du Programme Inclusion et innovation - 2014, de l'Entente 2012-2015 sur le développement culturel de Montréal

20.031 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine - 1140015001

Approuver le protocole d'entente entre la Ville de Montréal et le Centre Segal des arts de la scène - Verser une aide financière de 25 000 \$ en provenance du budget de fonctionnement de la Direction de la culture et du patrimoine, afin d'appuyer les activités de la saison 2014 du Centre Segal et poursuivre un partenariat avec l'arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce

20.032 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine - 1141197004

Accorder un soutien financier spécial et non récurrent d'une valeur maximale de 5 000 \$, en provenance du budget de fonctionnement, dans le cadre du trentième anniversaire du Festival international de cinéma Vues d'Afrique dont la tenue est du 25 avril au 4 mai 2014 / Approuver un projet de convention à cette fin

20.033 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

30 – Administration et finances

30.001 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE Mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation - 1146678002

Prolonger pour une période de 12 mois la mise en réserve d'un terrain municipal situé sur le côté nord de la rue Saint-Jacques, à l'est de la rue de la Montagne, dans l'arrondissement de Ville-Marie, en vue d'une vente ultérieure à la coopérative d'habitation La montagne verte, pour la réalisation d'un projet de logements sociaux et communautaires dans le cadre du programme AccèsLogis, et ce, rétroactivement à compter du 9 mars 2014

Compétence d'agglomération : Logement social et l'aide destinée spécifiquement aux sans-abri

30.002 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CG Finances , Direction Services partagés financiers - 1142964002

Adopter une résolution fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable aux fins de l'établissement de la quote-part pour l'alimentation en eau potable (exercice financier de 2013)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

30.003 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

30.004 Administration - Occupation du domaine public

CE Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine - 1140679006

Approuver la 4e partie de la programmation d'événements publics 2014 / Autoriser l'occupation du domaine public du 4 au 17 mai 2014

30.005 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

30.006 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

30.007 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CM Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe - 1141078001

Accorder à l'arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce les revenus supplémentaires générés par la hausse de tarification de 0,50 \$/l'heure sur le réseau local afin de lui permettre de respecter l'équilibre de son budget qui a été déposé pour 2014 / Accorder à l'arrondissement toutes les recettes provenant de l'augmentation de tarification des parcomètres et de l'ajout de nouveaux parcomètres sur le réseau local

30.008 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CE Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine - 1140879001

Accepter un revenu supplémentaire de 10 000 \$ provenant d'une subvention de la Caisse de la culture Desjardins / Autoriser une dépense supplémentaire de 10 000 \$ pour l'octroi de contrats d'artistes et le paiement des dépenses afférentes à la présentation du spectacle de La Roulotte à l'été 2014

30.009 Budget - Taxe / Compte

CE Finances , Direction Services partagés financiers - 1142964001

Fixer la date de la vente d'immeubles par le greffier pour défaut de paiement de taxes foncières ou de droits sur les mutations

30.010 Budget - Virement / Annulation de crédits

CG Infrastructures transport et de l'environnement , Direction des transports - 1133455002

Autoriser une appropriation de crédits de 270 608,48 \$ de la réserve du fonds de voirie d'agglomération au budget de fonctionnement de la Direction des transports en vue de réaliser le portrait et le diagnostic du stationnement sur le territoire de l'agglomération de Montréal

Compétence d'agglomération : Planification des déplacements dans l'agglomération

Mention spéciale : Dossier déjà inscrit à la séance du 12 mars 2014, 8 h 30, à l'article 30.010

30.011 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

30.012 Emprunt

CE Finances , Financement trésorerie et caisses de retraite - 1141629004

Approbation des documents de clôture pour un emprunt sérié de 80 000 000 \$ CA

30.013 Administration - Déplacements / Frais de séjour et de représentation

CE Direction générale , Direction du greffe - 1143233002

(AJOUT) Autoriser la dépense relative au déplacement de M. Harout Chitilian, vice-président du comité exécutif, responsable de la réforme administrative, de la Ville intelligente, des technologies de l'information et de la jeunesse, le 29 avril 2014, à Québec, afin d'assister au Colloque 2014 - Big Data. Montant estimé : 230 \$.

30.014 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

40 – Réglementation

40.001 Règlement - Avis de motion

CM Mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation - 1140196001

Adopter le règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la rénovation résidentielle pour la réalisation de travaux ciblés (03-006) afin de poursuivre la mise en oeuvre du Plan de fidélisation des familles

40.002 Règlement - Avis de motion

CM Mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation - 1140196002

Adopter le règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la rénovation et à la démolition-reconstruction résidentielles (03-013) afin de poursuivre la mise en oeuvre du Plan de fidélisation des familles

40.003 Règlement - Avis de motion

CM Mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation - 1146705001

Adopter le règlement modifiant le Règlement sur la subvention à l'accession à la propriété (03-168) afin de poursuivre la mise en oeuvre du Plan de fidélisation des familles

40.004 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

40.005 Règlement - Avis de motion

CM Ville-Marie , Direction des travaux publics - 1143200004

Adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les véhicules hippomobiles (R.R.V.M., chapitre V-1) »

40.006 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

40.007 Règlement - Adoption

CM Infrastructures transport et de l'environnement , Direction des transports - 1144368002

Adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement sur les tarifs (exercice financier 2014) » aux fins d'y insérer les tarifs applicables aux abonnements et à l'utilisation des vélos en libre-service BIXI

Mention spéciale : Dossier déjà inscrit à la séance du 24 mars 2014, 11 h 15, à l'article 20.001

40.008 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

40.009 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

50 – Ressources humaines

50.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

60 – Information

60.001 Dépôt

CE Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières - 1143496007

Prendre connaissance du rapport sur les mainlevées, couvrant la période du 1er janvier 2014 au 31 mars 2014, accordées par le fonctionnaire de niveau A concerné de la Direction des stratégies et transactions immobilières

60.002 Dépôt

CE Direction générale , Direction du greffe - 1143624016

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE130884001 - Accorder un contrat à CEVECO Inc. pour la réalisation des travaux d'imperméabilisation et drainage du toit du réservoir McTavish - Dépense totale de 6 447 665,55 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10071 - 3 soumissionnaires.

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

Mention spéciale : Ce dossier est en lien avec l'article 20.007

60.003 Dépôt

CE Direction générale , Direction du greffe - 1143624015

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE146217001 - Accorder un contrat à Les Excavations Lafontaine Inc. pour la réhabilitation de la conduite d'eau de 900 mm sur le boulevard Décarie, entre les chemins Côte-Saint-Luc et Queen-Mary - Arrondissement Côte-des-Neiges / Notre-Dame-de-Grâce - Dépense totale de 2 345 475,37 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10119 - 5 soumissionnaires

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

Mention spéciale : Ce dossier est en lien avec l'article 20.008

60.004 Dépôt

CE Direction générale , Direction du greffe - 1143624014

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE144551001 - Accorder un contrat à Clean Water Works inc. pour la réalisation de travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage pour le secteur Ouest (contrat UX14300) - Dépense totale de 11 628 456,08 \$, taxes incluses (contrat 11 478 456,08 \$ + incidences 150 000 \$) et accorder un autre contrat à Insituform Technologies Limitée pour la réalisation de travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage pour le secteur Est (contrat UX14299) - Dépense totale de 15 018 969,27 \$, taxes incluses (contrat 14 868 969,27 \$ + incidences 150 000 \$) - Appel d'offres public 10139 - 3 soumissionnaires pour chacun des contrats

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville

Mention spéciale : Ce dossier est en lien avec l'article 20.009

60.005 Dépôt

CE Direction générale , Direction du greffe - 1143624018

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE140380001 : Accorder un contrat à la firme Entreprise de Construction T.E.Q. inc. pour réaliser les travaux d'aménagement extérieur - phase 2 du Centre de soccer de Montréal au CESH. Dépense totale de 4 249 498,19 \$, taxes incluses, comprenant les contingences, les frais incidents et les frais de gestion liés à la phase 1, ainsi que le contrat des travaux d'aménagement extérieur de la phase 2 s'élevant à 3 537 435,07 \$. Appel d'offres public 5690 - 4 soumissions. Autoriser une dépense additionnelle de 192 951,00 \$ taxes incluses, pour les frais de gestion liés à la phase 1, dans le cadre du contrat accordé à la firme Entreprise de Construction T.E.Q. inc. (CM13 0582), majorant ainsi le montant total du contrat de 39 474 619,12 \$ à 39 667 570, 12 \$, taxes incluses.

Mention spéciale : Ce dossier est en lien avec l'article 20.010

60.006 Dépôt

CE Direction générale , Direction du greffe - 1143624017

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE143313001 : Accorder un contrat de services professionnels à Logic-Contrôle Inc. pour l'acquisition et la paramétrisation d'un système intelligent pour le transport de la neige (SIT-Neige) pour une somme maximale de 1 587 234.47 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (No 13-13073) - (3 soumissionnaires)

Mention spéciale : Ce dossier est en lien avec l'article 20.022

70 – Autres sujets

70.001 Levée de la séance

CE Direction générale , Direction du greffe

Levée de la séance

Nombre d'articles de niveau décisionnel CE :	29
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM :	20
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG :	18

CE : 10.002

2014/04/23 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 10.003

2014/04/23 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 20.001
2014/04/23 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1142414002

Unité administrative responsable :	Technologies de l'information , Direction , Division Technologies
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à IBM Canada Ltée, pour la fourniture de services de reprise après désastre de l'ordinateur central, pour une période de 4 ans, pour une somme maximale de 450 002,95 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (14-13449) - (2 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1. d'accorder à IBM Canada Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, pour une période de 4 ans, le contrat pour la fourniture de services de reprise après désastre de l'ordinateur central, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 450 002,95 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (14-13449) et au tableau des prix reçus joint au dossier ;
2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. La portion agglomération de cette dépense mixte d'activité d'administration générale est incluse dans la charge d'administration imputée à l'agglomération (réf. Règlement sur les dépenses mixtes).

Signé par Michel ARCHAMBAULT **Le** 2014-03-26 08:55

Signataire :

Michel ARCHAMBAULT

Directeur (CIO)
Technologies de l'information , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1142414002

Unité administrative responsable :	Technologies de l'information , Direction , Division Technologies
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à IBM Canada Ltée, pour la fourniture de services de reprise après désastre de l'ordinateur central, pour une période de 4 ans, pour une somme maximale de 450 002,95 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (14-13449) - (2 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

L'ordinateur central de la Ville de Montréal (Ville) et du Service de Police de la Ville de Montréal (SPVM) supporte plusieurs applications importantes telles que la taxation, le système de traitement des offenses pénales et la paie. Une des bonnes pratiques de gestion d'un parc informatique consiste à assurer une certaine robustesse des équipements afin de permettre la poursuite du traitement informatique en cas de panne majeure ou d'incident hors du contrôle de la Ville (catastrophe).

Le Service des technologies de l'information (STI) doit s'assurer d'offrir un niveau de service élevé aux clients corporatifs par la reprise des activités au cas où il serait impossible d'opérer l'ordinateur central actuel. Pour ce faire, le STI souscrit à un service de reprise après désastre depuis plusieurs années.

Le contrat actuel venant à échéance, l'accès à un service de reprise après désastre de l'ordinateur central doit être renouvelé.

Lors de la planification ayant mené à l'acquisition du système d'ordinateur central en 2012 (CG12 0391), le STI a évalué sommairement une solution de redondance basée sur le dédoublement des infrastructures, qui représente la solution de relève la plus efficace et qui aurait permis de réduire considérablement le risque associé à un désastre. Toutefois le STI a déterminé que l'utilisation d'un service de reprise après désastre permettait d'assurer une relève acceptable pour une fraction du coût d'une solution basée sur le dédoublement des infrastructures. La contre partie étant que l'établissement d'une relève à partir d'une offre de services de reprise après désastre prend plus de temps à mettre en place qu'une relève basée sur le dédoublement des infrastructures, le temps moyen de reprise est estimé à 48 heures.

En collaboration avec la Direction de l'approvisionnement (DA), le STI a lancé un premier appel d'offres public (AOP) pour des services techniques de reprise après désastre en date du 16 décembre 2013 jusqu'au 22 janvier 2014. Cet AOP a été annulé par la DA

puisque aucune offre n'a été présentée par les preneurs de cahiers de charge. Selon les avis de désistement reçus, la complexité du dossier, la période d'affichage ainsi que l'absence de certaines limites de responsabilité contractuelles étaient les principales raisons de non soumission.

Dans ce contexte, un deuxième appel d'offres a été publié le 3 février 2014 dans le journal La Presse et sur le site SE@O. Trois addendas ont été publiés aux dates suivantes :

No. addenda	Date	Portée
1	10 février 2014	Ajout d'une clause administrative particulière portant sur la limite de responsabilité du prestataire de services.
2	13 février 2014	Précisions suite à des questions techniques et administratives ainsi que la publication d'un bordereau des prix révisé.
3	18 février 2014	Précisions suite à des questions techniques et administratives.

Un délai de 17 jours a été accordé aux soumissionnaires pour préparer et déposer leurs soumissions. La réception et l'ouverture des soumissions a été faite le 19 février 2014 et 2 soumissions ont été déposées, toutes deux conformes. La durée de validité des soumissions est de 180 jours calendrier à compter de la date fixée pour l'ouverture des soumissions.

Soucieux d'assurer le fonctionnement en tout temps des principaux systèmes informatiques Ville et SPVM sur l'ordinateur central, le STI recommande à la Ville d'accorder un contrat à IBM Canada Ltée, pour la fourniture de services de reprise après désastre de l'ordinateur central, pour une période de quatre ans, soit du 8 avril 2014 au 7 avril 2018, pour une somme maximale de 450 002,95 \$, taxes incluses.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE13 0378 - 3 avril 2013 - Accorder au seul soumissionnaire IBM Canada Ltée, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture de services de reprise après désastre de l'ordinateur central, pour une période d'un an, du 8 avril 2013 au 7 avril 2014, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 97 195,48 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation 13-12646 et au tableau des prix reçus joint au rapport du directeur

CG12 0391- 25 octobre 2012 - Accorder un contrat à Novipro Inc., pour la fourniture d'un système d'ordinateur central, pour une somme maximale de 1 805 107,50 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (12-12351) - (2 soumissionnaires)

DESCRIPTION

En tenant compte des besoins de la Ville et du SPVM, le contrat de reprise après désastre proposé par IBM offre les services suivants :

- L'abonnement au service de reprise après désastre;
- Un test sommaire de 16 heures qui sera effectué au début de la première année du contrat pour s'assurer que le service est bien accessible;
- Un test de reprise annuel complet de 40 heures, soit 4 tests supplémentaires sur la durée totale du contrat;
- Les services de télécommunication requis;
- Les services d'un monteur de médias magnétique;
- Le téléaccès à distance au site de reprise.

Une réserve est prévue au contrat pour assurer les frais supplémentaires qui seront requis en cas d'ajouts ou de modifications des équipements de la Ville. Toutefois, dans l'éventualité d'un sinistre, la Ville aura l'obligation d'assurer le coût de déclaration de sinistre (1 coût par événement) ainsi que le coût d'utilisation quotidienne du service de reprise. Ces coûts sont connus, mais non inclus dans le présent dossier décisionnel. Cette éventualité représenterait "un cas de force majeure de nature à mettre en danger la vie ou la santé de la population ou à détériorer sérieusement les équipements municipaux ou à nuire sérieusement à leur fonctionnement" tel que décrit par la directive sur l'octroi de contrats pour l'achat de biens, de services ou pour l'exécution de travaux d'urgence.

JUSTIFICATION

Sur un total de 4 preneurs du cahier des charges, 2 preneurs (50 %) ont déposé des offres alors que les 2 autres (50 %) n'ont pas soumissionné.

Sur les 2 firmes n'ayant pas déposé d'offres, une d'entre elles a jugé que le devis était trop spécialisé et que la période de l'AOP ne lui convenait pas, une deuxième firme s'est retirée, car elle n'offrait pas les services techniques requis.

L'analyse des deux soumissions reçues a permis d'établir qu'elles étaient administrativement et techniquement conformes.

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre (frais de sinistre)	Total
IBM Canada Ltée	450 002,95 \$	4828,95 \$	454 831,90 \$
Conseillers en Gestion et Informatique CGI inc.	1 610 005,04 \$	22 550,16 \$	1 632 555,20 \$
Dernière estimation réalisée			600 000 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>((total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions))</i>			1 043 693,55 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			129 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			1 177 723,30 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			259 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			(145 168,10) \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			(24,19) %

L'écart favorable pour la Ville entre la soumission de l'adjudicataire et l'estimation réalisée avant l'appel d'offres s'explique par les facteurs suivants :

- Le STI a estimé que l'ajout du SPVM représenterait une charge additionnelle importante sur le service de relève;
- Possiblement, un escompte plus élevé que prévu est octroyé en lien avec la durée du contrat.

Il est probable que le prix de la soumission de CGI qui est environ de deux fois et demi supérieure à celle d'IBM s'explique par les facteurs suivants :

- Pour offrir le service, la firme CGI doit sous-traiter certains éléments d'infrastructure et de télécommunications;

Étant donné la nature des applications et du traitement informatique réalisé par l'ordinateur central, la Ville ne pourrait pas se passer d'une telle plate-forme technologique au-delà de quelques heures sans pertes de productivité et un impact financier considérables. L'exécution d'un test annuel permet au STI de valider que le plan de relève des activités sur l'ordinateur central Ville soit fonctionnel.

Selon les scénarios envisagés, le STI a jugé que la meilleure solution à moyen terme serait de faire appel à une firme externe spécialisée pour répondre aux besoins de la Ville. Malgré le fait que techniquement il aurait été possible d'assurer le service à l'interne, une telle approche aurait été beaucoup plus coûteuse que le service obtenu précédemment tout en demandant des efforts considérables de mise en place.

Le contrat précédant ne couvrait pas les besoins du SPVM puisque ceux-ci étaient en phase d'évaluation. Par conséquent, le STI avait recommandé un contrat d'une durée d'un an afin de répondre aux besoins de la Ville. Désormais que les besoins du SPVM ont été identifiés et inclus dans les services de relève, le STI recommande d'octroyer un contrat de quatre ans afin de bénéficier de meilleurs prix ainsi que d'harmoniser l'échéance contractuelle avec la fin de vie utile des équipements concernés.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense d'un montant total de 450 002,95 \$, réparti sur une période de quatre ans et payable annuellement, sera imputée au budget de fonctionnement du STI, Division des Technologies, section Serveurs corporatifs centraux et production automatisée pour la durée du contrat du 8 avril 2014 au 7 avril 2018.

Voici la répartition annuelle de ce contrat :

Année	2014	2015	2016	2017	2018	Total
Coût (taxes incluses)	84 375,55 \$	112 500,74 \$	112 500,74 \$	112 500,74 \$	28 125,18 \$	450 002,95 \$

Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés dans l'établissement du taux des dépenses mixtes d'administration générale imputées au budget d'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La non approbation de ce sommaire entraînerait :

- En cas de sinistre, un temps de reprise des activités Ville de l'ordinateur central de l'ordre de plusieurs jours ou semaines ce qui signifie une perte de productivité majeure pour les utilisateurs des systèmes concernés;

- Une augmentation significative des coûts du service de reprise en absence de contrat avec le fournisseur;
- Une situation où la Ville n'aurait aucune priorité en cas de sinistre, car le service de reprise est offert prioritairement aux clients possédant une entente avec le fournisseur;

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation du dossier au CE - 23 avril 2014;
Octroi du contrat - 8 avril 2014.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Gilles BOUCHARD)

Avis favorable avec commentaires :
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement (Bernard BOUCHER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvain LABRANCHE
Chef de section - informatique

ENDOSSÉ PAR

Gervais THIBAUT
Chef de division

Le : 2014-03-19



Dossier # : 1144119002

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	-
Objet :	Conclure des ententes-cadres pour une durée de trente-six (36) mois avec deux options de prolongation annuelles, avec la firme Recyclage Notre- Dame inc., pour la fourniture de service de sites pour la disposition des résidus de balais de rues et des dépôts à neige - appel d'offres public 14-13144 (6 soumissionnaires) - (montant total estimé des ententes : 3 413 239,83 \$, taxes incluses)

Il est recommandé :

1. de conclure 19 ententes- cadres, d'une durée de trente-six (36) mois, pour la fourniture sur demande de sites pour la dispositions de résidus de balais et de dépôts à neige ;
2. d'accorder à Recyclage Notre- Dame Inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour chacun des territoires ci- après désignés, les contrats à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14- 13144 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur ;

Firme	Arrondissement	Montant estimé du contrat
Recyclage Notre- Dame Inc.	Ahuntsic- Cartierville	218 400,00
	Anjou	212 940,00
	Côte- des- Neiges - Notre- Dame- de- Grâce	195 000,00
	Lachine	78 000,00
	LaSalle	101 400,00
	Le Plateau Mont- Royal	390 000,00
	Le Sus- Ouest	136 500,00
	L'Île Bizard - Sainte - Geneviève	31 200,00
	Mercier- Hochelaga - Maisonneuve	97 500,00
	Montréal- Nord	117 000,00
	Outremont	39 000,00

	Pierrefonds- Roxboro	97 500,00
	Rivière-des- Prairies - Pointe -Aux- Trembles	202 800,00
	Rosemont- La Petite- Patrie	195 000,00
	Saint- Laurent	156 000,00
	Saint- Léonard	234 000,00
	Verdun	76 440,00
	Ville- Marie	195 000,00
	Villeray- Saint- Michel - Parc - Extension	195 000,00

3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, et ce au rythme des besoins à combler.

Signé par Serge OUELLETTE **Le** 2014-04-15 16:09

Signataire :

Serge OUELLETTE

Directeur par intérim
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de
l'approvisionnement

IDENTIFICATION

Dossier # :1144119002

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	-
Objet :	Conclure des ententes-cadres pour une durée de trente-six (36) mois avec deux options de prolongation annuelles, avec la firme Recyclage Notre- Dame inc., pour la fourniture de service de sites pour la disposition des résidus de balais de rues et des dépôts à neige - appel d'offres public 14-13144 (6 soumissionnaires) - (montant total estimé des ententes : 3 413 239,83 \$, taxes incluses)

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre des travaux de propreté et de déneigement municipal effectués par les arrondissements, les résidus de balais de rue et de dépôts à neige constitués surtout, mais non limitativement de sable fin, de la poussière de pierre, de la pierre concassée, de feuilles mortes, et de détritrus de papier, de plastique et de bois sont acheminés vers des sites pour permettre leur disposition. La disposition des matières résiduelles doit être conforme aux lois et règlements en vigueur.

Les dix-neuf arrondissements effectuent des opérations de nettoyage des rues à l'aide de balais aspirateurs. Ils effectuent aussi des opérations de nettoyage des dépôts à neige après la saison hivernale. La période d'exécution de ces travaux s'échelonne entre les mois d'avril et de décembre de chaque année.

L'ensemble de ces travaux de nettoyage engendre un volume annuel de matières résiduelles pour chaque arrondissement.

Selon les lois en vigueur dans le domaine des matières résiduelles, les résidus de balais de rue et des dépôts à neige doivent être acheminés vers des sites accrédités (pour la disposition) par le ministère du Développement durable, de l'Environnement de la Faune et des Parcs (MDDEFP), en fonction de leur nature.

L'entente- cadre faisant l'objet du présent dossier visent à combler les besoins pour la fourniture de sites pour la disposition des matières résiduelles, pour les 19 arrondissements ayant signifié leur participation à ce dossier.

Jusqu'à présent il n'existait aucune entente- cadre pour la disposition de ces matières résiduelles. Les arrondissements agissaient individuellement afin de combler leur besoin dans ce secteur d'activité. Environ 114 180 tonnes seront disposées au cours des trente-six

(36) prochains mois de la durée du contrat.

L'Appel d'offres a été publié dans le journal La Presse et sur le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO).

La période de validité des soumissions est de 120 jours.

Les addenda 1 et 2 furent publiés en date du 7 et du 14 mars respectivement. L'addenda no.1 consistait à l'ajout du bordereau de soumission en format numérique. L'addenda no. 2 consistait en une série de questions et réponses afin de clarifier certains points du devis technique.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune

DESCRIPTION

Fourniture, sur demande, de sites pour la disposition des résidus de balais de rue et de dépôts à neige. Les quantités inscrites au bordereau de soumission sont fournies à titre indicatif seulement. Elles sont basées sur les historiques de consommation et les prévisions des besoins pour les 36 prochains mois, mais n'engagent aucunement la Ville pour quelques quantités que ce soit.

Les matières résiduelles sont constituées surtout, mais non limitativement, de sable fin, de la poussière de pierre, de la pierre concassée, de feuilles mortes, et de détritiques de papier, de plastique en provenance des rues et des dépôts à neige des divers arrondissements lors de travaux de nettoyage. La plupart des arrondissements utilisent leurs propres camions avec leurs employés pour acheminer les matières résiduelles vers les sites sélectionnés pour la disposition.

Pour l'attribution de ce contrat, les offres des soumissionnaires sont évaluées d'une part sur la base du prix unitaire à la tonne métrique et d'autre part en tenant compte de l'éloignement relatif du lieu de livraison par rapport à un centroïde identifié à l'annexe A, joint aux documents d'appel d'offres.

La Ville octroiera un contrat pour chacun des dix-neuf arrondissements (centroïdes) selon le lieu de livraison optimal en référence au plus bas prix à la tonne métrique ajusté en tenant compte du facteur de distance.

Sur avis écrit de la Ville donné à l'adjudicataire au moins trente (30) jours avant la fin présumée de fin de contrat et suite à une entente intervenue entre les deux parties, le présent contrat pourra être prolongé annuellement pour un maximum de deux prolongations.

JUSTIFICATION

Ces matières résiduelles sont générées par les arrondissements qui effectuent des travaux de nettoyage de rues et des dépôts à neige à la fin de la saison hivernale. De plus, la conclusion d'une entente-cadre permet d'assurer la constance et la facilité d'approvisionnement pour ces services tout en constituant des volumes économiques profitables.

Le soumissionnaire doit présenter à l'annexe B des formulaires de soumission un prix à la tonne métrique unique, indépendamment de l'arrondissement pour lequel il désire soumissionner. L'octroi sera effectué par arrondissement au plus bas soumissionnaire conforme en prenant en considération les deux éléments que sont le coût de disposition et l'ajustement compte tenu de la distance qui sépare le lieu de disposition des matières

résiduelles des centroïdes de chacun des arrondissements. Ainsi, un soumissionnaire avec un coût unitaire bas, mais très éloigné du centroïde de l'arrondissement pourrait ne pas obtenir un contrat en raison de la distance à parcourir pour se rendre à son centre de disposition.

Vous trouverez en pièces jointes les trois tableaux avec les prix soumis avec les ajustements. Certains soumissionnaires avaient soumis un prix différent à la tonne métrique, pour chaque année du contrat

Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, la Direction de l'approvisionnement a effectué un estimé préalable de la dépense s'élevant à 3 969 000,00 \$, incluant les taxes, pour les 36 mois de la durée du contrat. Cette estimation est basée sur les prévisions de consommation des dix-neuf arrondissements, selon les prix unitaires moyens payés par des arrondissements qui avaient des contrats similaires. Un facteur d'ajustement a aussi été ajouté pour tenir compte des frais de transport devant être assumés par l'arrondissement pour se rendre au site de disposition.

L'entreprise n'a pas à obtenir une attestation de l'AMF dans le cadre de ce contrat.

Direction de l'approvisionnement
Service de la concertation des arrondissements et des ressources matérielles

Analyse des soumissions (Biens et services)

Appel d'offres public no 14- 13144

Titre : Fourniture de sites pour la disposition des résidus de balais de rue et des dépôts à neige

Date de lancement : 26 février 2014

Date d'ouverture : 19 mars 2014

Preneurs du cahier des charges : (6)

Recyclage Notre-Dame inc.
BFI usine de triage Lachenaie ltée
S Boudrias inc.
RCI Environnement une division de WM Québec inc. (Site situé à Laval)
RCI Environnement une division de WM Québec inc. (Site situé à Longueuil)
Service Matrec inc.

Soumissionnaires : (6)

Recyclage Notre-Dame inc.
BFI usine de triage Lachenaie ltée
S Boudrias inc.
RCI Environnement, une division de WM Québec inc.(Site situé à Laval)
RCI Environnement, une division de WM Québec inc.(Site situé à Longueuil)
Service Matrec inc.

Analyse des soumissions :

Cet appel d'offres inclut les clauses traitant des dispositions générales visant à favoriser la transparence (prévention de la collusion et la fraude).

Le présent dossier est conforme à la politique de gestion contractuelle, à la politique d'approvisionnement et à l'encadrement relatif à la confidentialité des estimations des contrats.

Tel que mentionné aux documents d'appel d'offres, le contrat sera octroyé par arrondissement au plus bas soumissionnaire conforme.

Tableau de prix : (voir pièce jointe)

Montant estimé de l'entente :

Recyclage Notre-Dame inc.

2 968 680,00 \$ + TPS: 148 434 \$ + TVQ: 296 125,85 \$ = 3 413 239,83 \$

Adjudicataire recommandé

d'accorder à Recyclage Notre- Dame inc., plus bas soumissionnaire conforme pour les services mentionnés en regard de son nom, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public # 14- 13144, au tableau de prix reçus ainsi que du tableau comparatif ci-joints

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il s'agit d'une entente- cadre collective sans imputation budgétaire pour la fourniture de services de sites pour la disposition de matières résiduelles, pour une période de 36 mois. Ces services seront utilisés sur demande, au fur et à mesure des besoins des utilisateurs et chaque bon de commande fera l'objet d'une appropriation de crédit.

Comparativement aux prix moyens payés par les arrondissements qui utilisaient des contrats similaires au cours des dernières années, on remarque une diminution des prix de 14 %.

Le prix soumis à la tonne métrique de l'adjudicataire recommandé est de 26,00 \$, sans les redevances applicables.

Des redevances de 21,30 \$, plus les taxes sont applicables pour chaque tonne métrique qui sera disposée pour l'année 2014. Les montants des redevances ne sont pas encore connus pour les subséquentes de 2015 et 2016.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'absence d'entente- cadre alourdirait le processus d'approvisionnement pour ces services en obligeant la négociation à la pièce en plus de faire perdre à la Ville la possibilité d'économies de volume.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une communication sera transmise aux utilisateurs afin de les informer de la conclusion de l'entente- cadre ainsi que des modalités convenues.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Émission de l'entente- cadre auprès de l'adjudicataire recommandé suite à l'adoption de la résolution.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Eddy DUTELLY
Agent d'approvisionnement niveau II

ENDOSSÉ PAR

Richard DAGENAIS
Chef de section

Le : 2014-04-04

**Dossier # : 1140541002**

Unité administrative responsable :	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures , Division des ponts et tunnels
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Réseau cyclable identifié au Plan de transport
Projet :	Programme de réfection des structures routières
Objet :	Accorder un contrat à Excavation Loiselle inc., pour la réalisation des travaux de réfection (projet 08-40) du pont Claude-Brunet (structure 81-5051) dans l'arrondissement de Verdun - Dépense totale de 4 524 683,60 \$ taxes incluses (travaux et contingences: 4 294 733,60 \$ + incidences: 229 950,00 \$, taxes incluses) - Appel d'offres public 07-08404 - 7 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 4 524 683,60 \$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux de réfection du Pont Claude-Brunet, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à Excavation Loiselle inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 294 733,60 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 07-08404;
3. d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Chantal AYLWIN **Le** 2014-04-04 08:40

Signataire : Chantal AYLWIN

Directrice infrastructures
Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures

IDENTIFICATION

Dossier # :1140541002

Unité administrative responsable :	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures , Division des ponts et tunnels
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Réseau cyclable identifié au Plan de transport
Projet :	Programme de réfection des structures routières
Objet :	Accorder un contrat à Excavation Loiselle inc., pour la réalisation des travaux de réfection (projet 08-40) du pont Claude-Brunet (structure 81-5051) dans l'arrondissement de Verdun - Dépense totale de 4 524 683,60 \$ taxes incluses (travaux et contingences: 4 294 733,60 \$ + incidences: 229 950,00 \$, taxes incluses) - Appel d'offres public 07-08404 - 7 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Le pont Claude-Brunet (structure 81-5051) est situé au-dessus du canal de l'Aqueduc, face à l'Institut Douglas dans l'arrondissement de Verdun. Il s'agit d'une passerelle piétonne et cyclable reliant le boulevard De La Vérendrye (à l'ouest) au boulevard Champlain (à l'est), tel que montré sur le plan de localisation en pièce jointe. Le pont a été construit en 1922. L'indice d'état de cette structure selon la dernière inspection générale du 7 mai 2012 est de 1. Une structure ayant un indice d'état de 1 présente les caractéristiques générales suivantes : plusieurs éléments de la structure sont partiellement fonctionnels et une intervention à court terme est généralement nécessaire. Dans le cas du pont Claude-Brunet, la dalle, les poutres principales, les dispositifs de retenue et les joints de tablier sont dans un état de détérioration avancée et doivent être remplacés. Les piles sont détériorées de manière importante et nécessitent une réfection majeure.

Considérant la sévérité des dommages, une réfection majeure du pont est requise. Le tablier existant doit être remplacé et les piles doivent être réparées et renforcées. Un tablier de type dalle en béton sur poutres en acier est prévu. Dans ce contexte, un mandat a été octroyé au Consortium ART pour élaborer le projet de réfection du pont.

Un appel d'offres public portant le numéro 07-08404 pour la réalisation des travaux a été publié du 20 janvier 2014 au 5 février 2014. La soumission est valide pendant les cent vingt (120) jours suivant sa date d'ouverture, soit jusqu'au 5 juin 2014. L'appel d'offres a été publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de la publication a été de 17 jours calendrier.

Deux addenda ont été émis lors de l'appel d'offres 07-08404 afin d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges des modifications apportées aux documents d'appel d'offres:

- addenda 1 émis le 20 janvier 2014: Modification de l'article S5 des clauses administratives spéciales (*Nouvelle exigence pour les contrats de construction*) - Ajout d'obligations administratives et contractuelles concernant les sous-contrats visés;
- addenda 2 émis le 28 janvier 2014: Modification de l'article S4 des clauses administratives spéciales (*Cautionnement de soumission, lettre d'engagement et déclaration relative aux conflits d'intérêts*) - Changement du nombre de jours de la période de validité du cautionnement de soumission, soit 120 jours au lieu de 210 jours.

Cet appel d'offre fait suite à trois autres appels d'offres dans le cadre du même projet. Ces derniers ont été annulés pour les raisons suivantes:

- appel d'offres no 1 (07-08401) : à l'ouverture des soumissions, un (1) seul soumissionnaire avait déposé une soumission et l'écart entre le montant de la soumission et l'estimation était trop élevée. Les résultats d'ouverture se trouvent en pièce jointe;
- appel d'offres no 2 (07-08402) : une erreur importante dans les quantités des bordereaux a été observée. Cette erreur occasionnait une augmentation significative du coût du contrat. Cet appel d'offres a été annulé avant l'ouverture des soumissions;
- appel d'offres no 3 (07-08403) : à la demande du Consortium Art (mandataire du projet de conception ayant préparé les documents d'appel d'offres), l'appel d'offres a été annulé afin que celui-ci puisse valider certains concepts de la passerelle. Cet appel d'offres a été annulé avant l'ouverture des soumissions.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE13 0253 - 6 mars 2013 - Approuver le permis d'occupation consenti, à titre gratuit, par Hydro-Québec, en faveur de la Ville de Montréal, pour la réfection du pont Claude-Brunet et l'installation d'une aire de chantier et d'entreposage temporaire dans l'emprise de lignes de transport dans l'arrondissement de Verdun (1120541007).

CG12 0076 - 22 mars 2012 - Approuver le projet d'avenant n° 1 aux conventions intervenues entre la Ville de Montréal et chacune des firmes ci-après énoncées (CG08 0204), afin de reporter la date de fin des prestations de services professionnels du 1^{er} mai 2012 au 1^{er} mai 2014 : Consortium SNC-Lavalin/Dessau, Consortium BPR/Séguin, Consortium CIMA+/Tecsult inc, Consortium ART, Consortium SM/Génivar (1110541015).

CE12 0321 - 7 mars 2012 - Autoriser une dépense additionnelle au montant de 38 696,28 \$, taxes incluses, pour la rétention de services professionnels pour le projet de réfection du pont de l'Asile (Claude-Brunet), conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et le Consortium ART (CG08 0204) (1115328009).

CE10 0785 - 26 mai 2010 - Autoriser une dépense additionnelle de 10 928\$, taxes incluses, pour la rétention de services professionnels pour le projet de réfection du pont de l'Asile (Claude-Brunet), conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et le Consortium ART (CG08 0204) (1100541002).

CE10 2030 - 15 décembre 2010 - Autoriser une dépense de 155 055,94 \$, taxes incluses, pour la rétention de services professionnels pour la préparation des plans et devis et des documents de soumission dans le cadre des travaux de réfection du pont de l'Asile, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et le Consortium ART (CG08 0204) (1104002028).

CG08 0204 - 30 avril 2008 - Approuver les conventions et retenir les services professionnels des cinq (5) firmes d'experts-conseils suivantes dans le domaine des ponts et tunnels pour les fins de préparation et études préliminaires d'avant-projets, des plans et devis et d'assurer la surveillance des travaux de réfection, de reconstruction et de développement de ponts, tunnels, viaducs et structures connexes comprenant tous les frais accessoires, pour un total de 9 850 000 \$ (incluant les incidences): Consortium SNC-Lavalin/Dessau, Consortium BPR/Séguin, Consortium CIMA+/Tecsult inc, Consortium ART, Consortium SM/Génivar (1080541005).

DESCRIPTION

Il s'agit d'accorder un contrat à Excavation Loiselle inc. pour la réalisation des travaux de réfection du pont Claude-Brunet.

Les travaux consistent, sans s'y limiter, à:

- démolir complètement le tablier et une partie des piles;
- réparer et renforcer les piles;
- construire de nouvelles culées;
- construire un nouveau tablier;
- mettre en place des lampadaires;
- effectuer des travaux connexes.

Il est prévu que les travaux débutent en mai 2014 et se terminent en octobre 2014, ce qui représente un total de 20 semaines de travaux (140 jours calendrier).

Également, des dépenses incidentes sont prévues dans le cadre de la réalisation du projet. Ces dépenses comprennent le maintien de la circulation et la gestion des impacts, les communications, le contrôle qualitatif, les plantations et le mobilier urbain, des expertises particulières étant donné la localisation du pont au-dessus du Canal de l'aqueduc.

JUSTIFICATION

La réalisation du projet de réfection permet de maintenir les ouvrages dans un état fonctionnel, d'assurer la sécurité des usagers et de préserver le patrimoine des structures routières, lequel constitue un actif d'une très grande importance pour la Ville de Montréal. Le tableau ci-dessous présente la liste des soumissions conformes avec le prix de base de la soumission, le montant des contingences et le montant total, taxes incluses. Le tableau présente également les différents écarts entre les soumissions et entre les soumissions et l'estimation.

Firmes soumissionnaires conformes	Prix de base (taxes incluses)	Contingences (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
Excavation Loiselle Inc.	3 734 550,95\$	560 182,65 \$	4 294 733,60\$
Corporation Magil Construction	3 776 316,97\$	566 447,53 \$	4 342 764,50\$
Les Entreprises Michaudville Inc.	4 030 434,79\$	604 565,21 \$	4 635 000,00\$
Roxboro Excavation Inc.	4 219 759,86\$	632 963,98 \$	4 852 723,84\$
Nahtac Construction Inc.	4 227 367,17\$	634 105,08 \$	4 861 472,25\$
Stellaire Construction Inc.	4 233 954,38\$	635 093,15 \$	4 869 047,53\$
Groupe Hexagone, s.e.c.	4 272 646,91\$	640 897,04 \$	4 913 543,95\$
Dernière estimation réalisée (ART)	3 312 180,94\$	496 827,15 \$	3 809 008,09\$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			4 681 326,52\$

Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	9,00 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>	618 810,35\$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>	14,41%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>	485 725,51\$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>	12,75%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>	48 030,92 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	1,12%

Lors de l'appel d'offres public 07-08404, sept (7) preneurs du cahier des charges sur un total de vingt-sept (27) ont déposé une soumission, ce qui représente un ratio de 26% alors que vingt (20) preneurs du cahier des charges sur un total de vingt-sept (27) n'ont pas déposé de soumission, ce qui représente un ratio de 74%. Quinze (15) preneurs de cahier des charges sur les vingt qui n'ont pas déposé de soumission étaient des sous-traitants, ce qui représente un ratio de 75%. La liste des preneurs du cahier des charges et des motifs de désistement est en pièce jointe.

Les prix de soumission furent vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues. Également, les documents fournis lors du dépôt des soumissions furent vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues (cautionnement, lettre d'engagement, licence de la Régie du bâtiment du Québec, attestation de Revenu Québec, certificat d'attestation, déclaration relative aux conflits d'intérêts et autres).

Le montant de la soumission du Groupe Hexagone s.e.c. a été corrigé en raison d'une erreur de calcul au niveau d'un item du bordereau détaillé. Le montant original de la soumission était de 4 913 549,24 \$ alors que le montant corrigé est de 4 913 543,95 \$. Cette correction ne change pas le rang des soumissionnaires.

L'offre déposée par le plus bas soumissionnaire est supérieure à l'estimation de soumission déposée par les professionnels (Consortium ART), laquelle s'élevait à 3 809 008,09 \$, incluant les contingences et les taxes. La différence est de 485 725,51 \$, soit 12,75 %. Cet écart peut être relié à de nombreux facteurs, dont la situation des marchés au moment du dépôt des soumissions ainsi que des décisions d'affaires des entreprises ayant soumissionné. D'autre part, les travaux de réfection à réaliser se font sur un ouvrage passant au-dessus du canal de l'Aqueduc. Ces travaux en eaux impliquent des conditions d'exécutions qui peuvent avoir été sous-estimées lors du calcul des coûts des ouvrages. De plus, la présence du canal de l'Aqueduc a une influence sur les méthodes de travail préconisées par l'entrepreneur et peut entraîner des variations aux coûts associés à la protection de l'environnement. Ces facteurs permettent d'expliquer les différences observées de certains items touchant les opérations de construction de culées du pont ($\pm 120\ 000$ \$), la réparation avec surépaisseur des colonnes ($\pm 130\ 000$ \$), et les travaux de remblayage aux approches du pont ($\pm 40\ 000$ \$).

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujetti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics conformément au décret # 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013.

L'adjudicataire recommandé, Excavation Loiselle Inc., détient une attestation de l'Autorité des marchés financiers, laquelle est en vigueur depuis le 16 décembre 2013. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

Les validations requises selon lesquelles l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ont été faites. Le numéro de la licence RBQ de l'adjudicataire recommandé, Excavation Loiselle Inc., est le suivant: 1211-9046-37. Une attestation valide délivrée le 6 janvier 2014 par Revenu Québec fut déposée avec sa soumission.

L'analyse des soumissions par la Division ponts et tunnels démontre que Excavation Loiselle Inc. est le plus bas soumissionnaire conforme.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale pour la réalisation des travaux de réfection de l'ouvrage s'élève à un montant maximum de 4 524 683,60 \$, incluant le prix de base des travaux, les contingences, les incidences et les taxes. Cette dépense totale représente un coût net de 4 081 392,51\$, lorsque diminuées des ristournes fédérale et provinciale.

Description	Montant (taxes incluses)
Prix de base des travaux	3 734 550,96 \$
Contingences	560 182,64 \$
Incidences	229 950,00 \$
Total	4 524 683,60 \$

Dans le présent dossier, le prix de base des travaux s'élève à 3 734 550,96 \$ et l'enveloppe de contingences s'élève à 560 182,64 \$ taxes incluses, soit 15 % du coût total des travaux, tel qu'inscrit au bordereau d'appel d'offres. Ce pourcentage est déterminé en fonction de la nature du projet (réfection majeure) et la complexité des travaux à effectuer. Également, des frais incidents estimés à 229 950,00 \$ taxes incluses sont prévus dans le cadre de la réalisation du projet.

Le coût des travaux de réfection est prévu au programme triennal d'immobilisations 2014-2016 de la Division ponts et tunnels de la Direction des infrastructures du Service des infrastructures, du transport et de l'environnement.

Il est prévu que les travaux soient entièrement réalisés en 2014.

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération, suite au virement budgétaire entre compétences, parce qu'elle concerne le Réseau cyclable actuel et projeté de l'Île de Montréal identifié au Plan de transport approuvé par le conseil d'agglomération le 18 juin 2008 (CG08 0362), tel que mentionné à l'annexe (modifiée) du décret 1229-2005 - Équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif (article 37).

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La réalisation du projet de réfection de ce pont permet d'assurer la pérennité des ouvrages d'art de la Ville de Montréal et d'améliorer les déplacements des citoyens sur le territoire montréalais.

Par ailleurs, le pont Claude-Brunet est une passerelle cyclable. Par conséquent, il favorise le transport actif.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat serait retardé ou refusé, la fermeture du pont pourrait être envisagée. De plus, cette structure étant située au-dessus du canal de l'Aqueduc, lequel alimente l'usine de filtration d'eau potable Atwater de la Ville de Montréal, la chute d'éléments de pont dans le canal pourrait nuire à la production d'eau potable. Enfin, advenant le cas où l'octroi du contrat serait reporté à une date ultérieure au 5 juin 2014, soit la date d'échéance de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme ainsi que tous les autres soumissionnaires pourraient alors retirer leur soumission. Il faudrait donc procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais associés.

Impact durant les travaux:

Durant les travaux, le pont Claude-Brunet sera fermé à la circulation. Un chemin de détour via le pont Crawford sera mis en place pour les piétons et les cyclistes. La piste cyclable longeant le boulevard Champlain demeurera ouverte durant les travaux. Des fermetures de voies de circulation auront lieu temporairement à certaines étapes des travaux sur les boulevards De La Vérendrye et Champlain. Des mesures de mitigation ont été prévues dans les prescriptions techniques du cahier des charges afin de pallier à ces inconvénients. Par ailleurs, les travaux pourraient engendrer de la turbidité dans le canal de l'Aqueduc. À cet effet, des mesures de protection de l'environnement sont prévues dans les prescriptions techniques du cahier des charges afin de protéger le canal de l'Aqueduc.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été préparée et est approuvée par la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat: à la suite de l'adoption du présent dossier

Début des travaux et fermeture du pont : mai 2014

Fin des travaux et réouverture du pont : octobre 2014

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Thi Xuan Mai NHAN)

Avis favorable avec commentaires :

Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics (Richard CÔTÉ)

Avis favorable :

Verdun , Direction des travaux publics (Martin THIFFEAULT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Étienne CANTIN BELLEMARE
Ingenieur

ENDOSSÉ PAR

Marc SARRAZIN
Chef de division

Le : 2014-03-21

En collaboration avec Yvon CHARBONNEAU
Conseiller - analyse et contrôle de gestion
514 872-8690



Dossier # : 1144822021

Unité administrative responsable :	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures , Division conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Compétence d'agglomération :	Réseau cyclable identifié au Plan de transport
Projet :	Notre-Dame (boulevard urbain) Plan de transport
Objet :	Accorder un contrat à Charex inc., pour la reconstruction de trottoirs et de saillies, la construction d'une voie cyclable, d'un sentier piétonnier, d'un système de drainage, d'un système d'éclairage, de jardins communautaires et d'aires récréatives, et l'aménagement de l'emprise ferroviaire Antenne-Longue-Pointe, entre les rues Bennett et Viau sur l'axe est-ouest et entre les rues Rouen et Ontario sur l'axe nord-sud (Programme de mesures d'apaisement de la circulation aux abords de Notre-Dame). Arrondissement: Mercier-Hochelaga-Maisonneuve. Dépense totale de 2 380 500,00 \$ (contrat: 2 209 000,00 \$ + incidences: 171 500,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 226102 - 6 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 2 380 500,00 \$, taxes incluses, pour la reconstruction de trottoirs et de saillies, la construction d'une voie cyclable, d'un sentier piétonnier, d'un système de drainage, d'un système d'éclairage, de jardins communautaires et d'aires récréatives, et l'aménagement de l'emprise ferroviaire Antenne-Longue-Pointe, entre les rues Bennett et Viau sur l'axe est-ouest et entre les rues Rouen et Ontario sur l'axe nord-sud (Programme de mesures d'apaisement de la circulation aux abords de Notre-Dame), dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à Charex inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 209 000,00 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 226102 ;
3. d'imputer cette dépense, après avoir opéré les virements budgétaires requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 29,5% par l'agglomération, pour un montant de 703 125,43 \$, et à 70,5% par la ville centrale, pour un montant de 1 677 374,57 \$;

4. Le tout conditionnel à l'approbation du bail de location du terrain Longue-Pointe à intervenir entre le gouvernement du Québec (MTQ) et la Ville de Montréal (dossier décisionnel 1134069008).

Signé par Chantal AYLWIN **Le** 2014-04-03 08:37

Signataire :

Chantal AYLWIN

Directrice infrastructures
Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures

IDENTIFICATION

Dossier # :1144822021

Unité administrative responsable :	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures , Division conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Compétence d'agglomération :	Réseau cyclable identifié au Plan de transport
Projet :	Notre-Dame (boulevard urbain) Plan de transport
Objet :	Accorder un contrat à Charex inc., pour la reconstruction de trottoirs et de saillies, la construction d'une voie cyclable, d'un sentier piétonnier, d'un système de drainage, d'un système d'éclairage, de jardins communautaires et d'aires récréatives, et l'aménagement de l'emprise ferroviaire Antenne-Longue-Pointe, entre les rues Bennett et Viau sur l'axe est-ouest et entre les rues Rouen et Ontario sur l'axe nord-sud (Programme de mesures d'apaisement de la circulation aux abords de Notre-Dame). Arrondissement: Mercier-Hochelaga-Maisonneuve. Dépense totale de 2 380 500,00 \$ (contrat: 2 209 000,00 \$ + incidences: 171 500,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 226102 - 6 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Le projet de modernisation de la rue Notre-Dame est temporairement interrompu. Cependant, la Ville de Montréal poursuit la réalisation de certains volets du projet demeurant sous sa responsabilité, tels que les mesures d'apaisement de la circulation et certains éléments d'aménagement dans les arrondissements de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et de Ville-Marie.

Parmi l'ensemble des interventions à réaliser dans le cadre du projet de modernisation de la rue Notre-Dame, il est prévu d'aménager une piste multifonctionnelle dans l'ancienne emprise ferroviaire du CN, communément appelée antenne ferroviaire « Longue-Pointe », actuellement désaffectée. À cet effet, le ministère des Transports du Québec (MTQ) en a fait l'acquisition en 2009. Cependant, l'aménagement relève de la responsabilité financière de la Ville de Montréal. Un projet d'entente administrative définissant les conditions d'un bail, à long terme (60 ans), entre le MTQ et la Ville est en cours, en vue d'obtenir un droit d'utilisation (cette entente fait l'objet d'un sommaire distinct - 1134069008).

La partie visée par ce projet d'aménagement se déploie d'est en ouest, de la rue Viau à

l'avenue Bennett. Elle se situe entre les rues de Rouen (nord) et Ontario (sud) dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve. Elle croise cinq rues locales, soit Théodore, Leclair, Sicard, Aird et Bennett et une artère secondaire, Saint-Clément.

Le projet permettra de poursuivre le Plan d'accessibilité et de mobilité à vélo du réseau montréalais puisqu'il comporte une piste multifonctionnelle (cyclable et piétonne) qui connectera les bandes cyclables Viau, Saint-Clément et la piste cyclable Bennett, adjacente au marché Maisonneuve. Une fois terminé, il deviendra un segment du lien vert qui s'étendra, à terme, du boulevard Pierre-Bernard, et éventuellement de l'avenue Georges-V, à la future piste Notre-Dame. Ce projet requalifiera le terrain pour en faire un espace public fonctionnel, convivial et sécuritaire.

Une intervention est requise à court terme dans cette emprise ferroviaire qui se trouve au cœur d'un milieu urbain dense. Ce terrain présentement non occupé présente des risques pour la sécurité des riverains en raison des déversements illicites de matières résiduelles (dépôt de déchets de construction, de contaminants, etc.) et des désagréments liés au passage de véhicules routiers. Les résidents ont adressé plusieurs plaintes à l'arrondissement ainsi qu'une pétition pour l'aménagement de l'emprise.

La Direction des transports a mandaté la Direction des infrastructures afin de préparer les documents de soumission aux fins de lancer les appels d'offres requis à la réalisation de ce projet.

Les étapes faisant l'objet du présent dossier sont les suivantes :

Étapes terminées :	Coûts	Date de début	Date de fin
Réalisation des études d'avant-projet de l'aménagement de l'antenne Longue-Pointe	118 333,82 \$	Novembre 2011	Mars 2012
Réalisation des plans et devis des travaux d'aménagement de l'antenne Longue-Pointe	200 692,43 \$	Octobre 2012	Février 2013
Étapes en cours de réalisation :	Coûts	Date de début	Date de fin
Signature du bail de location du terrain Longue-Pointe avec le MTQ GDD 1134069008	57,49 \$ / 60 ans	Octobre 2012	Avril 2014
Étape faisant l'objet du présent dossier :	Coûts	Date de début	Date de fin
Reconstruction de trottoirs et de saillies, construction d'une voie cyclable, d'un sentier piétonnier, d'un système de drainage, d'un système d'éclairage, de jardins communautaires et d'aires récréatives, et aménagement de l'emprise ferroviaire Antenne-Longue-Pointe, entre les rues Bennett et Viau sur l'axe est-ouest et entre les rues Rouen et Ontario sur l'axe nord-sud (Programme de mesures d'apaisement de la circulation aux abords de Notre-Dame). Arrondissement: Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	2 380 500,00 \$	Juin 2014	Septembre 2014

En vertu de la loi 76, l'appel d'offres a été publié du 20 janvier au 12 février 2014. La soumission est valide pendant les cent vingt (120) jours qui suivent sa date d'ouverture, soit jusqu'au 12 juin 2014.

L'appel d'offres a été publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de publication a été de 24 jours, ce qui est conforme au délai minimal requis par la Loi sur les cités et villes.

Un (1) addenda fut émis afin d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges de modifications faites aux documents d'appel d'offres:

- Addenda no 1 émis le 7 février 2014: Modifications apportées au devis technique Drainage et Voirie – Cahier D. Aux pages D-4 et D-5 de D-28, l'article 1. « RÉHABILITATION ENVIRONNEMENTALE (GESTION DES SOLS EXCAVÉS) », a été remplacé. La modification concerne principalement la gestion des sols AB au sous-article 1.2.3. et les méthodes de paiement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE13 0403 - Le 10 avril 2013 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour la réalisation des travaux d'aménagement de l'antenne Longue-Pointe, incluant une piste cyclable et un sentier piéton dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (1135322001);

CE11 1748 (2 novembre 2011) : Autoriser une dépense d'honoraires professionnels de 136 083,89 \$, taxes incluses, afin de retenir les services de la firme Groupe S.M. International inc. pour la réalisation de l'avant-projet détaillé de l'aménagement de l'antenne ferroviaire « Longue-Pointe », conformément à l'entente-cadre conclue entre la Ville et cette firme (CG10 0291);

CG10 0291 (26 août 2010) : Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les firmes GENIVAR, CIMA+, AECOM Tecslut inc. SNC-Lavalin inc. et le Groupe S.M. International inc, pour la mise en oeuvre du Plan de transport.

DESCRIPTION

Les travaux de ce contrat consistent en la reconstruction de trottoirs et de saillies, la construction d'une voie cyclable, d'un sentier piétonnier, d'un système de drainage, d'un système d'éclairage, de jardins communautaires et d'aires récréatives, et l'aménagement de l'emprise ferroviaire Antenne-Longue-Pointe, entre les rues Bennett et Viau sur l'axe est-ouest et entre les rues Rouen et Ontario sur l'axe nord-sud, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 210 124,62 \$ (taxes incluses), soit une moyenne pondérée de 10,5% du coût des travaux tel qu'inscrit au bordereau de soumission. En effet, le pourcentage des contingences est de 10% pour tous les sous-projets, à l'exception des sous-projets relatifs à l'éclairage qui ont un pourcentage des contingences de 15% en raison des risques inhérents reliés aux travaux d'installation de câblage dans les réseaux de conduits souterrains.

Les dépenses incidentes comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de travaux réalisés par la Commission des Services Électriques de Montréal (CSEM), de communication, ainsi que les frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux et pour la gestion des matériaux excavés. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document «Incidences et ristourne» en pièce jointe.

Le processus d'appel d'offres public # 226102 s'est déroulé du 20 janvier au 12 février 2014. Sur vingt (20) preneurs de cahier des charges, six (6) firmes ont déposé une soumission et quatorze (14) n'en ont pas déposé; soit une proportion respective de 30% et 70%. En ce qui concerne les motifs de désistement, dix (10) firmes sont connues comme sous-traitants, deux (2) firmes ne détenaient pas leur attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF) et deux (2) firmes n'ont pas motivé leur désistement à soumissionner. La liste des preneurs de cahier de charges et des motifs de désistement est en pièce jointe.

Il y a lieu de préciser que l'appel d'offres initial portant le numéro 226101 a été publié du 22 avril au 22 mai 2013, conformément au décret 206-2013 adopté le 20 mars 2013. Sur les sept (7) entreprises ayant déposé une soumission, la soumission de Les Constructions et Pavage Jeskar inc. était la plus basse au montant de 2 067 309,39 \$.

À l'échéance de la validité des soumissions le 19 septembre 2013, les soumissionnaires qui détenaient leur attestation de l'AMF étaient Les entreprises Ventec inc., Les Entrepreneurs Bucaro inc., et Ramcor Construction inc. Les résultats d'ouverture de cet appel d'offres se retrouvent en pièces jointes. La Ville étant toujours dans l'attente de l'autorisation du plus bas soumissionnaire, soit Les Constructions et Pavage Jeskar inc., à conclure des contrats publics par l'AMF et afin de ne pas retarder la réalisation des travaux prévue cet été, la Direction des infrastructures a décidé de ne pas prolonger le délai de validité des soumissions de l'appel d'offre 226101 et se conformer au décret #1049-2013 adopté le 23 octobre 2013 dans son nouvel appel d'offres 226102 faisant l'objet du présent dossier.

Aucune modification majeure n'a été ajoutée entre le dernier appel d'offres annulé et l'actuel. Une fluctuation possible des prix du marché explique l'écart de prix du plus bas soumissionnaire conforme entre les appels d'offres 226101 et 226102, soit de 141 690,61 \$ (6,4%).

JUSTIFICATION

La justification d'octroi du contrat se retrouve dans l'intervention de l'unité requérante ci-jointe.

Le tableau des résultats de soumission suivant résume la liste des soumissionnaires et prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant de l'octroi :

RÉSULTATS DE SOUMISSION	<i>(taxes incluses)</i>		
FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES	PRIX	CONTINGENCES	TOTAL
1 Charex inc.	1 998 875,38 \$	210 124,62 \$	2 209 000,00 \$
2 Les Constructions et pavages Jeskar inc.	2 070 650,90 \$	218 157,45 \$	2 288 808,35 \$
3 Les Entreprises de Construction Ventec inc.	2 122 990,95 \$	222 202,18 \$	2 345 193,13 \$
4 Groupe Hexagone s.e.c.	2 216 892,64 \$	231 592,93 \$	2 448 485,57 \$
5 Ramcor Constructions inc.	2 337 614,53 \$	247 300,34 \$	2 584 914,87 \$
6 Construction S.Forget inc.	2 348 972,27 \$	243 396,25 \$	2 592 368,52 \$
Estimation des professionnels internes (\$)	2 068 317,56 \$	214 514,38 \$	2 282 831,94 \$

Coût moyen des soumissions reçues		(\$)	2 411 461,74
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme		(%)	9,2%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme		(\$)	383 368,52
		(%)	17,4%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation		(\$)	-73 831,94
		(%)	-3,2%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse		(\$)	79 808,35
		(%)	3,6%

*** Les prix de soumission furent vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues. Cependant, seuls les documents fournis avec les 3 plus basses soumissions furent vérifiés (cautionnement, lettre d'engagement, licence de la Régie du bâtiment, attestation de Revenu Québec, certificat d'attestation et déclaration relative aux conflits d'intérêt).**

Veillez noter que le montant de la soumission des entreprises de Construction Ventec inc a été corrigé dû aux erreurs suivantes:

- Sous-projet 1376006004 erreur de multiplication de la quantité et le prix unitaire à l'item Préparation de cours d'eau fondation en béton MIN 200 MM , le montant est passé de 500 \$ à 800 \$;
- Sous-projet 1376006005 erreur de multiplication de la quantité et le prix unitaire à l'item chaussée Mixte préparations des surfaces de contacte, le montant est passé de 585 \$ à 5 850 \$;
- Sous-projet 1376006008 erreur de multiplication de la quantité et le prix unitaire à item Éclairage 2x câble # 4rwu-xlpe +1 vert # 6, le montant est passé de 272 \$ à 255 \$;
- Sous-projet 1376006011 erreur de multiplication de la quantité et le prix unitaire à l'item Bassins de rétention préparation du lit devis technique drainage et voirie n 21, le montant est passé de 104 940 \$ à 101 340 \$.

Le montant total est passé de 2 343 498,23 \$ à 2 345 193,13 \$. Par ailleurs, aucune soumission n'a été rejetée.

L'estimation des professionnels de la Division de la gestion de projet et de l'économie de la construction (DGPEC) est établie à partir des documents d'appel d'offres, pendant la période d'appel d'offres, et selon les prix des matériaux, des taux d'équipements et de la main d'oeuvre réels du marché actuel. L'écart entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation, soit celle des professionnels de la DGPEC, est de -73 831,94 \$ (-3,2%). L'explication de cet écart, le cas échéant, se retrouve dans l'intervention de la DGPEC.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujetti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publique (Loi 1) conformément au décret # 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. L'adjudicataire recommandé, Charex inc., détient une attestation de l'AMF, laquelle est en vigueur depuis le 31 octobre 2013. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

Les validations requises selon lesquelles l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ont été faites. Une attestation valide délivrée par Revenu Québec, le 17 décembre 2013, fut déposée avec sa soumission, laquelle sera revalidée au moment de l'octroi du contrat.

Le numéro de la licence RBQ de l'adjudicataire recommandé, Charex inc., est le suivant: 5626-9848-01.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat à octroyer est de 2 209 000,00 \$ (taxes incluses) incluant un montant de 1 998 875,38 \$ (taxes incluses) pour les travaux et un montant de 210 124,62 \$ (taxes incluses) pour les contingences.

La dépense totale est donc de 2 380 500,00 \$ (taxes incluses) car le montant requis pour couvrir les dépenses incidentes est de 171 500,00 \$ (taxes incluses). Cette dépense est assumée à 29,5% par l'agglomération pour un montant de 703 125,43 \$ et à 70,5% par la ville centrale pour un montant de 1 677 374,57 \$, et représente un coût net de 2 147 278,29 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale. Les travaux assumés par l'agglomération consistent en la construction d'une voie multifonctionnelle dans l'emprise ferroviaire Antenne-Longue-Pointe entre Bennett et Viau sur l'axe est-ouest et entre Rouen et Ontario sur l'axe nord-sud, aux travaux d'excavation et de gestion des sols reliés à cette construction, de même qu'aux travaux d'installation de bases, de conduits et d'un système d'éclairage pour cette piste multifonctionnelle. Ces travaux ont trait à l'aménagement d'une piste cyclable, ce qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

Cette dépense est prévue au budget triennal d'immobilisations 2014-2016 de la Direction des transports.

La réalisation du projet d'aménagement de l'emprise ferroviaire Antenne-Longue-Pointe était prévue en 2013, mais à cause de l'annulation du premier appel d'offres, les travaux ont été reportés en 2014. Par contre, aucun montant n'a été prévu en 2014 au PTI 2014-2016 dans le projet investi « 76006 - Mesures d'apaisement de la circulation aux abords de Notre-Dame » dans lequel les dépenses du projet d'aménagement de l'emprise ferroviaire sont imputées.

Toutefois, étant donné que les travaux pour la réalisation du Quartier Vert – Maisonneuve seront prolongés en 2015, des sommes sont disponibles à d'autres projets en 2014 dans le projet « 59022 - Désignation de périmètres pour apaiser la circulation ».

Alors pour corriger la situation, un virement budgétaire de 2 347 278,29 \$ en provenance du projet « 59022 - Désignation de périmètres pour apaiser la circulation » vers le projet « 76006 - Mesures d'apaisement de la circulation aux abords de Notre-Dame » au PTI 2014-2016 est nécessaire pour couvrir les coûts des travaux (2 147 278,29 \$) et des services professionnels internes (200 000,00 \$) reliés à l'aménagement de l'emprise ferroviaire Antenne-Longue-Pointe.

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention du Service des Finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le présent projet inclut des travaux d'amélioration du réseau cyclable ce qui permet de réduire la dépendance à l'automobile par une offre de solutions de remplacement en transport durable avec la réalisation de projets structurants du Plan de transport le tout en conformité avec l'action 2 du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015.

Il inclut également des travaux d'implantation de mesures favorisant le captage, la rétention et l'infiltration des eaux de pluie à la source le tout en conformité avec l'action 20 du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015.

Finalement, le projet inclut des travaux d'implantation de promenade verte dans un secteur densément peuplé le tout en conformité avec l'action 32 du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 12 juin 2014, soit la date d'échéance du cautionnement de soumission, le plus bas soumissionnaire conforme ainsi que tous les autres soumissionnaires pourraient alors retirer leur soumission. Il faudrait donc procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais associés. L'octroi du présent contrat est conditionnel à la signature de la recommandation du bail de location du terrain Longue-Pointe avec le MTQ (GDD 1134069008).

L'impact sur la circulation est décrit dans la pièce jointe intitulée «Principes de gestion de la circulation».

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été approuvée par la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES:

Octroi du contrat : Suite à l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : Juin 2014

Fin des travaux : Septembre 2014

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures (Renu MATHEW)

Avis favorable avec commentaires :

Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des transports (Stéfan GALOPIN)

Avis favorable avec commentaires :

Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des transports (Radhia DJELLAL)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Serge WALLEND)

Avis favorable avec commentaires :

Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des transports (Katie TREMBLAY)

Avis favorable :

Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction des travaux publics (Eric FAUTEUX)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Annie DESPAROIS
Ingénieure

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-03-21

Yvan PÉLOQUIN
Chef de division - Conception des travaux

**Dossier # : 1144822012**

Unité administrative responsable :	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures , Division conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	Programme de réfection routière (PRR)
Objet :	Accorder un contrat à Groupe Hexagone s.e.c., pour la reconstruction de trottoirs, de bordures, de saillies et de mail central et travaux d'éclairage et de feux de circulation, là où requis, dans la rue Saint-Antoine, du boulevard Georges-Vanier à la rue Guy. Arrondissement: Le Sud-Ouest. (P.R.R. - Réseau artériel). Dépense totale de 1 113 706,92 \$ (contrat: 1 022 006,92 \$ + incidences: 91 700,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 262705 - 1 soumissionnaire

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 1 113 706,92 \$, taxes incluses, pour la reconstruction de trottoirs, de bordures, de saillies et de mail central et travaux d'éclairage et de feux de circulation, là où requis, dans la rue Saint-Antoine, du boulevard Georges-Vanier à la rue Guy. Arrondissement: Le Sud-Ouest. (P.R.R. - Réseau artériel), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder au seul soumissionnaire Groupe Hexagone s.e.c., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 022 006,92 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 262705 ;
3. d'imputer cette dépense, après avoir opéré les virements budgétaires requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Chantal AYLWIN **Le** 2014-02-26 16:09

Signataire :

Chantal AYLWIN

Directrice infrastructures
Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures

IDENTIFICATION

Dossier # :1144822012

Unité administrative responsable :	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures , Division conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	Programme de réfection routière (PRR)
Objet :	Accorder un contrat à Groupe Hexagone s.e.c., pour la reconstruction de trottoirs, de bordures, de saillies et de mail central et travaux d'éclairage et de feux de circulation, là où requis, dans la rue Saint-Antoine, du boulevard Georges-Vanier à la rue Guy. Arrondissement: Le Sud-Ouest. (P.R.R. - Réseau artériel). Dépense totale de 1 113 706,92 \$ (contrat: 1 022 006,92 \$ + incidences: 91 700,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 262705 - 1 soumissionnaire

CONTENU

CONTEXTE

La Direction des infrastructures poursuit – via son *Programme de réfection du réseau routier artériel* – sa mission de planifier les activités de réhabilitation sur le réseau routier, et ce, aux fins d'en préserver le niveau de service établi tout au long du cycle de vie des différents actifs.

Les investissements alloués à la protection du réseau routier artériel témoignent de l'engagement de la Ville de Montréal à améliorer tant le confort et la sécurité des usagers de la route, la qualité de vie des citoyens, que l'efficacité des déplacements des personnes et des marchandises contribuant ainsi au développement et à la croissance de Montréal. Ces investissements viennent donc atténuer la problématique de la dégradation des infrastructures routières et permettent d'améliorer l'état global des chaussées par l'application des meilleures techniques d'intervention en fonction de l'état de la chaussée et des contraintes de circulation.

Étape faisant l'objet du présent dossier :

Description	Coûts	Date de début	Date de fin
Reconstruction de trottoirs, de bordures, de saillies et de mail central et travaux d'éclairage et de feux de circulation, là où requis, dans la rue Saint-Antoine, du boulevard Georges-Vanier à la rue Guy. Arrondissement:	1 113 706,92 \$	Juillet 2014	Août 2014

Le Sud-Ouest. (P.R.R. - Réseau artériel)			
--	--	--	--

Étapes à venir :

Description	Coûts	Date de début	Date de fin
Planage et revêtement bitumineux, là où requis, dans la rue Saint-Antoine, du boulevard Georges-Vanier à la rue Guy, dans l'arrondissement Le Sud Ouest (P.R.R. - Réseau artériel) - Appel d'offres public 262702 Résolution : CM12 0840 (Construction DJL inc.)	620 456,05 \$	Septembre 2014	Octobre 2014

Dans le cadre de ces travaux, des feux de circulation, des fûts, des potences et des accessoires de signalisation seront fournis par la Ville pour une valeur de 14 000 \$. En effet, tel que stipulé dans le dossier d'ententes-cadres 1133041001, les achats seront effectués sur demande au fur et à mesure des besoins des requérants. Chaque bon de commande devra faire l'objet d'une appropriation de crédits par la Direction des transports. La marchandise est tenue en réserve au Centre de distribution Louvain.

En vertu de la loi 76, l'appel d'offres a été publié du 16 décembre 2013 au 22 janvier 2014. La soumission est valide pendant les cent vingt (120) jours qui suivent sa date d'ouverture.

L'appel d'offres a été publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de publication a été de 37 jours, ce qui est conforme au délai minimal requis par la Loi sur les cités et villes.

Aucun addenda ne fut émis dans le cadre de cet appel d'offres.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM13 0870 - 16 septembre 2013 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2014-2016 de la Ville de Montréal (volet ville centrale) (1132662002);
CG13 0117 - 25 avril 2013 - Conclure avec chacune des firmes suivantes Power Lite Industrie Inc (1 388 162,16\$), Électroméga Ltée (2 869 725,59\$), Tacel Ltée (1 451 087,98 \$), Métal Pôle-Lite Inc (419 405,81\$), Pro Ballast Inc (6 478,85\$) et Les Ventes Techniques Trelec enr (548 430,75\$), une entente-cadre d'une durée de 24 mois, pour la fourniture de feux de circulation, fûts, potences et accessoires de signalisation, suite à l'appel d'offres public # 12-12548 (9 soum.) (Montant total estimé des ententes 6 683 291,14\$) (1133041001);

CM12 0840 - 24 septembre 2012 - Accorder un contrat à Construction DJL inc. pour le planage et le revêtement bitumineux, là où requis, dans la rue Saint-Antoine, du boulevard Georges-Vanier à la rue Guy, dans l'arrondissement du Sud-Ouest (P.R.R. 2012 - Réseau artériel) - Dépense totale de 620 456,05 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 262702 (5 soum.) (1126013041);

DESCRIPTION

Les travaux de ce contrat consistent en la reconstruction de trottoirs, de bordures, de saillies et de mail central et travaux d'éclairage et de feux de circulation, là où requis, dans la rue Saint-Antoine, du boulevard Georges-Vanier à la rue Guy, dans l'arrondissement du Sud-Ouest.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 104 911,75 \$ (taxes

incluses), soit une moyenne pondérée de 11,4 % du coût des travaux tel qu'inscrit au bordereau de soumission. En effet, le pourcentage des contingences est de 10% sauf pour des travaux d'éclairage où l'enveloppe est évaluée à 15 % en raison des risques inhérents reliés aux travaux d'installation de câblages dans les réseaux de conduits souterrains (sous-projets 1258002031, 1259002090 et 1259002135).

Les dépenses incidentes comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de communication, de marquage et de gestion des impacts, ainsi que les frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux et pour la gestion des sols excavés. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document «Incidences et ristournes» en pièce jointe.

Le processus d'appel d'offres public # 262705 s'est déroulé du 16 décembre 2013 au 22 janvier 2014. Sur treize (13) preneurs de cahier des charges, une seule (1) firme a déposé une soumission et douze (12) n'en ont pas déposé; soit une proportion respective de 8 % et 92 %.

Les raisons du désistement à soumissionner varient d'un fournisseur à l'autre : cinq (5) répondants ont indiqué qu'ils étaient des sous-traitants ou des fournisseurs de matériaux et qu'ils avaient besoin des documents pour fournir un prix en sous-traitance; un (1) répondant a indiqué que la période d'appel d'offres ne lui convenait pas; un (1) répondant n'a pas l'autorisation de l'Autorité des marchés financiers (AMF) mais s'est intéressé aux travaux à effectuer; un (1) répondant a fait le choix de soumissionner sur un autre appel d'offres de la Ville; un (1) répondant a mentionné que les travaux demandés n'étaient pas dans son champ d'expertise (pavage); un (1) répondant n'a pas obtenu les garanties exigées; un (1) répondant a indiqué qu'il a manqué de temps pour déposer une soumission et un (1) preneur n'a pas motivé son désistement à soumissionner.

Il y a lieu de préciser que l'appel d'offres initial portant le numéro 262701, publié du 13 août au 29 août 2012, a été annulé en raison de l'application de la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics et remplacé par l'appel d'offres 262703, conformément au décret 96-2013 daté du 13 février 2013. Cet appel d'offres a été publié du 11 mars au 3 avril 2013. Sur les cinq (5) entreprises ayant déposé une soumission dès l'ouverture, Les entreprises Ventec inc. était considéré non conforme ayant fait défaut quant au dépôt de sa demande d'autorisation auprès de l'AMF et par la suite, Pavages A.T.G.inc. s'est volontairement retiré du processus après en avoir informé l'AMF, le 2 août 2013. Donc seuls trois (3) soumissionnaires étaient conformes et la soumission de BP Asphalte inc. était la plus basse au montant de 715 054,83\$. À l'échéance de la validité des soumissions et ce, même après une prolongation de 60 jours, le 30 septembre 2013, aucun des soumissionnaires conformes ne détenait une attestation de l'AMF. Les résultats d'ouverture de cet appel d'offres, ainsi que de l'appel d'offres précédent (262701), se retrouvent en pièces jointes.

La Ville étant toujours dans l'attente de l'autorisation du plus bas soumissionnaire conforme, soit BP Asphalte inc., à conclure des contrats publics par l'AMF et afin de ne pas retarder la réalisation des travaux prévue cet été, la Direction des infrastructures a décidé de ne pas prolonger à nouveau le délai de validité des soumissions de l'appel d'offres 262703 et ainsi se conformer au décret #1049-2013 adopté le 23 octobre 2013 dans son nouvel appel d'offres 262705 faisant l'objet du présent dossier.

Prendre note qu'étant donné l'état détérioré des trottoirs, la reconstruction de sections supplémentaires a été prévue dans le présent appel d'offres. De plus, les lampadaires du sentier piétonnier longeant la rue Saint-Antoine, entre la rue des Seigneurs et un point à l'ouest du boulevard Georges-Vanier, ayant atteint leur durée de vie utile et ne répondant plus aux normes en vigueur, seront remplacés dans le cadre du présent contrat afin d'assurer la sécurité des usagers.

Ces travaux supplémentaires, ainsi qu'une fluctuation possible des prix du marché, expliquent notamment l'écart de prix du plus bas soumissionnaire conforme entre les appels d'offres 262703 et 262705, soit de 306 952,09 \$ (42,9%).

JUSTIFICATION

La Direction des infrastructures a inscrit ce projet via ses *Programme de réfection du réseau routier artériel* et *Programme d'acquisition de mobilier d'éclairage* et a réservé les fonds nécessaires au budget corporatif PTI 2014 afin de pouvoir procéder à l'exécution des travaux.

La Direction des transports a également inscrit ce projet via son *Programme des travaux d'ajout de signalisation lumineuse et aérienne* et a réservé les fonds nécessaires au budget corporatif PTI 2014 afin de pouvoir procéder à l'exécution des travaux.

Le tableau des résultats de soumission suivant résume la liste des soumissionnaires et prix soumis, ainsi que l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant de l'octroi :

RÉSULTATS DE SOUMISSION	<i>(taxes incluses)</i>		
FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES	PRIX	CONTINGENCES	TOTAL
1 Groupe Hexagone s.e.c.	917 095,17 \$	104 911,75 \$	1 022 006,92 \$
Estimation des professionnels internes (\$)	897 443,44 \$	106 338,07 \$	1 003 781,51 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation		(\$) (%)	18 225,41 \$ 1,8%

L'estimation des professionnels de la Division de la gestion de projets et de l'économie de la construction (DGPEC) est établie à partir des documents d'appel d'offres, pendant la période d'appel d'offres, et selon les prix des matériaux, des taux d'équipements et de la main d'oeuvre réels du marché actuel. L'écart entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation, soit celle des professionnels de la DGPEC, est de 18 225,41 \$ (1,8%). L'explication de cet écart, le cas échéant, se retrouve dans l'intervention de la DGPEC.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujéti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics (Loi 1) conformément au décret # 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. L'adjudicataire recommandé, Groupe Hexagone s.e.c., détient une attestation de l'AMF, laquelle est en vigueur depuis le 13 janvier 2014. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

Les validations requises selon lesquelles l'adjudicataire recommandé ne fait pas parti de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) ont été faites. Une attestation valide délivrée le 26 novembre 2013 par Revenu Québec fut déposée avec sa soumission, laquelle sera revalidée au moment de l'octroi du contrat.

Le numéro de licence RBQ de Groupe Hexagone s.e.c. est : 5582-4288-01.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat à octroyer est de 1 022 006,92 \$ (taxes incluses) incluant un montant de 917 095,17 \$ (taxes incluses) pour les travaux et un montant de 104 911,75 \$ (taxes incluses) pour les contingences.

La dépense totale est donc de 1 113 706,92 \$ (taxes incluses) car le montant requis pour couvrir les dépenses incidentes est de 91 700,00 \$ (taxes incluses). Cette dépense est

entièrement assumée par la ville centrale et représente un coût net de 1 004 595,12 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

Cette dépense est répartie de la façon suivante au PTI 2014-2016 du Service des infrastructures, du transport et de l'environnement:

- 96,9% est prévu au budget triennal de la Direction des infrastructures;
- 3,1% est prévu au budget triennal de la Direction du transport.

Dans le cadre de sa planification annuelle des travaux, la Direction des transports a analysé en début d'année les statuts d'avancement des projets en cours et inscrits au programme triennal d'immobilisations (PTI) 2014-2016.

Les prévisions de dépenses pour l'année 2014 ont été revues en fonction du suivi d'avancement des travaux en cours et à venir d'ici la fin de l'année. Cet exercice a permis de constater que certaines divisions ne pourront réaliser tous les travaux qui étaient prévus pour l'année 2014 et donc que certaines sommes d'argent budgétées ne seraient pas utilisées.

La Division des Grands projets a révisé ses prévisions budgétaires pour le projet 40501 - Réaménagement de l'autoroute Bonaventure compte tenu du fait que le report en 2014 des subventions non dépensées en provenance du protocole d'entente de 175 M\$ entre la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec lui a permis de générer des disponibilités budgétaires de l'ordre de 12 000 000\$ dans le PTI 2014.

Par conséquent, ne pouvant décaisser la totalité du budget du projet, la Direction des transports souhaite effectuer le virement budgétaire du projet 40501 au projet 59002 - Travaux d'ajout de signalisation lumineuse et aérienne d'un montant de 31 223,22 \$. Ce transfert permettra de réaliser les travaux d'ajout de signalisation lumineuse et aérienne dans le cadre du projet de mise aux normes des feux de circulation.

Aussi, un virement budgétaire provenant du projet 55845 - Programme de réfection du réseau routier artériel - vers le projet 58002 - Programme d'acquisition de mobilier d'éclairage est requis afin de remplacer le mobilier désuet et de respecter les normes en matière d'éclairage.

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

Le sommaire de la répartition des coûts est présenté au tableau "Incidences et ristournes" en pièce jointe au dossier.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 22 mai 2014, soit la date d'échéance de la validité de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Il faudrait donc procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais associés.

L'impact sur la circulation est décrit dans la pièce jointe intitulée «Principes de gestion de la circulation».

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été approuvée par la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES:

Octroi du contrat : Suite à l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : Juillet 2014

Fin des travaux : Août 2014

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures (Renu MATHEW)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Serge WALLEND)

Avis favorable avec commentaires :

Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des transports (Marc-André C CARON)

Avis favorable avec commentaires :

Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics (Sébastien LÉVESQUE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Annie DESPAROIS
Ingénieure

ENDOSSÉ PAR

Yvan PÉLOQUIN
Chef de division - Conception des travaux

Le : 2014-02-05



Dossier # : 1130884001

Unité administrative responsable :	Eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Plan d'alimentation et réservoirs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Arrondissement historique et naturel du mont Royal
Objet :	Accorder un contrat à CEVECO Inc. pour la réalisation des travaux d'imperméabilisation et drainage du toit du réservoir McTavish - Dépense totale de 6 447 665,55 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10071 - 3 soumissionnaires.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 6 447 665,55 \$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux d'imperméabilisation et drainage du toit du réservoir McTavish , comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder au CEVECO Inc. plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 044 103,30 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10071;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Chantal MORISSETTE Le 2014-03-25 16:01

Signataire :

Chantal MORISSETTE

Directrice principale - Service de l'eau
Eau , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1130884001

Unité administrative responsable :	Eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Plan d'alimentation et réservoirs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Arrondissement historique et naturel du mont Royal
Objet :	Accorder un contrat à CEVECO Inc. pour la réalisation des travaux d'imperméabilisation et drainage du toit du réservoir McTavish - Dépense totale de 6 447 665,55 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10071 - 3 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

Le réservoir Mc Tavish est localisé dans le quadrilatère formé des rues McTavish, Docteur Penfield et de l'avenue des Pins à Montréal. Il s'agit d'un réservoir en béton armé souterrain construit dans les années 1940 d'une superficie de 22 000 m². Celui-ci est enfoui sous un couvert de sol d'une épaisseur d'environ un (1) mètre. Le dessus du réservoir est recouvert d'une membrane d'étanchéité, puis d'une surface gazonnée qui a une vocation de terrains sportifs pour l'Université McGill et les associations sportives de l'arrondissement de Ville-Marie.

La membrane d'étanchéité existante a été installée il y a plus de 60 ans et elle doit donc être remplacée. L'installation d'une nouvelle membrane d'imperméabilisation assurera l'étanchéité en surface de la toiture du réservoir, selon la directive 001 du ministère de l'Environnement du Québec. Le système de drainage existant sur le dessus du réservoir ne permet pas d'évacuer adéquatement les eaux qui s'infiltrent dans la couche de sol présente sur le dessus du réservoir. Une nouvelle stratégie de drainage a été élaborée afin de répondre aux nouvelles normes.

Le projet prévoit également le réaménagement du chemin périphérique longeant la falaise rocheuse, adjacente à la rue McTavish et à l'avenue des Pins, ainsi que la construction d'un nouvel édicule sur le dessus du réservoir qui servira d'accès d'urgence et permettra une meilleure ventilation de la galerie souterraine ceinturant le réservoir.

Les travaux précités nécessitent des interventions sur toute la superficie du réservoir, ce qui occasionne la fermeture du parc Rutherford durant toute la durée des travaux. Ce projet sera suivi par un autre projet de l'arrondissement Ville-Marie pour l'aménagement et la construction d'un terrain sportif multifonctionnel. Ces travaux ne font pas partie du mandat

actuel. Des réunions de coordination avec l'arrondissement de Ville-Marie ont été nécessaires durant la phase de conception pour un bon arrimage des deux projets. Ces réunions ont permis d'éviter les interférences entre ces deux projets et d'optimiser l'occupation et le drainage du site.

Étape terminée

	Date de début	Date de fin
<ul style="list-style-type: none"> • Sécurisation de la falaise rocheuse adjacente au réservoir McTavish 	Août 2012	Novembre 2012

Étape à autoriser dans le présent dossier

	Date de début prévue	Date de fin prévue
<ul style="list-style-type: none"> • Imperméabilisation et drainage du toit du réservoir McTavish 	Mai 2014	Décembre 2014

L'appel d'offres public (contrat R-2011-01 - Soumission 10071) a été publié dans le journal La Presse et dans le système électronique d'appel d'offres (SEAO) du 4 février au 25 février 2013 inclusivement. Durant cette période 6 addenda ont été émis, repoussant la date d'ouverture de soumissions au 17 avril 2013 dans les locaux de la Direction du greffe à l'Hôtel de Ville. La tableau suivants présente les raisons de chacun des addenda:

Addenda	Date	Raisons
1	2013-02-13	Report de la date d'ouverture au 11 mars 2013, précisions apportées au cahier des prescriptions spéciales, formulaire de soumission, instructions aux soumissionnaires
2	2013-02-28	Report de la date d'ouverture au 18 mars 2013, réponses aux questions des soumissionnaires
3	2013-03-12	Report de la date d'ouverture au 3 avril 2013, réponses aux questions des soumissionnaires, attente de l'adoption du décret de l'AMF, transmission de résultat de forage.
4	2013-03-27	Report de la date d'ouverture au 17 avril 2013, réponses aux questions des soumissionnaires, attente de l'adoption du décret de l'AMF.
5	2013-04-05	Précisions apportées au cahier des prescriptions spéciales, formulaire de soumission, instructions aux soumissionnaires (La publication du décret de l'AMF à eu lieu le 3 avril 2013)
6	2013-04-09	Précisions apportées au formulaire de soumission pour s'ajuster au décret de l'AMF.

La validité des soumissions était alors de 90 jours. Des demandes de prolongation de validité des soumissions ont, par la suite, été adressées aux deux plus bas soumissionnaires conformes en attendant l'attestation de l'AMF du plus bas soumissionnaire.

- 1re demande de prolongation adressée aux deux plus bas soumissionnaires conformes - la validité des soumissions arrivait à échéance le 30 septembre 2013.
- 2e demande de prolongation de 120 jours adressée aux deux plus bas soumissionnaires conformes - la validité des soumissions arrivait à échéance le 28 janvier 2014.

- 3e demande de prolongation de 120 jours adressée seulement au plus bas soumissionnaire conforme CEVECO Inc., qui détenait son attestation de l'AMF depuis 11 décembre 2013.

La validité de la soumission arrivait à échéance le 28 mai 2014.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE12 1069 - 27 juin 2012 - Autoriser une dépense de 491 936,47 \$, taxes incluses, pour l'exécution des travaux de sécurisation de la falaise rocheuse adjacente au réservoir McTavish, comprenant tous les frais incidents. Dans le cadre des travaux préparatifs d'imperméabilisation du toit du réservoir - Contrat R-2011-06.

CM10 0903 - 22 novembre 2010 - Règlement d'emprunt de 200 M\$ pour le financement de projets de compétence d'agglomération et admissibles au volet Grandes Villes du Programme de subvention Fonds Chantiers Canada-Québec (FCCQ) - RCG10-022.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à octroyer un contrat de construction à CEVECO Inc. pour les travaux d'imperméabilisation et de drainage du toit du réservoir McTavish.

Les travaux sont sommairement décrits ci-dessous :

- Délocaliser temporairement la station météo et la remettre en place à la fin de nos travaux;
- Excaver le sol au-dessus du réservoir jusqu'à \pm 500 mm de la dalle du réservoir ;
- Installer une nouvelle membrane d'étanchéité incluant un système permanent de détection de fuites;
- Mettre en place un nouveau réseau de drainage;
- Obturer les événements existants en surface et forage de nouvelles ouvertures dans le haut des murs du réservoir pour une meilleure ventilation via le corridor souterrain;
- Réhabiliter et améliorer le système de drainage avec ajout d'un réservoir de rétention des eaux pluviales;
- Réaménager le chemin périphérique existant longeant la falaise rocheuse ainsi que la réfection des regards et des conduites de drainage existantes;
- Construire un nouvel édicule sur le dessus du réservoir qui servira comme accès d'urgence et de ventilation du corridor souterrain ceinturant le réservoir;
- Remblayer le site jusqu'à une élévation inférieure à 350 mm du niveau actuel du terrain. Il est entendu que l'arrondissement de Ville-Marie complétera le remblai jusqu'à son élévation finale et procédera à la remise en état du parc tout en y aménageant un terrain sportif à surface synthétique (hors mandat).

Le parc Rutherford sera remis à neuf et ouvert au public une fois les travaux de l'arrondissement Ville-Marie complétés.

Les travaux se dérouleront sur le site historique et naturel du Mont-Royal .Le ministère de la culture et des communications du Québec MCCQ a émis une autorisation en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel (voir pièce jointe).

Également, le comité consultatif à l'urbanisme CCU de l'arrondissement Ville-Marie a émis un avis favorable conditionnel aux points suivants :

- 1- Prévoir l'interdiction d'accès au terrain par les chiens : ce point là va être pris en charge par l'arrondissement Ville -Marie suite aux travaux d'aménagement du terrain multi-sports.
- 2- Vérifier la consolidation de la paroi rocheuse du côté nord : voir la partie " étape terminée " de la section contexte plus haut .
- 3- Pour l'éclairage , prévoir des lampadaires moins hauts mais comportant plus de flux directionnels : ce dernier point sera également pris en charge par Ville-Marie , c'est hors notre mandat.

Des contingences de 549 463,94 \$, taxes incluses, soit 10 % du coût des travaux, ont été prévues dans le bordereau de soumission afin de couvrir les imprévus du chantier, ce qui correspond à la pratique courante pour un contrat de cette envergure. Ces contingences de construction serviront à couvrir les frais imputables à des changements reliés aux travaux imprévus ou additionnels qui peuvent survenir en cours de chantier.

Un contrat d'une telle envergure laisse place à certains imprévus, dont voici une liste potentielle :

- Travaux ou changements suite à des conditions de chantier;
- Travaux relatifs à l'excavation dans le roc pour le réservoir de rétention des eaux pluviales. Les quantités, le type de roc et l'emplacement qui pourraient être différents des sondages réalisés;
- Quantité ou degré de contamination des sols qui pourraient diverger de ce qui a été rencontré dans l'étude des sol.

Des frais d'incidences de 403 562,25 \$, taxes incluses, représentant 6,70 % de la valeur du contrat, ont aussi été planifiés pour couvrir les frais suivants :

- Frais de laboratoire pour le contrôle de la qualité des matériaux (sol, béton, membranes géosynthétiques) qui représentent 40 % de la valeur des incidences;
- Déplacement d'utilités publiques (20 %);
- Services relatifs au gardiennage des installations en place pour le suivi du projet (20 %);
- Tous autres frais connexes liés au projet (avis aux citoyens, panneaux de chantier, etc.) qui représentent 20 % des incidences.

Un montant de 59 240,86 \$, taxes incluses ,alloué au poste 2.0 du bordereau des prix , concernant les travaux de délocalisation et relocalisation de la station météo , sera totalement remboursé par environnement Canada à la fin des travaux .Selon le point 7.1 de l' entente (d'occupation du terrain Rutherford) entre la Ville de Montréal et Environnement Canada en date du 10 juin 1992 (résolution du CM # C092 01677) ,la Ville se réserve le droit , en tout temps , d'exiger l'enlèvement , l'abandon , le déplacement, la relocalisation ou la modification aux frais de la requérante (environnement Canada) des ouvrages occupant le domaine public.

Dispositions contractuelles liées au respect de l'échéancier :

L'entrepreneur est tenu d'avoir complété l'ensemble de ces travaux dans un délai de 180 jours de calendrier suivant la date de l'ordre de débiter les travaux. En cas de dépassement du délai contractuel, les clauses de pénalités pour retard de l'article 5.1.10 du cahier des clauses administratives générales s'appliqueront immédiatement après l'expiration des délais prescrits.

L'article 5.1.10 se lit comme suit :

5.1.10 Pénalité pour retard

5.1.10.1 Retard dans l'exécution des travaux

5.1.10.1.1 Le délai stipulé aux documents pour l'exécution des travaux est de l'essence du contrat et le simple retard dans l'exécution des obligations de l'entrepreneur peut entraîner l'imposition, par le Directeur, d'une pénalité.

5.1.10.1.2 Pour chaque jour de retard à terminer les travaux, l'entrepreneur doit payer à la Ville une pénalité de 0,1 % du prix du contrat accordé, excluant la taxe fédérale sur les produits et services (TPS) et la taxe de vente du Québec (TVQ) et le montant des travaux contingents. Cette pénalité n'est jamais inférieure à 200 \$ par jour de retard.

JUSTIFICATION

Dans le cadre de son plan d'alimentation, la Direction de l'eau potable (DEP) poursuit ses efforts pour effectuer la mise à niveau de ses installations afin de se conformer à la nouvelle réglementation. La fin de vie utile de la membrane d'étanchéité existante sur le dessus du réservoir McTavish nous a amenés à procéder à des travaux de remplacement de cette membrane, à l'amélioration du drainage existant et à l'installation d'un nouveau système permanent de détection de fuites. Par la même occasion, la ventilation existante du réservoir ainsi que les accès seront revus et mis aux normes.

La réalisation de ce projet permettra de mieux protéger la structure en béton armé du réservoir, de prolonger la durée de vie de celui-ci et d'éliminer les risques d'infiltration, dans le but de préserver la qualité de l'eau potable du réservoir.

À la suite de l'appel d'offres public, il y a eu sept (7) preneurs du cahier des charges, dont cinq (5) affichés sur le site SÉAO (seulement ceux qui ont demandé à être diffusés publiquement) dont vous trouverez la liste en pièce jointe. Trois (3) d'entre eux ont déposé leur soumission et celles-ci sont jugées conformes par les professionnels externes, soit la firme de génie conseil AECOM. Veuillez vous référer au tableau d'analyse et de conformité des professionnels en pièce jointe.

Les raisons pour lesquelles les quatre (4) autres preneurs de documents n'ont pas déposé leurs soumissions sont les suivantes :

1. Aménagements Sud-Ouest : par manque de temps, également l'entreprise préfère les bordereaux à prix unitaires pour diminuer ses risques;
2. Construction et Expertise PG Inc. : le carnet de commande de cette entreprise était plein pour cette année;
3. Couverture Montréal-Nord Ltée : les travaux sont en-dehors de leur domaine d'expertise;
4. G.Giuliani Inc. : manque de temps pour finaliser la soumission.

Firmes soumissionnaires conformes	Prix de base (Taxes incluses)	Contingences (Taxes incluses)	Total (Taxes incluses)
CEVECO Inc.	5 494 639,36 \$	549 463,94 \$	6 044 103,30 \$
Corporation de construction GERMANO Inc.	5 563 026,36 \$	556 302,64 \$	6 119 328,91 \$
Le Groupe Lefebvre M.R.P. Inc	6 096 738,25 \$	609 673,82 \$	7 706 412,08 \$
Dernière estimation des professionnels externes (AECOM)	7 107 754,50 \$	710 775,45 \$	7 818 529,95 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			6 623 281 ,43 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			9,6 %

Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme – la plus basse conforme)</i>	1 662 308,78 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>	27,5 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme – estimation)</i>	(1 774 426,65 \$)
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i>	(22,7 %)
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse – la plus basse)</i>	75 225,61 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	1,2 %

L'analyse des soumissions a permis de constater qu'il y a un écart favorable de 22,7 % entre la plus basse soumission conforme et l'estimation réalisée par les professionnels externes (AECOM). Cet écart est principalement attribuable aux items suivants du bordereau :

- 3.11 Soutènement temporaire pour réservoir de béton (écart positif de 552 255,00 \$)
- 7.2 Déblai A-B sortie du site (écart positif de 351 450,00 \$)
- 7.3 Déblai B-C sortie du site (écart positif de 76 171,00 \$)

Pour l'article 3.11 Soutènement temporaire pour réservoir de béton : Cet écart est attribuable à de l'information supplémentaire qui a été recueillie et transmise après la dernière estimation. Cette information qui concernait l'étude des sols ainsi que des rapports de sondages réalisés antérieurement dans cette zone semble avoir rassuré les soumissionnaires quant à la méthode de soutènement ce qui a réduit substantiellement les coûts.

Pour les articles 7.2 et 7.3, les soumissionnaires semblent avoir identifié un autre site de disposition reconnu par le MDDEFP, qui est moins coûteux que celui que notre consultant a prévu pour fonder son estimation pour cet article.

La DEP estime que les prix soumis par cette entreprise sont avantageux pour l'agglomération de Montréal et considérant ce qui précède, la DEP recommande l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit CEVECO Inc.

Les validations requises ont été faites à l'effet que l'adjudicataire CEVECO Inc. ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec, ni de celle du Registre des entreprises non admissibles (RENA). Une attestation valide délivrée par Revenu Québec à CEVECO Inc. en date du 16 avril 2013 fut déposée avec sa soumission, laquelle sera validée à nouveau au moment de l'octroi du contrat.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujetti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats public, conformément au Décret 206-2013 adopté le 20 mars 2013. L'adjudicataire recommandé, CEVECO Inc. qui détient une attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF), laquelle est en vigueur depuis le 11 décembre 2013. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

En vertu du Règlement sur la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats, le dossier sera soumis à la commission pour étude puisque le contrat

d'exécution de travaux a une valeur de plus de 2 M\$ et que l'écart entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation est plus de 20 %.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat à octroyer est de 6 044 103,30 \$ (taxes incluses) comprenant un montant de 5 494 639,36 \$ (taxes incluses) pour les travaux et un montant de 549 463,94 \$ (taxes incluses) pour les contingences. La dépense totale de 6 447 665,55 \$ (taxes incluses) comprend le coût total du contrat ainsi qu'un montant 403 562,25 \$ (taxes incluses) pour les incidences nécessaires, tels que les frais associés aux travaux spécialisés, au contrôle de la qualité des matériaux et aux services relatifs au gardiennage des installations en place.

La dépense de 6 447 665,55 \$, taxes incluses, soit un coût net de 5 815 976,58 \$, lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale est prévue au PTI 2014-2016 de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau.

Cette dépense est admissible à une subvention estimée à 3 073 354,48 \$ dans le cadre du programme Fonds Chantiers Canada Québec (FCCQ), volet Grandes Villes.

Par ailleurs, Environnement Canada remboursera la Ville de Montréal pour un montant de 59 240,86 \$, taxes incluses pour les travaux de délocalisation et relocalisation de la station météo.

L'emprunt net de 1 152 507,93 \$ est à la charge spécifique des villes reconstituées.

En résumé le financement de ce projet est le suivant :

(en milliers \$)	Total
Investissements nets	5 816
Subventions: part Ville de Montréal	3 073
Réserve de l'eau locale: part Ville de Montréal	1 537
Autres revenus	53
Emprunt net	1 153

Le détail des informations comptable et budgétaire se retrouve dans l'intervention de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la «*Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*».

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le présent projet contribuera à :

- Pratiquer une gestion responsable des ressources.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ces travaux sont nécessaires afin d'assurer le prolongement de la durée de vie de la structure du réservoir et se conformer à la nouvelle réglementation sur la qualité de l'eau potable.

Les travaux se dérouleront sur le terrain du parc Rutherford au-dessus du réservoir McTavish. Le parc sera non disponible pendant l'exécution des travaux, soit du printemps à

l'automne 2014. L'Université McGill et la Direction des Sports et Loisirs de Ville-Marie ont été informées de la situation. Des échanges ont eu lieu tout au long de l'année 2013 entre la DEP et l'arrondissement de Ville-Marie afin de réduire les impacts sur le bruit, la circulation et le camionnage.

Le report de l'octroi de ce contrat mène à une réalisation des travaux à l'été 2015 ce qui pourrait retarder d'autant la réalisation du terrain sportif synthétique de l'arrondissement de Ville-Marie. Par ailleurs, la date d'échéance de la validité de soumission du plus bas soumissionnaire conforme arrive à échéance le 28 mai 2014, ce dernier pourrait alors retirer sa soumission.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été élaborée en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Commission sur l'examen des contrats : 16 avril 2014
Conseil d'agglomération : 1er mai 2014
Octroi de contrat : mai 2014
Mobilisation du chantier : juin 2014
Délai contractuel : 180 jours de calendrier
Fin des travaux : décembre 2014

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérification effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social (Josée POIRIER)

Avis favorable avec commentaires :
Eau , Direction de l'eau potable (Leilatou DANKASSOUA)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Denis RAYMOND)

Avis favorable avec commentaires :
Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Sylvain VILLENEUVE)

Avis favorable :
Ville-Marie , Direction des travaux publics (Robert BÉDARD)

Avis favorable avec commentaires :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Michel S SIMARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Redha GOUBAA
INGÉNIEUR

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-03-06

Babak HERISCHI
Directeur de l'eau potable



Dossier # : 1146217001

Unité administrative responsable :	Eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Diagnostic et conception réseau primaire
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Les Excavations Lafontaine Inc. pour la réhabilitation de la conduite d'eau de 900 mm sur le boulevard Décarie, entre les chemins Côte-Saint-Luc et Queen-Mary - Arrondissement Côte-des-Neiges / Notre-Dame-de-Grâce - Dépense totale de 2 345 475,37 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10119 - 5 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 2 345 475,37 \$, taxes incluses, pour l'exécution des travaux de réhabilitation de la conduite d'eau de 900 mm sur le boulevard Décarie, entre les chemins Côte-Saint-Luc et Queen-Mary, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à Les Excavations Lafontaine Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 171 736,45 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10119;
3. d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Chantal MORISSETTE Le 2014-03-25 15:42

Signataire :

Chantal MORISSETTE

Directrice principale - Service de l'eau
Eau , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1146217001

Unité administrative responsable :	Eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Diagnostic et conception réseau primaire
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Les Excavations Lafontaine Inc. pour la réhabilitation de la conduite d'eau de 900 mm sur le boulevard Décarie, entre les chemins Côte-Saint-Luc et Queen-Mary - Arrondissement Côte-des-Neiges / Notre-Dame-de-Grâce - Dépense totale de 2 345 475,37 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10119 - 5 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Les conduites principales d'aqueduc en béton précontraint à cylindre d'acier de type AWWA C-301, installées entre la fin des années 60 et le milieu des années 80, ont subi plusieurs bris ces dernières années. Plusieurs municipalités d'Amérique du Nord, où ce type de conduite a été installé, partagent les mêmes inquiétudes car des bris sur ces dernières ont été répertoriés, notamment le bris d'une conduite de 1200 mm en janvier 2012 à Ottawa bloquant 3 voies de circulation pendant plus de 4 mois et causant d'énormes embouteillages.

En fait, à Montréal, 14 bris majeurs se sont produits depuis 1986, parmi lesquels le bris, en mars 2011, de la conduite de 900 mm du boulevard Décarie qui a engendré d'importants problèmes hydrauliques sur le réseau, des impacts considérables sur la circulation et a provoqué l'inondation des sous-sols de plusieurs bâtiments.

En mars 2012, la Direction de l'eau potable a dû intervenir à nouveau pour réparer une fuite sur cette même conduite. Entretemps dans le cadre de son programme d'auscultation des conduites en béton de type C-301, cette conduite a fait l'objet d'une auscultation les 29 et 30 mai 2012. Les résultats ont révélé que sur les 88 tuyaux auscultés (490 m), 23 présentaient des signes de corrosion, soit plus de 26 %. Parmi les tuyaux endommagés, 3 étaient dans un état plus avancé et nécessitaient une réparation immédiate.

Sur une période de 2 ans, la Direction de l'eau potable a dû intervenir à 3 reprises sur cette conduite afin d'assurer l'alimentation en eau potable et la sécurité des citoyens. Étant donné la dégradation avancée de cette conduite, il est possible d'anticiper des réparations plus

fréquentes au cours des prochaines années. De plus, le risque que d'autres bris avec de lourdes conséquences surviennent est encore imminent. Afin de minimiser les risques associés à la vétusté de cette conduite, une solution plus définitive a été envisagée.

Une étude comparative, prenant en compte les durées de vie et surtout les impacts de tels travaux sur la circulation routière à proximité du boulevard Décarie a été réalisée afin de faire un choix éclairé entre des travaux de remplacement de la conduite ou des travaux de réhabilitation de la conduite. En parallèle, une étude hydraulique a été réalisée dans le but de vérifier que la réduction de la capacité hydraulique de cette conduite occasionnée par la réduction du diamètre de cette conduite n'affectait pas le reste du réseau. Les résultats de l'étude hydraulique ont démontré que la réhabilitation apparaît comme une solution avantageuse. La solution retenue est donc la réhabilitation complète de la conduite entre Côte-Saint-Luc et Queen-Mary.

L'appel d'offres a été publié dans le quotidien La Presse ainsi que sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) le 30 janvier 2014. L'ouverture des soumissions pour la réalisation des travaux a eu lieu à l'hôtel de Ville de Montréal le 24 février 2014, à 14 heures.

Deux (2) addenda ont été émis durant la période soumission :

- Addenda no 1 (13 février 2014) : Réponses aux questions reçues dans le cadre de cet appel d'offres, ajout à l'article 2.2 "Calendrier d'exécution des travaux" du cahier des prescriptions spéciales d'une précision concernant le programme des travaux;
- Addenda no 2 (20 février 2014) : Réponses aux questions reçues dans le cadre de cet appel d'offres, remplacement de l'article 2.2.2 "Tronçon sud" alinéa 2) par un nouvel article.

Les soumissions sont valides pour cent vingt (120) jours suivant la date d'ouverture, soit jusqu'au 24 juin 2014.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise l'octroi d'un contrat pour la réhabilitation d'une conduite d'eau principale de 900 mm de diamètre par insertion d'une conduite de 750 mm de diamètre minimum, sur une longueur de 490 mètres, au niveau de la voie de service du boulevard Décarie, direction sud, du chemin Queen-Mary jusqu'à avant l'intersection avec le chemin de la Côte-Saint-Luc (tronçon nord) ainsi que la reconstruction d'une conduite d'eau principale de 900 mm, sur une longueur de 60 mètres, sur la voie de service du boulevard Décarie au niveau de l'intersection avec le chemin de la Côte-Saint-Luc (tronçon sud) dans l'arrondissement Côte-des-Neiges / Notre-Dame-de-Grâce. De plus, le projet comporte les éléments suivants :

- la construction d'une chambre de débitmètre dans le tronçon nord;
- la réfection d'une (1) chambre de vidange et de deux (2) chambres de vannes.

Un plan d'ensemble montrant les travaux à effectuer dans le cadre de ce projet est inclus en "pièces jointes" au dossier.

Une enveloppe budgétaire pour les travaux contingents représentant 10 % du montant total des travaux est prévue au présent contrat pour effectuer des travaux qui n'ont pu être

prévus lors de l'élaboration des plans et devis ou à des changements reliés aux travaux imprévus ou additionnels qui peuvent survenir en cours de réalisation de chantier. Le pourcentage de 10 % est une pratique courante dans le monde de la construction et a été établi selon les expériences passées.

Des frais incidents de 173 738,92 \$, taxes incluses, ont été réservés, représentant 8 % de la valeur du contrat, pour défrayer les coûts associés aux travaux spécialisés. Ces frais sont répartis de la façon suivante, 3 % ont été réservés pour le contrôle qualitatif et 5 % pour les autres travaux spécialisés. Les travaux spécialisés à associer à ce montant sont :

- la protection et le déplacement d'utilités publiques
- les activités de communication
- la gestion des impacts
- le marquage et la signalisation (feux de circulation)

L'entrepreneur est tenu d'avoir terminé l'ensemble des travaux du tronçon nord dans un délai de cent vingt (120) jours de calendrier suivant la date de l'ordre de débiter les travaux et l'ensemble des travaux du tronçon sud dans un délai de cent vingt (120) jours de calendrier suivant le parachèvement des travaux du tronçon nord, à l'exception de la pose du revêtement permanent de la chaussée. Dans tous les cas, les travaux du tronçon nord doivent être complétés au plus tard à la mi-avril 2015 afin de respecter les contraintes hydrauliques occasionnées par la période estivale et la pose du revêtement permanent du tronçon sud avant le premier juillet 2015. Tout retard non justifié entraînera l'application de l'article 5.1.10.1 du Cahier des clauses administratives générales, soit une pénalité de 0.1 % du prix du contrat accordé par jour, excluant la taxe fédérale sur les produits et services (TPS) et la taxe de vente du Québec (TVQ) et le montant des travaux contingents.

JUSTIFICATION

Le tableau suivant présente les prix proposés par les soumissionnaires. L'ensemble des travaux est mis en chantier par la Direction de l'eau potable. Cinq (5) soumissions ont été déposées, ce qui représente 33 % des preneurs de documents. Parmi les dix (10) qui n'ont pas déposé d'offre, sept (7) étaient des sous-traitants, deux (2) avaient un calendrier trop chargé et un (1) s'est trompé en retirant les documents. La liste des preneurs de documents ainsi que les justifications des soumissions non déposées se trouvent en pièces jointes.

L'analyse de conformité des cinq (5) soumissions a révélé qu'aucune d'entre elles ne comportait de non conformité majeure qui pouvait entraîner son rejet. L'échéancier préliminaire des travaux n'a pas été soumis par "Les entreprises Michaudville Inc." tel qu'exigé par l'article 1.4.5 du Cahier des prescriptions spéciales. Enfin, la soumission de l'entrepreneur "Groupe Hexagone, S.E.C" a été corrigée à l'article 2.5 du bordereau, en utilisant le prix soumis, tel que prescrit à l'article 1.1.4.4 du Cahier des clauses administratives générales. Cette analyse peut être consultée en pièce jointe.

Firmes soumissionnaires	Prix de base (taxes incluses)	Contingences (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
Les Excavations Lafontaine Inc.	1 974 305,86 \$	197 430,59 \$	2 171 736,45 \$
Groupe Hexagone, S.E.C	2 624 449,24 \$	262 444,92 \$	2 886 894,17 \$
Les Entreprises Michaudville Inc.	3 149 999,99 \$	315 000,00 \$	3 464 999,99 \$
Roxboro Excavation Inc.	3 451 072,35 \$	345 107,24 \$	3 796 179,59 \$
Veolia ES Canada Services Industriels Inc.	4 265 884,15 \$	426 588,42 \$	4 692 472,57 \$

Dernière estimation réalisée	2 173 878,32 \$	217 387,83 \$	2 391 266,15 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			3 402 456,55 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100			56,67 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)			2 520 736,12 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) ((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100			116,07 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme - estimation)			- 219 529,70 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100			- 9,18 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse - la plus basse)			715 157,72 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100			32,93 %

L'analyse des soumissions a permis de constater que le plus bas soumissionnaire conforme a présenté une soumission avec un écart de - 9,18 % par rapport à l'estimé réalisé à l'interne. Compte tenu de la marge d'erreur de notre estimé, cet écart est tout à fait conforme aux conditions du marché.

L'analyse des soumissions a également permis de constater que le plus bas soumissionnaire conforme a présenté une soumission avec un écart de 32,93 % par rapport au deuxième plus bas soumissionnaire, soit un écart supérieur à 20 %, ce dossier doit donc être référé à la Commission permanente sur l'examen des contrats.

Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec et de celle du Registre des entreprises non admissibles (RENA), ont été faites. Une attestation valide délivrée par Revenu Québec fut déposée avec sa soumission, laquelle sera validée de nouveau au moment de l'octroi du contrat.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres public assujéti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics (Loi 1). L'adjudicataire recommandé, l'entreprise Les Excavations Lafontaine Inc., détient une attestation de contracter délivrée par l'autorité des marchés financiers (AMF), laquelle est en vigueur depuis le 30 mai 2013. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

Considérant les commentaires émis par l'arrondissement Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce lors de leur intervention, nous assurons que l'ordre de débiter les travaux ne sera donné que lorsque nous aurons la confirmation que les travaux situés sur la rue Sherbrooke et la fermeture du viaduc Saint-Jacques seront terminés.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût du contrat à octroyer est de 2 171 736,45 \$ (taxes incluses) comprenant un montant de 1 974 305,86 \$ (taxes incluses) pour la réhabilitation de la conduite d'eau de 900 mm sur le boulevard Décarie, entre les chemins Côte-Saint-Luc et Queen-Mary et un

montant de 197 430,59 \$ (taxes incluses) pour les contingences. La dépense totale de 2 345 475,37 \$ (taxes incluses) comprend le coût total du contrat ainsi qu'un montant 173 738,92 \$ (taxes incluses) pour les incidences reliées à des travaux spécialisés, tels que la protection et le déplacement d'utilités publiques, les activités de communication, la gestion des impacts, le marquage, la signalisation et le contrôle qualitatif des matériaux. La dépense de 2 345 475,37 \$ taxes incluses, soit un coût net de 2 115 685,08 \$, lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale est prévue au PTI 2014-2016 de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau.

Cette dépense est admissible à une subvention estimée à 1 692 548,07 \$ au programme de la TECQ (taxe sur l'essence de la contribution du Québec). L'emprunt net de 423 137,01 \$ est à la charge spécifique des villes reconstituées.

En résumé, le financement de ce projet est le suivant :

(en milliers \$)	Total
Investissements nets	2 116
Subvention	1 693
Réserve de l'eau de l'agglomération	0
Emprunt net	423

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la «*Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*».

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'entrepreneur général devra réaliser les travaux de façon à respecter les plans et devis préparés par les professionnels de la DEP, et par le fait même; la Politique de développement durable de la Ville de Montréal et les directives applicables qui s'y rattachent.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les travaux à réaliser sur la conduite de 900 mm située sur la voie de service (direction sud) du boulevard Décarie, permettront d'éviter des entraves majeures sur la circulation en cas de réparations d'urgence dues à des bris et d'assurer une alimentation en eau continue et sans baisse de pression aux citoyens de la zone 2 de l'arrondissement Côte-des-Neiges / Notre-Dame-de-Grâce.

Une équipe de la Direction des transports - Section de la gestion des impacts a élaboré un cahier des prescriptions spéciales en maintien de la circulation et signalisation temporaire afin de minimiser les impacts et inconvénients des usagers dans le secteur du boulevard Décarie. Les travaux de reconstruction de la conduite de 900 mm dans l'intersection du chemin de la Côte-Saint-Luc avec le boulevard Décarie seront exécutés seulement de soir et/ou les fins de semaine pour minimiser les impacts sur la circulation.

Advenant le cas où l'octroi de contrat est reporté ou annulé, il est probable que la durée de validité des soumissions dépasse le délai de 120 jours et que les soumissionnaires retirent leurs offres. Ainsi, il faudra reprendre l'appel d'offres ce qui retardera le début des travaux et du fait même aura un impact sur la sécurité de l'alimentation en eau potable pour la zone 2 située à l'ouest du boulevard Décarie.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été élaborée en accord avec la Direction des communications.

De plus, un plan de gestion des impacts et de la circulation a été élaboré pour proposer des mesures de mitigation aux usagers de la route et aux résidents et institutions.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Commission sur l'examen des contrats : 16 avril 2014

Octroi du contrat : conseil d'agglomération du 1er mai 2014

Début des travaux : juillet 2014

Délai contractuel : 240 jours de calendrier

Fin des travaux : juillet 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérification effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Denis RAYMOND)

Avis favorable avec commentaires :

Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des travaux publics (Jean MERCIER)

Avis favorable avec commentaires :

Eau , Direction de l'eau potable (Leilatou DANKASSOUA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Aurore PINEAU
Ingénieure

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-03-10

Babak HERISCHI
Directeur de l'eau potable



Dossier # : 1144551001

Unité administrative responsable :	Eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau , Division Réhabilitation et auscultation des réseaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Clean Water Works inc. pour la réalisation de travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage pour le secteur Ouest (contrat UX14300) - Dépense totale de 11 628 456,08 \$, taxes incluses (contrat 11 478 456,08 \$ + incidences 150 000 \$) et accorder un autre contrat à Insituform Technologies Limitée pour la réalisation de travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage pour le secteur Est (contrat UX14299) - Dépense totale de 15 018 969,27 \$, taxes incluses (contrat 14 868 969,27 \$ + incidences 150 000 \$) - Appel d'offres public 10139 - 3 soumissionnaires pour chacun des contrats

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 15 018 969,27 \$, taxes incluses, pour le contrat UX14299 et une dépense de 11 628 456,08 \$, taxes incluses, pour le contrat UX14300 pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout sur diverses rues de la Ville de Montréal comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à Insituform Technologies Limitée, le plus bas soumissionnaire conforme, pour le contrat UX14299, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 14 868 969,27 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10139;
3. d'accorder à Clean Water Works inc., le plus bas soumissionnaire conforme, pour le contrat UX14300, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 11 478 456,08 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10139;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est assumée à 10,6% par l'agglomération et à 89,4 % par la ville centrale.

Signé par Michel SÉGUIN **Le** 2014-04-02 11:04

Signataire :

Michel SÉGUIN

Directeur
Eau , Direction de la gestion durable de l'eau_des mesures corporatives et
d'urgences

IDENTIFICATION **Dossier # :1144551001**

Unité administrative responsable :	Eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau , Division Réhabilitation et auscultation des réseaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Clean Water Works inc. pour la réalisation de travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage pour le secteur Ouest (contrat UX14300) - Dépense totale de 11 628 456,08 \$, taxes incluses (contrat 11 478 456,08 \$ + incidences 150 000 \$) et accorder un autre contrat à Insituform Technologies Limitée pour la réalisation de travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage pour le secteur Est (contrat UX14299) - Dépense totale de 15 018 969,27 \$, taxes incluses (contrat 14 868 969,27 \$ + incidences 150 000 \$) - Appel d'offres public 10139 - 3 soumissionnaires pour chacun des contrats

CONTENU

CONTEXTE

Les travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage sont proposés par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) du Service de l'eau et sont prévus au programme triennal d'immobilisations 2014-2016. Les travaux de réhabilitation des conduites d'égout s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau des infrastructures performantes et font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

Ces techniques sans tranchées représentent de nombreux avantages comparativement aux méthodes plus traditionnelles de reconstruction par excavation, notamment :

- Réduction importante des coûts d'exécution comparativement à la reconstruction par excavation;
- Rapidité dans la réalisation des travaux;
- Réduction des perturbations sur les infrastructures environnantes;
- Rapidité de la remise en état des lieux;
- Réduction de la disposition des sols et des matériaux d'excavation;

- Maintien de la circulation pendant les travaux.

De plus, dans un contexte de déficit d'entretien des réseaux d'égout, les techniques de réhabilitation permettent le renouvellement d'un très grand nombre de conduites d'égout.

Longueurs des réseaux d'égout réhabilités							
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Total
Réhabilitation (km)	2.1	11.1	12.3	11.2	22	17.9	76.6

En vertu de la Loi 76, l'appel d'offres a été publié le 21 février 2014 sur le site électronique du SÉAO ainsi que dans le quotidien La Presse le 20 février 2014. Un délai de 26 jours a été accordé aux soumissionnaires pour préparer leurs documents de soumission. La séance publique d'ouverture des soumissions s'est tenue le 19 mars 2014 dans les locaux de la Direction du Greffe de l'Hôtel de Ville. Les soumissions sont valides 180 jours suivant la date d'ouverture, soit le 15 septembre 2014.

Un addenda a été publié le 11 mars 2014 afin d'apporter des corrections aux bordereaux de soumission et fournir des réponses aux questions adressées par les entrepreneurs. Cet addenda n'a pas eu de conséquence significative sur l'estimation des coûts.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG14 0025 - 30 janvier 2014 Accorder un contrat à la firme CWW Rehabilitation (Clean Water Works inc.) pour la réalisation de travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans la rue Sainte-Catherine (UR13236) - d'une dépense totale de 2 877 581,09 \$ taxes incluses (contrat 2 827 581,09 \$ + incidences 50 000 \$) - Appel d'offres public 10125 - 5 soumissionnaires.

CG13 0242 - 20 juin 2013 - Accorder un contrat à Insituform Technologies ltée pour la réalisation de travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage pour le secteur Ouest (UX-13-002) - Dépense totale de 12 974 384,04 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10066 (3 soum.)

CM13 0652 - 4 juillet 2013 - Accorder un contrat à la firme CWW Rehabilitation (Clean Water Works inc.) pour la réalisation de travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage pour le secteur Est (UX-13-001) d'une dépense totale de 13 885 862,52 \$ taxes incluses (contrat 13 735 862,52 \$ + incidences 150 000 \$) - Appel d'offres public 10066 - 3 soumissionnaires.

CG12 0120 - 19 avril 2012 - Accorder deux contrats à la firme CWW Rehabilitation (Clean Water Works inc.) pour la réalisation de travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage, le premier pour le secteur Ouest d'une dépense totale de 11 243 809,55 \$ taxes incluses (contrat 11 093 809,55 \$ + incidences 150 000 \$) et le deuxième pour le secteur Est d'une dépense totale de 11 775 563,13 \$ taxes incluses (contrat 11 625 563,13 \$ + incidences 150 000 \$) - Appel d'offres public 10017 - 2 soumissionnaires pour les deux contrats.

DESCRIPTION

La présente demande d'octroi de contrats a pour objet la réhabilitation par la technique de chemisage structural de 31,2 km de conduites d'égouts sur tout le territoire de la ville de Montréal ce qui représente un taux de renouvellement de l'ordre de 0,74 %.

Étant donné l'envergure des travaux, la DGSRE a décidé de diviser le projet en deux secteurs selon la répartition suivante :

Secteur Est (Section A dans procès-verbal) : 17 km de conduites d'égout (Anjou, Mercier-

Hochelaga—Maisonnette, Montréal-Nord, Le Plateau-Mont-Royal, Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles, Rosemont-La-Petite-Patrie, Villeray—Saint-Michel, Parc-Extension et Ahuntsic-Cartierville).

Secteur Ouest (Section B dans le procès-verbal) : 14,2 km de conduites d'égout (Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, Lachine, LaSalle, Outremont, Saint-Laurent, Le Sud-Ouest, Verdun et Ville-Marie).

Chaque conduite d'égout à réhabiliter est identifiée dans les documents d'appels d'offres. Toutefois, des clauses sont prévues permettant le retrait, la modification ou l'ajout de tronçons d'égout à la suite des recommandations techniques obtenues après l'octroi du contrat (ex. : détérioration trop avancée de la conduite, capacité hydraulique insuffisante, etc.). Par ailleurs, des clauses prévoient que des travaux d'excavation et de réparations ponctuelles, préalables aux travaux de réhabilitation des conduites d'égout, peuvent être effectués en cours de contrat.

Pour chaque contrat, une longueur additionnelle de 500 mètres de réhabilitation a été prévue pour des conduites non identifiées afin palier à des situations d'extrêmes urgences et prévenir d'éventuels effondrements qui seraient connus après l'octroi des contrats.

Des exigences particulières au contrôle des odeurs de styrène sont prévues aux documents d'appels d'offres.

Afin de s'assurer que l'adjudicataire possède l'expertise et les ressources nécessaires pour réaliser les travaux conformément au devis, des clauses de conformité sur l'expérience et les qualifications du soumissionnaire, des sous-traitants, des équipements, des produits de gainage, de la planification et de la gestion des travaux, ont été insérés aux documents d'appel d'offres. Enfin, les travaux devront être réalisés avant le 31 mai 2015, mais la Ville se réserve le droit de reporter certains travaux à sa demande sans coûts supplémentaires. Des pénalités peuvent être appliquées si l'entrepreneur ne respecte pas l'échéancier des travaux et également si une production mensuelle minimale n'est pas atteinte durant certaines périodes de la durée du contrat (article 29 des clauses administratives spéciales du devis).

Ce contrat comprend des contingences d'un montant de 841 639,77 \$ (taxes incluses) pour le contrat du secteur Est et 649 723,93 \$ (taxes incluses) pour le contrat du secteur Ouest correspondant, pour chaque contrat, à 6 % du coût des travaux afin de couvrir les imprévus.

Des dépenses incidentes estimées à 150 000 \$ pour chacun des deux contrats ont également été prévues pour couvrir des dépenses liées à la communication, la distribution d'avis, la gestion des impacts, les analyses de laboratoire ou toute autre dépense générée suite à une intervention par des tiers.

JUSTIFICATION

Ces travaux sont proposés par la DGSRE et sont prévus au PTI 2014-2016. L'analyse des inspections télévisées et des rapports d'inspection recommande la réhabilitation comme méthode d'intervention afin de préserver la pérennité des réseaux. Les tronçons sélectionnés ont une cote d'intégrité structurale élevée rencontrant les critères d'admissibilité des programmes TECQ et IQM. Le stade actuel de détérioration de ces conduites, dont certaines sections sont critiques, nécessite une intervention rapide de réhabilitation pour éviter de coûteuses reconstructions à moyen terme.

À la suite du processus d'appel d'offres public, 11 compagnies ont pris possession des documents (voir en pièces jointes) et 3 d'entre elles (27,3 %) ont soumis des prix.

Les compagnies n'ayant pas soumis d'offres sont les suivantes

- 6742114 Canada inc. - intérêt comme sous-traitant
- Formadrain Inc - intérêt comme sous-traitant
- Gainex Inc. - n'a pas obtenu le certificat émis par l'AMF
- Les Canalisations Karic - intérêt comme sous-traitant
- Les excavations Lafontaine inc. - intérêt comme sous-traitant
- National Vacuum Services égout-aqueduc - a décidé de ne pas soumissionner
- Véolia Canada inc. - a soumissionné sous le nom de Sade Canada inc.
- SMCE Rehab - Entreprise d'Europe, n'est pas établie au Canada

CWW a reçu l'autorisation de l'Autorité des marchés financiers en date du 13 juin 2013 et une copie de la lettre est en pièces jointes.

Insituform Technologies Limitée a reçu l'autorisation de l'Autorité des marchés financiers en date du 30 mai 2013 et une copie de la lettre est en pièces jointes.

La liste des preneurs de documents d'appel d'offres du SÉAO est présentée en pièces jointes.

Contrat : Secteur Est - UX14299 - Soumission 10139
 Résultats des trois soumissionnaires conformes :

Soumissionnaires conformes	Prix	Contingences	Total
Insituform Technologies Limitée	14 027 329,50 \$	841 639,77 \$	14 868 969,27 \$
Clean Water Works inc.	14 387 838,13 \$	863 270,29 \$	15 251 108,42 \$
Sade Canada inc	18 097 650,22 \$	1 085 859,01 \$	19 183 509,24 \$
Dernière estimation réalisée (\$)			18 086 796,42 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues <i>((total du coût des soumissions conformes reçues/nombre de soumissions))</i>			16 434 528,98 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse)/la plus basse) x 100</i>			10,53 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			4 314 539,97 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme)/la plus basse) x 100</i>			29,02 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			(3 217 827,15 \$)
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation)/estimation) x 100</i>			(17,79 %)
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>			382 139,15 \$
			2,57 %

Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) $((\text{la deuxième plus basse} - \text{la plus basse}) / \text{la plus basse}) \times 100$

Le montant de la soumission d'Insituform Technologies Limitée a été corrigé de 0,09 \$ pour le contrat UX14299 à la suite des erreurs d'arrondis dans les calculs de la soumission.

L'estimation pour les travaux de réhabilitation des conduites d'égout a été préparée par les chargés de projet de la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau.

Le montant de la plus basse soumission conforme est de 17,79 % inférieur au montant de l'estimation.

Il est recommandé d'octroyer le contrat pour le secteur Est à la firme Insituform Technologies Limitée, le plus bas soumissionnaire conforme à toutes les exigences du cahier de charges.

Contrat : Secteur Ouest - UX14300 - Soumission 10139

Résultats des trois soumissionnaires conformes :

Soumissionnaires conformes	Prix	Contingences	Total
Clean Water Works inc.	10 828 732,15 \$	649 723,93 \$	11 478 456,08 \$
Insituform Technologies Limitée	11 292 409,89 \$	677 544,59 \$	11 969 954,49 \$
Sade Canada inc.	14 683 818,27 \$	881 029,10 \$	15 564 847,37 \$
Dernière estimation réalisée (\$)			15 295 454,64 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues (total du coût des soumissions conformes reçues/nombre de soumissions)			13 004 419,31 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100			13,29 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)			4 086 391,29 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) (la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100			35,60 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme - estimation)			(3 816 998,56 \$)
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) (la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100			(24,96 %)
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse - la plus basse)			491 498,41 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) (la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100			4,28 %

Le montant de la soumission de Clean Water Works inc. a été corrigé de 0,05 \$ pour le contrat UX14300 à la suite des erreurs d'arrondis dans les calculs de la soumission.

L'estimation pour les travaux de réhabilitation des conduites d'égout a été préparée par les chargés de projet de la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau.

Le montant de la plus basse soumission conforme est de 24,96 % inférieur au montant de l'estimation.

Il est recommandé d'octroyer le contrat pour le secteur Ouest à la firme Clean Water Works inc., le plus bas soumissionnaire conforme à toutes les exigences du cahier de charges.

EXPLICATION DES ÉCARTS

L'écart très favorable entre l'estimation et le montant de la soumission pour les deux (2) contrats s'explique principalement par les raisons suivantes :

- la récurrence annuelle du volume qui permet aux entrepreneurs de s'équiper en conséquence;
- le contexte de marché favorable, les entrepreneurs soumissionnent à la baisse afin de conserver leur part du marché;
- l'amélioration d'année en année de la connaissance du territoire et le fonctionnement de la Ville;
- Les prix soumis associés aux travaux civils (articles 1.8 et 2.1.7 des bordereaux) ont été réduits comparativement aux années précédentes.

En vertu du Règlement sur la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats, le dossier sera soumis à ladite commission pour étude, parce que le montant de chaque contrat est supérieur à 10 000 000 \$ et parce que, pour le contrat du secteur Ouest, il existe un écart de prix de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale de 26 647 425,35 \$ taxes incluses, relative aux deux (2) contrats, soit un coût net de 24 036 730,91 \$ lorsque diminué des ristournes fédérale et provinciale est prévue au PTI 2014-2016 pour la portion 2014 et est priorisée au PTI 2015-2017 pour la portion 2015 de la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau du Service de l'eau. La dépense assumée par l'agglomération soit 2 559 827,43 \$ est admissible à une subvention estimée à 2 047 861,94 \$ au programme de la TECQ (taxe sur l'essence et de la contribution du Québec). L'emprunt net de 511 965,49 \$ est à la charge spécifique des villes reconstituées. La liste des rues en pièce jointe identifie les rues de compétence agglomération qui sont localisées dans la zone du centre-ville.

La dépense assumée par la Ville centrale soit 21 476 903,48 \$ est admissible à une subvention estimée à 16 107 677,61 \$ au programme PIQM et la portion non subventionnée de 5 369 225,87 \$ est financée par la réserve de l'eau locale laissant aucun impact à la charge des contribuables.

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention de la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau du Service de l'eau.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces travaux permettent de contribuer à l'atteinte des objectifs suivants :

- Renouveler les réseaux de 1 % selon la politique nationale de l'eau;
- Diminuer les infiltrations d'eau dans le réseau d'égout;
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre lors des travaux de réhabilitation par la diminution des excavations.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Compte tenu de l'importance des travaux (31,2 km) à réaliser d'ici le 31 mai 2015, il est primordial d'octroyer le contrat au début du mois de mai 2014, afin de pouvoir débiter les

travaux dans le même mois et de permettre l'exécution des travaux sur une période de treize (13) mois.

Advenant le cas où l'octroi du contrat est refusé, le fait de ne pas procéder aux travaux dans un délai relativement rapproché, pourrait avoir comme conséquence de devoir reconstruire certaines conduites au lieu de les réhabiliter ce qui entraînerait des coûts beaucoup plus importants. De plus, si les travaux sont réalisés dans un délai ultérieur, ceci risque de provoquer une augmentation des coûts de la main-d'oeuvre et des matériaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été élaborée en accord avec la Direction des communications-

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Commission sur l'examen des contrats : 16 avril 2014

Octroi du contrat : 1 mai 2014

Début des travaux : 5 mai 2014

Fin des travaux : 31 mai 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Nathalie LANGLAIS)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jacques P TREMBLAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

George DEL RIO
Chef de division

ENDOSSÉ PAR

Dominique DEVEAU
Directrice - DGSRE

Le : 2014-03-21



Dossier # : 1140380001

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction des sports et de l'activité physique , Division des orientations_équipements_événements et pratique sportive
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 c) favoriser l'accessibilité aux activités et aux équipements collectifs
Projet :	Complexe environnemental Saint-Michel
Objet :	Accorder un contrat à la firme Entreprise de Construction T.E.Q. inc. pour réaliser les travaux d'aménagement extérieur - phase 2 du Centre de soccer de Montréal au CESM. Dépense totale de 4 249 498,19 \$, taxes incluses, comprenant les contingences, les frais incidents et les frais de gestion liés à la phase 1, ainsi que le contrat des travaux d'aménagement extérieur de la phase 2 s'élevant à 3 537 435,07 \$. Appel d'offres public 5690 - 4 soumissions. Autoriser une dépense additionnelle de 192 951,00 \$ taxes incluses, pour les frais de gestion liés à la phase 1, dans le cadre du contrat accordé à la firme Entreprise de Construction T.E.Q. inc. (CM13 0582), majorant ainsi le montant total du contrat de 39 474 619,12 \$ à 39 667 570, 12 \$, taxes incluses.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense totale de 4 249 498,19 \$, taxes incluses, pour les travaux d'aménagement du Centre de soccer intérieur au CESM, comprenant les contingences, les frais incidents et les frais de gestion liés à la phase 1;
2. d'accorder à la firme Entreprise de Construction T.E.Q. inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux d'aménagement extérieur du Centre de soccer de Montréal au CESM, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 537 435,07 \$, contingences et taxes incluses conformément aux documents de l'appel d'offres public 5690;
3. d'autoriser une dépense additionnelle de 192 951,00 \$ taxes incluses, pour les frais de gestion liés à la phase 1, dans le cadre du contrat accordé à la firme Entreprise de Construction T.E.Q. inc. (CM13 0582), majorant ainsi le montant total du contrat de 39 474 619,12 \$ à 39 667 570, 12 \$, taxes incluses;
4. d'imputer ces dépenses, après avoir opéré les virements budgétaires requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centre.

Signé par Johanne DEROME **Le** 2014-04-01 17:24

Signataire :

Johanne DEROME

Directrice
Qualité de vie , Direction des sports et de l'activité physique

IDENTIFICATION

Dossier # :1140380001

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction des sports et de l'activité physique , Division des orientations_équipements_événements et pratique sportive
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 c) favoriser l'accessibilité aux activités et aux équipements collectifs
Projet :	Complexe environnemental Saint-Michel
Objet :	Accorder un contrat à la firme Entreprise de Construction T.E.Q. inc. pour réaliser les travaux d'aménagement extérieur - phase 2 du Centre de soccer de Montréal au CESM. Dépense totale de 4 249 498,19 \$, taxes incluses, comprenant les contingences, les frais incidents et les frais de gestion liés à la phase 1, ainsi que le contrat des travaux d'aménagement extérieur de la phase 2 s'élevant à 3 537 435,07 \$. Appel d'offres public 5690 - 4 soumissions. Autoriser une dépense additionnelle de 192 951,00 \$ taxes incluses, pour les frais de gestion liés à la phase 1, dans le cadre du contrat accordé à la firme Entreprise de Construction T.E.Q. inc. (CM13 0582), majorant ainsi le montant total du contrat de 39 474 619,12 \$ à 39 667 570, 12 \$, taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

Le projet du Centre de soccer de Montréal, situé sur l'avenue Papineau entre les rues Louvain et Lecocq, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, prévoit la construction d'un édifice d'envergure et d'un terrain de soccer/football extérieur dans le pôle sportif du Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM). Le Centre sportif est grandement attendu par le milieu du soccer montréalais qui compte près de 42 000 joueurs fédérés sur son territoire.

Le projet se veut exemplaire à plusieurs égards et répond aux principes directeurs suivants :

- tendre vers l'autofinancement de ses activités en générant des revenus, tout en préservant l'accessibilité aux jeunes;
- assurer une intégration harmonieuse avec le Plan directeur du CESM et son parc;
- être un modèle de développement durable avec notamment un bâtiment certifié LEED -NC Or;
- être reconnu comme une œuvre architecturale contribuant au rayonnement de Montréal, Ville UNESCO de design.

Dans le but d'assurer une qualité d'exécution, de réaliser des économies et de respecter l'échéancier, le projet d'ensemble du Centre de soccer a été prévu en deux phases complémentaires.

1. La phase 1 est en cours, impliquant la construction d'un bâtiment, d'un terrain de soccer intérieur, d'une aire de stationnement extérieur, d'une aire polyvalente extérieure, de services complémentaires ainsi que des infrastructures en lien avec les phases subséquentes. La réalisation de la phase 1 a débuté en juillet 2013 et la date visée pour son achèvement est l'hiver 2014-2015. À noter que les travaux actuels de la phase 1 excluent la fourniture et l'installation du revêtement synthétique du terrain intérieur.
2. La phase 2 implique les travaux d'aménagement du terrain de soccer/football extérieur, incluant les gradins, un système d'éclairage, du mobilier et le pourtour du terrain (clôtures, plantations, etc.).
3. Un dernier appel d'offres sera lancé en avril 2014, visant la fourniture et l'installation du revêtement en gazon synthétique des terrains de soccer intérieur et extérieur par un entrepreneur spécialisé.

Principales étapes terminées ou en cours	Coût	Début	Fin
Concours d'architecture et octroi de contrat à la firme lauréate, Saucier+Perrotte/HCMA architectes, pour la réalisation des plans et devis pour la construction du Centre de soccer de Montréal (phase 1)	1,7 M\$	2011	En cours
Octroi de contrat de services professionnels pour les services d'ingénierie et d'architecture de paysage à Nicolet, Chartrand, Knoll Ltée, Bouthillette Parizeau et associés et WAA et associés pour la réalisation des plans et devis pour la construction du Centre de soccer de Montréal (phase 1)	1,5 M\$	2011	En cours
Octroi de contrat à Nordic Structures Bois inc. pour la conception, la fabrication, la livraison et l'installation de la structure de toit en gros bois d'oeuvre du Centre de soccer de Montréal (phase 1)	8,4 M\$	2013	En cours
Octroi de contrat à Entreprise de Construction T.E.Q. inc. pour la construction générale du Centre de soccer de Montréal et cession du contrat de Nordic pour la structure de toit en gros bois d'oeuvre (phase 1)	39,5 M\$	2013	En cours
Adoption du modèle d'affaires du Centre de soccer de Montréal et accord de principe relatif aux termes du contrat de gestion à intervenir entre l'Association régionale de soccer Concordia et la Ville (phases 1 et 2)	S.O.	2013	En cours
Autorisation de lancer un appel d'offres public pour la fourniture et l'installation d'un revêtement synthétique pour les terrains de soccer intérieur et extérieur au Centre de soccer de Montréal (phases 1 et 2)	Confidentiel	2013	2013
Autorisation de lancer un appel d'offres public pour les travaux d'aménagement extérieur du Centre de soccer de Montréal au CESH comprenant un terrain extérieur de soccer éclairé, des gradins et son pourtour.	Confidentiel	2013	2014
Étape faisant l'objet du présent dossier			
Octroi de contrat pour les travaux d'aménagement extérieur du Centre de soccer de Montréal (phase 2)	4,2 M\$	2013	En cours
Principales étapes ultérieures	Coût	Début	Fin

Appel d'offres / octroi de contrat pour revêtement synthétique pour les terrains de soccer intérieur et extérieur au Centre de soccer de Montréal (phases 1 et 2)	Confidentiel	2014	S.O.
---	--------------	------	------

Autorisé par le comité exécutif (CE13 1800), cet appel d'offres a été lancé le 31 janvier 2014 via SÉAO.

Quatre addenda ont été émis au cours de l'appel d'offres:

Addenda #1	17 février 2014	Volet administratif (annulation visite obligatoire)
Addenda #2	26 février 2014	Volet administratif (bordereau modifié, ajout de clauses particulières) Précisions aux plans (gestion environnementale, architecture et structure/civil)
Addenda #3	27 février 2014	Volet administratif (délai de cautionnement modifié) Précision mineure (structure)
Addenda #4	3 mars 2014	Modification mineure (structure/civil)

L'émission de ces quatre addenda ne modifiait toutefois pas la date de dépôt des soumissions et n'ont eu pas d'impact sur l'estimation. Les soumissionnaires ont eu 34 jours pour préparer leurs soumissions. La réception et l'ouverture des soumissions ont eu lieu le 5 mars 2014, tel que prévu.

La durée de validité des soumissions est de 150 jours à compter de la date d'ouverture.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE13 1800	11-12-2013	Autoriser le lancement de l'appel d'offres public pour les travaux d'aménagement extérieur du Centre de soccer de Montréal au CESH comprenant un terrain extérieur de soccer éclairé, des gradins et son pourtour.
DA134265003	02-12-2013	Approuver le protocole d'entente entre la Ville de Montréal et le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport relatif à l'octroi d'une aide financière maximale de 1 554 208,37\$ dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives - phase 2 concernant le projet d'aménagement d'un terrain synthétique de soccer/football extérieur au Complexe environnemental de Saint-Michel.
CE13 1539	25-09-2013	Autoriser un appel d'offres public pour la fourniture et l'installation d'un revêtement synthétique des terrains de soccer intérieur et extérieur au Centre de soccer de Montréal au CESH et approuver les critères de sélection, la grille d'évaluation et la pondération utilisés lors de l'analyse des soumissions
CM13 0967	24-09-2013	Autoriser une dépense de 479 947,71 \$, taxes incluses, pour la fourniture de services professionnels en ingénierie et en architecture de paysage dans le cadre du projet de construction du Centre de soccer intérieur au CESH (0631)- contrat 13454 / Approuver un projet d'avenant modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville et les firmes

CM13 0964	24-09-2013	Nicolet Chartrand Knoll Itée, Bouthillette Parizeau et Associés inc. et WAA inc. (CM11 0890) majorant ainsi le montant total du contrat de 1 090 151,06 \$ à 1 570 098,76 \$, taxes incluses.
		Autoriser une dépense additionnelle de 548 193,79 \$, taxes incluses, pour la fourniture de services professionnels en architecture dans le cadre du projet de construction du Centre de soccer intérieur au Complexe environnemental Saint-Michel / Approuver un projet d'avenant modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville et Saucier + Perrotte / Hughes Condon Marler architectes (CM11 1024) majorant ainsi le montant total du contrat de 1 212 965,72 \$ à 1 761 159,52 \$, taxes incluses.
CE13 1371	04-09-2013	Adopter le modèle d'affaires du Centre de soccer de Montréal et de donner un accord de principe relatif aux termes du contrat de gestion à intervenir entre l'Association régionale de soccer Concordia et la Ville.
CM13 0605	17-06-2013	Avis de motion pour le règlement autorisant un emprunt de 12 000 000 \$ pour la construction d'un complexe de soccer au Complexe environnemental de Saint-Michel (note: phase 1 et 2)
CM13 0582	17-06-2013	Accorder un contrat à Entreprise de Construction T.E.Q. inc. pour la construction du Centre de soccer intérieur au CESM - Dépense totale de 39 474 619,12 \$, taxes incluses / Approuver la cession du contrat intervenu entre la Ville et Nordic Structures Bois Inc. pour la conception, la fabrication, la livraison et l'installation de la structure de bois (CM13 0130) au montant de 8 332 442,73 \$ taxes incluses, à Entreprise de Construction T.E.Q. Inc.
CM13 0130	26-02-2013	Accorder un contrat à Nordic Structures Bois inc. pour la conception, la fabrication, la livraison et l'installation de la structure de toit de longue portée en bois du Centre de soccer intérieur au CESM pour une somme maximale de 8 332 442,73 \$, taxes incluses.
CE09 0974	03-06-2009	Donner un accord de principe pour la construction en régie d'un centre de soccer intérieur au CESM conditionnel à l'obtention d'une contribution financière du MAMROT.

DESCRIPTION

Cet appel d'offres public fait partie de la phase 2 du projet du Centre de soccer de Montréal et prévoit notamment les travaux suivants :

- démolition et préparation du site;
- travaux d'excavation et de remblayage, réhabilitation et gestion des sols;
- construction d'un terrain de soccer-football extérieur d'environ 76 X 140 mètres (excluant le revêtement synthétique);
- construction d'infrastructures de drainage des eaux de pluie;
- installation d'un système d'éclairage (six tours d'éclairage);
- aménagement et installation d'équipements connexes : abris pour les joueurs, gradins desservant 600 usagers, dont les personnes à mobilité réduite, clôtures, filets de protection, mobilier, fontaine à boire, etc.;
- consolidation du couvert végétal.

Les travaux mentionnés ci-dessus ont été conçus de manière à établir une continuité avec les travaux de la phase 1. L'élément le plus significatif en termes de continuité est la construction de gradins sur mesure, véritable prolongement de la structure de toit que l'on appelle les « ailes ». À noter que le projet a initialement fait l'objet d'un concours d'architecture, qu'un des éléments forts du concept de la firme lauréate était l'élément « de continuité entre les deux phases » et que ce dernier a également été souligné dans la recommandation émise par l'Office de consultation publique de Montréal.

Le lancement de cet appel d'offres public a été soumis conformément aux procédures d'appels d'offres publics définies à la charte de la Ville de Montréal. Vingt-sept (27) entreprises se sont procuré les documents au cours de la période d'appel d'offres, dont : (voir la liste détaillée en pièce jointe).

Entrepreneurs généraux	8 preneurs, dont 4 ont déposé une soumission
Entrepreneurs spécialisés en aménagement paysager, en terrains sportifs ou en excavation	7 preneurs
Sous-traitants en électricité	6 preneurs
Sous-traitant en pavage	1 preneur
Sous-traitant en acier	1 preneur
Fournisseur de système d'éclairage	1 preneur
Fournisseur-installateur de revêtement synthétique	1 preneur
Spécialiste en aménagement résidentiel	1 preneur
Entrepreneur inconnu	1 preneur

Quatre soumissions ont été reçues au moment de l'ouverture.

Le montant maximal du contrat représente une somme de 3 537 435,07 \$ taxes incluses comprenant un budget de contingences de 10 %. Le montant total autorisé, comprenant un budget d'incidences et des frais de gestion payables à l'entrepreneur de la phase 1 est de 4 249 498,19 \$ taxes incluses.

Le budget de 519 112,13 \$ taxes incluses en dépenses incidentes permettra d'entreprendre des travaux et analyses indépendamment du contrat de l'entrepreneur, notamment pour les analyses de sols, le contrôle de qualité, la validation de pression d'eau, la gestion des impacts et autres activités requises en cours de travaux (voir pièce jointe).

JUSTIFICATION

Parmi les 27 entreprises, dont huit entrepreneurs généraux qui s'étaient procuré les documents d'appel d'offres, quatre entrepreneurs généraux ont déposé une soumission. Les quatre preneurs de cahier de charges ayant soumissionné sont :

1. Entreprise de construction T.E.Q. inc.;
2. Super excavation inc.;
3. Charex;
4. Construction S. Forget inc..

Toutes les soumissions reçues sont conformes.

L'écart entre les montants présentés lors de la demande d'autorisation de lancer l'appel d'offres et l'estimation finale s'explique de la façon suivante :

- Avec un échéancier serré et un objectif de fin de travaux en 2014, la demande d'autorisation d'appel d'offres était accompagnée de la dernière estimation de coûts des travaux par les professionnels, correspondant à l'étape des plans et devis à 80 % plutôt qu'à 100 %. Le risque associé au niveau d'avancement des plans et devis avait été souligné au comité exécutif et une contingence de design était incluse à l'estimation accompagnant les plans et devis à 80 % et totalisait 5 214 529 \$ taxes incluses.
- À la suite de cette autorisation, une étude complémentaire a été confiée au laboratoire Inspec-Sol pour élaborer les plans et devis de réhabilitation et de gestion des sols. Cette étape a permis de prévoir les sols à gérer et à disposer hors du site et à préciser les quantités et l'estimation. En résultats, les plans et devis favorisent et priorisent la réutilisation des sols réutilisables en place à la disposition des sols hors du site. L'estimation finale des coûts, selon les plans et devis avancés à 100 %, était ainsi révisée à la baisse, soit pour un montant de 560 000\$. L'estimation finale s'élevait au montant de 4 664 474 \$ incluant les taxes et les contingences. L'écart avec le plus bas soumissionnaire est de -24,16%. Les écarts de prix importants sont répartis dans la majorité des chapitres; soit sept chapitres sur neuf et plus de soixante items affichent une différence supérieure de 10%, à la hausse ou à la baisse.

Soumissions conformes	Coût de base	Contingences	Total
1. Entreprise de construction TEQ inc.	3 215 850,06 \$	321 585,01 \$	3 537 435,07 \$
2. Super excavation inc.	3 715 522,90 \$	371 552,29 \$	4 087 075,19 \$
3. Charex	3 942 780,23 \$	394 278,02 \$	4 337 058,25 \$
4. Construction S. Forget inc.	4 547 439,46 \$	454 743,95 \$	5 002 183,41 \$
Estimation déposée (100%)	4 240 431,03 \$	424 043,10 \$	4 664 474,13 \$
Coût moyen des soumissions conformes, taxes incluses <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			4 240 937,98 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			19,88 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			1 464 748,34 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			41,41 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			-1 127 039,07 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			- 24,16 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>			549 640,13 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			15,54 %

Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie du Registre des entreprises non admissibles (RENA) ni de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ont été faites. De plus, l'adjudicataire recommandé est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville. Une attestation valide délivrée le 23 janvier 2014 par Revenu Québec fut déposée avec sa soumission, laquelle sera revalidée au moment de l'octroi du contrat.

Le numéro de la licence RBQ de l'adjudicataire recommandé, Entreprise de Construction T.E.Q. inc., est le suivant : 8268-0893-42.

Il est à noter qu'une clause particulière de l'appel d'offres pour la construction de la phase 1 du Centre de soccer prévoyait la cession du contrat de l'entrepreneur retenu pour la phase 2 à celui responsable de la phase 1. Après vérification auprès du Service des affaires juridiques, il n'est pas nécessaire de céder le contrat, car dans le présent cas, T.E.Q. a déjà obtenu le contrat pour les travaux de la phase 1. En outre, cette clause particulière prévoit également que le contrat octroyé à T.E.Q. pour la construction de la phase 1 du Centre de soccer soit majoré d'un montant équivalant à 6 % de la valeur du contrat faisant l'objet du présent appel d'offres, soit un montant de 192 951 \$ incluant les taxes, pour couvrir les frais de gestion liés à la phase 2. Voir à cet effet l'intervention du Service des affaires juridiques et de l'évaluation et de l'évaluation foncière.

En vertu du Règlement sur la commission permanente du conseil municipal sur l'examen des contrats (11-007) et de la résolution CM11 0170, le dossier sera soumis à ladite commission pour étude parce qu'il s'agit d'un contrat d'exécution de travaux de plus de deux millions de dollars et qu'il y a un écart de plus de 20 % (-24,16 %) entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission la plus basse conforme. Aucune attestation de la part de l'Autorité des Marchés financiers (AMF) n'est requise dans le cadre de ce contrat. Toutefois, Entreprise de construction TEQ inc. possède l'attestation de l'AMF depuis décembre 2013.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Une dépense totale de 4 249 498,19 \$ taxes incluses doit être autorisée, qui comprend les contingences, les frais incidents et les frais de gestion liés à la phase 1.

Un montant de 3 537 435,07 \$ taxes incluses sera accordé à l'Entreprise de construction T.E.Q. inc. pour la réalisation des travaux requis pour l'aménagement de la phase 2 du Centre de soccer. Ce montant inclut des contingences de 321 585,07 \$, taxes incluses.

Tel que précisé dans les documents d'appels d'offres des deux phases et tel que mentionné lors de l'autorisation d'aller en appel d'offres, le contrat de la firme doit être majoré d'un montant de 192 951,00 \$ incluant les taxes. Ce montant correspond à 6 % du prix de sa soumission excluant les contingences de 10 % est payable à T.E.Q. en frais de gestion afin d'assurer une seule maîtrise d'œuvre pour l'ensemble du site, incluant les phases 1 et 2.

Le budget prévu en incidences est de 519 112,13 \$ taxes incluses.

Tout comme l'édifice, le terrain extérieur est considéré comme un équipement sportif de type commercial. À ce titre, l'ensemble des taxes (TPS et TVQ) peut être entièrement récupéré.

Les coûts seront assumés par le PTI 2014-2016 de la Direction des sports et de l'activité physique. Cette dépense est entièrement assumée par la Ville centre.

Selon l'échéancier de construction prévu, les décaissements seront de 90 % en 2014 et de 10 % en 2015. (voir intervention du Service des finances)

Le ministère de l'Éducation, des Loisirs et du Sport (MELS) a autorisé une aide financière de 1 554 208 \$ pour ce projet d'aménagement d'un terrain de soccer/football extérieur au nouveau Centre de soccer. L'autorisation finale du MELS a été reçue le 21 octobre 2013 et la convention d'aide financière a été signée entre la Ville et le MELS le 4 décembre 2013.

Le montant à la charge de la Ville est donc de 2 695 289,82 \$, soit un coût net de 2 278 959,50 \$, une fois l'aide financière et les ristournes appliquées.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Même si elle ne vise aucune accréditation LEED, l'entrepreneur de la phase 2 aura l'obligation de respecter les critères de développement durable tels que la gestion des déchets de construction et la protection de l'environnement afin de rejoindre les exigences de la phase 1 pour laquelle une accréditation LEED-NC Or est requise. Les documents d'appel d'offres ont à cet effet été révisés par un conseiller en développement durable. Une attention particulière a également été accordée à la préservation des arbres matures existants (érables, féviers) le long du talus, bordant l'avenue Papineau ainsi qu'à proximité des gradins.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'échéancier du projet prévoit 215 jours calendrier de travaux pour une livraison des aménagements extérieurs en décembre 2014. La réunion de démarrage du chantier est prévue dès l'octroi du contrat, au début de mai 2014. Ce calendrier s'arrime au calendrier de la Phase 1 et n'offre aucune marge de manœuvre pendant le chantier de construction. D'autre part, la participation financière du MELS est conditionnelle au respect de leur calendrier dont l'échéance est le 31 mars 2015.

Il est conséquemment essentiel que le présent contrat soit octroyé en avril pour éviter le report de travaux au printemps 2015. Tout délai pour octroyer un contrat a une conséquence sur la date d'achèvement, la mise en opération du terrain, le déroulement optimal des projets en cours et à venir dans le secteur du CESH et la participation financière du MELS.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Séance de la Commission sur l'examen des contrats : 16 avril 2014

- Comité exécutif avec rapport de la Commission : 23 avril 2014
- Conseil municipal - octroi de contrat : 28 avril 2014
- Début des travaux mai 2014
- Mise en service de la phase 2 printemps 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Odette NTAKARUTIMANA)

Avis favorable avec commentaires :
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières (Carlos MANZONI)

Avis favorable avec commentaires :
Qualité de vie , Direction des grands parcs et du verdissement (Nancy AUDET)

Avis favorable avec commentaires :
Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine (David ROSS)

Avis favorable avec commentaires :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Suzana CARREIRA CARVALHO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lucille BÉLANGER
CHARGÉE DE PROJET

Valentina Vaklinova
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Michèle LAFOND
Chef de division

Le : 2014-03-11



Dossier # : 1144822013

Unité administrative responsable :	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures , Division conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à SINTRA INC (Région Rive-Sud), pour des travaux d'égout et de conduites d'eau, de voirie et d'éclairage, dans la rue Saint-Jacques, de la rue Saint-Antoine à la rue Saint-Philippe, dans la rue Sainte-Marguerite, de la rue Saint-Jacques à la rue Saint-Antoine, dans la rue Delinelle, de la rue Saint-Ambroise à la rue Notre-Dame et dans la rue Sainte-Émilie, de la rue Delinelle à la rue du Square Sir-Georges-Étienne-Cartier. Arrondissement: Le Sud-Ouest (P.R.R. - Réseau artériel). Dépense totale de 5 686 486,09 \$ (contrat: 5 032 986,09 \$ + incidences: 653 500,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 279401 - 9 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 5 686 486,09 \$, taxes incluses, pour des travaux d'égout et de conduites d'eau, de voirie et d'éclairage, dans la rue Saint-Jacques, de la rue Saint-Antoine à la rue Saint-Philippe, dans la rue Sainte-Marguerite, de la rue Saint-Jacques à la rue Saint-Antoine, dans la rue Delinelle, de la rue Saint-Ambroise à la rue Notre-Dame et dans la rue Sainte-Émilie, de la rue Delinelle à la rue du Square Sir-Georges-Étienne-Cartier, dans l'arrondissement du Sud-Ouest (P.R.R. - Réseau artériel), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à SINTRA INC, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 032 986,09 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 279401 ;
3. d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 97,29% par la Ville centrale, pour un montant de 5 532 453,32 \$, et à 2,71% par l'arrondissement du Sud-Ouest, pour un montant de 154 032,77 \$.

Signé par Chantal AYLWIN **Le** 2014-04-09 13:30

Signataire :

Chantal AYLWIN

Directrice infrastructures
Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures

IDENTIFICATION

Dossier # :1144822013

Unité administrative responsable :	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures , Division conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à SINTRA INC (Région Rive-Sud), pour des travaux d'égout et de conduites d'eau, de voirie et d'éclairage, dans la rue Saint-Jacques, de la rue Saint-Antoine à la rue Saint-Philippe, dans la rue Sainte-Marguerite, de la rue Saint-Jacques à la rue Saint-Antoine, dans la rue Delinelle, de la rue Saint-Ambroise à la rue Notre-Dame et dans la rue Sainte-Émilie, de la rue Delinelle à la rue du Square Sir-Georges-Étienne-Cartier. Arrondissement: Le Sud-Ouest (P.R.R. - Réseau artériel). Dépense totale de 5 686 486,09 \$ (contrat: 5 032 986,09 \$ + incidences: 653 500,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 279401 - 9 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de l'eau a pour mandat, entre autres, d'identifier et de prioriser les travaux de renouvellement d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts secondaires sur le territoire de la Ville de Montréal.

Ces travaux s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

Suite à différentes analyses et à l'inspection télévisée et considérant leur âge avancé, les conduites d'égout (installées en 1924) dans les rues Delinelle et Ste-Émilie, les conduites d'eau (installées en 1924) dans les rue Delinelle, Ste-Émilie et Ste-Marguerite et la conduite d'eau dans la rue St-Jacques (installée en 1958) ont été identifiées par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE), comme prioritaires pour ce qui est de leur remplacement, la technique de réhabilitation n'ayant pas été retenue.

La Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) a mandaté la Direction des infrastructures afin de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

Également, la Direction des infrastructures poursuit – via son *Programme de réfection du réseau routier artériel* – sa mission de planifier les activités de réhabilitation sur le réseau routier, et ce, aux fins d'en préserver le niveau de service établi tout au long du cycle de vie

des différents actifs.

Les investissements alloués à la protection du réseau routier artériel témoignent de l'engagement de la Ville de Montréal à améliorer tant le confort et la sécurité des usagers de la route, la qualité de vie des citoyens, que l'efficacité des déplacements des personnes et des marchandises contribuant ainsi au développement et à la croissance de Montréal. Ces investissements viennent donc atténuer la problématique de la dégradation des infrastructures routières et permettent d'améliorer l'état global des chaussées par l'application des meilleures techniques d'intervention en fonction de l'état de la chaussée et des contraintes de circulation.

Le projet ne s'inscrit pas dans un projet plus large. Pour l'instant, aucune phase subséquente n'est prévue.

En vertu de la loi 76, l'appel d'offres a été publié du 16 décembre 2013 au 22 janvier 2014. La soumission est valide pendant les cent vingt (120) jours qui suivent sa date d'ouverture, soit jusqu'au 22 mai 2014.

L'appel d'offres a été publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de publication a été de 38 jours, ce qui est conforme au délai minimal requis par la Loi sur les cités et villes.

Un (1) addenda fut émis afin d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges de modifications faites aux documents d'appel d'offres:

- Addenda no 1 émis le 15 janvier 2014: Modifications à la formule de soumission (remplacement de l'item «trottoir monolithe» par «préparation du lit», correction d'un titre de sous-projet et ajout de la mention «N/A» à Liste(s) d'appareils dans la liste de rappel).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM13 0870 - Le 16 septembre 2013 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2014-2016 de la Ville de Montréal (volet ville centrale) (1132662002);
CE10 1692 - Le 27 octobre 2010 - Autoriser le lancement d'appels d'offres publics pour réaliser des travaux sur les conduites secondaires d'égout et d'aqueduc sur le territoire des arrondissements de Ville-Marie, du Plateau Mont-Royal, de Verdun et du Sud-Ouest (1103878008).

DESCRIPTION

Les travaux de ce contrat consistent en la reconstruction de divers infrastructures dans les rues suivantes:

Rue Delinelle, entre les rues Saint-Ambroise et Notre-Dame:

- 315 mètres d'égout unitaire de diamètres variant de 375 mm à 450 mm;
- 315 mètres de conduite d'eau secondaire de 200 mm de diamètre;
- Trottoirs;

Rue Sainte-Émilie, entre les rues Delinelle et Square Sir-Georges-Étienne-Cartier Ouest:

- 87 mètres d'égout unitaire de diamètres variant de 300 mm à 675 mm;
- 89 mètres de conduite d'eau secondaire de 200 mm de diamètre;

Rue Sainte-Marguerite, entre les rues Saint-Jacques et Saint-Antoine:

- 145 mètres de conduite d'eau secondaire de 200 de diamètre;

Rue Saint-Jacques, entre les rues Saint-Antoine et Saint-Philippe:

- 520 mètres de conduite d'eau secondaire 200 mm de diamètre;
- chaussée;
- trottoirs;
- système d'éclairage.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 470 661,73 \$ (taxes incluses), soit une moyenne pondérée de 10,3% du coût des travaux tel qu'inscrit au bordereau de soumission. En effet, le pourcentage des contingences est de 10% pour tous les sous-projets, à l'exception du sous-projet # 1358002018 (système d'éclairage) qui a un pourcentage des contingences de 20% en raison des risques inhérents reliés aux travaux d'installation de câblage dans les réseaux de conduits souterrains.

Les dépenses incidentes comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques pour les massifs et les couvercles des structures (Bell, H-Q et CSEM), la gestion des sol contaminés, chloration des conduites d'aqueduc, de communication et de gestion des impacts, de marquage et signalisation, ainsi que les frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux et pour la gestion des matériaux excavés. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document «Incidences et ristournes» en pièce jointe.

Conformément au décret #1049-2013 adopté le 23 octobre 2013, le processus d'appel d'offres public # 279401 s'est déroulé du 16 décembre 2013 au 22 janvier 2014. Sur vingt-neuf (29) preneurs de cahier des charges, neuf (9) firmes ont déposé une soumission et vingt (20) n'en ont pas déposé; soit une proportion respective de 31% et 69%. En ce qui concerne les motifs de désistement, neuf (9) preneurs sont connus comme sous-traitants, une (1) firme a confirmé que son carnet de commandes était complet, une (1) autre a répondu que le délai de l'appel d'offres était insuffisant et une (1) autre n'avait pas son attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF). Huit (8) fournisseurs n'ont pas motivé leur désistement à soumissionner. La liste des preneurs des cahiers des charges et les motifs de désistement est en pièce jointe.

Il y a lieu de préciser que l'appel d'offres initial pour les travaux dans les rues Delinelle et Ste-Émilie portant le numéro 252308 a été publié du 20 août au 5 septembre 2012. Il a été annulé en raison de l'application de la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics. 10 (dix) soumissions conformes furent déposées. Le plus bas soumissionnaire conforme fut Catalogna et Frères ltée dont le prix était de 2 136 906,66 \$. Cet appel d'offres fut remplacé par le présent appel d'offres, soit le 279401. Toutefois, ce dernier a été modifié par l'ajout de nouveaux travaux représentés dans 5 sous-projets comme suit :

- Reconstruction de conduites d'eau dans la rue St-Jacques, de la rue St-Antoine à la rue St-Philippe (1361210240)
- Reconstruction de conduites d'eau dans la rue Ste-Marguerite de la rue St-Jacques à la rue St-Antoine (1161210240)
- Reconstruction de la chaussée dans la rue St-Jacques, de la rue St-Antoine à la rue St-Philippe (1355845093)
- Reconstruction des trottoirs dans la rue St-Jacques, de la rue St-Antoine à la rue St-Philippe (1355845094)

- Reconstruction d'un système d'éclairage dans la rue St-Jacques, de la rue St-Antoine à la rue St-Philippe (1358002018)

Les résultats d'ouverture de l'appel d'offres annulé 252308 se retrouvent en pièces jointes.

JUSTIFICATION

La Direction des infrastructures a inscrit ce projet via son *Programme de réfection du réseau routier artériel* et a réservé les fonds nécessaires au budget corporatif PTI 2014 afin de pouvoir procéder à l'exécution des travaux. La justification d'octroi du contrat se retrouve également dans les interventions des unités requérantes ci-jointes.

Le tableau des résultats de soumission suivant résume la liste des soumissionnaires et prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant de l'octroi :

RÉSULTATS DE SOUMISSION	<i>(taxes incluses)</i>		
FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES	PRIX	CONTINGENCES	TOTAL
1 SINTRA inc. (Région Rive-Sud)	4 562 324,36 \$	470 661,73 \$	5 032 986,09 \$
2 Les Pavages Chenail Inc.	4 919 601,45 \$	505 445,59 \$	5 425 047,04 \$
3 Les Entreprises de Construction Ventec inc.	5 013 144,03 \$	515 960,86 \$	5 529 104,89 \$
4 Pavages D'amour inc.	5 870 048,63 \$	601 721,66 \$	6 471 770,29 \$
5 Les Entrepreneurs Bucaro inc.	6 313 057,07 \$	645 245,51 \$	6 958 302,58 \$
6 Les Entreprises Michaudville inc.	7 049 777,07 \$	722 345,84 \$	7 772 122,91 \$
7 L.A. Hébert Ltée	7 233 523,67 \$	738 648,85 \$	7 972 172,52 \$
8 Les Excavations Gilbert Théorêt inc.	7 332 118,15 \$	746 736,33 \$	8 078 854,48 \$
Estimation des professionnels internes (\$)	4 789 990,26 \$	496 866,97 \$	5 286 857,23 \$
Coût moyen des soumissions reçues		(\$)	6 655 045,10 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme		(%)	32,2%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme		(\$)	3 045 868,39 \$
		(%)	60,5%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation		(\$)	-253 871,14 \$
		(%)	-4,8%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse		(\$)	392 060,95 \$
		(%)	7,8%

* Les prix de soumission furent vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues. Cependant, seuls les documents fournis avec les 3 plus basses soumissions furent vérifiés (cautionnement, lettre d'engagement, licence de la Régie du bâtiment, attestation de Revenu Québec, certificat d'attestation et déclaration relative aux conflits d'intérêt).

<u>FIRME SOUMISSIONNAIRE NON CONFORME</u>	<u>PRIX</u>	<u>CONTINGENCES</u>	<u>TOTAL</u>
1 Catalogna et Frères Ltée	4 956 743,12 \$	509 572,09 \$	5 466 315,21 \$

Veuillez noter que la soumission de Catalogna et Frères Ltée a été déclarée non conforme puisque l'entrepreneur ne détenait pas l'attestation de l'AMF.

L'estimation des professionnels de la Division de la gestion de projet et de l'économie de la construction (DGPEC) est établie à partir des documents d'appel d'offres, pendant la période d'appel d'offres, et selon les prix des matériaux, des taux d'équipements et de la main d'oeuvre réels du marché actuel. L'écart entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation, soit celle des professionnels de la DGPEC, est de -253 871,14 \$ (-4,8%). L'explication de cet écart, le cas échéant, se retrouve dans l'intervention de la DGPEC.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujetti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publique (Loi 1) conformément au décret # 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. L'adjudicataire recommandé, SINTRA inc. (Région Rive-Sud), détient une attestation de l'AMF, laquelle est en vigueur depuis le 26 juillet 2013. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie du Registre des entreprises non admissibles (RENA) ni de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ont été faites. De plus, l'adjudicataire recommandé est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville. Une attestation valide délivrée le 19 décembre 2013 par Revenu Québec fut déposée avec sa soumission, laquelle sera revalidée au moment de l'octroi du contrat.

Le numéro de la licence RBQ de l'adjudicataire recommandé, SINTRA inc. (Région Rive-Sud), est le suivant: 8006-9552-07.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat à octroyer est de 5 032 986,09 \$ (taxes incluses) incluant un montant de 4 562 324,36 \$ (taxes incluses) pour les travaux et un montant de 470 661,73 \$ (taxes incluses) pour les contingences.

La dépense totale est donc de 5 686 486,09 \$ (taxes incluses) car le montant requis pour couvrir les dépenses incidentes est de 653 500,00 \$ (taxes incluses).

Cette dépense est répartie de la façon suivante entre le PTI 2014-2016 du Service des Infrastructures, du transport et de l'environnement, du Service de l'eau et de l'arrondissement du Sud-Ouest (les pourcentages sont arrondis à deux chiffres après la virgule) :

- 25,81% est prévu au budget triennal de la Direction des infrastructures du Service des infrastructures, du transport et de l'environnement, d'où 22,33% pour réfection routière et 3,48% pour l'éclairage;
- 71,48% est prévu au budget triennal de la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau du Service de l'eau ; cette partie de la dépense est admissible au programme TECQ (taxe sur l'essence Canada Québec) dont le taux de subvention est de 100 %;
- 2,71% est prévu au budget triennal de l'arrondissement du Sud-Ouest.

Le sommaire de la répartition des coûts est présenté en pièce jointe au dossier dans le document Incidences et ristournes.

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention du Service des Finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le présent projet inclut des travaux de réfection de conduite d'eau potable visant à réduire les fuites d'eau en dépistant et en réparant les bris des infrastructures souterraines d'aqueduc le tout en conformité avec l'action 17 du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 22 mai 2014, soit la date d'échéance du cautionnement de soumission, le plus bas soumissionnaire conforme ainsi que tous les autres soumissionnaires pourraient alors retirer leur soumission. Il faudrait donc procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais associés. L'impact sur la circulation est décrit dans la pièce jointe intitulée «Principes de gestion de la circulation».

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été approuvée par la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES:

Octroi du contrat : Suite à l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : Mai 2014

Fin des travaux : Novembre 2014

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures (Renu MATHEW)

Avis favorable avec commentaires :

Eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Stéphane BROSSAULT)

Avis favorable avec commentaires :

Eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Nathalie LANGLAIS)

Avis favorable :

Eau , Direction (Alain DUBUC)

Avis favorable avec commentaires :

Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics (Sébastien LÉVESQUE)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Thi Xuan Mai NHAN)

Avis favorable avec commentaires :
Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs (Viorica ZAUER)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Thi Xuan Mai NHAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Etleva MILKANI
Ingénieure

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-02-24

Yvan PÉLOQUIN
Chef de division - Conception des travaux

**Dossier # : 1144820003**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des travaux publics , Division du bureau technique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc., pour les travaux de reconstruction d'un égout unitaire, d'une conduite d'eau secondaire et du pavage dans la 64e Avenue, de la 5e Rue au boulevard Perras et dans la 58e Avenue, du boulevard Maurice-Duplessis au boulevard Perras, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles - Dépense totale de 6 262 204,02 \$, taxes incluses - Appel d'offres public RP-ING14-04 (6 soumissionnaires).

Il est recommandé au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 6 262 204,02 \$, taxes incluses, pour les travaux de reconstruction d'un égout unitaire, d'une conduite d'eau secondaire et du pavage dans la 64e Avenue, de la 5e Rue à la rue Perras et dans la 58e Avenue, du boulevard Maurice-Duplessis à la rue Perras, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2- d'accorder à Les Entreprises Michaudville inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 075 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public RP-ING14-04;
- 3- d'autoriser un budget additionnel de dépenses et revenus de 483 406,15 \$ au Service de l'eau;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 90,14 % par la Ville Centre (5 644 979,58 \$ taxes incluses), à 1,30 % par l'arrondissement RDP-PAT (81 314,23 \$ taxes incluses) et à 8,56 % par un financement privé Sanimax Lom inc. (535 910,21 \$ taxes incluses).

Signé par Dany BARBEAU **Le** 2014-03-27 16:39

Signataire :

Dany BARBEAU

Directrice d'arrondissement
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1144820003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des travaux publics , Division du bureau technique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc., pour les travaux de reconstruction d'un égout unitaire, d'une conduite d'eau secondaire et du pavage dans la 64e Avenue, de la 5e Rue au boulevard Perras et dans la 58e Avenue, du boulevard Maurice-Duplessis au boulevard Perras, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles - Dépense totale de 6 262 204,02 \$, taxes incluses - Appel d'offres public RP-ING14-04 (6 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

La Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) a pour mandat, entre autres, d'identifier et de prioriser les travaux de renouvellement d'infrastructures d'aqueduc et d'égout secondaires sur le territoire de la Ville de Montréal. Suite aux différentes analyses et inspections, les conduites secondaires d'aqueduc et d'égout de la 64^e Avenue, de la 5^e Rue au boul. Perras et la 58^e Avenue, du boul. Maurice-Duplessis au boul. Perras dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, ont été identifiées comme prioritaires pour ce qui est de leur remplacement, la technique de réhabilitation n'ayant pas été retenue.

Les travaux s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

En vertu de la loi 76, l'appel d'offres a été publié le 20 janvier 2014 et les soumissions ont été ouvertes au bureau d'arrondissement le 5 février 2014. La soumission est valide pendant les cent vingt (120) jours qui suivent sa date d'ouverture.

L'appel d'offres a été publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de la publication a été de 17 jours.

Le tableau suivant résume la liste des addenda qui ont été émis, en indiquant la date d'émission de chacun, sa nature ainsi que l'impact de cette émission sur le dépôt des soumissions.

Addenda no :	1	2
Date d'émission.	30 janvier, 2013	3 février, 2014

Nature de l'addenda.	Modifications apportés à l'article 2 - section V du cahier des charges; Informations complémentaires fournies par la Ville de Montréal aux différentes questions posées.	Informations complémentaires fournies par la Ville de Montréal aux différentes questions posées.
Impact sur le dépôt des soumissions.	Aucun	Aucun

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA13 30 12 0484 - 19 décembre 2013 : Recommander au conseil municipal de ne pas donner suite à l'appel d'offres RP-ING13-03 puisque le plus bas soumissionnaire conforme, Groupe Hexagone Sec, n'a pas obtenu son autorisation de l'Autorité des marchés financiers (AMF) dans le délais requis et recommander au conseil municipal d'autoriser le lancement d'un nouvel appel d'offres à cet effet.

CE13 0736 – 29 mai 2013: Autoriser le lancement d'un nouvel appel d'offres public pour la 64^e Avenue et approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et Sanimax LOM inc., déterminant les engagements de chaque partie relativement aux travaux de remplacement des conduites d'égout et d'aqueduc de la Ville et de la conduite d'eau de Sanimax.

CA11 30 11 06 0170 - 7 juin 2011: Annuler la résolution numéro CA10 30 11 0410 adoptée le 15 novembre 2010 par le conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles pour les raisons techniques indiquées au sommaire décisionnel.

CA10 30 11 0410 - 15 novembre 2010 - Demander au comité exécutif d'octroyer un contrat à la compagnie Construction Mirabeau inc., plus bas soumissionnaire conforme au prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 2 995 965,50 \$ taxes incluses, conformément aux documents de la soumission déposée numéro RP-ING10-04 (quatre soumissionnaires).

CE10 1557 - 06 octobre 2010 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour remplacer les conduites secondaires d'aqueduc et d'égout et reconstruire la chaussée de la 64^e Avenue entre le boulevard Perras et la 5^e Rue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles.

GDD 1134820004 (en cours) - Accorder un contrat à la firme CIMA+ S.E.N.C. pour la surveillance des travaux de reconstruction d'un égout unitaire, d'une conduite d'eau secondaire et du pavage dans la 64e Avenue, de la 5e Rue à la rue Perras et dans la 58e Avenue, du boulevard Maurice-Duplessis à la rue Perras, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles de la Ville de Montréal - Dépense totale de 174 807.99 \$, taxes incluses (contrat: 166 483.80 \$ + contingences 5 %) - financée à 90,07 % par la Ville Centre (157 442,33 \$ taxes incluses) et à 9,93 % par un financement privé Sanimax Lom Inc. (17 365,66 \$) - Appel d'offres public no : 13-13055 - 01 soumissionnaires / Approuver un projet de convention à cette fin.

DESCRIPTION

Originellement, le présent projet avait fait l'objet, en vertu de la loi 76 et conformément au Décret 414-2013 (17 avril 2013), d'un appel d'offres publié le 27 mai 2013 et les soumissions ont été ouvertes au bureau d'arrondissement le 19 juin 2013. La période de validité de la soumission avait été fixée à cent quatre-vingt (180) jours suivant sa date d'ouverture, soit jusqu'au 16 décembre 2013.

L'orientation de l'arrondissement a été de ne pas demander une prolongation du délai de validité mais plutôt pour relancer un nouvel appel d'offres couvert par le décret général adopté en octobre 2013. Cette décision a été motivé par le fait que, devant le peu de progression du dossier de certification de l'entreprise au niveau de l'AMF. Il a été donc jugé opportun de relancer le processus de soumission afin de bénéficier des conditions de marché normalement favorable en début d'année 2014

À l'ouverture des soumissions, les firmes sous cités se sont qualifiés et avaient fournis avec chaque soumission une copie de leur demande préliminaire d'autorisation auprès de l'Autorité des marchés financiers tels qu'indiquer dans la formule de soumission. En résumé, le paragraphe suivant reflète les résultats de l'appel d'offres initial, à savoir : liste des soumissions reçues en date du le 19 juin 2013, incluant le montant de chacune des soumissions.

- GROUPE HEXAGONE SEC, 5 462 347,28 \$, Attestation AMF non reçu à l'expiration du délai de validité des soumissions (17 décembre 2013);
- 129 2201 Québec Inc. (LES ENTREPRISE BENTECH), 5 475 274,03 \$, Attestation AMF non reçu à l'expiration du délai de validité des soumissions (17 décembre 2013);
- ENTREPRENEURS BUCARO, 5 517 539,87 \$, Attestation AMF obtenu 12 juillet 2013;
- TGA MONTRÉAL INC, 6 231 553,02 \$, Attestation AMF non reçu à l'expiration du délai de validité des soumissions (17 décembre 2013);
- NORDEXCO INC, 8 045 725,15 \$, Attestation AMF non reçu à l'expiration du délai de validité des soumissions (17 décembre 2013).

Nous croyons que l'écart de 11,22% entre le plus bas soumissionnaire de l'appel d'offres de 2013 (Groupe Hexagone SEC) et Les entreprises Michaudville inc. est principalement du aux conditions du marché actuel ou il y a une abondance relative de projets en soumission compte tenu du fait que plusieurs contrats de 2013 ont été reportés en 2014. Également, le nombre plus restreint de sous-traitants détenant une licence de l'AMF fait en sorte que le prix soumis par ces différentes firmes spécialisées est à la hausse.

Les travaux couverts par le présent contrat consistent principalement à :

§ la reconstruction d'un réseau d'égout unitaire (500 m.lin de 600 mm de diamètre), d'un réseau d'eau potable (500 m.lin de 200 mm de diamètre), d'un réseau d'eau de refroidissement (520 m.lin de 200 mm de diamètre) et la réfection de pavage (5000 m.car) dans la 64^e Avenue, de la 5^e Rue au boul. Perras,

§ la reconstruction d'un réseau d'égout unitaire (280 m.lin de 600 mm de diamètre et 250 m.lin de 450 mm de diamètre), d'un réseau d'eau potable (825 m.lin de 200 mm de diamètre) et la réfection de pavage (8200 m.car) la 58^e Avenue, du boul. Maurice-Duplessis au boul. Perras, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

Une partie des travaux faisant l'objet du présent dossier sera effectuée sur une conduite privée de la compagnie Sanimax Lom inc. Ces travaux seront exécutés à l'intérieur du contrat accordé aux Entreprises Michaudville inc. et seront financés par la compagnie Sanimax Lom inc.

Le processus d'appel d'offres public s'est déroulé du 20 janvier au 5 février 2014. Sur dix sept (17) preneurs de cahier de charge, six (6) firmes ont déposé une soumission soit, Les Entreprises Michaudville inc., Les Entreprises Claude Chagnon inc., Groupe Hexagone,

s.e.c., Entreprises C.&.R. Menard inc., Construction S.Forget inc., Les Excavations Gilbert Théorêt inc.

Les dépenses incidentes de 187 204,02 \$, peuvent comprendre des dépenses en matière d'utilités publiques, de communication et de gestion des impacts, de marquage des chaussées, de plantation, de chloration des conduites d'eau potable ainsi que les frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux et pour la gestion des sols contaminés, etc.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée 552 272,73 \$ (taxes incluses), soit 10 % du coût des travaux avant les taxes, tel qu'inscrit au bordereau d'appel d'offres.

JUSTIFICATION

Suite à la priorisation du projet de reconstruction d'un égout unitaire, d'une conduite d'eau secondaire et du pavage dans la 64^e Avenue, de la 5^e Rue au boul. Perras et dans la 58^e Avenue, du boul. Maurice-Duplessis au boul. Perras, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau a mandaté la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles afin de produire les documents d'appel d'offres requis au processus de soumission.

Sur les dix sept (17) preneurs de cahier de charge, six (6) firmes ont déposé une soumission et onze (11) n'en ont pas déposé; soit une proportion respective de 35 % et 65 %.

Parmi les onze (11) firmes preneurs de cahier de charges et qui n'ont pas déposé une soumission, à savoir : Bentech Construction inc., Charex, Construction Djl inc. (MONTRÉAL), Construction Fermont International Ltee., Demix Construction, une Division de Holcim (Canada) inc., Entreprises Bucaro inc., Les Constructions et Pavage Jeskar inc., Les Entreprises Cogenex inc., L'Écuyer & Fils Itée, seule la dernière firme est considérée comme fournisseur des produits de béton armé normalisés. Les raisons du non-dépôt des autres firmes se résument : au carnet des commandes complet du fournisseur (Construction G-Nesis inc.) et la période de l'appel d'offres qui ne convient pas au fournisseur (Construction Cyvex inc.). Pour les huit (8) autres preneurs de cahier de charges, les raisons du non-dépôt restent inconnues.

Le tableau normalisé suivant résume la liste des soumissionnaires et prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant de l'octroi :

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Contingences	Total
Les entreprises Michaudville inc.	5 522 727,27 \$	552 272,73 \$	6 075 000,00 \$
Les Entreprises Claude Chagnon inc.	5 851 892,92 \$	585 189,29 \$	6 437 082,22 \$
Groupe Hexagone, s.e.c.	5 964 596,02 \$	596 459,60 \$	6 561 055,62 \$
Entreprises C. & R. Menard inc.	6 206 743,71 \$	620 674,37 \$	6 827 418,09 \$
Construction S. Forget inc.	6 625 271,11 \$	662 527,11 \$	7 287 798,22 \$
Les excavations Gilbert Théorêt inc.	7 778 323,19 \$	777 832,32 \$	8 556 155,51 \$
Dernière estimation réalisée	4 997 419,95 \$	499 742,00 \$	5 497 161,94 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			6 957 418,27 \$

Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	14,53 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme – la plus basse conforme)</i>	2 481 155,51 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>	40,84 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme – estimation)</i>	577 838,06 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i>	10,51 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse – la plus basse)</i>	362 082,22 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	5,96 %

L'estimation des professionnels de la firme externe Legico-CHP a été établie à partir des mêmes documents d'appel d'offres de la soumission RP-ING13-03, pendant la période d'appel d'offres (du 27 mai au 19 juin 2013) et selon les prix des matériaux, des taux d'équipements et de la main d'œuvre réels du marché. L'écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse soumission conforme est de 10,51 %.

Encore une fois, l'écart de 10,51 % est probablement attribuable aux conditions du marché actuel ou il y a une relative abondance de projets en soumission combiné au fait du nombre limité de sous-traitants détenant une autorisation de l'AMF. Ces deux aspects, dont les impacts monétaires sont difficilement quantifiables, expliquent en bonne partie la différence entre l'estimé et la plus basse soumission.

Les Entreprises Michaudville inc., plus bas soumissionnaire conforme, a fourni l'autorisation, n° 2013-CPSM-0028 du 10 Avril 2013, de contracter un contrat/sous contrat public délivrée par l'autorité des Marchés Financiers (AMF).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Tableau des répartitions du projet taxes incluses.

	Travaux	Incidences	Total
Ville Centre	5 474 834,49	170 145,09	5 644 979,58
Arrondissement	81 314,23	0,00	81 314,23
Sanimax	518 851,28	17 058,93	535 910,21
Total	6 075 000,00	187 204,02	6 262 204,02

Pour l'arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles (1,30%)

La dépense de 81 314,23 \$ taxes incluses soit un coût net de 73 347,75 \$ sera assumée par l'arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles. Ce montant servira à la

reconstruction de la structure de la chaussée pour le secteur de la 58^e Avenue de Maurice-Duplessis à Perras.

Arrondissement

Investi

Projet : 55892 - Programme de réaménagement de rues
 S-Projet : 1455892252 - 64e Av-58e Rue : Travaux RP-ING14-04 RCA10-E073
Simon 151409

Emprunt autorisé par le règlement: RCA10-E073

Provenance :

6424.2410073.800900.01909.57201.000000.0000.102585.000000.98001.00000

Imputation :

6424.2410073.800900.03103.57201.000000.0000.151409.000000.17025.00000

Crédits

71 000,01 \$

Contrat

78 711,50 \$

Investi

Projet : 55892 - Programme de réaménagement de rues
 S-Projet : 1455892253 - 1455892253 - 64e Av-58e Rue : Travaux RP-ING14-04 RCA05-E010
Simon 151410

Emprunt autorisé par le règlement: RCA05-E010

Provenance :

6424.9505708.800950.01909.57201.000000.0000.102585.000000.98001.00000

Imputation :

6424.9505708.800900.03103.57201.000000.0000.151410.000000.17025.00000

Crédits

2 347,74 \$

Contrat

2 602,73 \$

Total

73 347,75 \$

Total

81 314,23 \$

Pour la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (90,14%)

La dépense de 5 644 979,58 \$ taxes incluses soit un coût net de 5 091 931,14 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale est prévue au PTI 2014-2016 de la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau du Service de l'eau.

Cette dépense est admissible à une subvention estimée à 5 091 931,14 \$ dans le cadre du programme de la TECQ (taxe sur l'essence de la contribution du Québec). Ce qui ne laissera aucun impact à charge des contribuables.

En résumé, le financement de ce projet est le suivant :

(en milliers \$)	Total
Investissements nets	5 092
Subvention	5 092
Emprunt net	0

Les montants des subventions sont des montants anticipés. Dans le cas où ces subventions ne seraient pas reçues, les montants équivalents devront être dégagés à même l'enveloppe globale du Service de l'eau et les virements budgétaires requis devront être effectués.

Cette dépense sera assumée par la Ville Centrale.

Pour le financement privé (Sanimax Lom Inc.) (8,56%)

Le coût des travaux, exécutés sur une conduite privée n'est pas une dépense capitalisable puisqu'il n'en résulte aucun actif pour la Ville. Les travaux sur la conduite privée appartenant à la compagnie Sanimax Lom Inc. seront exécutés par la firme Entreprises Michaudville inc. dans le cadre du contrat faisant l'objet du présent dossier et seront financés par Sanimax Lom Inc. à hauteur de 483 406,16 \$.

Afin d'exécuter les travaux sur la conduite privée et de percevoir le revenu de la facturation à la firme Sanimax Lom Inc., un budget additionnel de revenus et un budget additionnel de dépenses équivalentes sont requis, comme suit, à la DGSRE:

REVENUS

Imputation

Budget additionnel

2130.0014000.103039.04121.45901.000000.0000.000875.056040 483 406,16 \$

DÉPENSES

Imputation

Budget additionnel

2130.0014000.103039.04121.55402.000000.0000.000875.056040 483 406,16 \$ (net de taxes)

À la fin de l'année

La source 0014000 dans les clefs comptables ci-dessus permettra, si requis, le report du solde non dépensé aux années subséquentes.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces travaux permettront de contribuer à l'atteinte des objectifs suivants :

- Renouveler les réseaux de 1 %, selon la politique nationale de l'eau;
- Réduire la production d'eau potable;
- Diminuer les infiltrations d'eau au réseau d'égout.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les travaux s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau des infrastructures performantes et font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un avis aux résidents sera soumis à la Direction des communications de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Appel d'offres: Février 2014
Octroi du contrat: Avril 2014
Début des travaux: Juin 2014
Fin des travaux: Décembre 2014

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Abdelwahid BEKKOUCHE)

Avis favorable avec commentaires :
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs (Martine HÉBERT)

Avis favorable avec commentaires :
Eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Lucie M PICARD)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jacques P TREMBLAY)

Avis favorable :
Eau , Direction (Alain DUBUC)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Bernard DONATO
Chef de division

ENDOSSÉ PAR

Yves GRAVEL
Directeur des travaux publics

Le : 2014-02-14

**Dossier # : 1134820004**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des travaux publics , Division du bureau technique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à la firme CIMA+ S.E.N.C. pour la surveillance des travaux de reconstruction d'un égout unitaire, d'une conduite d'eau secondaire et du pavage dans la 64e Avenue, de la 5e Rue à la rue Perras et dans la 58e Avenue, du boulevard Maurice-Duplessis à la rue Perras, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles au montant de 166 483,80 \$ taxes incluses et autoriser une dépense de 174 807,99 \$, taxes incluses - Appel d'offres public no : 13-13055 - 1 soumissionnaire / Approuver un projet de convention à cette fin.

Il est recommandé au conseil municipal :

D'autoriser une dépense de 174 807,99 \$, taxes incluses, pour la surveillance des travaux de reconstruction d'un égout unitaire, d'une conduite d'eau secondaire et du pavage dans la 64e Avenue, de la 5e Rue à la rue Perras et dans la 58e Avenue, du boulevard Maurice-Duplessis à la rue Perras, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles;

D'approuver un projet de convention par lequel le seul soumissionnaire, la firme CIMA+ S.E.N.C., firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 166 483,80 \$ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-13055 (1 soumissionnaire), et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;

D'autoriser un budget additionnel de dépenses et de revenus de 16 610,47 \$ au Service de l'eau;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 90,07% par la Ville Centre et à 9,93% par un financement privé Sanimax Lom Inc.

Signataire :

Dany BARBEAU

Directrice d'arrondissement
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1134820004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des travaux publics , Division du bureau technique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à la firme CIMA+ S.E.N.C. pour la surveillance des travaux de reconstruction d'un égout unitaire, d'une conduite d'eau secondaire et du pavage dans la 64e Avenue, de la 5e Rue à la rue Perras et dans la 58e Avenue, du boulevard Maurice-Duplessis à la rue Perras, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles au montant de 166 483,80 \$ taxes incluses et autoriser une dépense de 174 807,99 \$, taxes incluses - Appel d'offres public no : 13-13055 - 1 soumissionnaire / Approuver un projet de convention à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

Justification:

Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie du Registre des entreprises non admissibles (RENA) ni de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ont été faites. De plus l'adjudicataire recommandé est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

L'entreprise n'a pas à obtenir une attestation de l'AMF dans le cadre de ce contrat.

L'entreprise a déposé une demande auprès de l'AMF en date du 29 novembre 2013, en voie d'obtention.

Aspects financiers

Le montant relatif à la portion de financement privé par Sanimax Lom Inc est de l'ordre de (17 365,66 \$), 9,93% de la dépense totale de 174 807.99 \$, taxes incluses.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Suzana CARREIRA CARVALHO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Bernard DONATO
Chef de division

IDENTIFICATION **Dossier # :1134820004**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des travaux publics , Division du bureau technique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à la firme CIMA+ S.E.N.C. pour la surveillance des travaux de reconstruction d'un égout unitaire, d'une conduite d'eau secondaire et du pavage dans la 64e Avenue, de la 5e Rue à la rue Perras et dans la 58e Avenue, du boulevard Maurice-Duplessis à la rue Perras, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles au montant de 166 483,80 \$ taxes incluses et autoriser une dépense de 174 807,99 \$, taxes incluses - Appel d'offres public no : 13-13055 - 1 soumissionnaire / Approuver un projet de convention à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre des travaux cités en objet, la Direction des travaux publics - Division de l'ingénierie propose d'octroyer un contrat pour surveillance des travaux de reconstruction d'un égout unitaire, d'une conduite d'eau secondaire et du pavage dans la 64e Avenue, de la 5e Rue à la rue Perras et dans la 58e Avenue, du boulevard Maurice-Duplessis à la rue Perras, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles. L'appel d'offres a été publié le 3 Juillet 2013 et les soumissions ont été ouvertes au bureau d'arrondissement le 8 Août 2013. La soumission est valide pendant les cent vingt (120) jours qui suivent sa date d'ouverture. Le soumissionnaire a accepté de conserver son prix malgré la fin de sa période de validité de sa soumission.

La durée de l'appel d'offres a été de 15 jours.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE13 0736 – 29 mai 2013: Approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et Sanimax LOM inc., déterminant les engagements de chaque partie relativement aux travaux de remplacement des conduites d'égout et d'aqueduc de la Ville et de la conduite d'eau de Sanimax

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à octroyer un contrat pour retenir les services professionnels d'une firme spécialisée pour la surveillance des travaux de reconstruction d'un égout unitaire, d'une conduite d'eau secondaire et du pavage dans la 64e Avenue, de la 5e Rue à la rue Perras et dans la 58e Avenue, du boulevard Maurice-Duplessis à la rue Perras, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles. Une partie des travaux faisant l'objet du présent dossier sera effectuée sur une conduite

privée de la compagnie Sanimax Lom Inc. Ces travaux seront exécutés à l'intérieur du contrat accordé à la firme CIMA + S.E.N.C. et seront financés par la compagnie Sanimax Lom Inc.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 8 324,19 \$ taxes incluses, soit 5 %. Ce qui amène à autoriser une dépense de 174 807,99 \$ (166 483,80 \$ + 8 324,19 \$ = 174 807,99 \$).

Le processus d'appel d'offres public s'est déroulé du 3 au 22 Juillet 2013. Sur trois (03) preneurs de cahier de charge, une (01) firme a déposé une soumission soit la firme CIMA+ S.E.N.C.

Ce dossier est en lien avec le dossier décisionnel suivant : 1144820003.

JUSTIFICATION

Appel d'offres public no : 13-13055

Catégorie : Services professionnels

Titre : SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE POUR LA SURVEILLANCE DE TRAVAUX

Mandat: fourniture de services professionnels d'ingénierie pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles pour effectuer la surveillance (avec résident) de travaux de construction

Date de lancement : 03 Juillet 2013

Date de fermeture : 22 Juillet 2013

Firmes preneurs de cahier de charge (3) :

AECOM Consultants Inc.

CIMA + S.E.N.C.

Marcom inc.

Soumissionnaires (1)

CIMA + S.E.N.C

Analyse de soumission :

La (1) proposition reçue a été jugée recevable et analysée par le comité de sélection.

Rencontre du comité de sélection: le 8 Aout 2013 au 7380 boulevard Maurice-Duplessis, Montréal, à 10h00

Résultat de l'évaluation :

L'offre de CIMA + S.E.N.C qui a obtenue la plus haute note de pointage final, en fonction des critères de sélection préétablis dans l'appel d'offres, est retenue pour recommandation par le comité de sélection.

Adjudicataire recommandé :

Retenir les services professionnels de CIMA + S.E.N.C pour le projet cité en titre et ce, pour une somme maximale de 166 483.80 \$ incluant toutes les taxes applicables conformément aux documents de l'appel d'offres 13-13055

Ce montant de 166 483,80 \$ pour la surveillance des travaux représente 2,74 % du coût des travaux, ce qui est nettement inférieur au pourcentage moyen que l'on retrouve dans le marché, lequel se situe entre 3.5 et 4%, pour la surveillance de ce type de travaux. En se basant sur ce critère, nous pouvons affirmer que la Ville a obtenu un très bon prix pour ces services professionnels.

L'estimation initiale de la Ville au montant de 126 472,50 \$ était nettement sous-évaluée par rapport à l'ampleur des travaux prévus. L'estimation a été calculée en prenant le prix moyen des taux unitaires des catégories d'employés provenant des 4 ententes-cadres du Central soit; SNC-Lavalin, BPR, Génivar et Groupe SM. Il s'agit de la première tentative pour l'arrondissement d'utiliser le prix moyen de ces contrats-cadres pour établir l'estimation d'un contrat spécifique de moindre envergure ou les taux horaires ne sont pas liés à ces ententes-cadres. En rétrospective, il devient apparent que le fait d'appliquer ces taux horaires issus d'appels d'offres de grande envergure dont le montant des honoraires se chiffre à plusieurs millions de dollars et de les utiliser à titre comparatif pour un contrat professionnel de relativement faible envergure fait en sorte que l'estimé produit devient largement sous-évalué; dans le cas présent, de 32 %.

En effet, l'estimation ne représente que 2,1 % du coût de la valeur de la soumission de l'Entrepreneur, ce qui est nettement inférieur au prix du marché et n'est pas représentatif des honoraires de surveillance dans un contexte d'appel d'offres par invitation.

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base	Contingences	Total
CIMA + S.E.N.C.	75	7,51	166 483,80 \$	0.00 \$	166 483,80 \$
Dernière estimation réalisée			126 472,50 \$	0.00 \$	126 472,50 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) <i>(l'adjudicataire - estimation)</i>					40 011,30 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) <i>((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100</i>					31,64 %
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) <i>(2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire)</i>					N/A
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (%) <i>((2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) x 100</i>					N/A

Le prix soumissionné, soit 166 483,80 \$ n'inclut pas les contingences du contrat. Tel que mentionné dans la section Description, l'enveloppe de contingences est déterminée à 8 324,19 \$ taxes incluses, soit 5 % de la valeur contrat. Cela amène à autoriser une dépense totale de 174 807,99 \$ (166 483,80 \$ + 8 324,19 \$ = 174 807,99 \$).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (90,07%)

La dépense de 157 442,33 \$ taxes incluses soit un coût net de 150 595,52 \$ lorsque diminuée de la ristourne fédérale est priorisée au PTI 2014-2016 pour la portion 2014 de la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau du Service de l'eau.

Cette dépense est admissible à une subvention estimée à 150 595,52 \$ dans le cadre du programme de la TECQ (taxe sur l'essence de la contribution du Québec). Ce qui ne laissera aucun impact à charge des contribuables.

En résumé, le financement de ce projet est le suivant :

(en milliers \$)	Total
Investissements nets	151
Subvention	151
Emprunt net	0

Les montants des subventions sont des montants anticipés. Dans le cas où ces subventions ne seraient pas reçues, les montants équivalents devront être dégagés à même l'enveloppe globale du Service de l'eau et les virements budgétaires requis devront être effectués

Cette dépense sera assumée par la Ville Centrale

Pour le financement privé (Sanimax Lom Inc. 9,93%)

Le financement de la partie privée sera fait par La compagnie Sanimax Lom Inc. Elle devra nous envoyer un chèque avant la réalisation des travaux.

Ce chèque sera déposé dans un compte de revenu divers et la dépense sera imputée au budget de fonctionnement.

Nous demandons une augmentation budgétaire du revenu et des dépenses (budget de fonctionnement) d'un montant équivalent aux revenus qui seront comptabilisés lors de l'encaissement du chèque.

Provenance

2130.0014000.103039.04121.45901.000000.0000.000875.056040.00000.00000 16 610.47
\$

Imputation

2130.0014000.103039.04121.55402.000000.0000.000875.056040.00000.00000 16 610.47
\$

À la fin de l'année

la source 0014000 dans les clef comptables ci-dessus permettra le report aux années subséquentes des soldes non dépensés en 2013 (le chèque sera probablement reçu en 2013).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat: Octobre 2013

Début des travaux: Juin 2014

Fin des travaux: Octobre 2014

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Les clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude étaient incluses aux clauses administratives particulières de l'appel d'offres.

Ce dossier respecte les encadrements suivants :

- Politique de gestion contractuelle
- Politique d'approvisionnement
- Encadrement « Gestion des contingences, incidences et déboursée dans tous les contrats »
(C-OG-SDO-11-002)

L'adjudicataire est le plus bas soumissionnaire conforme soit :

CIMA+ S.E.N.C.
740, rue Notre Dame Ouest, Bureau 900.
Montréal (Québec) H3C 3X6.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Abdelwahid BEKKOUCHE)

Avis favorable :

Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs (Martine HÉBERT)

Avis favorable avec commentaires :

Eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Nathalie LANGLAIS)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Brigitte LALIBERTÉ)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Raymond VALADE)

Avis favorable :

Eau , Direction (Alain DUBUC)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Bernard DONATO

ENDOSSÉ PAR

Yves GRAVEL

Le : 2013-08-15

C/d etudes techniques <<arr.>60000>>

Directeur des travaux publics

CE : 20.014
2014/04/23 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 20.015
2014/04/23 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 20.016
2014/04/23 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 20.017
2014/04/23 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 20.018
2014/04/23 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 20.019
2014/04/23 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1140006001

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
Compétence d'agglomération :	Mise en valeur des biens protégés en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel
Projet :	MCCQ 2012-2015 (Entente sur le développement culturel)
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à Groupe CHB-IBI inc. pour une étude comprenant la documentation, l'analyse, la caractérisation et la formulation d'orientations de mise en valeur de la Cité administrative pour une somme maximale de 65 882,97 \$, taxes incluses - Dépense totale de 73 023,87 \$ taxes incluses - Appel d'offres sur invitation (14-1320) - (5 soumissionnaires).

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 73 023,87 \$, taxes incluses, pour une étude comprenant la documentation, l'analyse, la caractérisation et la formulation d'orientations de mise en valeur de la Cité administrative, comprenant tous les frais incidents ;
2. d'approuver un projet de convention par lequel Groupe CHB-IBI inc., firme ayant obtenue le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 65 882,97 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation (14-1320) et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Jean-Robert CHOQUET **Le** 2014-04-08 17:48

Signataire :

Jean-Robert CHOQUET

Directeur
Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine

IDENTIFICATION

Dossier # :1140006001

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
Compétence d'agglomération :	Mise en valeur des biens protégés en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel
Projet :	MCCQ 2012-2015 (Entente sur le développement culturel)
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à Groupe CHB-IBI inc. pour une étude comprenant la documentation, l'analyse, la caractérisation et la formulation d'orientations de mise en valeur de la Cité administrative pour une somme maximale de 65 882,97 \$, taxes incluses - Dépense totale de 73 023,87 \$ taxes incluses - Appel d'offres sur invitation (14-1320) - (5 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

L'expression « Cité administrative » est souvent utilisée pour désigner l'ensemble des bâtiments et espaces aménagés, historiques et contemporains, qui confèrent à ce secteur sa vocation administrative reliée aux affaires municipales et judiciaires, du XVII^e siècle à nos jours. Ce secteur contribue fortement au profil d'ensemble du Vieux-Montréal. Il présente aussi un intérêt en tant que Cité, au sens de centre ancien et toujours dynamique de la Ville.

Situé aux limites du site patrimonial de Montréal, le corpus de bâtiments prestigieux et de grande envergure que forme la Cité administrative présente un intérêt exceptionnel à l'échelle locale, voire nationale. Qui plus est, la juxtaposition d'espaces publics stratégiquement positionnés dans la Cité et en périphérie est porteuse d'une valeur symbolique indéniable dans le paysage montréalais. La Cité est constituée de l'hôtel de ville, de l'édifice Lucien-Saulnier, du palais de justice, du Champ-de-Mars, de la place Vauquelin, de la place Marguerite-Bourgeoys, de l'allée des Huissiers et des administrations publiques : municipale, provinciale et fédérale. Elle comprend aussi des oeuvres d'art et des objets commémoratifs de même que des vestiges archéologiques datant du XVII^e au XX^e siècle.

Le périmètre du secteur d'étude est circonscrit par les rues Notre-Dame, Saint-Antoine, Gosford et par le boulevard Saint-Laurent.

La Cité contribue pour une large part aux activités quotidiennes de ce secteur du Vieux-Montréal et est aussi identifiée comme la « porte d'entrée du Vieux-Montréal » et comme pôle administratif d'importance. Ce secteur forme l'un des quadrilatères du site patrimonial de Montréal les plus fréquentés par les touristes, travailleurs et piétons.

La dernière intervention significative dans la Cité administrative a été la restauration des vestiges archéologiques des fortifications du Champ-de-Mars, terminée en décembre 2011. Depuis, la Ville a retenu l'ensemble de la Cité administrative comme un projet de planification intégrée où l'objectif est, dans un premier temps, d'élaborer, de documenter, d'analyser, de caractériser et de formuler des orientations pour sa mise en valeur, ce qui permettra de définir le concept de réaménagement de la place Vauquelin et de valider celui du Champ-de-Mars, et de préparer les plans et devis de réalisation subséquents.

Les interventions qui auront lieu à la Cité administrative comprennent notamment les réaménagements de la place Vauquelin, des abords de l'hôtel de ville et la seconde phase du réaménagement du Champ-de-Mars. Ces projets de mise en valeur du domaine public sont identifiés au *Plan de protection de mise en valeur du Vieux-Montréal*, adopté par le conseil municipal en août 2013, et inscrits au PTI de la Direction de la culture et du patrimoine (DCP).

Le 375^e anniversaire de Montréal en 2017 constitue une occasion privilégiée pour améliorer les conditions actuelles du domaine public de la Cité administrative. L'hôtel de ville étant le cœur de ces festivités civiques, son environnement doit aussi refléter un aménagement de qualité en continuité avec les réalisations à proximité.

Le présent mandat s'inscrit dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel entre la Ville et le ministère de la Culture et des Communications du Québec.

Étapes déjà autorisées

	Coût	Date de début	Date de fin
Restauration des vestiges archéologiques des fortifications du Champ-de-Mars. Contrat 10-6263	3 642 075,74 \$	17 mai 2010	décembre 2011
Élaboration des plans de relevés d'arpentage de la Cité administrative. Contrat 14-1340	38 114,21 \$	mars 2014	juin 2014

Étapes à autoriser dans le présent dossier

	Date de début prévue	Date de fin prévue
Documentation, analyse, caractérisation et formulation d'orientations de mise en valeur de la Cité administrative	mai 2014	juillet 2014

Étapes à venir ultérieurement

	Date de début prévue	Date de fin prévue
Étude des déplacements piétonniers et véhiculaires dans le secteur de la Cité administrative	mai 2014	août 2014
Place Vauquelin et abords de l'hôtel de ville - Réaménagement	septembre 2014	avril 2017
Champ-de-Mars - Réaménagement	printemps 2016	automne 2019
Autres espaces publics de la Cité	n/d	n/d

Le processus suivi dans le présent cas est un appel d'offres sur invitation transmis à cinq soumissionnaires. L'appel d'offres a débuté le 18 février 2014 et s'est terminé 17 jours plus tard, soit le 7 mars 2014. Les soumissions ont été ouvertes le 7 mars 2014 à 14 h et la rencontre du comité de sélection a eu lieu le 20 mars 2014 à 8 h 30.

L'addenda suivant a été émis durant l'appel d'offres :

Addenda no 1 - 25 février 2014 - Transmission d'un remplacement de deux formulaires de soumission de la section IV du cahier des charges ainsi que deux questions et réponses portant sur le délai de l'appel d'offres. L'addenda no 1 a permis de prolonger de cinq jours la période d'appel d'offres.

Selon les termes des clauses administratives incluses au cahier des charges, les soumissions sont valides pour 90 jours suivant la date d'ouverture, elles sont donc valides jusqu'au 5 juin 2014.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

BC 922408 - 24 février 2014- Fournir des services professionnels pour l'élaboration des plans de relevés d'arpentage de la Cité administrative à Les Consultants S.M. inc., Contrat 13-1340 - 38 114,21 \$ (taxes incluses)

CG13 0347- 29 août 2013 - Adopter le Plan de protection et de mise en valeur du Vieux-Montréal

CG10 0196 - 20 mai 2010 - Octroyer un contrat à «Maçonnerie Rainville & Frères inc.» au montant total de 3 193 200,74 \$, pour la restauration des vestiges archéologiques des fortifications du Champ-de-Mars, projet réalisé dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal. - Appel d'offres no 6263 (4 soumissions) et autoriser une dépense de 3 642 075,74 \$ pour l'exécution des travaux de restauration des vestiges archéologiques des fortifications du Champ-de-Mars, comprenant tous les frais accessoires.

DESCRIPTION

Afin d'avoir un portrait et une compréhension complète de la Cité, il est requis de procéder à une étude pour documenter, analyser, caractériser et formuler des orientations de mise en valeur de ce secteur névralgique du Vieux-Montréal. L'identification des composantes que forme la Cité, ainsi que les orientations de mise en valeur qui en découlent, constituent les éléments de base en vue de la conception de la Cité administrative et plus particulièrement des réaménagements de la place Vauquelin, des abords de l'hôtel de ville et du Champ-de-Mars - phase II.

L'enjeu principal de mise en valeur de la Cité administrative consiste à renforcer son intégration dans le tissu urbain du Vieux-Montréal et du centre-ville. Ceci requiert, entre autres, d'assurer une intégration harmonieuse et fonctionnelle de la vaste esplanade du Champ-de-Mars et de la place Vauquelin, de relier ces espaces aux autres composantes du domaine public du Vieux-Montréal et de les relier aussi au futur développement de la rive nord de la rue Saint-Antoine. L'atteinte de ces objectifs implique plus particulièrement :

- la résolution des problématiques de circulation sur et entre le Champ-de-Mars et la place Vauquelin, de même qu'en lien avec les bâtiments et les parcours piétonniers et véhiculaires sur les trottoirs et dans les rues adjacentes;
- la hiérarchisation des parcours et le renforcement de l'accessibilité au Vieux-Montréal;
- la protection et la mise en valeur des vues sur, dans et depuis la Cité;
- la mise en valeur du front bâti monumental avant et arrière du grand ensemble institutionnel;
- la complémentarité des usages et la qualité de l'expérience des lieux;

- la compatibilité et l'harmonisation des critères de design au regard de l'aménagement des espaces publics et des aménagements paysagers;
- la mise en valeur adéquate des témoins historiques significatifs incluant les vestiges archéologiques;
- le maintien, voire le renforcement des dimensions civiques et symboliques des lieux.

L'intérêt patrimonial et civique exceptionnel de la Cité administrative nécessite d'envisager la planification de son réaménagement et de sa mise en valeur de manière intégrée. Le mandat servira aussi de cadre pour bien circonscrire les objectifs de réaménagement de la place Vauquelin, des abords de l'hôtel de ville et, ultérieurement, le réaménagement du Champ-de-Mars comprenant les abords des fortifications de Montréal, elles-mêmes restaurées et mises en valeur en 2011.

De plus, la mise en valeur de la Cité administrative s'insère dans le projet urbain des abords de l'autoroute Ville-Marie dont les limites correspondent, approximativement, au quadrilatère compris entre la rue Saint-Urbain, à l'ouest, le boulevard René-Lévesque, au nord, la rue Amherst, à l'est, et la rue Notre-Dame, au sud. Outre la Cité administrative, ce projet urbain comprend plusieurs projets dont, notamment, le recouvrement de l'autoroute Ville-Marie, l'agrandissement du Palais des congrès, le CHUM, le square Viger et la gare Viger.

Le mandat visé dans le présent dossier comprend les trois volets suivants :

Volet I – Histoire et caractérisation identitaire de la Cité administrative

Ce volet consiste à documenter l'histoire de la Cité administrative et à retracer ses grandes phases de développement pour identifier et analyser ses témoins matériels significatifs et comprendre leur rôle et leur sens dans le tissu urbain.

Volet II – Analyse de l'aspect actuel de la Cité administrative

Le second volet consiste à analyser la forme actuelle du lieu. Cette analyse intègre les éléments d'analyse historique du secteur (volet I) et fournit une lecture critique du paysage urbain de la Cité administrative. Elle présente ainsi les atouts et les pertes, les points forts et les points faibles des lieux, les transformations qui rehaussent ou qui atténuent ses qualités formelles et immatérielles. L'analyse cerne aussi les potentiels et les contraintes afférentes à la mise en valeur des témoins matériels et de l'ensemble du secteur.

Volet III – Formulation des orientations de mise en valeur de la Cité administrative

Ce volet présentera des orientations générales (l'ensemble de la Cité administrative) et sectorielles (place Vauquelin, abords de l'hôtel de ville et Champ-de-Mars) ancrées dans l'histoire du site, tout en tenant compte du caractère et des qualités actuelles des lieux.

Le montant global des imprévus est de 7 140,90 \$, taxes incluses.

La Ville a invité cinq firmes professionnelles répondant aux termes des clauses administratives incluses au cahier des charges. Des cinq firmes invitées, quatre ont déposé une offre de services.

Les firmes invitées sont :

- Atelier Christian Thiffault
- Atelier Urban Soland inc.
- Claude Cormier + Associés
- Groupe CHB-IBI inc.
- Luu Nguyen Architecte paysagiste

Pour la réalisation de cette étude, le mode de rémunération est forfaitaire.

JUSTIFICATION

Dans le présent dossier, quatre des cinq firmes invitées ont déposé une offre de services, soit une proportion de 80 %. Un soumissionnaire s'est désisté en raison du délai de la soumission prescrit. Cette firme jugeait le délai insuffisant pour livrer une soumission conforme et de qualité.

Les soumissions reçues ont été évaluées et toutes les firmes invitées qui ont déposé leurs soumissions ont obtenu le pointage intérimaire nécessaire en fonction des critères de sélection identifiés dans les documents d'appel d'offres. Des quatre firmes ayant obtenu la note de passage de 70 %, la firme Groupe CHB-IBI inc. a eu le plus haut pointage et son offre a été retenue pour recommandation par le comité de sélection.

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base (taxes incluses)	Imprévus (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
Groupe CHB-IBI inc.	80,3	19,78	65 882,97 \$	7 140,90 \$	73 023,87 \$
Luu Nguyen Architecte paysagiste	78,0	17,07	74 986,70 \$	7 140,90 \$	82 127,60 \$
Atelier Urban Soland inc.	82,8	15,44	86 058,79 \$	7 140,90 \$	93 119,69 \$
Atelier Christian Thiffault	75,3	14,12	88 760,70 \$	7 140,90 \$	95 901,60 \$
Dernière estimation réalisée à l'interne			71 408,97 \$	7 140,90 \$	78 549,86 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (<i>l'adjudicataire - estimation</i>)					- 5 525,99 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) (<i>((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100</i>)					- 7,04 %
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (<i>2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire</i>)					9 103,73 \$
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (%) (<i>((2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) x 100</i>)					12,47 %

Le montant des honoraires professionnels est de 65 882,97 \$, taxes incluses. De plus, des imprévus correspondant à un montant de 7 140,90 \$, taxes incluses, sont réservés pour :

- Services professionnels (services professionnels spécialisés, réunions de travail supplémentaires, préparations supplémentaires de présentations, etc.);
- Expertises techniques (production de documents spécifiques, analyses particulières supplémentaires, etc.).

Le montant total des honoraires professionnels accordés à Groupe CHB-IBI inc. est de 73 023,87 \$, taxes incluses.

Les prix déposés par l'adjudicataire recommandé sont inférieurs de 7,04 % à la dernière estimation réalisée à l'interne.

Les validations requises ont été faites, selon lesquelles l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie des listes des entreprises à licences restreintes. L'adjudicataire n'a pas à obtenir d'attestation de l'AMF dans le cadre de ce contrat. De plus, l'adjudicataire ne détient pas de telle autorisation dans d'autres contrats.

La soumission a été analysée par le comité de sélection le 20 mars 2014 et les informations sont détaillées dans l'intervention de la Direction des grands parcs et du verdissement (DGPV).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total de la dépense est de 73 023,87 \$ (toutes taxes et imprévus inclus). Le montant imputable moins la ristourne de TPS et TVQ est de 65 869,59 \$. Cette dépense sera assumée entièrement par la Direction de la culture et du patrimoine (DCP). Le budget requis pour donner suite à ce dossier est prévu au PTI 2014-2016 du Service de la qualité de vie - Direction de la culture et du patrimoine.

Imputation agglo (100%)

Projet : 36200 - Aménagement du domaine public - Vieux-Montréal installations

Sous-projet : 1436200 031 - Mise en valeur Cité administrative - Services professionnels - AO 14-1320

Projet Simon : 152520

Requérant Direction de la culture et du patrimoine

BUDGET	2014	2015	2016	Ult	Total
BRUT	66				66
SUB-D	28				28
NET	38				38

Information budgétaire :

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux pour la mise en valeur de biens, sites et d'arrondissements reconnus par la Loi sur les biens culturels, qui est une compétence d'agglomération en vertu du décret 1229-2005 Activités et objets d'activités d'intérêt collectif - article 37.

Dans le cadre de l'Entente de développement culturel avec le ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCCQ), ce projet est subventionné à 42,7 % avec un impact net sur l'emprunt à charge de l'agglomération de 57,3 % soit 37 743,28 \$.

L'information comptable est détaillée dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Cité administrative constitue l'une des composantes significatives du site patrimonial de Montréal. Les futurs réaménagements s'inscrivent dans une démarche globale dont les principes de base sont liés au développement durable. L'apport positif sur l'ambiance et la sécurité du secteur contribuent à l'amélioration de la qualité de vie par la protection du patrimoine, par sa mise en valeur et par sa diffusion. Les travaux d'aménagement projetés assureront également la pérennité des équipements culturels. L'intégration de mobilier urbain améliorera le confort et la qualité de l'expérience de visite des usagers qui fréquentent la Cité.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans interventions, la dégradation des installations existantes se poursuivra, contribuant à l'augmentation des coûts d'entretien et des travaux de réfection. S'il y avait décalage de l'échéancier initialement prévu pour le réaménagement de la place Vauquelin, cet espace public pourrait générer des impacts non négligeables auprès des citoyens.

Malgré sa reconnaissance, sa matière, son dessin et ses usages, la Cité est aujourd'hui en déclin. Afin de freiner cette perte, cette étude est préalable aux interventions de qualité prévues à la Cité administrative. Répondant aux enjeux actuels, cette étude doit permettre de raviver l'identité de la Cité et d'identifier les liens matériels et immatériels avec son environnement bâti, ancien comme moderne. La Cité se doit d'être réaménagée et mise en valeur en tant que lieu de grande valeur patrimoniale archéologique, architecturale, civique, paysagère et urbaine.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : fin avril 2014
Début du mandat : mi-mai 2014
Délai contractuel : 4 mois suivant l'octroi du contrat
Fin du mandat : septembre 2014

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :
Ville-Marie , Direction des travaux publics (Guy CHARBONNEAU)

Avis favorable avec commentaires :
Qualité de vie , Direction des grands parcs et du verdissement (Marie-France CHARLEBOIS)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Odette NTAKARUTIMANA)

Avis favorable avec commentaires :
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières (Carlos MANZONI)

Avis favorable avec commentaires :
Mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme et du développement économique (Claude LAURIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Mathieu DRAPEAU
Architecte paysagiste

Gilles DUFORT
Coordonnateur du Vieux-Montréal et
réaménagement du domaine public

**Dossier # : 1143820001**

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Espace pour la vie , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	375e Anniversaire de Montréal
Objet :	Octroyer douze contrats de services professionnels aux firmes dûment autorisées pour représenter les finalistes pour les volets A, B et C de la première étape du concours international d'architecture d'Espace pour la vie : Atelier Ville Architecture Paysage; in situ atelier d'architecture; Kuehn Dalvezzi GwbH; Lacaton & Vassal, architectes; AZPML Ltd; Arcop Architecture inc.; Coll-Leclerc arquitectos SLP et Saucier Perrotte, architectes. Autoriser à cette fin une dépense totale de 847 001,50 \$, taxes incluses.

Il est recommandé :

1- d'approuver douze projets de convention de services professionnels par lesquels les firmes ci-après, finalistes de la première étape du concours d'architecture, s'engagent à fournir à la Ville les services requis à cette fin, pour la somme maximale mentionnée en regard de chacune d'elles, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés audits projets de convention :

Volet A - La métamorphose de l'Insectarium

- Atelier Ville Architecture Paysage : 89 680,50 \$
- in situ atelier d'architecture : 89 680,50 \$
- Kuehn Dalvezzi GwbH : 78 000,00 \$
- Lacaton & Vassal, architectes : 78 000,00 \$

Volet B - Le Biodôme renouvelé

- Atelier Ville Architecture Paysage : 89 680,50 \$
- AZPML Ltée : 78 000,00 \$
- Arcop Architecture inc. : 89 680,50 \$
- Coll-Leclerc arquitectos SLP: 78 000,00 \$

Volet C - Le Pavillon de verre du Jardin botanique

- in situ atelier d'architecture : 47 139,75 \$
- Lacaton & Vassal, architectes : 41 000,00 \$

- Kuehn Dalvezzi GwbH : 41 000,00 \$
- Saucier Perrotte, architectes : 47 139,75 \$

2- d'autoriser une dépense totale de 847 001,50 \$, taxes incluses, pour la rétention de services professionnels de huit firmes d'architecture dans le cadre de la première étape du concours d'architecture d'Espace pour la vie;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par François BÉCHARD **Le** 2014-04-09 08:30

Signataire :

François BÉCHARD

Adjoint au directeur Espace pour la vie et Chef de division Ressources
humaines
Qualité de vie , Espace pour la vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1143820001

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Espace pour la vie , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	375e Anniversaire de Montréal
Objet :	Octroyer douze contrats de services professionnels aux firmes dûment autorisées pour représenter les finalistes pour les volets A, B et C de la première étape du concours international d'architecture d'Espace pour la vie : Atelier Ville Architecture Paysage; in situ atelier d'architecture; Kuehn Dalvezzi GwbH; Lacaton & Vassal, architectes; AZPML Ltd; Arcop Architecture inc.; Coll-Leclerc arquitectos SLP et Saucier Perrotte, architectes. Autoriser à cette fin une dépense totale de 847 001,50 \$, taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

Le 10 février dernier, la Ville de Montréal lançait le concours international d'architecture d'Espace pour la vie, un concours en trois volets visant la réalisation de la Métamorphose de l'Insectarium, du Biodôme renouvelé et du Pavillon de verre au Jardin botanique de Montréal. Ces trois projets d'envergure ont d'ores et déjà été identifiés comme legs pour le 375^e anniversaire de Montréal en 2017. S'inscrivant dans un ambitieux plan d'investissement de 189 M\$, dans le cadre duquel le Centre sur la biodiversité de l'Université de Montréal au Jardin botanique (2011) et le Planétarium Rio Tinto Alcan (2013) ont déjà été réalisés, ces investissements déployés au coeur d'institutions prestigieuses, véritables joyaux du patrimoine montréalais, contribueront à affirmer le leadership de Montréal comme ville de savoir, ville créative et porte-étendard d'un mouvement international en faveur de la biodiversité; un mouvement visant à inventer de nouvelles façons de vivre, à rapprocher l'humain de la nature.

Le concours a été lancé suite à l'approbation du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Québec (obtenue le 17 décembre 2013) et du comité exécutif (résolution adoptée le 29 janvier 2014). Le concours comprend deux étapes :

- Étape 1 : Étape ouverte de présélection sur dossier de candidatures, non rémunérée, à l'issue de laquelle un maximum de quatre finalistes par volet sera retenu par un jury pour la seconde étape.
- Étape 2 : Étape fermée au cours de laquelle un maximum de 12 finalistes présentera au jury, devant public, la prestation élaborée.

Les documents afférents au concours ont été publiés sur le site Internet du Bureau de design de Montréal, ainsi que sur SEAO.

Étapes déjà autorisées

	Coût, taxes incluses	Date de début	Date de fin
Étapes terminées :	104 617,05 \$	juin 2013	déc. 2013
<ul style="list-style-type: none"> Préparation et élaboration du programme fonctionnel et technique du projet Métamorphose de l'Insectarium (CGA Architectes inc.) 	69 053,98 \$	oct. 2013	mars 2014
<ul style="list-style-type: none"> Préparation et élaboration du programme fonctionnel et technique du projet Pavillon de verre au Jardin botanique (CGA Architectes inc.) 	56 836,73 \$	oct. 2013	mars 2014
<ul style="list-style-type: none"> Préparation et élaboration du programme fonctionnel et technique du projet Biodôme renouvelé (Services intégrés Lemay et associés inc.) 	s/o	fév. 2014	mars 2014
<ul style="list-style-type: none"> Première étape du concours d'architecture 			

Étapes à autoriser dans le présent dossier

	Date de début prévue	Date de fin prévue
<ul style="list-style-type: none"> Octroi des contrats aux finalistes de chacun des volets du concours et réalisation de leur prestation 	avril 2014	juin 2014

Étapes à venir ultérieurement

	Date de début prévue	Date de fin prévue
<ul style="list-style-type: none"> Octroi des contrats aux lauréats 	août 2014	été 2017

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE14 0134 - 29 janvier 2014 - Approuver le règlement d'un concours d'architecture en deux étapes d'Espace pour la vie concernant les trois projets d'envergure, legs pour le 375^e anniversaire de Montréal, soit la Métamorphose de l'Insectarium, le Biodôme renouvelé et le Pavillon de verre au Jardin botanique; approuver la convention type de services professionnels, qui sera utilisée ultérieurement lors du choix des finalistes du concours d'architecture; et autoriser la tenue d'un concours d'architecture en deux étapes d'Espace pour la vie (#1136365007).

CE13 1622 - 16 octobre 2013 - Demander au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire une dérogation à l'application de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chap. C-19) en vertu de l'article 573.3.1 de celle-ci, afin d'octroyer des contrats de services professionnels aux finalistes et lauréats du concours d'Espace pour la vie composé de trois volets correspondants aux trois projets d'envergure, la Métamorphose de l'Insectarium, le Biodôme renouvelé et le Pavillon de verre au Jardin botanique (#1136365006).

CE13 1592 - 9 octobre 2013 - Autoriser une dépense de 69 053,98 \$, taxes incluses, pour

l'élaboration du programme fonctionnel et technique du Pavillon de verre au Jardin botanique, comprenant toutes les contingences et les frais incidents; approuver un projet de convention par lequel CGA Architectes inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 59 787 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-13126 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention.

CE13 15911 - 9 octobre 2013 - Autoriser une dépense de 56 836,73 \$, taxes incluses, pour l'élaboration du programme fonctionnel et technique du projet du Biodôme renouvelé, comprenant toutes les contingences et les frais incidents; approuver un projet de convention par lequel Services intégrés Lemay et associés inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 49 209,30 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-13127 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention.

CM13 1001 - 23 septembre 2013 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 45 000 000 \$ afin de financer les travaux relatifs aux projets Pavillon de verre du Jardin botanique, Métamorphose de l'Insectarium et Biodôme renouvelé.

CE13 1349 - 28 août 2013 - Approuver un projet de convention par lequel Louise Amiot et Suzanne Bergeron architectes, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour préparer et encadrer trois concours pour la réalisation des trois projets d'envergure d'Espace pour la vie (Métamorphose de l'Insectarium, le Biodôme renouvelé et le Pavillon de verre au Jardin botanique), pour une somme maximale de 73 353.50 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres sur invitation 13-12923 (#1136365002).

CE13 0962 - 26 juin 2013 - Autoriser une dépense de 104 617,05\$, taxes incluses, pour préparer et élaborer le programme fonctionnel et technique du projet Métamorphose de l'Insectarium, approuver un projet de convention par lequel CGA Architectes inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 95 898.78 \$, taxes incluses, et imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel (#1135991002).

CE 121723 - 17 octobre 2012 - Donner appui aux projets "Écosystème humain" au Biodôme, "Métamorphose" à l'Insectarium et "Pavillon de verre" au Jardin botanique de Montréal, de l'Espace pour la vie, à réaliser à l'occasion du 375^e anniversaire de Montréal et confirmer l'engagement de la Ville à assumer les dépenses d'exploitation et d'entretien des installations en cause afin de permettre le dépôt par la Direction générale d'une demande d'aide financière de 45 M\$ au ministère des Affaires municipales, des régions et de l'Occupation du territoire (#1120474004).

DESCRIPTION

Le concours international d'architecture d'Espace pour la vie comporte trois volets :

- A) La métamorphose de l'Insectarium
- B) Le Biodôme renouvelé
- C) Le Pavillon de verre du Jardin botanique.

Les concurrents étaient invités à déposer en première étape du concours un concept d'architecture pour un ou plusieurs volets. Les dossiers de candidatures devaient être

accompagnés d'une planche d'expression libre. Trente et un (31) dossiers de candidature ont été déposés; la majorité d'entre eux concernait deux ou trois volets; seuls quatre dossiers ne concernaient qu'un seul volet. Ce faisant, le nombre de propositions a été beaucoup plus élevé que le nombre de dossiers de candidature.

L'analyse de conformité des dossiers de candidature s'est tenue le 27 mars 2014, soit la journée suivant la date limite de remise des propositions. Elle a été réalisée par la conseillère professionnelle, Mme Louise Amiot, de la firme Louise Amiot et Suzanne Bergeron architectes, mandatée par la Ville le 28 août 2013 pour encadrer la tenue du concours, en présence d'un observateur d'Espace pour la vie. Sur les 31 dossiers reçus, un seul a été déclaré non conforme en raison du non-respect d'exigences du concours (langue et heure de dépôt du dossier). En date du 27 mars 2014, aucune de ces firmes n'était inscrite au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) ou sur la Liste des personnes qui doivent être déclarées non conformes en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

Les trente (30) dossiers de candidatures se répartissaient comme suit :

Volet A : 22 propositions;

Volet B : 11 propositions;

Volet C : 27 propositions.

Ces propositions ont été analysées par les membres du jury les 3 et 4 avril 2014. Ce dernier est composé de cinq architectes, d'un expert en design biophilique, du directeur général d'Espace pour la vie ainsi que des directeurs des instances muséales concernées. Trois observateurs ont assisté aux délibérations du jury, une représentante du Bureau de design de la Ville de Montréal, un représentant d'Espace pour la vie et une chercheuse universitaire.

Sous l'encadrement de la conseillère professionnelle et selon la procédure établie par le président du jury, la sélection des finalistes s'est faite sous un mode consensuel en deux étapes.

La première étape a permis d'éliminer les dossiers de candidature qui présentaient le plus de faiblesses en regard des quatre critères d'évaluation prévus au règlement du concours. Un total de douze dossiers totalisant vingt-quatre propositions ont ainsi été éliminés.

La deuxième étape a permis d'identifier les quatre meilleures propositions dans chacun des trois volets du concours (classement non hiérarchique). Ces douze propositions proviennent de huit (8) firmes. Ainsi, quatre firmes sont finalistes dans deux volets.

Le règlement du concours prévoit l'octroi d'un contrat forfaitaire pour chacun des finalistes. Ces derniers sont :

Volet A - La métamorphose de l'Insectarium

Atelier Ville Architecture Paysage

7071, Saint-Urbain, 2e étage, Montréal, Qc, H2S 3H4

Architecte répondant : Louis-Paul Lemieux, architecte, dûment autorisé à représenter :
Atelier Ville Architecture Paysage + MARC MIMRAM

in situ atelier d'architecture

55 mont-Royal ouest, 700 Montréal, Qc H2T 2S6

Architecte répondant : Annie Lebel, dûment autorisée à représenter *in situ atelier d'architecture*

Kuehn Dalvezzi GwbH

Heidestrasse 50/10557, Berlin, Allemagne

Architecte répondant : Johannes Kuehn, dûment autorisé à représenter :

Équipe Kuehn Malvezzi

Lacaton & Vassal, architectes

206, rue La Fayette, 75010, Paris, France

Architecte répondant : Lacaton et Vassal, architectes

Volet B - Le Biodôme renouvelé

Atelier Ville Architecture Paysage

7071, Saint-Urbain, 2e étage, Montréal, Qc, H2S 3H4

Architecte répondant : Louis-Paul Lemieux, architecte, dûment autorisé à représenter :

Atelier Ville Architecture Paysage + MARC MIMRAM

AZPML Ltd

Hawthorne Avenue 273, Princeton N.J. 08540 USA

Architecte répondant: Alejandro Zaera-Polo, architecte, dûment autorisé à représenter :

AZPML + KANVA

Arcop Architecture inc.

244, rue Ste-Catherine ouest, 3e étage, Montréal, QC H3G 1P1

Architecte répondant : Edward Hercun, architecte, dûment autorisé à représenter :

BNIM/L'OEUF/ARCOP

Coll-Leclerc arquitectos SLP

20 Ferlandina Pral 1a, 08001, Barcelona, Espagne

Architecte répondant : Judith Leclerc, architecte, dûment autorisée à représenter :

Cloud 9- Coll-Leclerc-N.F.O.E. Architectes en consortium

Volet C - Le Pavillon de verre du Jardin botanique

in situ atelier d'architecture

55 mont-Royal ouest, 700 Montréal, Qc H2T 2S6

Architecte répondant : Stéphane Pratte, dûment autorisé à représenter *in situ atelier*

d'architecture

Lacaton & Vassal, architectes

206, rue La Fayette, 75010, Paris, France

Architecte répondant : Lacaton et Vassal, architectes

Kuehn Dalvezzi GwbH

Heidestrasse 50/10557, Berlin, Allemagne

Architecte répondant : Johannes Kuehn, dûment autorisé à représenter :

Équipe Kuehn Malvezzi

Saucier Perrotte, architectes

7043, Waverly, Montréal, H2S 3J1

Architecte répondant : André Perrotte, architecte, dûment autorisé à représenter *Saucier*

Perrotte, architectes

Ces finalistes devront intégrer des firmes d'ingénieurs et d'architectes membres de l'Ordre des ingénieurs du Québec (OIQ) et de l'Ordre des architectes du Québec (OAQ), le cas échéant, et présenter au jury leur complément d'équipe lors d'une rencontre obligatoire les 24 et 25 avril prochain. Cette étape intermédiaire est considérée comme un complément au

dossier de candidature et elle sera notée selon les règles prévues au règlement du concours.

Par la suite, lors de la deuxième étape du concours, les finalistes devront développer leurs prestations en tenant compte des commentaires émis par le jury. Ils devront également finaliser la composition de leurs équipes respectives afin de démontrer leur capacité à réaliser ce projet d'envergure.

Au terme de cette deuxième étape, trois projets lauréats, un pour chaque volet du concours, seront désignés par le jury. Il n'est pas exclu qu'une firme puisse être lauréate pour deux volets.

Le conseil municipal sera invité à se prononcer sur l'octroi du contrat de services professionnels en architecture des lauréats du concours pour la confection des plans et devis et la surveillance des travaux de construction de chacun des volets du concours.

JUSTIFICATION

Conformément au règlement du concours, le jury a analysé chacun des dossiers de candidature conformes déposés en date du 26 mars avant 10 heures.

Selon une grille de critères et une pondération établie par le jury au début de la rencontre du 3 avril et après délibération les 3 et 4 avril, ce dernier a recommandé huit (8) finalistes (firmes d'architectes ou regroupement de firmes d'architectes) pour poursuivre la deuxième étape du concours qui se terminera le 12 juillet prochain avec le choix des lauréats par le jury.

La convention de services professionnels devant être signée par les architectes répondants de chaque finaliste a déjà été approuvée par le Service des affaires juridiques et évaluation foncière et adoptée par le CE (résolution 14 0134). Elle était incluse au règlement du concours.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La valeur de chacun des contrats forfaitaires prévus au règlement est la suivante:

Volet A - La métamorphose de l'Insectarium :

78 000,00 \$ x 4 : 312 000,00 \$

T.P.S (5 %) : 7 800,00 \$

T.V.Q (9,975%) : 15 561,00 \$

335 361,00 \$ ** deux contrats sont octroyés à des firmes qui ne sont pas assujetties aux taxes, car leur place d'affaires est à l'extérieur du Canada

Volet B - Le Biodôme renouvelé

78 000,00 \$ x 4 : 312 000,00 \$

T.P.S (5 %) : 7 800,00 \$

T.V.Q (9,975%) : 15 561,00 \$

335 361,00 \$ ** deux contrats sont octroyés à des firmes qui ne sont pas assujetties aux taxes, car leur place d'affaires est à l'extérieur du Canada

Volet C - Le Pavillon de verre du Jardin botanique

41 000,00 \$ x 4 : 164 000,00 \$

T.P.S (5 %) : 4 100,00 \$

T.V.Q (9,975%) : 8 179,50 \$

176 279,50 \$ ** deux contrats sont octroyés à des firmes qui ne sont pas assujetties aux taxes, car leur place d'affaires est à l'extérieur du Canada

La valeur totale des douze contrats de services professionnels est de 788 000,00 \$, avant taxes, et de 847 001,50 \$, taxes incluses.

Les dépenses du projet sont prévues au PTI d'Espace pour la vie, Règlement d'emprunt 13-035.

Lors de l'octroi du contrat de services professionnels aux Lauréats, le montant d'honoraires alloué pour le concours sera déduit de leur contrat afin de refléter le pourcentage d'élaboration de plans et devis pris en charge lors du concours.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces trois grands projets intègrent de hauts standards de qualité environnementale et se veulent exemplaires sur le plan du développement durable. Ils s'inscrivent donc en continuité avec le Plan de développement durable de la collectivité montréalaise et la Politique de développement durable pour les édifices de la Ville de Montréal, en plus de respecter la certification pour la tenue d'événements écoresponsables dans le cas du volet C (pavillon de verre du Jardin botanique). Les volets A (métamorphose de l'Insectarium) et C (pavillon de verre au Jardin botanique) du concours visent l'obtention de la certification LEED Platine et le maximum de pointage (pétale) du « Living Building Challenge ». Les documents du concours d'architecture comportent des exigences spécifiques à cet égard et le jury est représenté par des professionnels accrédités dans ces domaines. La certification LEED n'est pas exigée pour le volet B (le Biodôme renouvelé), car le projet consiste en un réaménagement de certains espaces publics et d'exposition, incluant les écosystèmes à l'intérieur du Biodôme.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce concours d'architecture suscite un vif intérêt et des attentes élevées au sein de la communauté de l'architecture et du design au Québec. En concordance avec le plan d'action *Montréal, Ville UNESCO de design*, la qualité du design doit devenir la signature de Montréal dans ses interventions d'aménagement urbain. Dans cette optique, le concours d'architecture devient un outil essentiel que l'on peut voir comme l'enrichissement d'un processus de conception mettant en concurrence des projets et permettant un choix éclairé basé sur la comparaison de plusieurs propositions concrètes.

À l'issue des travaux qui seront complétés en 2017, la Ville de Montréal verra le patrimoine bâti et culturel des institutions scientifiques d'Espace pour la vie enrichi d'un nouvel équipement multifonctionnel, le Pavillon de verre du Jardin botanique, d'un Insectarium qui aura doublé de superficie et d'un Biodôme renouvelé, réaménagé de façon à améliorer l'expérience des visiteurs, offrant un legs majeur et historique pour Montréal. La réalisation de ces trois ambitieux projets contribuera à la revitalisation du Pôle Maisonneuve et à son établissement comme un pôle touristique important de la métropole en plus de participer à l'affirmation de Montréal comme ville créative et comme porte-étendard de la biodiversité.

L'octroi des contrats aux finalistes ne saurait être reporté sans mettre en péril la suite du concours : l'échéancier du concours étant déjà établi de façon à ce que les projets soient réalisés dans les délais, en vue du 375^e anniversaire de Montréal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication est prévue et jointe en pièce confidentielle pour l'annonce des finalistes. Soulignons que le Bureau Design Montréal participe à cette stratégie et que

l'information relative au concours est également diffusée sur son site internet, Montréal ville Unesco de design.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Étape 1 du concours

Communication aux finalistes concernés de la sélection de leur candidature 7 avril 2014

Octroi des contrats aux finalistes suite à l'adoption de la résolution du CE 23 avril 2014

Annonce publique des finalistes (architectes) 24 avril 2014

Sous-étape

Remise du dossier de complément d'équipe par les finalistes 24 avril 2014

Rencontre d'information obligatoire pour les finalistes 24 et 25 avril 2014

Étape 2 du concours :

Début de la prestation des finalistes 7 avril 2014

Période de questions et réponses 7 avril au 6 juin 2014

Remise des prestations 20 juin 2014

Audition publique des finalistes et tenue du jury 9 au 12 juillet 2014

Octroi des contrats aux équipes lauréates août 2014

Préparation des plans et devis août 2014 - juillet 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Qualité de vie , Espace pour la vie (François COURCHESNE)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Brigitte LALIBERTÉ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Serge R THIBAUT
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Rachel LÉGER
chef du biodome

Le : 2014-04-04



Dossier # : 1143313001

Unité administrative responsable :	Technologies de l'information , Direction , Division Réalisation de projets TI
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à Logic-Contrôle Inc. pour l'acquisition et la paramétrisation d'un système intelligent pour le transport de la neige (SIT-Neige) pour une somme maximale de 1 587 234.47 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (No 13-13073) - (3 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1. d'accorder un contrat à Logic-Contrôle Inc, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, afin de fournir à la Ville les services professionnels requis pour l'acquisition et la paramétrisation d'un système intelligent pour le transport de la neige, dans le cadre de la réalisation du projet SIT-Neige, pour une somme maximale de 1 587 234.47 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (No 13-13073);
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Michel ARCHAMBAULT **Le** 2014-03-18 13:30

Signataire :

Michel ARCHAMBAULT

Directeur
Technologies de l'information , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1143313001

Unité administrative responsable :	Technologies de l'information , Direction , Division Réalisation de projets TI
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à Logic-Contrôle Inc. pour l'acquisition et la paramétrisation d'un système intelligent pour le transport de la neige (SIT-Neige) pour une somme maximale de 1 587 234.47 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (No 13-13073) - (3 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Sur l'ensemble des 19 arrondissements répartis sur l'île de Montréal, chaque arrondissement est autonome quant à la gestion des opérations de chargement/déchargement de la neige ainsi que dans la gestion des contrats et du paiement aux artisans entrepreneurs. Certains arrondissements disposent de leurs propres moyens pour effectuer cette gestion qu'ils soient informatisés ou non. Neuf arrondissements utilisent, quant à eux, le système informatisé Ceten (Contrôle électronique du transport et de l'élimination de la neige) en continu, de façon sporadique ou pas du tout. Ce système, offert par la Ville, a été développé dans les années 90 avec MSAccess 97 sur une base de données Oracle 9.2. Étant donné sa désuétude, il est difficile d'en effectuer sa maintenance et de le faire évoluer. Et couplé aux équipements télémétriques actuels, il ne supporte plus les besoins d'affaires de la direction des services regroupés aux arrondissements (DSRA) et des arrondissements obligeant le personnel à procéder par traitements manuels, diminuant ainsi les contrôles et augmentant le risque d'erreurs dans la conciliation des paiements. La DSRA a constaté que cette diversité dans les façons de faire et les outils engendre des coûts d'opérations élevés.

De son côté, la DSRA coordonne la gestion des Lens (Lieux d'élimination de la neige) en collaboration avec les arrondissements et l'usine d'épuration. Pour celle-ci, il est essentiel que l'eau des principales conduites menant à l'usine ne subisse pas de refroidissement au point où elle gèlerait, forçant l'arrêt de ses opérations. La DSRA est donc en lien constant avec l'usine lors des chargements de neige afin de détourner les camions vers d'autres points de chute lorsque nécessaire.

La DSRA ne possède pas de portrait global exact de la situation lors d'une tempête de neige. Elle est dépourvue d'informations et d'indicateurs globaux intégrés adéquats qui lui permettent de prendre les décisions stratégiques appropriées quant à l'enlèvement et l'acheminement de la neige vers les Lens, et ce, selon la capacité de chaque site. Par ailleurs, le principal outil utilisé, Ceten, ne possède aucune fonctionnalité qui lui permet d'identifier le lieu de provenance de la neige ce qui assurerait un meilleur contrôle du travail effectué sur le terrain par les entreprises de camionnage.

À l'heure actuelle, il est aussi impossible pour la Ville de répondre adéquatement aux plaintes de ses citoyens et de ses commerçants alors qu'ils veulent être informés de

l'avancement des opérations de déneigement en temps réel et obtenir un service efficace et rapide.

Le projet consiste à optimiser certaines pratiques d'affaires en termes d'opérations de déneigement et de paiement, afin de mettre en place un système qui permet d'enregistrer efficacement les mesures télémétriques du chargement/déchargement de la neige, tout en offrant la possibilité de compiler les transports de neige par contrat, donc par entrepreneur, en suivant la chaîne des opérations de déneigement.

Aujourd'hui, il est devenu essentiel d'offrir à l'ensemble des unités d'affaires une nouvelle solution technologique soutenue par des instruments de mesures télémétriques adaptés qui réponde aux objectifs suivants :

- Contrôler et suivre le volume de neige transporté aux différents sites de surfaces et aux égouts;
- Suivre avec exactitude le volume de neige acheminé à chacun des sites par le transporteur pour fin de paiement;
- Identifier la provenance du camion de déchargement;
- Émettre une facturation exacte;
- Prévenir les risques de fraude;
- Améliorer l'efficacité opérationnelle.

L'appel d'offres a été publié le 15 juillet 2013 dans La Presse et SEAO. Il devait initialement se terminer le 5 août 2013 (délai initial de 16 jours ouvrables) mais suite à une demande d'un fournisseur, un report a été accordé (nouveau délai de 68 jours ouvrables) . L'addenda 1 a été publié le 24 juillet sur les mêmes supports de communication. Il n'y a eu aucun autre délai demandé ou accordé. L'appel d'offres s'est terminé le 16 octobre 2013 . L'ouverture des enveloppes s'est déroulée le 18 octobre 2013. Les soumissions sont valides pour une période de 180 jours, du 16 octobre 2013 au 16 avril 2014. Une demande de prolongation de validité de la soumission a été transmise au soumissionnaire retenu. Ce dernier maintient son offre jusqu'au 30 juin 2014.

Lors du processus d'appel d'offres 9 addenda ont été émis:

- **Addenda No 1**

Date: 24 juillet 2013

Pour: Changement de date d'ouverture des enveloppes du 5 août 2013 au 16 octobre 2013
Raison :Le fournisseur Technologies CDware a demandé un délai supplémentaire pour préparer sa soumission

- **Addenda No 2 à No 8**

Date: 25 juillet 2013, 29 juillet 2013, 30 août 2013 (No 4 et No 5), 25 septembre 2013, 03 octobre 2013, 08 octobre 2013

Objet: Renseignements supplémentaires - Questions des fournisseurs et les réponses fournies par la Ville de Montréal.

- **Addenda No 9**

Date: 11 octobre 2013

Objet: Renseignements supplémentaires - Questions des fournisseurs et les réponses fournies par la Ville de Montréal ainsi qu'un ajout à la section 4 du Cahier de charges
Ajouts : Des précisions quant aux exigences techniques requises pour l'infrastructure informatique soutenant la solution ont été ajoutées
Raison :Précisions demandées par la division des infrastructures TI du STI

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas

DESCRIPTION

Il s'agit d'implanter un nouveau système d'information qui propose une solution évolutive consistant en une solution standard (progiciel acheté) combinée à une solution sur mesure de personnalisation pour répondre aux préoccupations de la DSRA et des arrondissements par :

- Une pérennité du système d'information :

- Garantir la disponibilité;
- Continuité de service.

- Une solution plus adaptée au contexte actuel :

- Garantir une architecture fiable, solide, agile et évolutive;
- Prévoir une intégration avec les autres systèmes;
- Garantir la possibilité d'établir la provenance de la neige pour fin de facturation;
- Garantir l'enregistrement des passages des camions aux Lens;
- Fournir un portrait juste et global quant à la capacité des Lens;
- Contrôler et suivre l'opération de déchargement;
- Garantir la localisation des souffleuses;
- Garantir l'accès à une information intégrée en temps réel;
- Produire des tableaux de bords pour fin de prise de décision rapide aux gestionnaires;
- Garantir la sécurité et la fiabilité des données et transactions;
- Garantir la gestion multi sites;
- Garantir l'accès aux fonctionnalités du système selon le profil utilisateur.

- L'acquisition et l'installation des instruments de mesure télémétriques fiables et d'actualité :

- Équipements actifs de mesure sur le camion (Dispositif électronique);
- Équipements actifs de mesure sur la souffleuse (Dispositif de communication);
- Équipements actifs dans les guérites (Antenne);
- GPS pour la localisation des souffleuses.

La solution retenue est offerte à l'ensemble des unités d'affaires impliquées dans les opérations de déneigement qui regroupent :

TYPES	NOMBRE
Nombre d'unités d'affaires	21
Nombre d'utilisateurs simultanés	100
Nombre de dépôts à neige	33
Nombre de camions	1000
Nombre de souffleuses	200
Nombre de contrats	126

Nombre de transactions	300 000 Transports / an
Nombre de fonctions d'affaires	10

L'entente prévoit que le soumissionnaire retenu veille à ce que :

- La solution proposée fonctionne dans l'environnement technologique actuel de la Ville et de son réseau sans coûts supplémentaires pour celle-ci;
- La solution puisse s'adapter à une évolution technologique décidée par la Ville;
- Le système soit ouvert afin que des interfaces puissent être développées, dans le futur, avec les systèmes administratifs de la Ville ;
- Une équipe suffisante est disponible pour gérer l'ensemble des activités nécessaires à la réalisation du projet;
- La solution prévoit l'association automatique par le système d'une souffleuse avec un secteur de déneigement.

Les exigences en termes de bonis et de pénalités qui sont présents dans les documents d'appel d'offres sont ceux généralement demandés pour un contrat de ce type (voir l'appel d'offres au point 13.1). Il n'y a aucun bonis prévu au contrat. Et voici les éléments les plus pertinents retenus pour les pénalités :

- Au cas où il surviendrait, avant ou au cours de l'exécution du contrat, des circonstances imprévues qui peuvent causer des retards ou entraîner une modification à l'échéancier dudit contrat, le fournisseur est tenu d'en aviser immédiatement le Directeur qui, s'il le juge à propos, peut alors autoriser par écrit une modification du calendrier du contrat et, le cas échéant, reporter la date prévue de fin dudit contrat;
- Sous réserve du paragraphe 13.1, et sans préjudice quant à ses autres droits et recours, le Directeur pourra appliquer une pénalité à compter de la date prévue de livraison en vertu des « clauses administratives particulières » des documents d'appel d'offres;
- Cette pénalité est calculée sur la valeur des services non livrés et la Ville ne tient pas compte des taxes applicables dans ce calcul;
- Le cas échéant, la Ville déduira des paiements dus, la pénalité prévue au paragraphe;
- Cette pénalité est applicable sans que la Ville soit tenue de mettre en demeure le fournisseur d'exécuter son obligation de livrer.

JUSTIFICATION

Cette acquisition est proposée par la DSRA. Le système SIT-Neige viendra remplacer différents systèmes distincts utilisés par les 19 arrondissements dont Ceten. Il vient favoriser la production de données intégrées, fiables et représentatives de l'état de la situation lors des opérations de déneigement à travers la Ville de Montréal. Étant donné la diversité des outils utilisés dans les unités d'affaires actuellement, le manque de contrôle des activités financières liées à ces opérations et le coût très élevé de ces mêmes opérations, il est important de se doter d'une technologie qui vient répondre aux besoins des arrondissements.

Selon la Charte de la Ville (article 130), la voirie est une compétence locale. De plus, le Conseil de ville a délégué le déneigement du réseau artériel aux arrondissements

(règlement 08-055). En conséquence, les arrondissements ont plein pouvoir pour adhérer ou non au système SIT-Neige.

Nonobstant cette gouvernance, il est avantageux pour la ville de posséder un système unique de contrôle du transport de la neige mais coûteux si chaque arrondissement garde ou développe et implante son propre système fonctionnant différemment d'un arrondissement à l'autre. Si SIT-Neige ne s'implante pas, plusieurs bénéfices énumérés ci-haut ne se réaliseront pas dont notamment la gestion de la capacité des Lens, l'intégration avec d'autres systèmes déjà utilisés à la Ville, la gestion multi-site, la conformité aux exigences du processus de certification des contrôles financiers de la ville ainsi que la réponse aux recommandations du rapport du contrôleur interne.

Suite à la mise en place en 2013 d'une stratégie visant à renforcer l'adhésion des arrondissements au projet, les arrondissements ont communiqué de différentes façons leur intérêt à implanter la solution SIT-Neige :

- Les 9 arrondissements utilisant Ceten attendent avec impatience son remplacement car il est désuet et peu fiable. Il s'agit d'Ahuntsic-Cartierville / Rosemont - La petite patrie / Villeray - St-Michel - Parc extension / Ville-Marie / Mercier - Hochelaga - Maisonneuve / Côte-des-neiges - Notre-Dame de grâce / Plateau Mont-Royal / Sud-Ouest / Rivière des prairies -Pointe aux trembles;
- Les arrondissements d'Anjou et de St Léonard, où la solution TI proposée dans ce contrat est déjà utilisée, participent activement au projet et en ont fait sa promotion lors des ateliers;
- Les 19 arrondissements ont participé aux ateliers qui ont été tenus avec les agents techniques ainsi que les directeurs de travaux publics. Un comité de pilotage, composé notamment de 4 directeurs de travaux publics, a validé le travail fait à ce jour et recommande la poursuite du projet.

Tout au long du projet, une stratégie de gestion du changement sera mise en place pour favoriser la participation des arrondissements à toutes les étapes du projet afin qu'ils se sentent parties prenantes de la solution. Des comités de travail comprenant un représentant de chaque arrondissement doivent être mis en place lors de la phase de réalisation. Une adhésion plus concrète sera demandée, en cours d'année, lors de la planification des déploiements dans les unités de travail .

Actuellement, aucun arrondissement ne nous a communiqué sa réticence à participer au système. Au contraire, leur intérêt est manifeste lors des rencontres et par les réponses obtenues lors de leur participation à divers comités.

À la suite du processus d'appel d'offres, 3 compagnies ont soumis des prix. Nous recommandons que le soumissionnaire ayant obtenu la plus haute note, la firme Logic-Contrôle Inc, soit retenu. De tous les soumissionnaires, il s'agit du seul qui possède un système intelligent de chargement et de déchargement de la neige déjà en production et qui fonctionne adéquatement dans les arrondissements d'Anjou et de St-Léonard de la Ville, ainsi que dans les Villes de Lévis et de Québec.

Les tableaux d'analyse des soumissions sont fournis ci-dessous :

Nombre de firmes preneuses de cahier des charges	22
Nombre de soumissions déposées et évaluées	3

Nombre de soumissions retenues	2
Nombre de soumissions rejetées suite au pointage intérimaire n'ayant pas atteint 70 %	1
Adjudicataire recommandé ayant obtenu le plus haut pointage suite à l'ouverture des enveloppes de prix	Logic-Contrôle inc.

- * 14% des preneurs de cahier des charges ont déposé une soumission
- * 86% des preneurs de cahier des charges n'ont pas déposé une soumission

Soumissions conformes	Note intérim	Note finale	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Logic-Contrôle inc.	75,1	7,88	1 587 234,47 \$	-	1 587 234,47\$
NSim Technologie inc.	75,3	4,06	3 429 037,40 \$	-	3 429 037,40\$
Dernière estimation réalisée					4 677 183 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (\$) (l'adjudicataire - estimation)					(3 089 948,53\$)
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (%) ((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100					(66,06%)
Écart entre celui ayant obtenu la 2^{ième} note finale et l'adjudicataire (\$) (2^{ième} meilleure note finale - adjudicataire)					1 841 802,93\$
Écart entre celui ayant obtenu la 2^{ième} note finale et l'adjudicataire (%) (2^{ième} meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) x 100					116%

Veuillez prendre note que l'estimation a été effectuée à l'interne. Les écarts entre l'estimation et la soumission se retrouvent principalement à 3 niveaux d'activités qui sont :

Activités	Estimation	Explications
Progiciel et les services professionnels	Surestimée	<ul style="list-style-type: none"> • Un seul système existant sur le marché dans des municipalités beaucoup moins complexes et plus petites • Si ce fournisseur, mentionné précédemment, choisissait de ne pas soumissionner, il fallait envisager un fournisseur qui nous offrirait une autre solution TI. En se basant sur des systèmes TI, dits vanille, acquis par la Ville dans des projets actuels au STI, le coût de base du progiciel habituel se situe autour de 1.5 M \$ en plus des heures de développement liées à la personnalisation du système • Le taux horaire en service professionnel sur le marché avoisine les 200\$ de l'heure or le soumissionnaire ne demande que 81.50\$ de l'heure

Gestion de projet chez le fournisseur	Surestimée	<ul style="list-style-type: none"> Le taux horaire du fournisseur se situe à 95.5\$ de l'heure or le taux du marché avoisine les 200\$ de l'heure Le nombre d'heures estimé correspondant à un niveau de personnalisation important selon la solution TI qui pouvait être proposée
Équipements télémétriques	Surestimée	<ul style="list-style-type: none"> Les coûts unitaires estimés sont basés sur les informations transmises par les municipalités consultées Le GPS proposé par le soumissionnaire ne correspond aux fonctionnalités demandées d'où son coût unitaire plus élevé dans l'estimation de la Ville

Le dossier sera soumis à la commission permanente d'examen des contrats pour étude parce que ce contrat en est un de services professionnels de plus d'un million de dollars dont l'écart est de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire ainsi que plus de 20% entre l'adjudicataire et la firme ayant obtenue la deuxième meilleure note.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale est de 1 587 234.47 \$, toutes taxes incluses, et est imputée au projet SIT -Neige de la division réalisation de projet TI du STI au Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2014 - 2016.

La soumission contient un contrat d'entretien des équipements télémétriques et du progiciel d'une durée de 5 ans au coût de 309 139 \$ couvrant les années 2014 à 2019.

L'augmentation annuelle de ce contrat est basée sur l'indice des prix à la consommation.

DESCRIPTION	QUANTITÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT GLOBAL
Ressources matérielles			
Équipement de mesure télémétrique pour le camion	1 000	288 \$ / Unité	288 000 \$
Équipement de mesure télémétrique pour la souffleuse / Chargeur	200	490 \$ / Unité	98 000 \$
Équipement de mesure télémétrique pour la guérite	33	5 655 \$ / Unité	186 615 \$
Progiciel de gestion	1	30 000 \$ / Unité	30 000 \$
GPS	200	180 \$ / Unité	36 000 \$
Licences	100	250 \$ / Unité	25 000 \$
Ressources professionnelles			
Banques d'heures pour des besoins de développement futurs	3 000	81.50 \$ / Heure	244 500 \$
Formation	150	95.50 \$ / Heure	14 325 \$
Gestion de projet (si nécessaire)	450	95.50 \$ / Heure	42 975 \$
Personnalisation	1 300	81.50 \$ / Heure	105 950 \$
SOUS TOTAL			1 071 365 \$
Contrat d'entretien			
2014 - 2019			309 139 \$

Taxes	
TPS	69 025.20 \$
TVQ	137 705.27 \$
TOTAL	1 587 234.47 \$

Concernant les frais de formation, il a été demandé au soumissionnaire de former l'équipe projet TI afin d'assurer un transfert d'expertise au sein de celle-ci. Cette dernière pourra réaliser, à l'interne, certaines modifications du logiciel et possédera l'expertise requise pour des développements futurs (Référence : Cahier des charges aux points 7.4.1 / 7.4.2 / 7.4.3 / 7.4.4).

Cette dépense d'investissement sera imputée à la Ville centrale à 100%.

Des dépenses récurrentes sont à envisager. Le STI assumera les coûts reliés au système informatique durant le projet au PTI. Celui-ci comporte deux phases de déploiement soit les 9 arrondissements qui utilisent Ceten en 2014 et les 10 autres en 2015. Les frais d'entretien sont assumés au PTI du STI jusqu'à la mise en production de SIT-Neige en 2015. Par la suite, ces frais devront être assumés par les unités d'affaires concernées dont voici la distribution :

Source de financement	2014	2015	2016	2017	2018+
Projet - PTI STI	-	87799.51	95 686 \$	97 599 \$	99 550\$
Budget fonctionnement - DSRA	-		135 300 \$	138 006 \$	140 767\$

* Prévoir l'ajout de l'indice des prix à la consommation aux coûts pour les années 2019 et suivantes

À partir de 2016, les arrondissements prendront en charge le remplacement du matériel télémétrique lorsque nécessaire.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si la décision est retardée ou annulée, les principaux impacts seront les suivantes :

- Retard dans le développement de la solution;
- Report de l'échéancier;
- Maintien d'applications maison désuètes pour assurer la réalisation des opérations de certaines unités d'affaires
- Investissement à réaliser pour mettre à niveau une solution désuète pour la saison 2014 - 2015

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Mise en oeuvre du contrat à compter de l'adoption par les instances municipales.

ACTIONS	ÉCHÉANCE
---------	----------

Inscription au CE	Avril 2014
Présentation à la CPEC	Avril 2014
Octroi du contrat au conseil municipal	28 avril 2014
Début des travaux	Mai 2014
Mise en production - phase 1 9 arrondissements soient Ahuntsic-Cartierville / Rosemont - La petite patrie / Villeray - St-Michel- Parc extension / Ville-Marie / Mercier - Hochelaga - Maisonneuve / Côte- des- neiges - Notre-Dame de grâce / Plateau Mont-Royal / Sud-Ouest / Rivière des prairies -Pointe aux trembles	Novembre 2014
Mise en production - phase 2 10 arrondissements soient Anjou / Verdun / St-Léonard / Pierrefonds - Roxboro / Outremont / Montréal Nord / Île Bizard - Ste-Geneviève / Verdun / Lasalle / Lachine / St-Laurent	Novembre 2015
Fin des travaux	Février 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Gilles BOUCHARD)

Avis favorable avec commentaires :
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement (Bernard BOUCHER)

Avis favorable avec commentaires :
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des services regroupés aux arrondissements (André HAMEL)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-02-21

Aude CLOTTEAU
Chef de section informatique

Alain TONTHAT
Chef de division



Dossier # : 1140879002

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Division de l'action culturelle et des partenariats
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accepter une subvention de 130 000 \$ du Trust Royal pour la programmation des Concerts d'été de la Succession Campbell qui seront présentés dans le cadre de la programmation estivale 2014 des activités culturelles municipales dans les parcs. Autoriser une dépense supplémentaire de 130 000 \$ pour l'octroi de contrats d'artistes et le paiement des dépenses afférentes aux spectacles.

La Direction de la culture et du patrimoine recommande :

- 1- d'accepter une subvention de 130 000 \$ du Trust Royal afin de permettre la programmation des Concerts d'été de la Succession Campbell qui seront présentés dans le cadre de la programmation 2014 des activités culturelles municipales dans les parcs;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et le Trust Royal concernant la programmation des Concerts d'été de la Succession Campbell;
- 3- d'accorder un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel et d'autoriser la Division de l'action culturelle et des partenariats de la Direction de la culture et du patrimoine à affecter cette somme pour l'octroi de contrats d'artistes et le paiement des dépenses afférentes aux spectacles, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Jean-Robert CHOQUET **Le** 2014-04-09 10:22

Signataire :

Jean-Robert CHOQUET

Directeur
Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine

IDENTIFICATION**Dossier # :1140879002**

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Division de l'action culturelle et des partenariats
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accepter une subvention de 130 000 \$ du Trust Royal pour la programmation des Concerts d'été de la Succession Campbell qui seront présentés dans le cadre de la programmation estivale 2014 des activités culturelles municipales dans les parcs. Autoriser une dépense supplémentaire de 130 000 \$ pour l'octroi de contrats d'artistes et le paiement des dépenses afférentes aux spectacles.

CONTENU**CONTEXTE**

L'avocat montréalais Charles Sandwith Campbell (1858-1923) laissa à sa mort un fonds destiné à offrir des concerts de musique gratuits dans les parcs, ainsi que des terrains de jeux aux jeunes des quartiers ouvriers. Depuis 1924, plusieurs terrains lui appartenant ont été cédés à la Ville (Parc Charles-S-Campbell, Parc Campbell-centre, etc) et plus de 5 000 concerts populaires en plein air ont été présentés aux citoyens. La Succession de Charles S. Campbell, administrée par le Trust Royal, offre encore aujourd'hui, en collaboration avec la Ville de Montréal, une vingtaine de concerts chaque été dans plusieurs parcs des différents arrondissements de la Ville. Jusqu'en 2005, le Trust Royal assurait le choix de la programmation ainsi que les ententes contractuelles avec les artistes. Un dépliant promotionnel était également produit par le Trust Royal. La Ville, quant à elle, coordonnait la logistique de l'ensemble des spectacles, en lien avec chacun des arrondissements où étaient présentés les Concerts Campbell, fournissait un directeur technique pour l'ensemble de la tournée ainsi que les scènes mobiles et certains services connexes (sécurité, électricité, transport, barricades, et divers autres services en arrondissement). La programmation des Concerts Campbell était également intégrée au cahier promotionnel *Cet été à Montréal, Sortez!* ainsi que dans chacun des dépliants d'été des arrondissements.

Depuis 2006, une entente est renouvelée à chaque année entre la Ville de Montréal et le Trust Royal et permet la gestion de l'ensemble de la programmation des Concerts d'été de la Succession Campbell par la Ville de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE13 0385 : Accepter une subvention de 110 000 \$ du Trust Royal pour la programmation des Concerts d'été de la Succession Campbell qui seront présentés dans le cadre de la programmation estivale 2013 des activités culturelles municipales dans les parcs. Autoriser une dépense supplémentaire de 110 000 \$ pour l'octroi de contrats d'artistes et le paiement des dépenses afférentes aux spectacles.

CE12 0673 : Accepter une subvention de 110 000 \$ du Trust Royal pour la programmation des Concerts d'été de la Succession Campbell qui seront présentés dans le cadre de la

programmation estivale 2012 des activités culturelles municipales dans les parcs. Autoriser une dépense supplémentaire de 110 000 \$ pour l'octroi de contrats d'artistes et le paiement des dépenses afférentes aux spectacles..

CE11 0536 : Accepter une contribution financière de 110 000 \$ de la Compagnie Trust Royal afin de permettre la programmation des Concerts d'été de la Succession Campbell qui seront présentés dans le cadre des activités culturelles municipales dans les parcs. Accorder un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel et autoriser la Division de l'action culturelle et des partenariats du Service du développement et des opérations à affecter cette somme pour l'octroi de contrats d'artistes et le paiement des dépenses afférentes aux spectacles.

DESCRIPTION

En janvier 2014, le Trust Royal a réitéré sa volonté de renouveler sa contribution en 2014 pour la présentation de la programmation des Concerts Campbell à la Ville de Montréal moyennant une subvention à la Ville du montant des bénéfices de la fiducie disponibles pour la réalisation de ces concerts. Pour l'année 2014, cette entente est reconduite et le montant des bénéfices de la fiducie disponibles est de 130 000 \$, ce qui représente une augmentation comparativement aux années antérieures en raison des célébrations des 90 ans de cette série de concerts.

JUSTIFICATION

Une gestion centralisée contribue à donner plus d'unité à la programmation et à assurer ainsi une meilleure visibilité à l'ensemble des actions de la Succession Campbell auprès des médias et du public. La gestion de l'ensemble de la programmation par la Ville de Montréal permet également une meilleure implication des arrondissements par l'entremise des professionnels culturels municipaux actifs sur le terrain et directement responsables de l'offre des activités culturelles dans les quartiers montréalais. En effet, la mise en place d'un comité organisateur a mis à contribution cette expertise tout en profitant des structures de travail existantes au sein du réseau Accès culture : comités disciplinaires artistiques, rencontres de programmation, etc.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Certains coûts afférents à la diffusion de ces concerts font déjà partie des crédits consacrés à la programmation estivale dans les parcs. Les coûts de production, de promotion, les cachets d'artistes ainsi que certains coûts de diffusion sont maintenant couverts par la subvention du Trust Royal.

Tel qu'entendu avec le Trust Royal, les sommes non dépensées en 2013 devront être reportées en 2014 et pourront servir à défrayer les coûts de la diffusion des concerts à l'été 2014

Ce revenu/dépense est entièrement assumée par la ville centrale.

Budget additionnel - Revenus	2014
AF Général Ville / Crédits associés à revenus dédiés / Progr. estivale / Autres - act. cult. / Subv. Budg. fonct. autres org. / Autres programmes d'aide et de sub. / Subv. Trust Royal - progr. estivale	130 000 \$

Budget additionnel - Dépenses	2014
AF Général Ville / Crédits associés à revenus dédiés / Progr. estivale / Autres - act. cult. / Publ. comm. / Subv. Trust Royal - progr. estivale	12 000 \$

AF Général Ville / Crédits associés à revenus dédiés / Progr. estivale / Autres - act. cult. / Serv. techn. Sport, culture, évén. publ. / Subv. Trust Royal - progr. estivale	100 000 \$
AF Général Ville / Crédits associés à revenus dédiés / Progr. estivale / Autres - act. cult. / Location - véhicules, outillage, machinerie et équipement / Subv. Trust Royal - progr. estivale	18 000 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les Concerts Campbell contribuent à plusieurs aspects du développement durable à la ville de Montréal. Les représentations offertes dans tous les arrondissements de Montréal améliorent de la qualité de vie dans les quartiers. Ces représentations gratuites sont une mesure en faveur de l'équité d'accès.

La Ville appuie la reconnaissance de la culture comme 4e pilier du développement durable et, en ce sens, les activités des Concerts Campbell contribuent directement à plusieurs thèmes cités nommément dans la stratégie de développement durable comme :

- Soutien à la création, diffusion et production professionnelle
- Rayonnement culturel
- Diversité et dynamisme culturels

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La gestion des activités par la Ville de Montréal aura pour résultat de permettre la réalisation d'activités mieux adaptées aux réalités et aux habitudes de loisirs de l'ensemble des Montréalais et mieux intégrées au fêtes de quartier déjà organisées par les arrondissements.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Pour mieux faire connaître la Succession Campbell et sa série de concerts gratuits auprès des médias et du public, quelques mesures plus spécifiques à la programmation des Concerts Campbell ont été développées et ajoutées à la promotion générale effectuée par la Direction de la culture et du patrimoine. Ce plan de communications sera mis en oeuvre en collaboration avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

avril 2014 programmation soumise pour approbation au Trust Royal
 avril 2014 mise en place d'un plan promotionnel
 avril 2014 proposition promotionnelle soumise pour approbation au Trust Royal
 Mars - Juin 2014 pré-production des activités et réalisation des documents promotionnels
 Fin juin - fin août 2014 présentation des Concerts d'été de la Succession Campbell dans les parcs.
 Octobre 2014 réunion avec le comité Campbell pour un bilan et réflexion pour année prochaine
 Décembre 2014 remise du bilan complet au Trust Royal.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Habib NOUARI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Élisa BELHACHE
Agent(e) de developpement culturel

ENDOSSÉ PAR

Paul LANGLOIS
Chef de division

Le : 2014-04-04



Dossier # : 1146735001

Unité administrative responsable :	Affaires institutionnelles , Direction des affaires institutionnelles , Bureau des affaires gouvernementales et métropolitaines
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser la signature d'une entente entre la Ville de Montréal et la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour l'année 2014 - Dépense de 45 000 \$ toutes taxes incluses.

Il est recommandé:

1. d'approuver le projet d'entente de collaboration entre la Fédération québécoise des municipalités et la Ville de Montréal, pour l'année 2014, et autoriser le paiement de 45 000 \$, toutes taxes incluses, selon les modalités et conditions prévus au projet d'entente ;
2. d'autoriser le maire à signer ladite entente pour et au nom de la Ville ;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centre.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2014-04-03 13:25

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION **Dossier # :1146735001**

Unité administrative responsable :	Affaires institutionnelles , Direction des affaires institutionnelles , Bureau des affaires gouvernementales et métropolitaines
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser la signature d'une entente entre la Ville de Montréal et la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour l'année 2014 - Dépense de 45 000 \$ toutes taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

À l'automne 2013, des échanges ont eu lieu entre la Ville de Montréal et la Fédération québécoise des municipalités (FQM) dans le but de conclure une entente de collaboration. Suite à ces négociations, il a été entendu entre les parties que la Ville de Montréal deviendrait membre associé pour l'année 2014. Il est recommandé d'autoriser le maire de Montréal à signer cette entente au nom de la Ville.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune

DESCRIPTION

La FQM a été créée en 1944 et a comme mission de représenter les intérêts des municipalités locales et régionales en assumant un leadership politique et stratégique, de soutenir les municipalités dans leurs champs de compétence actuels et futurs et de conjuguer les forces des territoires ruraux et urbains pour assurer le développement durable des régions du Québec. Visant constamment à défendre l'autonomie municipale, elle privilégie les relations à l'échelle humaine et tire son inspiration de l'esprit de concertation et d'innovation de ses quelque mille municipalités et municipalités régionales de comté membres.

Les affaires de la FQM sont administrées par un conseil composé de 41 administrateurs provenant de chacune des régions, d'un administrateur représentant les municipalités bilingues, d'un administrateur représentant les municipalités de plus de 10 000 habitants, d'un administrateur représentant les municipalités dont le territoire forme celui de la Communauté métropolitaine de Montréal et d'un administrateur représentant les municipalités dont le territoire forme celui de la Communauté métropolitaine de Québec. Le représentant de la Communauté métropolitaine de Montréal est actuellement Monsieur Gilles Plante, maire de McMasterville et préfet de la MRC de La Vallée-du-Richelieu.

Au fil des ans, l'action de la FQM s'est traduite par plusieurs gains importants comme le Pacte fiscal 2006-2013, les deux générations de la Politique nationale de la ruralité, la reprise des ponts municipaux par le gouvernement et la prolongation des délais pour la réalisation des travaux d'infrastructures financés par le fédéral. La FQM est aussi intervenue pour rappeler la nécessité que les municipalités aient leur mot à dire dans l'exploration et

l'exploitation des gaz de schiste ce qui a conduit aux mesures annoncées en vue d'assurer un meilleur encadrement de cette filière.

Plus récemment, les démarches de la Fédération ont porté sur la troisième phase de la Politique nationale de la ruralité, la Loi sur l'occupation et la vitalité des territoires. Au cours des prochains mois, plusieurs dossiers seront à l'ordre des priorités : la reprise des négociations pour le renouvellement du pacte fiscal, la révision de la Loi sur les mines, la mise en oeuvre des forêts de proximité et la refonte de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. De plus, la FQM travaille activement à un véritable projet de société pour le Québec en matière de décentralisation.

Depuis le mois de février 2014, la FQM a un nouveau président, Monsieur Richard Lehoux, maire de Saint-Elzéar et préfet de la MRC de La Nouvelle-Beauce.

JUSTIFICATION

La Ville de Montréal, à titre de métropole du Québec, doit favoriser l'établissement de relations de solidarité avec les municipalités du Québec. Son adhésion à l'Union des municipalités du Québec en 2013 lui a permis de rejoindre un nombre et une variété importante de municipalités dans toutes les régions et de toutes les tailles. L'entente avec la FQM lui permettra de couvrir un ensemble de municipalités complémentaires principalement en milieu rural, ainsi que de nombreuses municipalités régionales de comté (MRC). L'entente présente plusieurs attraits importants pour la Ville de Montréal. Principalement, la FQM reconnaît la nécessité de reconnaissance officielle par le gouvernement du Québec du statut de métropole par l'entremise d'une loi pour Montréal. Des rencontres régulières sont prévues entre la ville et la FQM afin de renforcer les liens qui les unissent.

La Ville de Québec envisage également de signer une entente similaire afin de devenir membre associé. L'entente démontrera une plus grande solidarité du milieu municipal dans un contexte de complémentarité entre les milieux urbains et ruraux. Aussi, les assises 2014 de la FQM qui se dérouleront en septembre mettront en valeur les complémentarités entre Montréal et les régions. Toutes les communications afférentes assureront une visibilité importante de la Ville de Montréal. La FQM analysera la possibilité de tenir ses Assises 2016 ou 2017 à Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'entente prévoit le versement d'un montant de 45 000 \$ toutes taxes incluses pour l'année 2014.

Les crédits sont disponibles à la base budgétaire, conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville de Montréal.

Information budgétaire et comptable

Un engagement de gestion #AIFQM12014 au montant de 45 000 \$ a été pris au compte suivant :

Imputation	2014 Montant
AF Général - Ville de Montréal - Budget régulier - Bureau affaires gouvernementales et métropolitaines - Act. conseil et soutien aux instances politiques - obj. Cotisations versées à des associations 2101.0010000.100285.01101.54702.000000. 0000.000000.000000.00000.00000	45 000\$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'entente permettra de formaliser concrètement la solidarité et le désir de rapprochement de la Ville de Montréal avec les municipalités locales et régionales du Québec.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Plusieurs opérations de communication sont prévues en lien avec l'entente : une annonce conjointe avec la ville de Québec de l'adhésion, une prise de parole aux Assises annuelles de 2014, des publications entourant cet événement, la parution dans le magazine QUORUM de deux entrevues avec le maire de Montréal.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Ronald ST-VIL)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Marie-Andrée SIMARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hugo HENDERSON
Conseiller en planification

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-04-02

Peggy BACHMAN
ADJOINTE ET CHEF DU BUREAU DES AFFAIRES
GOUVERNEMENTALES ET MÉTROPLITAINES

**Dossier # : 1134306002**

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières , Division Évaluation et transactions immobilières , Section Transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de la Compagnie de chemin de fer Canadien Pacifique, plusieurs résidus de terrains d'une superficie totale de 886,10 m ² , faisant partie de l'emprise de la rue Saint-Patrick, situés dans l'arrondissement du Sud-Ouest, afin de régulariser l'emprise de la rue existante, et ce, pour la somme de 13 797 \$, taxes incluses / Inscrire au registre du domaine public de la Ville les lots 2 091 954, 2 091 955, 2 357 125, 2 357 126 et 2 516 863 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Il est recommandé :

1. d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de la Compagnie de chemin de fer du Canadien Pacifique plusieurs résidus de terrains d'une superficie totale de 886,10 m², faisant partie de l'emprise de la rue Saint-Patrick, connus et désignés comme étant les lots 2 091 954, 2 091 955, 2 357 125, 2 357 126 et 2 516 863 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situés dans l'arrondissement du Sud-Ouest, afin de régulariser l'emprise de la rue existante, et ce, pour la somme de 13 797 \$, taxes incluses, le tout suivant les termes et conditions stipulés au projet d'acte.
2. d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée entièrement par la Ville centrale.
3. d'inscrire au registre du domaine public de la Ville de Montréal les lots 2 091 954, 2 091 955, 2 357 125, 2 357 126 et 2 516 863 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Signataire :

Michel NADEAU

Directeur
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction
stratégies et transactions immobilières

IDENTIFICATION

Dossier # :1134306002

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières , Division Évaluation et transactions immobilières , Section Transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de la Compagnie de chemin de fer Canadien Pacifique, plusieurs résidus de terrains d'une superficie totale de 886,10 m ² , faisant partie de l'emprise de la rue Saint-Patrick, situés dans l'arrondissement du Sud-Ouest, afin de régulariser l'emprise de la rue existante, et ce, pour la somme de 13 797 \$, taxes incluses / Inscrire au registre du domaine public de la Ville les lots 2 091 954, 2 091 955, 2 357 125, 2 357 126 et 2 516 863 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

CONTENU

CONTEXTE

La Compagnie de chemin de fer Canadien Pacifique (la « CFCP ») a constaté qu'une partie de la rue Saint-Patrick, située près de l'intersection de l'avenue de L'Église, a été aménagée par la Ville de Montréal sur des parties de terrains qui lui appartient, soit les lots 2 091 954, 2 091 955, 2 357 125, 2 357 126 et 2 516 863 du cadastre du Québec . Afin de régulariser la situation existante, CFCP souhaite vendre à la Ville lesdits terrains.

Il est impératif de donner suite à cette acquisition, afin de régulariser l'occupation faite par la Ville sur des parties de terrains appartenant à la CFCP. Cette occupation sur une partie de l'emprise de la rue Saint-Patrick s'exerce depuis 47 ans. Toutefois, les taxes municipales et scolaires continuent d'être payées par la CFCP en tant que propriétaire.

La rue Saint-Patrick fait partie du réseau de voirie artérielle de la Ville de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Les résidus de terrains à acquérir par la Ville sont constitués des lots 2 091 954, 2 091 955, 2 357 125, 2 357 126 et 2 516 863 du cadastre du Québec et totalisent une superficie de de 886,10 m². Ils font partie principalement de l'emprise de la rue Saint-Patrick, aménagés depuis 47 ans par la Ville en voie de circulation.

La Ville a négocié une entente de gré à gré au meilleur prix d'acquisition avec CFCP pour se porter acquéreur des lots précédemment mentionnés, à des fins publiques, notamment pour régulariser une situation existante depuis plusieurs années.

Les plans A, B, et C, annexés en pièces jointes, illustrent par une trame ombragée,

l'emplacement et les dimensions des résidus de terrains à acquérir. Le plan P présente une vue aérienne de ces mêmes résidus.

En ce qui concerne le volet environnemental, la Ville a mandaté la compagnie AECOM TECSULT INC. pour réaliser l'étude « Évaluation environnementale de site Phase I ». L'étude a été validée et commentée par Mme Claire Merckaert, ing., M.Env., ÉESA, de la « Direction de l'environnement » de la Ville de Montréal dans la « Note » datée du 31 janvier 2013, annexée dans les pièces jointes. L'étude démontre qu'à partir des données disponibles, le potentiel de contamination du secteur est élevé. Toutefois, étant donné qu'il s'agit d'une régularisation visant des lots de petites tailles, que les lots sont déjà aménagés et occupés par la Ville et qu'aucun changement d'usage n'y est prévu, aucune étude environnementale n'est requise pour les fins d'acquisition.

JUSTIFICATION

Il est justifié d'approuver le présent projet d'acte considérant les points suivants :

- La cession est conforme au mandat.
- Cette cession permettra de consolider les assises de la rue Saint-Patrick.
- La valeur marchande de l'ensemble des résidus de terrain à acquérir se situe dans une fourchette de 24 800 \$ à 27 800 \$. Cette fourchette de valeur correspond à la valeur d'un terrain dont les caractéristiques géotechniques et environnementales permettent son usage prévu par le règlement de zonage.
- Le prix d'acquisition a été négocié et établi à un montant de 13 797 \$, taxes incluses. Ce prix exprime une forte motivation de vendre. CFCP souhaite se dégager dans l'avenir de toute responsabilité et obligation qu'elle doit assumer en tant que propriétaire (ex.: responsabilité civile et environnementale, obligation de payer des taxes municipales et scolaires, etc.) Le prix exprime, en même temps, la volonté de la Ville d'acquérir pour régulariser une situation existante depuis de nombreuses années. Le prix tient compte du potentiel de contamination élevé du secteur. La vente sera faite sans aucune garantie légale ou conventionnelle, aux risques et périls de la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

- La valeur marchande du lot 2 5126 863 varie entre 24 800 \$ et 27 800 \$ (taux unitaire de 27,99 \$/m² - 31,37 \$/m²).
- La valeur marchande pour les autres lots est de 1 \$ puisque ceux-ci ne sont pas constructibles (emprise de la rue Saint-Patrick).
- Le prix négocié est de 10 000 \$. Ce prix représente la conclusion d'une négociation de gré à gré et se situe en bas de la fourchette de la valeur marchande. Ce montant exprime une forte motivation de vendre puisque « CFCP » souhaite se dégager de toute responsabilité. La Ville doit régulariser une situation existante de longue date. Le prix tient compte du potentiel de contamination élevé du secteur.
- Cette dépense est entièrement assumée par la Ville centrale.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Aucune action prévue. Les résidus de terrains à acquérir sont aménagés depuis plusieurs années par la Ville en tant que voie de circulation faisant partie de l'emprise de la rue Saint-Patrick.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Consolidation de la propriété de la Ville à l'égard de ses voies de circulation.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune action de communication requise à ce stade de régularisation d'une situation existante.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Aucune étape subséquente.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs, notamment à la Politique de gestion contractuelle.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures (Sylvie BLAIS)

Avis favorable avec commentaires :
Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics (Sébastien LÉVESQUE)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Serge WALLEND)

Avis favorable avec commentaires :
Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des transports (Richard NIORE)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Caroline BOILEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Roger GRONDINES
Conseiller en immobilier expertise immobilière

ENDOSSÉ PAR

Sylvie DESJARDINS
Chef de division

Le : 2013-05-24

**Dossier # : 1136037006**

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières , Division Évaluation et transactions immobilières , Section Transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à l'Agence métropolitaine de transport, dans le but d'aménager un stationnement incitatif, un emplacement situé à l'intersection des rues Faradon et du Trianon, dans l'arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve, d'une superficie de 3 608,4 m ² , pour le prix de 707 500 \$, plus les taxes applicables. N/Réf. : 31H12-005 -2974-02

Il est recommandé :

1. de fermer et retirer du domaine public la partie du lot 3 347 362 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, identifiée par les lettres ABCGFEA à la description technique et au plan T-150 Longue-Pointe préparés par Sylvie Gauthier, arpenteure-géomètre, le 31 janvier 2012, sous sa minute numéro 1330;

2. d'approuver le projet d'acte par lequel :

- la Ville de Montréal vend à l'Agence métropolitaine de transport, dans le but d'aménager un stationnement incitatif, un emplacement connu et désigné comme le lot 3 347 362 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé à l'intersection des rues Faradon et du Trianon, dans l'arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve, d'une superficie de 3 608,4 m², pour la somme de 707 500 \$, plus les taxes applicables;

- la Ville de Montréal crée en sa faveur une servitude d'utilités publiques sur le lot 3 347 362 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour une conduite dont l'assiette a une superficie de 146,3 m², le tout tel que décrit à la description technique et au plan T-150 Longue-Pointe préparés par Sylvie Gauthier, arpenteure-géomètre, le 31 janvier 2012, sous sa minute numéro 1330.

Le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte.

3. d'imputer le revenu et la dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Michel NADEAU **Le** 2014-04-07 10:08

Signataire :

Michel NADEAU

Directeur
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des
stratégies et transactions immobilières

IDENTIFICATION

Dossier # :1136037006

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières , Division Évaluation et transactions immobilières , Section Transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à l'Agence métropolitaine de transport, dans le but d'aménager un stationnement incitatif, un emplacement situé à l'intersection des rues Faradon et du Trianon, dans l'arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve, d'une superficie de 3 608,4 m ² , pour le prix de 707 500 \$, plus les taxes applicables. N/Réf. : 31H12-005-2974-02

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal est propriétaire d'un emplacement vacant, situé au nord-ouest des rues Faradon et du Trianon, connu et désigné comme le lot 3 347 362 du cadastre du Québec (l'« Immeuble »). Celui-ci est aménagé sous forme de stationnement. La majeure partie de l'Immeuble est grevé d'une servitude d'utilités publiques en faveur d'Hydro-Québec. De plus, la portion de l'Immeuble situé en front des rues Faradon et du Trianon fait partie du domaine public de la Ville de Montréal, telle qu'illustrée sur les plans B et C ci-joints. L'Immeuble est loué depuis 2006 à la Place Versailles inc. qui l'utilise comme stationnement gratuit réservé à sa clientèle. L'AMT a transmis une lettre le 6 septembre 2012 à la DSTI manifestant son intention d'acquérir l'Immeuble pour permettre l'augmentation du nombre de quais d'autobus au terminus Radisson. En fait, l'AMT a l'intention d'acquérir l'Immeuble afin de permettre de relocaliser les espaces de stationnement éliminés sur les lots 1 508 492 et 1 508 493 sis au sud de la rue Sherbrooke où y seront aménagés de nouveaux quais d'autobus pour le terminus Radisson. Le bail de Place Versailles inc. prévoit une clause de résiliation de 30 jours ainsi qu'une clause stipulant que le bail est automatiquement résilié si la Ville de Montréal vend l'Immeuble à une tierce partie.

Lors des négociations, l'AMT a demandé s'il était possible de louer l'Immeuble pour une période de trois ans avec une option ou une obligation d'acquérir l'Immeuble à la fin du bail. Toutefois, suite à l'analyse des exigences propres à la transaction, l'AMT a décidé d'acquérir l'emplacement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM13 0328 - 23 avril 2013 - Approuver un bail en faveur de Place Versailles inc. pour une période de vingt-six (26) mois, soit du 1^{er} novembre 2011 au 31 décembre 2013, pour la somme de 131 057,33 \$ pour le terme, taxes exclues.

DESCRIPTION

Une partie du lot 3 347 362 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, localisée en front des rues Faradon et du Trianon fait partie du domaine public. Cette partie de lot est montrée à la description technique et au plan T-150 Longue-Pointe préparés par Sylvie Gauthier, arpenteure-géomètre, le 31 janvier 2012, sous sa minute numéro 1330. Ceux-ci sont annexés en pièces jointes. Il est requis de fermer et retirer du registre du domaine public cette portion du lot avant la réalisation de la transaction.

Le présent dossier décisionnel a pour but d'approuver le projet d'acte de vente par lequel la Ville de Montréal vend à l'Agence métropolitaine de transport un terrain désigné comme étant le lot 3 347 362 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 3 608,4 m², tel qu'illustré sur les plans A, B, C et P annexés, pour la somme de 707 500 \$, plus les taxes applicables.

Le lot vendu par la Ville sera grevé d'une servitude réelle et perpétuelle d'utilités publiques, pour la pose, l'entretien, le maintien et la réparation d'infrastructure. La Ville créera cette servitude par destination, lors de la signature de l'acte de vente. La description technique et le plan T-150 Longue-Pointe ont été préparés par Sylvie Gauthier, arpenteure-géomètre, le 31 janvier 2012, sous sa minute numéro 1330 et sont annexés en pièces jointes.

JUSTIFICATION

La DSTI soumet ce dossier décisionnel aux autorités municipales compétentes, pour approbation, pour les motifs suivants :

- L'Immeuble vendu servira à des fins de stationnement incitatif pour l'AMT.
- La vente de l'immeuble permet à l'AMT de maintenir le nombre d'espaces de stationnement incitatif disponibles au terminus Radisson tout en augmentant le nombre de quais d'autobus.
- L'arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve est en faveur de la vente de l'Immeuble à l'AMT.
- Le prix de vente de 707 500 \$ (196,07 \$/m²), plus les taxes applicables, pour une superficie de 3 608,4 m², a été négocié de gré à gré avec l'AMT. Ce prix de vente se situe à l'intérieur de la fourchette de la valeur marchande, variant entre 660 000 \$ (182,91 \$/m²) et 770 000 \$ (213,39 \$/m²), tel qu'établi par la Section évaluation immobilière de la DSTI, en date du 6 octobre 2012.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette transaction représente une entrée de fonds de 707 50,00 \$ que l'AMT paiera à la signature de l'acte de vente. Cette somme a été versée au notaire de l'AMT en fidéicommiss. La valeur aux livres du lot cédé 3 347 362 est 225 878,19 \$.

Le produit de la vente 707 500,00 \$ et le coût aux livres du lot cédé 225 878,19 \$ seront comptabilisés au budget de fonctionnement de la Direction stratégies et transactions immobilières.

L'évaluation municipale du lot 3 347 362 au rôle d'évaluation foncière 2014-2015-2016 est de 568 301,00 \$.

Le prix de vente de l'immeuble est supérieur de 139 199,00 \$ par rapport à sa valeur au rôle 2014-2015-2016, qui est de 568 301,00 \$.

Toutefois, étant donné que l'encadrement relatif au partage des revenus de vente n'est pas encore approuvé, les éventuelles règles de partage seront appliquées rétroactivement à la présente transaction.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Cette transaction permet d'augmenter l'offre de service du transport en commun au terminus Radisson.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'acquisition de l'Immeuble par l'AMT est nécessaire pour maintenir le nombre de cases de stationnement incitatif et augmenter le nombre de quais d'autobus présents au terminus Radisson et par le fait même, améliorer l'offre de service de l'AMT.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est requise.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Résiliation du bail en vigueur avec la Place Versailles inc.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs, notamment à la Politique de gestion contractuelle.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures (Sylvie BLAIS)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Dominique BALLO)

Avis favorable avec commentaires :
Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Sylvain DECOSTE)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Caroline BOILEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Guillaume TOPP
Conseiller en immobilier expertise immobilière

Sylvie DESJARDINS
Chef de division Évaluation



Dossier # : 1133490004

Unité administrative responsable :	Technologies de l'information , Direction , Division Technologies
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Parc du Mont-Royal
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet de convention par lequel la Ville accorde à la Société québécoise des infrastructures, agissant au nom de la Sûreté du Québec, le droit d'utiliser des espaces situés sur le Mont-Royal, pour une période de cinq ans, à compter du 1er janvier 2013, à des fins d'installation, d'entretien et d'opération d'équipements de radiocommunication, pour un loyer annuel de 54 000 \$, plus taxes.

Il est recommandé :

1. d'approuver un projet de convention par lequel la Ville accorde à la Société québécoise des infrastructures, agissant au nom de la Sûreté du Québec, le droit d'utiliser des espaces situés sur le Mont-Royal, pour une période de cinq ans, à compter du 1er janvier 2013, à des fins d'installation, d'entretien et d'opération d'équipements de radiocommunication, pour un loyer annuel de 54 000 \$, plus taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention;
2. d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Michel ARCHAMBAULT **Le** 2014-04-02 16:33

Signataire :

Michel ARCHAMBAULT

Directeur
Technologies de l'information , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1133490004

Unité administrative responsable :	Technologies de l'information , Direction , Division Technologies
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Parc du Mont-Royal
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet de convention par lequel la Ville accorde à la Société québécoise des infrastructures, agissant au nom de la Sûreté du Québec, le droit d'utiliser des espaces situés sur le Mont-Royal, pour une période de cinq ans, à compter du 1er janvier 2013, à des fins d'installation, d'entretien et d'opération d'équipements de radiocommunication, pour un loyer annuel de 54 000 \$, plus taxes.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 1988, la Ville de Montréal (Ville) loue à la Société Immobilière du Québec, qui est maintenant devenue la Société québécoise des infrastructures (SQI), des espaces dans la voûte du Mont-Royal, située au 1100, voie Camillien-Houde, à l'usage exclusif de la Sûreté du Québec (SQ), pour y opérer et entretenir des équipements spécialisés de radiocommunication.

La Ville loue les espaces dédiés en terme d'équipements électroniques spécialisés et non en mètres carrés. L'ancien bail est échu depuis le 31 décembre 2012. Le présent dossier constitue le quatrième renouvellement depuis l'entente initiale intervenue entre la Ville et la SQI.

Le bail est renouvelé principalement en raison de la localisation géographique de la voûte du Mont-Royal qui est un emplacement de choix pour des équipements de télécommunications servant aux besoins de sécurité publique. La Ville y opère elle-même certains de ses équipements et la salle permet d'accueillir d'autres organismes publics et privés sans affecter les opérations de la Ville.

Les démarches de renouvellement du présent bail ont débuté le 20 novembre 2012. Puisqu'il y a eu des modifications de part et d'autre, il n'a pas été possible de présenter le dossier avant.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG10 0194 - 20 mai 2010 - Approuver un projet de convention par lequel la Ville accorde à la Société Immobilière du Québec, agissant au nom de la Sûreté du Québec, le droit d'utiliser des espaces situés sur le Mont-Royal pour y installer, maintenir et opérer ses équipements de radiocommunication, pour une durée de 36 mois, pour un montant de 54 000 \$ par an, à compter du 1er janvier 2007.

CO01 02432 - 10 septembre 2001 - Approbation d'un projet de convention pour le renouvellement du bail des espaces de la voûte du Mont-Royal à la Société Immobilière du Québec.

CE88 05312 - 30 novembre 1988 - Approbation d'un projet de convention pour la location d'espaces dans la voûte du Mont-Royal à la Société Immobilière du Québec.

DESCRIPTION

Le présent bail, relatif à la location de l'espace dédié aux appareils de télécommunication, situés au 1100 voie Camillien-Houde, sera conclu pour une durée de cinq ans, soit du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2017. À moins d'un préavis de 3 mois par l'une ou l'autre des parties, le bail sera renouvelé automatiquement pour une période de cinq (5) ans, aux mêmes termes et conditions à l'exception du loyer qui sera ajusté annuellement par la Ville en fonction du marché.

Le bail comporte principalement les clauses suivantes:

- L'usager exclusif est la Sûreté du Québec;
- Le droit d'exploiter 6 ensembles émetteurs-récepteurs;
- Le droit pour le personnel du SQI d'avoir accès aux locaux;
- Le droit de faire installer des lignes téléphoniques;
- La SQI assumera tous les frais opérationnels de ses équipements à l'exception des frais électriques et d'entretien ménager;
- La SQI doit obtenir au préalable l'autorisation de la Ville pour toute modification qu'il voudra apporter à son installation initiale telle qu'acceptée par la Ville;
- La SQI ne peut céder ni sous-louer, ni disposer de ses droits sans accord préalable de la Ville;
- La Ville peut résilier le contrat si la SQI fait défaut de remplir les conditions et obligations acceptées dans le bail.

JUSTIFICATION

La SQI est mandatée par son client, la Sûreté du Québec, afin de négocier une convention pour le droit d'utiliser des espaces dans la voûte appartenant à la Ville.

La présente entente permettra à la Ville de tirer des revenus additionnels de ses infrastructures. La tarification n'a pas été ajustée depuis sa mise en application, car elle reflète actuellement une tarification adéquate considérant le marché actuel. Le tarif mensuel (750\$ par émetteur/récepteur) est considéré comme un des plus élevés dans le marché des sites de radiocommunications à Montréal. Aucun avantage n'a été consenti à la SQI par rapport aux autres occupants de la voûte.

La Ville a pris les mesures nécessaires afin de s'assurer d'un point de vue opérationnel et contractuel que les équipements de la SQ n'affecteraient aucunement les équipements de la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La présente convention est faite en considération des loyers ci-après stipulés :

Pour la période du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2017, le loyer annuel sera de 54 000,00 \$ (plus taxes), payable par versements mensuels, égaux et consécutifs de 4 500,00 \$ (plus taxes) chacun le premier de chaque mois.

Un montant de 750,00 \$ (plus taxes) correspondant aux frais d'étude de dossier doit être ajouté au montant du loyer du mois de juin 2014.

Type de revenu (plus taxes)	2013	2014	2015	2016	2017	Total
Loyer	54 000 \$	54 000 \$	54 000 \$	54 000 \$	54 000 \$	270 000 \$
Frais d'étude de dossier	N/A	750 \$	N/A	N/A	N/A	750 \$
Total annuel	54 000 \$	54 750 \$	54 000 \$	54 000 \$	54 000 \$	270 750 \$

Ce revenu est entièrement attribué à l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La non approbation de ce dossier impliquerait le retrait des équipements de la SQ de la voûte ce qui aurait un impact direct sur leurs opérations dans la région de Montréal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation du dossier au CE - 16 avril 2014;
 Approbation du dossier au CG - 28 avril 2014;
 Signature de la convention - 01 mai 2014.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
 Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Gilles BOUCHARD)

Avis favorable avec commentaires :
 Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction de l'évaluation foncière (Benoit CHAGNON PHILOGONE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michel THÉROUX
Chef de section radiocommunications

ENDOSSÉ PAR Le : 2014-02-21

Gervais THIBault
Chef de division - Technologies



Dossier # : 1145935004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Division culture_bibliothèque et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Conclure une modification au bail avec la compagnie 6813623 CANADA INC pour la location du local situé au rez-de-chaussé (niveau de la rue) de l'édifice connu sous le nom de Théâtre Outremont portant le numéro 1240-1248 de l'avenue Bernard (modification au niveau du concept)

Approuver la convention de modification au bail par lequel la Ville loue à la compagnie 6813623 Canada Inc. un local du rez-de-chaussée de l'édifice connu sous le nom de Théâtre Outremont, situé au 1240-1248 de l'avenue Bernard, dans l'arrondissement d'Outremont, afin de tenir compte du nouveau concept de restauration.

Signé par Normand PROULX **Le** 2014-04-15 15:47

Signataire :

Normand PROULX

Directeur d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1145935004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Division culture_bibliothèque et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Conclure une modification au bail avec la compagnie 6813623 CANADA INC pour la location du local situé au rez-de-chaussé (niveau de la rue) de l'édifice connu sous le nom de Théâtre Outremont portant le numéro 1240-1248 de l'avenue Bernard (modification au niveau du concept)

CONTENU

CONTEXTE

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guyline RACINE
Analyste-rédactrice

IDENTIFICATION**Dossier # :1145935004**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Division culture_bibliothèque et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Conclure une modification au bail avec la compagnie 6813623 CANADA INC pour la location du local situé au rez-de-chaussé (niveau de la rue) de l'édifice connu sous le nom de Théâtre Outremont portant le numéro 1240-1248 de l'avenue Bernard (modification au niveau du concept)

CONTENU**CONTEXTE**

Ian Perreault Traiteur ayant mis fin à ses activités commerciales à l'automne 2013, le locataire de l'espace commercial Monsieur Dominic Bujold désire poursuivre sa relation avec l'arrondissement d'Outremont en proposant un nouveau concept de restauration familiale de type pizzeria. Le bail se termine le 19 mars 2016 avec possibilité de renouvellement pour une période de 5 ans.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM11 0609 - Bail signé entre Monsieur Dominic Bujold et l'arrondissement d'Outremont, le 23 août 2011.

DESCRIPTION

Voir les plans joints au dossier décisionnel. Le projet de modification de bail a été vérifié par le contentieux de la ville.

JUSTIFICATION

Le bail signé le 23 août 2011 consenti pour un terme de cinq (5) ans commençant le 20 mars 2011 et se terminant le 19 mars 2016 fait l'objet d'une modification quant à son concept.

ASPECT(S) FINANCIER(S)**DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Contribue à la vitalité commerciale de l'avenue Bernard et du Théâtre Outremont.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'ouverture du nouveau restaurant fera l'objet d'un lancement officiel qui sera pris en charge par le locataire (signataire du bail).

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens (Suzanne JEFFREY)

Avis favorable :

Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine (Pierre A. CHAPUIS)

Avis favorable avec commentaires :

Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens (Marie-France PAQUET)

Avis favorable avec commentaires :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction de l'évaluation foncière (Benoit CHAGNON PHILOGONE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anne-Marie POITRAS
Chef de division - Culture, bibliothèque et développement social

ENDOSSÉ PAR

Michel ALLEN
Directeur culture_ sports

Le : 2014-01-30



Dossier # : 1146340001

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction des sports et de l'activité physique , Division des orientations_équipements_événements et pratique sportive
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier total de 226 000 \$ à 23 organismes pour 23 événements, dans le cadre de la 1re date de dépôt du Programme de soutien aux événements sportifs d'envergure internationale, nationale et métropolitaine 2014.

1- La Direction des sports et de l'activité physique recommande:
d'accorder un soutien financier totalisant 226 000 \$ aux 23 organismes ci-après désignés, pour les demandes soumises dans le cadre de la première date de tombée en 2014, aux montants indiqués en regard de chacun d'eux, concernant la réalisation de 23 événements dans le cadre du Programme de soutien aux événement sportifs d'envergure internationale, nationale et métropolitaine 2014;

Programme de soutien aux événements sportifs d'envergure internationale, nationale et métropolitaine 2014 – 1^{er} dépôt Répartition du soutien financier et pourcentage du soutien sur le budget de l'événement		
Événements	Organismes	Soutien proposé
Volet 1 : International		
Fed Cup par BNP Paribas - Canada-Serbie	Association canadienne de tennis	15 000 \$
2014 Canada Open - Taekwondo	Taekwondo Canada	20 000 \$
Open de squash féminin de Montréal	Squash Québec	10 000 \$
L'international Gymnix 2014 (Gymnastique)	International Gymnix	20 000 \$
Championnat du monde ISU - Montréal 2014	Patinage de vitesse international de Montréal	25 000 \$
Unicon 17 - Championnats du monde de monocycle	Montréal	20 000 \$
CAMO Invitation de plongeon	Club de plongeon Camo Montréal inc	8 000 \$
Total		118 000 \$
Volet 2 : National		

Championnat canadien junior courte piste	Club de patinage de vitesse Montréal -International	2 000 \$
Tournoi des Cœurs Scotties	Association canadienne de curling	10 000 \$
Championnats canadiens de qualification de nage synchronisée	Synchro Québec	7 000 \$
Championnat canadien ouvert en salle - Athlétisme	Groupe Vainqueurs	7 000 \$
Championnat canadien fermé de danses sportives	Danse sport Québec	5 000 \$
Championnat canadien de demi-marathon 21k de Montréal	Fédération québécoise d'athlétisme	7 000 \$
Championnat d'Ultimate des écoles secondaires 2014	Ultimate Canada	3 000 \$
Championnats canadiens des clubs 16 ans et moins garçons	Club aquatique Camo Montréal (water-polo)	5 000 \$
Championnats canadiens des clubs 16 ans et moins filles	Club de water-polo de Dollard-des-Ormeaux	5 000 \$
Total		51 000 \$
Volet 3 : Métropolitain		
Tournoi bantam/midget Sud-Ouest de Montréal (hockey sur glace)	Tournoi bantam/midget du Sud-Ouest de Montréal	6 000 \$
34e tournoi ringuette annuel de BKRA	Association de ringuette Beaconsfield/Kirkland	9 000 \$
Défi Cheer - UQAM (cheerleading)	Club Les Citadins de l'UQAM	3 000 \$
Course Saint-Laurent	Club d'athlétisme Saint-Laurent Sélect	6 000 \$
Invitation internationale Xtraslush (natation)	Jeunesse aquatique de Brossard	6 000 \$
Triathlon Esprit de Montréal 2014	L'association sportive I.S.M.	12 000 \$
Marathon Oasis de Montréal 2014	Le festival de la santé	15 000 \$
Total		57 000 \$

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Johanne DEROME **Le** 2014-04-09 08:25

Signataire :

Johanne DEROME

Directrice
Qualité de vie , Direction des sports et de l'activité physique

IDENTIFICATION **Dossier # :1146340001**

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction des sports et de l'activité physique , Division des orientations_équipements_événements et pratique sportive
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier total de 226 000 \$ à 23 organismes pour 23 événements, dans le cadre de la 1re date de dépôt du Programme de soutien aux événements sportifs d'envergure internationale, nationale et métropolitaine 2014.

CONTENU

CONTEXTE

Le 26 septembre 2013, le conseil d'agglomération a adopté le renouvellement du *Programme de soutien aux événements sportifs d'envergure internationale, nationale et métropolitaine pour les années 2014 et subséquentes*. Le programme permet à l'agglomération d'exercer sa compétence d'aide aux événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale. L'enveloppe budgétaire globale du Programme pour les événements se tenant en 2014 est de 350 000 \$.

Notons que les événements admissibles au Programme de soutien aux événements sportifs d'envergure internationale, nationale et métropolitaine pour l'année 2014 sont ceux ayant lieu entre le 1er janvier et le 31 décembre 2014.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG13 0412 (26 septembre 2013) : Approuver les modifications et le renouvellement du Programme de soutien aux événements sportifs d'envergure internationale, nationale et métropolitaine pour l'année 2014.

CE13 1548 (25 septembre 2013) : Accorder un soutien financier totalisant 129 500 \$ aux 14 organismes ci-après désignés, pour les demandes soumises dans le cadre de la deuxième date de tombée en 2013, aux montants indiqués en regard de chacun d'eux, concernant la réalisation de 18 événements dans le cadre du Programme de soutien aux événements sportifs d'envergure internationale, nationale et métropolitaine 2013.

CE13 0966 (26 juin 2013): Accorder un soutien financier totalisant 153 000 \$ aux 17 organismes ci-après désignés, pour les demandes soumises dans le cadre de la première date de tombée en 2013, aux montants indiqués en regard de chacun d'eux, concernant la réalisation de 20 événements dans le cadre du Programme de soutien aux événements sportifs d'envergure internationale, nationale et métropolitaine 2013.

CG13 0051 (28 février 2013) : Approuver le renouvellement du Programme de soutien aux événements sportifs d'envergure internationale, nationale et métropolitaine pour les années

2013 et subséquentes; autoriser un budget de 300 000 \$ pour le financement de ce Programme pour l'année 2013 en provenance des dépenses générales d'administration de compétence d'agglomération; et ajuster la base budgétaire de la Direction des sports et de l'activité physique du Service de la qualité de vie pour l'ajout d'un montant de 350 000 \$ en 2014, de 400 000 \$ en 2015, de 450 000 \$ en 2016 et de 500 000 \$ pour les années 2017 et subséquentes.

DESCRIPTION

Le Programme de soutien aux événements sportifs d'envergure internationale, nationale et métropolitaine a pour objectif de soutenir financièrement les promoteurs et les organisateurs dans la réalisation de leurs événements sur le territoire de l'agglomération de Montréal. Ce programme comporte trois volets avec des critères d'admissibilité et des critères d'évaluation qui prévoient le soutien maximal suivant par événement :

Volet I	Événements sportifs d'envergure internationale	25 000 \$
Volet II	Événements sportifs d'envergure nationale	10 000 \$
Volet III	Événements sportifs d'envergure métropolitaine	15 000 \$

Pour la première date de tombée, la Direction des sports et de l'activité physique a reçu trente-cinq (35) demandes en provenance de trente-deux (32) organismes.

De ce nombre :

- vingt-trois (23) demandes ont été retenues et analysées;
- dix (10) ont été reportées à la deuxième date de tombée;
- une (1) demande a été jugée irrecevable en vertu des champs d'application du Programme;
- une (1) demande a été jugée inadmissible en vertu des critères d'admissibilités du volet visé.

Les demandes incomplètes (sans pièces justificatives ou informations manquantes permettant de compléter l'analyse) ont été reportées à la deuxième date de tombée. Les demandeurs ont été contactés et la Direction des sports et de l'activité physique (DSAP) les accompagnera dans la préparation de leurs dossiers, et ce, afin que leur demande soit évaluée avec les autres demandes attendues dans le cadre de la deuxième date de tombée.

La demande jugée irrecevable concernait un événement (Les Jeux de la rue) dont l'organisme responsable (RAP Jeunesse) a déjà une entente de contribution financière avec la Ville de Montréal dans le cadre de l'Entente administrative entre le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et la Ville de Montréal en matière de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (Entente MESS-Ville - CG13 0110). Une demande est jugée irrecevable si l'événement désirant un soutien reçoit du financement par une entente de contribution financière d'une autre source de la Ville.

La demande jugée inadmissible concernait un événement (Tournoi novice-midget JSH de Montréal) faisant une demande dans le volet métropolitain ne répondant pas au critère d'admissibilité spécifique d'avoir un minimum de 1000 participants.

Conséquemment, il est proposé d'accorder un soutien financier à vingt-trois (23) événements organisés par le même nombre d'organismes pour une somme totale de 226 000 \$, soit plus spécifiquement :

- Sept (7) événements internationaux pour une somme totale de 118 000 \$.
- Neuf (9) événements nationaux pour une somme totale de 51 000 \$.
- Sept (7) événements métropolitains pour une somme totale de 57 000 \$.

JUSTIFICATION

L'accord du soutien de 226 000 \$ à 23 organismes permettra à ceux-ci d'assurer la réussite organisationnelle et financière de leurs événements.

Le programme et ses modalités permettent une analyse rapide, cohérente et équitable des demandes des organisateurs d'événements. Il rassemble ainsi les requêtes pour les présenter en bloc au comité exécutif deux fois par année.

Ce programme favorise l'émergence de nouveaux événements sportifs et permet la consolidation d'événements récurrents déjà bien implantés. La tenue d'événements de cette envergure favorise le développement de l'expertise en organisation d'événements de la communauté sportive montréalaise. Surtout, le programme contribue à affirmer le positionnement international de Montréal et à renforcer son image comme « Ville sportive » de premier plan. Il contribue également à la promotion de saines habitudes de vie par l'encouragement à la pratique sportive, en plus du développement d'une animation urbaine de qualité pouvant générer des retombées récréotouristiques et économiques à l'échelle métropolitaine, provinciale et nationale.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget prévu pour le Programme de soutien aux événements sportifs d'envergure internationale, nationale et métropolitaine pour l'année 2014 est de 350 000 \$. L'octroi d'une somme de 226 000 \$ est prévu suite à l'analyse des demandes reçues lors de la première date de tombée (15 janvier 2014). Le solde de 124 000 \$ sera ainsi disponible pour la deuxième date de tombée (31 mai 2014). La Direction des sports et de l'activité physique est persuadée de répondre aux besoins lors de la deuxième date de tombée puisqu'un grand nombre d'organismes ont déjà déposé une demande lors de la première date de tombée. De plus, selon l'analyse des événements qui sont susceptibles de déposer une demande lors de la deuxième date de tombée, le solde restant est suffisant. Pour cette première phase du programme, les crédits seront alloués selon la répartition suivante :

Programme de soutien aux événements sportifs d'envergure internationale, nationale et métropolitaine 2014 – 1^{er} dépôt			
Répartition du soutien financier et pourcentage du soutien sur le budget de l'événement			
Événements	Organismes	Soutien proposé	% du soutien sur le budget de l'événement
Volet 1 : International			
Fed Cup par BNP Paribas - Canada-Serbie	Association canadienne de tennis	15 000 \$	2 %
2014 Canada Open - Taekwondo	Taekwondo Canada	20 000 \$	6 %
Open de squash féminin de Montréal	Squash Québec	10 000 \$	16 %
L'international Gymnix 2014 (Gymnastique)	International Gymnix	20 000 \$	6 %
Championnat du monde ISU - Montréal 2014	Patinage de vitesse international de Montréal	25 000 \$	2 %
Unicon 17 - Championnats du monde de monocycle	Montréal	20 000 \$	4 %

CAMO Invitation de plongeon	Club de plongeon Camo Montréal inc	8 000 \$	17 %
Total		118 000 \$	
Volet 2 : National			
Championnat canadien junior courte piste	Club de patinage de vitesse Montréal-International	2 000 \$	20 %
Tournoi des Cœurs Scotties	Association canadienne de curling	10 000 \$	1 %
Championnats canadiens de qualification de nage synchronisée	Synchro Québec	7 000 \$	10 %
Championnat canadien ouvert en salle - Athlétisme	Groupe Vainqueurs	7 000 \$	9 %
Championnat canadien fermé de danses sportives	Danse sport Québec	5 000 \$	5 %
Championnat canadien de demi-marathon 21k de Montréal	Fédération québécoise d'athlétisme	7 000 \$	2 %
Championnat d'Ultimate des écoles secondaires 2014	Ultimate Canada	3 000 \$	21 %
Championnats canadiens des clubs 16 ans et moins garçons	Club aquatique Camo Montréal (water-polo)	5 000 \$	23 %
Championnats canadiens des clubs 16 ans et moins filles	Club de water-polo de Dollard-des-Ormeaux	5 000 \$	23 %
Total		51 000 \$	
Volet 3 : Métropolitain			
Tournoi bantam/midget Sud-Ouest de Montréal (hockey sur glace)	Tournoi bantam/midget du Sud-Ouest de Montréal	6 000 \$	7 %
34e tournoi ringuette annuel de BKRA	Association de ringuette Beaconsfield/Kirkland	9 000 \$	11 %
Défi Cheer - UQAM (cheerleading)	Club Les Citadins de l'UQAM	3 000 \$	12 %
Course Saint-Laurent	Club d'athlétisme Saint-Laurent Sélect	6 000 \$	14 %
Invitation internationale Xtraslush (natation)	Jeunesse aquatique de Brossard	6 000 \$	11 %
Triathlon Esprit de Montréal 2014	L'association sportive I.S.M.	12 000 \$	4 %
Marathon Oasis de Montréal 2014	Le festival de la santé	15 000 \$	1 %
Total		57 000 \$	

Les crédits pour l'approbation de ce dossier ont été réservés par la demande d'achat numéro 330798.

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération de Montréal, puisqu'elle concerne l'aide aux événements sportifs d'envergure internationale, nationale et métropolitaine, qui est une compétence d'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Conformément au *Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010 - 2015*, la Direction des sports et de l'activité physique sensibilise les comités organisateurs

à réaliser leur événement sportif de manière écoresponsable, notamment en le précisant dans le guide du programme et en appliquant un critère d'évaluation spécifique à cet égard.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'appui de la Ville permet aux organisateurs de maintenir un équilibre budgétaire dans la réalisation de leur événement. La mise en oeuvre du programme permet de rehausser la qualité et l'envergure des événements déjà tenus ou prévus et incitera les organismes sportifs (clubs sportifs, fédérations québécoises et canadiennes, promoteurs, démarcheurs, etc.) à en attirer davantage à Montréal.

Pour de nombreux organisateurs, le soutien financier de la Ville sert de levier pour solliciter des fonds additionnels des gouvernements du Québec et du Canada et de leurs fédérations sportives québécoises et canadiennes.

Un délai dans le traitement du dossier n'est pas souhaitable puisque le programme prévoit une réponse aux organismes dans les 90 jours suivant la date de tombée qui est le 15 avril 2014.

Le refus du dossier irait à l'encontre du Programme de soutien aux événements sportifs d'envergure internationale, nationale et métropolitaine, étant donné que les événements soutenus ont été analysés selon les critères adoptés par le comité exécutif de la Ville.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les organismes doivent appliquer un protocole de visibilité, en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Avril 2014 : annonce du soutien financier accordé à chaque organisateur d'événements retenus à la 1^{re} date de tombée (15 janvier 2014).
- Avril 2014 : envoi d'une lettre et du chèque correspondant à chaque organisateur.
- Juin et juillet 2014 : Analyse des demandes adressées à la Ville avant la 2^e date de tombée (31 mai 2014) par les organisateurs d'événements sportifs.
- Août 2014 : sommaire décisionnel au CE et annonce du soutien financier accordé à chaque organisateur d'événements sportifs retenus à la 2^e date de tombée (31 mai 2014).
- Septembre/octobre 2014 : Évaluation du programme et identification des modifications à y apporter pour son renouvellement en 2015, la cas échéant.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine (Daniel BISSONNETTE)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Suzanne RODIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

William MOYLAN
Conseiller en planification

ENDOSSÉ PAR

Luc DENIS
Chef de division

Le : 2014-03-28



Dossier # : 1141696001

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Loisirs et pratiques culturelles
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 d) soutenir le développement et la diversité des pratiques culturelles
Projet :	MCCQ 2012-2015 (Entente sur le développement culturel)
Objet :	Autoriser une dépense totalisant 67 588 \$ en contribution financière à huit organismes et de 6 278 \$ en soutien technique à l'arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie pour la réalisation de projets novateurs en pratique artistique amateur, dans le cadre du Programme Inclusion et innovation - 2014, de l'Entente 2012-2015 sur le développement culturel de Montréal.

La Direction de la culture et du patrimoine recommande:

- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 67 588 \$ aux organismes ci-après désignés, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux et 6 278 \$ en soutien technique à l'arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie:

Projets	Organismes	Contributions financières	Premiers versements 75 %	Deuxièmes versements 25 %
<i>Danse et musique traditionnelles québécoises sur les berges</i>	Société pour la promotion de la danse traditionnelle québécoise	15 000 \$	11 250,00 \$	3 750,00 \$
<i>S'exprimer... Se créer</i>	Centre communautaire Radisson inc.	8 000 \$	6 000,00 \$	2 000,00 \$
<i>Quand le géant de fer sera créé</i>	Gestion Multisports St-Léonard	8 137 \$	6 102,75	2 034,25
<i>Danses urbaines et contemporaines avec Destins Croisés</i>	Centre Culturel Georges-Vanier	12 500 \$	9 375,00 \$	3 125,00 \$
<i>Gravure et techniques d'impression</i>	Association sportive et communautaire du Centre-Sud inc.	1 870 \$	1 402,50 \$	467,50 \$

Hashtag# Pierrefonds	Action jeunesse de l'ouest de l'Île (AJOI)	7 485 \$	5 613,75 \$	1 871,25 \$
Contenir de l'art	Direction chrétienne – Innovation jeunes	9 596 \$	7 197,00 \$	2 399,00 \$
À vos bottes	Y des femmes de Montréal (YWCA Montréal)	5 000 \$	3 750,00 \$	1 250,00 \$
	Sous-total :	67588 \$	50 691,00 \$	16 897,00 \$
	Arrondissement	Soutien technique		
Les doigts d'auteur	Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie	6 278 \$		
	Sous-total:	6 278\$		
	TOTAL :	73 866 \$		

- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Jean-Robert CHOQUET **Le** 2014-04-07 15:18

Signataire :

Jean-Robert CHOQUET

Directeur
Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine

IDENTIFICATION

Dossier # :1141696001

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Loisirs et pratiques culturelles
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 d) soutenir le développement et la diversité des pratiques culturelles
Projet :	MCCQ 2012-2015 (Entente sur le développement culturel)
Objet :	Autoriser une dépense totalisant 67 588 \$ en contribution financière à huit organismes et de 6 278 \$ en soutien technique à l'arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie pour la réalisation de projets novateurs en pratique artistique amateur, dans le cadre du Programme Inclusion et innovation - 2014, de l'Entente 2012-2015 sur le développement culturel de Montréal.

CONTENU

CONTEXTE

À l'axe 2, Accès à la culture, de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2012-2015, la Ville de Montréal et le ministère de la Culture et des Communications (MCC) reconnaissent que le loisir culturel et la pratique artistique amateur sont d'importants outils d'initiation aux arts et à la culture. Le programme *Inclusion et innovation* permet depuis 2008 de soutenir la réalisation de projets en loisir culturel pour les Montréalais.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE13 1812 - 11 décembre 2013

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 73 768 \$, à huit organismes, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, pour la réalisation de projets novateurs en pratique artistique amateur, dans le cadre du programme Inclusion et innovation 2014, de l'Entente 2012-2015 sur le développement culturel de Montréal entre la Ville de Montréal et le ministère de la Culture et des Communications

CE13 0520 - 24 avril 2013

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 72 000 \$ aux douze organismes pour la réalisation de projets novateurs en pratique artistique amateur, dans le cadre du programme *Inclusion et innovation - 2013*, de l'Entente 2012-2015 sur le développement culturel de Montréal entre la Ville de Montréal et le ministère de la Culture et des Communications.

CE12 2039 - 12 décembre 2012

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 99 999 \$, aux neuf organismes ci-après désignés, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, pour la réalisation de

projets novateurs en pratique artistique amateur, dans le cadre du programme Inclusion et innovation - 2013, de l'Entente 2012-2015 sur le développement culturel de Montréal entre la Ville de Montréal et le ministère de la Culture et des Communications

CE12 0676 – 9 mai 2012

Accorder un soutien financier total de 64 721 \$ aux dix organismes ci-après désignés pour la réalisation de projets novateurs en pratique artistique amateur, dans le cadre du programme *Inclusion et innovation - 2012*, de l'Entente 2012-2015 sur le développement culturel de Montréal entre la Ville de Montréal et le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine.

DESCRIPTION

Le 27 janvier 2014, la Direction de la culture et du patrimoine lançait auprès des arrondissements et des organismes montréalais, un appel pour des projets en pratique artistique amateur devant être réalisés entre le 15 juin et le 31 décembre 2014 dans le cadre du programme *Inclusion et innovation*. Trente sept projets ont été reçus totalisant des demandes de soutien de 370 690 \$. Un jury, composé de représentants du MCC, du milieu de la culture professionnelle, du milieu du loisir, du milieu de l'éducation et de la Direction de la culture et du patrimoine, a analysé ces projets.

Les membres du jury ont évalué les projets à partir des critères énoncés dans le programme : la concordance des objectifs du projet avec les objectifs du programme, les impacts anticipés sur les participants et leurs milieux, la qualité des activités de pratique artistique amateur proposées, la faisabilité du projet et le profil du personnel affecté au projet. Chacun de ces cinq critères comptait pour 20 % de la note finale. En fonction du budget disponible pour cet appel de projets, les neuf projets ayant obtenu le plus haut pointage ont été retenus.

Le jury recommande de soutenir les projets suivants :

1- Danse et musique traditionnelles québécoises sur les berges – Société pour la promotion de la danse traditionnelle québécoise (SPDTQ) – arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

Se déroulant au parc Beausejour dans le quartier Ahuntsic, les Montréalais pourront expérimenter la danse traditionnelle québécoise pendant dix dimanches de l'été. Le calleur-animateur leur montrera les différentes figures de ces danses, soutenu par le groupe de musique qui, auparavant, aura paradé dans le parc pour attirer les petits et les grands vers le lieu de la danse. Parallèlement, les citoyens pourront participer à une douzaine de sorties chantées en rabaska. Après avoir été initiés aux chansons traditionnelles, les participants chanteront au rythme de la rame sur l'eau pendant une balade en rabaska sur la rivière des Prairies.

2- S'exprimer... Se créer – Centre communautaire Radisson, organisme montréalais
S'adressant à des adultes handicapés intellectuels, ce projet leur permettra, pendant deux sessions, d'expérimenter divers aspects des arts dramatiques, soit le jeu théâtral, le mouvement, le son, le chant et la scénographie. Ils auront l'occasion d'inventer des personnages, de créer des situations et d'imaginer des éléments de décor. La réalisation de ce projet favorisera l'inclusion culturelle de personnes handicapées qui ont peu accès à des activités de pratique artistique.

3- Quand le géant de fer sera créé – Gestion Multisports St-Léonard, arrondissement de Saint-Léonard

Ce projet novateur permettra à huit groupes de jeunes âgés de 8 à 12 ans qui fréquenteront cet été les camps de jour de l'arrondissement de St-Léonard de participer à la création d'un personnage géant. Dans un premier temps, l'artiste animateur leur permettra de créer une oeuvre individuelle basée sur des objets de la vie quotidienne. Par la suite,

chaque groupe sera amené à réaliser une partie de l'œuvre collective. L'ensemble des enfants participera au montage du personnage, la dernière semaine, ce qui permettra de renforcer leur sentiment d'appartenance à l'oeuvre. Le tout se terminera par le vernissage à la galerie Port-Maurice où l'ensemble de la communauté pourra apprécier la créativité des enfants.

4- Danses urbaines et contemporaines avec Destins Croisés – Centre Culturel Georges-Vanier, arrondissement le Sud-Ouest

C'est à travers une série de 12 ateliers qu'une trentaine de jeunes découvriront et expérimenteront différentes facettes créatrices de la danse. Encadrés par les danseurs de la compagnie Destins Croisés, les adolescents seront initiés au mouvement, à la conception sonore, à la composition de danse en solo, en duo ou en groupe, à l'enchaînement de tableaux chorégraphiques, à l'intégration de la scénographie, à l'éclairage et à la photographie. Ils auront l'opportunité de créer leur propre chorégraphie et de développer un concept photographique mettant en valeur les thèmes développés et leur expérience esthétique. Le résultat de leur travail sera présenté lors de trois représentations publiques au Centre Culturel Georges-Vanier.

5- Gravure et techniques d'impression – Association sportive et communautaire du Centre-Sud inc., arrondissement de Ville-Marie

Ce projet permettra à une dizaine de participants d'être initiés aux techniques de base de la gravure, qui consistent à entailler une plaque, à la graver et ensuite à l'imprimer. À partir d'exemples puisés dans l'histoire de l'art, l'animatrice spécialisée en arts visuels leur permettra d'expérimenter diverses techniques de gravure : monotype, caoutchouc, empreintes, collagraphie. Seront également explorés l'impression manuelle (manière japonaise) versus l'impression à la presse (manière occidentale), le lettrage inversé et le dessin préparatoire. Les participants auront à créer une œuvre personnelle qui sera exposé à la fin du projet dans le hall d'entrée de l'Association sportive et communautaire du Centre -Sud.

6- Hashtag# Pierrefonds – Action jeunesse de l'ouest de l'Île, arrondissement de Pierrefonds-Roxboro

Une vingtaine d'ateliers exploratoires en graffiti guidés par un artiste-formateur permettront à une quarantaine de jeunes âgés entre 12 et 30 ans de créer et d'apprendre diverses techniques de cet art urbain. Les ateliers comprendront également un volet éducatif où ils bénéficieront de capsules audiovisuelles sur l'histoire de l'art urbain et sur les différents courants artistiques. Deux expositions sont prévues pour présenter leurs créations à la population et démystifier cette forme d'art. Tout au long du projet, les jeunes seront sensibilisés aux impacts de la pratique illicite du graffiti et aux diverses alternatives de la pratique de cet art. Ce projet permettra aux jeunes de découvrir un lieu où ils pourront exercer leur art en toute légalité et sécurité.

7- Contenir de l'art – Direction chrétienne inc., arrondissement de Ville-Marie

Contenir de l'art est un projet de pratique artistique amateur ouvert aux adolescents, aux parents, aux jeunes enfants et aux aînés du quartier Peter-McGill. Les participants auront à décorer un conteneur d'une murale et d'un verdissement artistique. Encadrés par des artistes du Collectif A'Shop, une dizaine d'adolescents seront initiés à toutes les étapes de la création d'une murale. Ils auront à élaborer une maquette en groupe avant de procéder à la réalisation de l'œuvre sur les portes et les murs du conteneur. Par la suite, les résidents du quartier (parents, enfants, voisins, aînés) participeront au verdissement du toit et des portes intérieures lors d'ateliers où ils seront initiés à l'utilisation de la végétation à des fins artistiques. L'œuvre sera exposée durant toute la période estivale. Le jour, le conteneur servira à des spectacles et des activités pour les enfants.

8- À vos bottes – Y des femmes de Montréal (YWCA Montréal), organisme montréalais

Une dizaine de femmes immigrantes participeront à une démarche de création collective à

travers des ateliers de danse Gumboots. Cette danse originaire d'Afrique du Sud qui se pratique avec des bottes de caoutchouc, consiste essentiellement à créer des rythmes en tapant sur les bottes et sur certaines parties du corps. Ce projet offrira aux participantes l'occasion d'expérimenter un nouveau processus de création dans un cadre ludique qui permettra de créer des liens de solidarité entre les membres du groupe. Elles présenteront le résultat de leur création sous la forme d'un Flash mob dans le cadre des *Journées d'action contre la violence faite aux femmes* .

9- Les doigts d'auteur – Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie (Projet en régie)
Se déroulant dans la salle de création multimédia de la bibliothèque Marc-Favreau, un groupe de 12 adultes et aînés pourront bénéficier d'une dizaine d'ateliers d'écriture, de scénarisation, de vidéo et de montage qui leur permettront de créer un album autobiographique illustré, interactif et multiplateformes. Les participants pourront y raconter soit les faits saillants d'une vie soit une passion ou un point de vue personnel. Un vernissage se tiendra à la fin du projet afin de présenter leur oeuvres à leurs proches et aux résidents du quartier.

JUSTIFICATION

Le programme *Inclusion et innovation* vise à :

• soutenir la réalisation de projets novateurs en pratique artistique amateur, sur l'ensemble du territoire montréalais, pour favoriser l'inclusion culturelle de citoyens peu rejoints par la programmation actuelle en pratique artistique;

• favoriser le développement de projets répondant à des besoins spécifiques d'une clientèle ou permettant la mixité, le décloisonnement et les échanges entre les différents types de clientèles et groupes d'âges ;

• favoriser la collaboration des organismes de loisir et des arrondissements avec les organismes culturels, les organismes communautaires et les bibliothèques ;

• favoriser la qualité de l'intervention en pratique artistique amateur à Montréal.

En pièce jointe, un tableau présente les contributions financières reçues depuis le début du programme *Inclusion et innovation* en 2008 par les organismes retenus.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le soutien accordé aux organismes se fera sous forme de contributions financières.

Celles-ci seront remises en deux versements :

75 % au début du projet

25 % à la remise du rapport final

Les critères d'attribution des contributions financières du programme *Inclusion et innovation* précisent que la contribution maximale est limitée à 20 000 \$ par projet. De plus, celle-ci ne peut excéder 75 % des dépenses admissibles soit celles liées au développement, à la mise en place et à la réalisation des activités de pratique artistique amateur du projet. Les dépenses pour l'achat d'équipement et pour le fonctionnement des organismes ne sont pas admissibles.

Après avoir analysé les prévisions budgétaires des neuf projets retenus, les membres du jury recommandent l'octroi des montants suivants :

Projet	Organisme	Contribution financière	% Soutien Ville/budget total des projets	Premier versement 75 %	Deuxième versement 25 %
Danse et musique traditionnelles québécoises sur les berges	Société pour la promotion de la danse traditionnelle québécoise	15 000 \$	75,0 %	11 250,00 \$	3 750,00 \$
S'exprimer... Se créer	Centre communautaire Radisson inc.	8 000 \$	51,2 %	6 000,00 \$	2 000,00 \$
Quand le géant de fer sera créé	Gestion Multisports St-Léonard	8 137 \$	74,9 %	6 102,75	2 034,25
Danses urbaines et contemporaines avec Destins Croisés	Centre Culturel Georges-Vanier	12 500 \$	61,4 %	9 375,00 \$	3 125,00 \$
Gravure et techniques d'impression	Association sportive et communautaire du Centre-Sud inc.	1 870 \$	54,2 %	1 402,50 \$	467,50 \$
Hashtag# Pierrefonds	Action jeunesse de l'ouest de l'Île (AJOI)	7 485 \$	46,3 %	5 613,75 \$	1 871,25 \$
Contenir de l'art	Direction chrétienne inc.	9 596 \$	74,9 %	7 197,00 \$	2 399,00 \$
À vos bottes	Y des femmes de Montréal (YWCA Montréal)	5 000 \$	50,0 %	3 750,00 \$	1 250,00 \$
	Sous-total :	67 588 \$		50 691,00 \$	16 897,00 \$
	Arrondissement	Soutien technique	% Soutien Ville/budget total des projets		
Les doigts d'auteur	Arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie	6 278 \$	75,0 %		
	Sous-total:	6 278\$			
	TOTAL :	73 866 \$			

Budget de fonctionnement

- 67 588 \$ provenant du budget de l'Entente MCC-Ville 2014- / Volet Loisir culturel / Contribution financière
- 6 278 \$ provenant du budget de l'Entente MCC-Ville 2014- / Volet Loisir culturel / Services techniques

Demande d'achat no: 330682

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le programme *Inclusion et innovation* vise à susciter la participation active des Montréalais à la vie culturelle par la pratique artistique amateur, objectif partagé par l'*Agenda 21 de la Culture*. Celui-ci reconnaît qu'en pratiquant une discipline artistique, les citoyens développent un sentiment d'appartenance à leur communauté et à leur milieu. Ainsi, la pratique artistique amateur contribue à établir une relation vivante et durable entre la culture, la communauté et les individus qui la composent. Tout comme le *Plan d'action 2007-2017 Montréal, métropole culturelle*, l'*Agenda 21* vise à faire de la culture une dimension essentielle du développement durable du territoire.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La Ville et le MCC conjuguent leurs efforts pour favoriser la participation culturelle en offrant aux Montréalais des activités novatrices et de qualité en pratique artistique amateur tout en permettant l'inclusion culturelle des Montréalais de tous les arrondissements.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un protocole de visibilité est en vigueur et doit être respecté par l'organisme.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avril 2014: décision du comité exécutif

Mai 2014: annonce des résultats aux organismes

Juin 2014: octroi du premier versement de la contribution financière aux organismes

De juin à décembre 2014: réalisation des projets par les organismes

Décembre 2014: fin des projets

Décembre 2014: octroi du deuxième versement de la contribution financière aux organismes sur réception et approbation du rapport final

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

En conformité avec:

- les pouvoirs du comité exécutif en lien avec les subventions de moins de 50 000 \$ par projet
- la Politique du développement culturel de la Ville de Montréal
- le Plan d'action Montréal métropole culturelle
- la Politique municipale d'accessibilité universelle

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Suzanne RODIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Régis BÉLANGER
Conseiller en planification

ENDOSSÉ PAR Le : 2014-04-01

Anne PONTBRIAND
Responsable du Bureau du loisir



Dossier # : 1140015001

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Division de l'action culturelle et des partenariats
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver le protocole d'entente entre la Ville de Montréal et le Centre Segal des arts de la scène. Verser une aide financière de 25 000 \$ en provenance du budget de fonctionnement de la Direction de la culture et du patrimoine, afin d'appuyer les activités de la saison 2014 du Centre Segal et poursuivre un partenariat avec l'arrondissement de Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce.

La Direction de la culture et du patrimoine recommande :

1. de verser une contribution financière de 25 000 \$ au Centre Segal des arts de la scène pour appuyer les activités de la saison 2014 de cet organisme;
2. d'approuver le projet de protocole d'entente entre la Ville de Montréal et le Centre Segal des arts de la scène établissant les modalités et conditions de versement d'une contribution à l'organisme;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Jean-Robert CHOQUET **Le** 2014-04-08 17:32

Signataire :

Jean-Robert CHOQUET

Directeur
Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine

IDENTIFICATION

Dossier # :1140015001

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Division de l'action culturelle et des partenariats
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver le protocole d'entente entre la Ville de Montréal et le Centre Segal des arts de la scène. Verser une aide financière de 25 000 \$ en provenance du budget de fonctionnement de la Direction de la culture et du patrimoine, afin d'appuyer les activités de la saison 2014 du Centre Segal et poursuivre un partenariat avec l'arrondissement de Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce.

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal a soutenu les activités du Centre Segal des arts de la scène à hauteur de 50 000 \$ annuellement depuis 1999. Au fil des ans, la Ville a lié son soutien au partenariat avec les deux maisons de la culture de l'arrondissement Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce afin de combler les besoins en terme de gabarit de salle nécessaire à la diffusion de certains spectacles de leur programmation. Avec l'ouverture prochaine d'un complexe culturel municipal dans l'arrondissement, les besoins en matière de lieux de diffusion professionnels seront comblés dès 2015.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE12 2040 - 12 décembre 2012 : accorder un soutien financier de 50 000 \$ au Centre Segal des arts de la scène pour appuyer ses activités de la saison 2012- 2013.

CE11 2091 - 14 décembre 2011 : accorder un soutien financier de 50 000 \$ au Segal Centre for Performing Arts Centre Segal des arts de la scène afin d'appuyer les activités de la saison 2011- 2012.

CE10 2022 - 15 décembre 2010 : accorder un soutien financier à Segal Center for Performing Arts de 50 000 \$ afin d'appuyer les activités de la saison 2010- 2011.

DESCRIPTION

Dans un effort de synergie entre les différents intervenants culturels œuvrant pour le bien-être de la population montréalaise, l'administration municipale soutient les activités du Centre Segal des arts de la scène en échange d'une collaboration avec les maisons de la culture de Côte-des-Neiges et de Notre-Dame-de-Grâce. Cette entente est négociée chaque année. À ce jour, le partenariat avec le Centre Segal des arts de la scène a permis à ces deux maisons de la culture d'offrir à la population de leur arrondissement des spectacles à grand déploiement, particulièrement auprès des jeunes publics. Or, les maisons de la culture disposeront en 2015 d'un lieu municipal répondant à leurs besoins en matière de

diffusion culturelle professionnelle. Pour 2014, la Direction de la culture et du patrimoine souhaite apporter son soutien au partenariat à hauteur de 25 000 \$.

JUSTIFICATION

Les deux maisons de la culture de l'arrondissement ne disposant pas de salles leur permettant d'offrir des spectacles nécessitant un grand plateau, l'entente devrait leur permettre de couvrir leurs activités de diffusion « grand plateau » jusqu'au début de 2015.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les subventions des quatre dernières années attribuées par la ville de Montréal au Centre Segal des arts de la scène, incluant la subvention du présent sommaire, sont les suivantes:

NOM DE L'ORGANISME	2014	2013	2012	2011
Centre Segal des arts de la scène	25 000 \$	25 000 \$	51 000 \$	58 000 \$

L'aide financière de 25 000 \$ provient du budget régulier de la Direction de la culture et du patrimoine.

Demande d'achat n° 329454 au montant de 25 000 \$ pour 2014.

Cette dépense est entièrement assumée par la ville centrale.

Le présent dossier est conforme au budget selon la définition apparaissant au courrier budgétaire numéro 22.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

s/o

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cette entente contribue à faire connaître la qualité et la diversité des activités professionnelles des arts de la scène du Centre Segal et à élargir son public. Elle permet également une bonification des programmations culturelles des deux maisons de la culture de l'arrondissement pour l'année en cours.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ce dossier ne comporte pas d'enjeux tel que convenu avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avril 2014 Versement de la subvention au Centre Segal des arts de la scène

Avril 2014 à décembre 2014 Réalisation des activités prévues

Janvier 2015 Dépôt du bilan

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Suzanne RODIER)

Avis favorable avec commentaires :
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du
développement social (Linda BOILEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Christine LAROCQUE
COMMISSAIRE

ENDOSSÉ PAR

Paul LANGLOIS
CHEF DE DIVISION

Le : 2014-02-10



Dossier # : 1141197004

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Direction associée - cinéma-festivals-événements , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier spécial et non récurrent d'une valeur maximale de 5 000 \$ dans le cadre du trentième anniversaire du Festival international de cinéma Vues d'Afrique dont la tenue est du 25 avril au 4 mai 2014 / Approuver un projet de convention à cette fin.

La Direction de la culture et du patrimoine recommande :

1. d'accorder un soutien financier supplémentaire non récurrent totalisant 5 000 \$ à l'organisme Vues d'Afrique pour la réalisation du 30e anniversaire du Festival international de cinéma Vues d'Afrique
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Jean-Robert CHOQUET **Le** 2014-04-08 17:36

Signataire :

Jean-Robert CHOQUET

Directeur
Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine

IDENTIFICATION

Dossier # :1141197004

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Direction associée - cinéma-festivals-événements , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier spécial et non récurrent d'une valeur maximale de 5 000 \$ dans le cadre du trentième anniversaire du Festival international de cinéma Vues d'Afrique dont la tenue est du 25 avril au 4 mai 2014 / Approuver un projet de convention à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

L'organisme Vues d'Afrique célèbre le 30e anniversaire de son Festival international de cinéma Vues d'Afrique. L'événement, considéré comme le plus important hors Afrique, est voué à la promotion et à la reconnaissance du cinéma africain et créole et occupe une place unique dans le paysage culturel de Montréal, témoignant remarquablement des multiples formes d'expression artistique, culturelle et sociale de cette cinématographie, aujourd'hui reconnue à l'international pour sa remarquable vitalité. Vitrine exceptionnelle du cinéma africain et créole, l'oeuvre de promotion et de diffusion du Festival international de cinéma Vues d'Afrique demeure un festival incontournable dans le paysage culturel montréalais rassemblant l'ensemble des communautés culturelles. Le 30e Festival international de cinéma Vues d'Afrique aura lieu, cette année, du 25 avril au 4 mai 2014.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE14 0337 (12 mars 2014) : accorder un soutien financier de 777 000 \$, en provenance du budget de fonctionnement, à 38 organismes dans le cadre du programme de soutien aux festivals et aux événements culturels 2014.

DESCRIPTION

Pour souligner ce 30e anniversaire à grands traits, le Festival international de cinéma Vues d'Afrique manifeste de façon éclatante son jumelage de longue date avec le Festival panafricain de cinéma de Ouagadougou (FESPACO). Une centaine de films de plus de trente pays y sont présentés en six catégories compétitives. Des événements spéciaux seront présentés avec divers partenaires étrangers de l'Afrique (Burkina Faso, Tunisie, Sénégal et Maroc) et l'Europe (Suisse et Belgique). La contribution spéciale et non récurrente de la Ville contribuera à consolider l'organisation des célébrations de l'organisme.

JUSTIFICATION

Certains événements définissent la personnalité culturelle et internationale de Montréal. Le Festival international de cinéma Vues d'Afrique fait partie de ceux-là. Cet événement, par sa longévité et par la qualité de sa programmation, a clairement démontré qu'il mérite d'être

soutenu, notamment à l'occasion d'un anniversaire important, alors qu'il met de l'avant une activité hautement créative pour la relève et très intéressante pour le public.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

LE PRÉSENT DOSSIER EST CONFORME AU BUDGET SELON LA DÉFINITION APPARAISSANT AU COURRIER BUDGÉTAIRE NUMÉRO 22.

Fournisseur	Numéro	Montant	DA
Vues d'Afrique	78378	5000 \$	331015

Imputer cette dépense comme suit :	2014	
AF - Général Ville / Budget rég. / Bureau des festivals - Contrib. et sout. Ville / Autres - act. cult. / Contrib. autres org. / Autres org.	5 000 \$	

Ci-après, les octrois financiers accordés à l'organisme au cours des quatre dernières années :

2011	2012	2013	2014
25 000 \$	25 000 \$	30 000 \$	30 000 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce genre d'événement favorise la diversité et le dynamisme culturel, l'accessibilité universelle, les échanges entre les citoyens et le décloisonnement (intergénérationnel, social et interculturel); encourage le respect de l'environnement et la mise en place de mesures écoresponsables en se conformant à la norme québécoise pour la gestion responsable d'événements.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Positionne et renforce Montréal comme « *La ville des festivals* »; favorise le rayonnement culturel de la métropole; contribue à une animation urbaine de qualité et génère des retombées récréotouristiques et économiques majeures.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un protocole de visibilité fait partie intégrante de la convention type et doit être appliqué par l'organisme.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Séance du comité exécutif du 16 avril 2014 pour l'organisme.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Habib NOUARI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Diane RÉGIMBALD
Conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-04-07

Daniel BISSONNETTE
Directeur associé - cinéma festivals et événements

CE : 20.033

2014/04/23 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1146678002

Unité administrative responsable :	Mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation , Division du développement résidentiel
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 c) considérer, dans la mise en œuvre des mesures relatives au logement, les besoins des populations vulnérables, notamment ceux des personnes et des familles à faible revenu et à revenu modeste
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	Plan d'action en habitation 2010-2013
Objet :	Prolonger pour une période de 12 mois la mise en réserve d'un terrain municipal situé sur le côté nord de la rue Saint-Jacques, à l'est de la rue de la Montagne, dans l'arrondissement de Ville-Marie, en vue d'une vente ultérieure à la coopérative d'habitation LA MONTAGNE VERTE pour la réalisation d'un projet de logements sociaux et communautaires dans le cadre du programme AccèsLogis, et ce, rétroactivement à compter du 9 mars 2014.

Je recommande :

- de prolonger pour une période additionnelle de douze (12) mois la mise en réserve déjà consentie par les résolutions CE11 0285 et CE13 0484, affectant un terrain municipal situé sur le côté nord de la rue Saint-Jacques, à l'est de la rue de la Montagne, dans l'arrondissement de Ville-Marie, en vue d'une vente ultérieure à la coopérative d'habitation LA MONTAGNE VERTE pour la réalisation d'un projet de logements sociaux et communautaires dans le cadre du programme AccèsLogis, et ce, rétroactivement à compter du 9 mars 2014.

Signé par Danielle CÉCILE **Le** 2014-04-08 17:30

Signataire :

Danielle CÉCILE

Directrice - habitation
Mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation

IDENTIFICATION

Dossier # :1146678002

Unité administrative responsable :	Mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation , Division du développement résidentiel
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 c) considérer, dans la mise en œuvre des mesures relatives au logement, les besoins des populations vulnérables, notamment ceux des personnes et des familles à faible revenu et à revenu modeste
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	Plan d'action en habitation 2010-2013
Objet :	Prolonger pour une période de 12 mois la mise en réserve d'un terrain municipal situé sur le côté nord de la rue Saint-Jacques, à l'est de la rue de la Montagne, dans l'arrondissement de Ville-Marie, en vue d'une vente ultérieure à la coopérative d'habitation LA MONTAGNE VERTE pour la réalisation d'un projet de logements sociaux et communautaires dans le cadre du programme AccèsLogis, et ce, rétroactivement à compter du 9 mars 2014.

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier décisionnel a pour objectif la prolongation de la mise en réserve du terrain sur la rue Saint-Jacques, à l'est de la rue de la Montagne, en faveur de la coopérative d'habitation LA MONTAGNE VERTE, et ce, pour une période de 12 mois. Le comité exécutif a déjà consenti à cette mise en réserve, en vertu d'une première résolution CE11 0285 adoptée le 9 mars 2011 (réservant le terrain pour 24 mois) et d'une seconde résolution CE13 0484 adoptée le 17 avril 2013 (prolongeant la réserve pour 12 mois supplémentaires). La réserve actuelle a pris fin le 9 mars 2014.

La découverte, en décembre 2012, d'une conduite d'aqueduc majeure, située à sept mètres sous la surface et à la limite du terrain, a requis des modifications à l'implantation du bâtiment ainsi qu'aux plans de construction du projet de logements sociaux, puisque les fondations du bâtiment ne peuvent être construites à proximité de cette conduite. Cette situation a occasionné des délais supplémentaires pour la conception des plans et devis.

Toutefois, malgré cette situation, le projet chemine bien. En effet, les études exploratoires et d'arpentage sont maintenant finalisées et ont permis de déterminer la localisation exacte de la conduite. De plus, les professionnels au dossier revoient présentement l'implantation du bâtiment et révisent les plans d'exécution.

Dans ce contexte, la Direction de l'habitation recommande de prolonger, pour une période

supplémentaire de 12 mois, la mise en réserve du terrain en faveur de la coopérative LA MONTAGNE VERTE. Cette prolongation permettra de compléter l'ensemble des étapes menant à l'engagement définitif de la subvention AccèsLogis de la Société d'habitation du Québec (SHQ) ainsi qu'à la vente du terrain.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG14 0022 (2014-01-30) à l'effet d'approuver un projet de convention par lequel la Ville de Montréal accorde un soutien financier de 175 000 \$ provenant du « Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels » pour la réalisation du projet de la Coopérative d'habitation LA MONTAGNE VERTE.

CE13 0484 (2013-04-17) à l'effet de prolonger pour une période additionnelle de 12 mois la mise en réserve déjà consentie par la résolution CE11 0285 du 9 mars 2011, affectant un terrain municipal situé sur le côté nord de la rue Saint-Jacques, à l'est de la rue de la Montagne, dans l'arrondissement de Ville-Marie, en vue d'une vente ultérieure à la coopérative d'habitation LA MONTAGNE VERTE pour la réalisation d'un projet de logements sociaux et communautaires, dans la cadre du programme AccèsLogis.

CE11 0285 (2011-03-09) à l'effet de réserver, pour une période de 24 mois à compter de la date de la décision du comité exécutif, un terrain de la réserve foncière de la Ville situé dans l'arrondissement de Ville-Marie sur le côté nord de la rue Saint-Jacques, à l'est de la rue de la Montagne, en vue d'une vente ultérieure à la coopérative d'habitation LA MONTAGNE VERTE pour la réalisation d'un projet de logements sociaux et communautaires dans le cadre du programme AccèsLogis.

CE02 0095 (2002-02-20) à l'effet d'approuver le plan de mise en oeuvre de l'opération Solidarité 5 000 logements et notamment la politique de cession des terrains de la réserve foncière de la Ville pour la réalisation de logements sociaux et communautaires.

DESCRIPTION

Le présent dossier décisionnel a pour objectif la prolongation, pour une période de 12 mois, de la mise en réserve d'un terrain municipal situé sur le côté nord de la rue Saint-Jacques, à l'est de la rue de la Montagne, dans l'arrondissement Ville-Marie, en vue d'une vente ultérieure à la coopérative d'habitation LA MONTAGNE VERTE pour la réalisation d'un projet de logements sociaux et communautaires dans le cadre du programme AccèsLogis, et ce, rétroactivement à compter du 9 mars 2014.

Le projet de la coopérative d'habitation LA MONTAGNE VERTE prévoit la construction de 88 logements sociaux et communautaires pour familles. Le terrain a une superficie approximative de 1 405 m² et est constitué des lots 1 853 235, 2 296 277 et 5 174 933.

JUSTIFICATION

Suite à la prolongation de la mise en réserve du terrain en 2013, le projet a connu quelques difficultés qui ont eu pour effet de prolonger l'échéancier de réalisation du projet de plusieurs mois et, par le fait même, de reporter la vente du terrain.

En effet, le promoteur communautaire s'est vu contraint d'arrêter le développement du projet car il ne disposait plus des fonds nécessaires pour acquitter les honoraires des professionnels pour la réalisation des études supplémentaires et la modification des plans et devis afin de tenir compte de la présence de la conduite d'aqueduc. À la demande de la Direction de l'habitation, le conseil d'agglomération a alors consenti, le 15 janvier 2014, d'offrir un soutien financier de 175 000\$ au projet, et ce, à partir du « Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels », couvrant ainsi les honoraires professionnels additionnels. Entre temps, les études exploratoires et d'arpentage ont été finalisées et ont permis de déterminer la localisation exacte de la conduite. Les professionnels au dossier ont donc entrepris la révision de

l'implantation du bâtiment et des plans d'exécution en février 2014 et prévoient les finaliser au printemps 2014. Il faut également prévoir un délai supplémentaire pour l'analyse des plans et devis par le MTQ afin qu'il puisse établir les conditions particulières de chantier lors de la construction du projet, puisque la zone de chantier risque d'empiéter sur le terrain du MTQ.

Par conséquent, il est requis de prolonger la mise en réserve de ce terrain municipal puisque :

- le projet doit faire l'objet de modifications aux plans et devis suite à la localisation de la conduite et nécessite un délai supplémentaire pour l'établissement des conditions particulières de chantier par le MTQ afin de pouvoir passer aux étapes suivantes, soit le lancement de l'appel d'offres pour la construction, l'engagement définitif des subventions AccèsLogis, la vente du terrain et la mise en chantier.
- le projet est inscrit à la programmation 2010-2013 de la Direction de l'habitation et a reçu confirmation par la Société d'habitation du Québec (SHQ) de l'engagement conditionnel des subventions dans le cadre du programme AccèsLogis en décembre 2011;
- le projet répond à plusieurs priorités de l'Administration municipale (habitation sociale, rétention des familles, densification en milieu urbain, développement durable);
- le conseil d'agglomération a accordé un soutien financier de 175 000\$ provenant du « Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels » pour la réalisation du projet de la Coopérative d'habitation LA MONTAGNE VERTE;
- l'arrondissement est favorable au projet.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les budgets requis pour la réalisation du développement de ce projet de 88 logements pour familles sont prévus dans le cadre du programme AccèsLogis et ont déjà été réservés par la Direction de l'habitation. La Ville percevra lors de la transaction de vente un montant correspondant à la valeur prévue selon la *Politique de cession de terrains municipaux* adoptée par le comité exécutif en février 2002 pour la réalisation de logements sociaux et communautaires. Il est à noter que lors de la transaction immobilière certaines informations financières contenues dans le sommaire décisionnel de la première mise en réserve du terrain en septembre 2011, tel que la valeur marchande, seront révisées pour tenir compte de l'augmentation de la valeur des terrains des dernières années.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La réalisation de ce projet permettra la construction de logements sociaux et communautaires destinés à des familles ayant des revenus faibles ou modestes. Le développement du terrain permettra la consolidation de la trame urbaine ainsi que l'utilisation et l'optimisation des infrastructures municipales et installations communautaires déjà en place ou à proximité, dont le jardin communautaire Georges-Vanier. La construction du bâtiment intégrera plusieurs éléments d'économie d'énergie et favorisera les pratiques de développement durable auprès des futurs locataires.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La prolongation de la réserve permettra la poursuite du projet et, à terme, la construction de 88 logements sociaux et communautaires destinés à des familles ayant des revenus faibles ou modestes.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le conseil d'administration de la coopérative d'habitation LA MONTAGNE VERTE sera avisé lorsque la décision du comité exécutif sera prise. Il y a lieu de noter que des opérations de communication seront prévues, lors de l'inauguration du projet, conformément au protocole signé entre la Ville et la SHQ pour le programme AccèsLogis. Ce protocole prévoit notamment que les communiqués émis fassent l'objet d'une double validation, à la Ville et à la SHQ.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Lancement de l'appel d'offres pour la construction : automne 2014
- Engagement définitif des subventions AccèsLogis: février 2015
- Vente du terrain : février 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Sylvain VILLENEUVE)

Avis favorable avec commentaires :
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières (Gaétan LEFEBVRE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Audrey BLUTEAU-DESLAURIERS
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-03-07

Christian CHAMPAGNE
Cadre sur mandat(s)
Chef de division, Développement résidentiel

**Dossier # : 1142964002**

Unité administrative responsable :	Finances , Direction Services partagés financiers , Division Gestion de l'information
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Adopter une résolution fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable aux fins de l'établissement de la quote-part pour l'alimentation en eau potable (exercice financier de 2013)

Il est recommandé d'adopter la résolution suivante :

Vu l'article 68 du décret 1229-2005 qui prévoyait que « les coûts réels relatifs à l'alimentation en eau assurée par la municipalité centrale sur son territoire et sur celui des municipalités reconstituées sont partagés entre elle et les municipalités reconstituées par le biais d'une quote-part établie en fonction de la consommation réelle attribuable au territoire de chacune;

Vu les coûts réels relatifs à l'alimentation en eau assurée par la Ville de Montréal sur son territoire et sur celui des municipalités reconstituées pour l'exercice financier de 2013 ont été déterminés lors du dépôt des états financiers de cet exercice;

Vu la Résolution établissant la quote-part générale et d'autres quotes-parts (exercice financier de 2013);

Vu le Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier de 2013);

aux fins de l'établissement de la quote-part qui était prévue à l'article 68 du Décret 1229-2005 concernant l'agglomération de Montréal représentant les coûts réels relatifs à l'alimentation en eau assurée par la Ville de Montréal sur le territoire des municipalités liées, le taux définitif est établi à 0,1116 \$ par m³ pour l'exercice financier de 2013.

Signé par Sylvain GOUIN **Le** 2014-04-10 13:57

Signataire :

Sylvain GOUIN

Directeur - Planification stratégique financière
Finances , Direction Planification stratégique

IDENTIFICATION

Dossier # :1142964002

Unité administrative responsable :	Finances , Direction Services partagés financiers , Division Gestion de l'information
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Adopter une résolution fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable aux fins de l'établissement de la quote-part pour l'alimentation en eau potable (exercice financier de 2013)

CONTENU

CONTEXTE

L'article 68 du décret 1229-2005 prévoyait, pour l'exercice financier 2013, que les «coûts réels relatifs à l'alimentation en eau assurée par la municipalité centrale sur son territoire et sur celui des municipalités reconstituées sont partagés entre elle et les municipalités reconstituées par le biais d'une quote-part établie en fonction de la consommation réelle attribuable au territoire de chacune».

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG12 0456 13 décembre 2012 - Adoption - Résolution établissant la quote-part générale et d'autres quotes-parts (exercice financier 2013);
 CG12 0498 - 20 décembre 2012 - Adoption - Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2013);
 CG13 0133 25 avril 2013 - Adoption - Résolution fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable, aux fins de l'établissement de la quote-part pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2012)
 CG12 0223 - 21 juin 2012 - Adoption - Résolution fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable, aux fins de l'établissement de la quote-part pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2011);
 CG11 0470 - 22 décembre 2011 - Adoption - Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2012);
 CG11 0416 - 16 décembre 2011 - Adoption - Résolution établissant la quote-part générale et d'autres quotes-parts (exercice financier 2012);
 CG10 0488 : 21 décembre 2010 - Adoption - Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2011);
 CG10 0478 : 17 décembre 2010 - Adoption - Résolution ayant pour effet d'établir la quote-part générale et d'autres quotes-parts (exercice financier 2011).

DESCRIPTION

Le Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2013) établit les modalités de paiement de la quote-part pour l'alimentation en eau potable effectuée durant l'exercice financier de 2013, des municipalités liées suivantes : Ville de Montréal, Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, Village de Senneville, Ville de Dollard-Des Ormeaux, Ville de Hampstead, Ville de Montréal-Ouest, Ville de Mont-Royal, Ville de Côte-Saint-Luc, Ville de Montréal-Est, Ville de Westmount. La Résolution établissant la quote-part générale et d'autres quotes-parts (exercice financier de 2013) prévoit :

- Article 3 : Aux fins de financer les coûts réels qui sont relatifs à l'alimentation en eau assurée par la municipalité centrale sur les territoires des municipalités liées desservies par ses usines et qui sont prévus au budget adopté pour l'exercice financier de 2013, il sera perçu des municipalités liées une quote-part provisoire pour l'alimentation en eau potable établie en fonction du taux provisoire de 0,1114 \$ par m³.
- Article 4 : Un taux définitif sera fixé par résolution du conseil d'agglomération en fonction du coût réel relatif à l'alimentation en eau, au terme de l'exercice financier de 2013.

JUSTIFICATION

Le Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées prévoit notamment que la quote-part provisoire pour l'alimentation en eau potable est transmise trimestriellement aux municipalités liées. Un ajustement du montant de la quote-part est effectué lorsque le taux définitif de la quote-part pour l'alimentation en eau potable est fixé, au terme de l'exercice financier de 2013. Il équivaut à la différence entre la quote-part pour l'alimentation en eau potable et la quote-part provisoire pour l'alimentation en eau potable.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aux fins de l'établissement de la quote-part prévue à l'article 68 du Décret concernant l'agglomération de Montréal (D-1229-2005) représentant les coûts réels relatifs à l'alimentation en eau assurée par la Ville de Montréal sur le territoire des municipalités liées, le taux est établi à 0,1116 \$ par m³ pour l'exercice financier de 2013.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Annie GERBEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Annie Gerbeau

RESPONSABLE DU DOSSIER

Natalie GARNEAU
Conseillère - recettes fiscales

ENDOSSÉ PAR Le : 2014-04-08

Daniel FINLEY
Chef de division - Imposition et fiscalité

CE : 30.003

2014/04/23 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1140679006

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Direction associée - cinéma-festivals-événements , Division des événements publics
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver la 4e partie de la programmation d'événements publics 2014. Autoriser l'occupation du domaine public du 4 au 17 mai 2014

La Direction de la culture et du patrimoine recommande :

1. d'approuver la programmation d'événements publics 2014 - 4e partie;
2. d'autoriser l'occupation du domaine public selon les sites et les horaires des événements identifiés dans le document joint au dossier décisionnel.

Signé par Jean-Robert CHOQUET **Le** 2014-04-09 10:24

Signataire :

Jean-Robert CHOQUET

Directeur
Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine

IDENTIFICATION

Dossier # :1140679006

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Direction associée - cinéma-festivals-événements , Division des événements publics
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver la 4e partie de la programmation d'événements publics 2014. Autoriser l'occupation du domaine public du 4 au 17 mai 2014

CONTENU

CONTEXTE

Nous présentons la quatrième programmation d'événements publics pour l'année 2014. Nous demandons au comité exécutif l'autorisation d'occuper le domaine public selon les dates et les heures indiquées pour les événements concernés. Pour permettre la réalisation d'événements, il est aussi nécessaire d'obtenir certaines ordonnances à la réglementation municipale sous la responsabilité des arrondissements. Il s'agit notamment des règlements sur le bruit, R.R.V.M., chapitre B-3, article 20 et sur la paix et l'ordre sur le domaine public, R.R.V.M, P-1, articles 3 et 8.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- **CE14 0301**, du 5 mars 2014, approuver la 2e partie de la programmation d'événements publics 2014;
- **CE14 0152**, du 5 février 2014, approuver la 1re partie de la programmation d'événements publics 2014.

DESCRIPTION

Des événements d'envergure métropolitaine, nationale et internationale se réalisent sur le domaine public du 4 au 17 mai 2014. Ces événements sont :

- Grand rassemblement NÉZ pour vivre
- Vent d'Asie

Les promoteurs soumettent leurs projets d'événements publics aux différents services, directions et intervenants pour approbation des mesures de sécurité et des plans d'installation. Ils sont balisés en conformité avec la réglementation municipale et les encadrements administratifs d'usage. De plus, une « Autorisation de présentation d'un événement sur le domaine public » est remise à chacun des promoteurs lorsque l'avenant d'assurance responsabilité civile est remis à la Ville.

JUSTIFICATION

Les événements publics contribuent à l'épanouissement de la population en permettant aux citoyens de se rencontrer et d'établir des contacts humains dans un cadre convivial. Ils

permettent aux touristes de découvrir une ville dynamique et chaleureuse par l'accueil de ses citoyens; dans certains cas, ils permettent une visibilité nationale et internationale de la Ville. Les événements réalisés sur le domaine public sont gratuits et accessibles à tous. Le comité exécutif doit en autoriser la tenue d'événements et l'occupation du domaine public en vertu de la résolution CE05 0517.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts reliés aux services requis par la Ville pour le soutien à la réalisation d'événements publics sont assumés à même les budgets de fonctionnement des services et des arrondissements concernés.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La présentation d'événements sur le domaine public s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyens montréalais.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Chacun des événements faisant l'objet de la présente programmation relève d'une agente de projets qui consulte et coordonne l'événement auprès des divers services municipaux impliqués (ex.: Services d'urgences, Direction des travaux publics, etc.) afin d'en minimiser les impacts auprès de la population.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications sont prises en charge par les promoteurs. Lors de fermeture de rues :

- Des avis de fermeture de rues sont installés par le promoteur 10 jours avant l'événement sur les rues concernées.
- Des avis aux résidents et aux commerçants sont envoyés ou distribués par le promoteur. Ces avis portent sur l'événement ainsi que sur les rues fermées et/ou interdites au stationnement.
- Les équipes des communications de la direction générale et des arrondissements sont informées des fermetures de rues. À leur tour, elles informent le service 311 de la Ville de Montréal et envoient des avis aux médias.
- Pour assurer que les entraves soient également documentées dans le compte Twitter, l'Info-courriel est expédié dans la boîte courriel Twitter circulation/MONTREAL.

Les promoteurs doivent remettre une copie de l'avis de fermeture envoyé aux résidents à l'agent de projets de la division responsable de leur événement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Réalisation des événements.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :
Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social (Soraya MIRANDA)

Avis favorable :
Ville-Marie , Direction des travaux publics (Guy CHARBONNEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie GIROUX
Agente de développement culturel

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-04-09

Daniel BISSONNETTE
Directeur associé Cinéma - Festivals -
Événements

CE : 30.005

2014/04/23 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 30.006

2014/04/23 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

**Dossier # : 1141078001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder à l'arrondissement de Côte-des-Neiges--Notre-Dame-de-Grâce les revenus supplémentaires générés par la hausse de tarification de 0,50 \$/l'heure sur le réseau local afin de lui permettre de respecter l'équilibre de son budget qui a été déposé pour 2014, et accorder à l'arrondissement toutes les recettes provenant de l'augmentation de tarification des parcomètres et de l'ajout de nouveaux parcomètres sur le réseau local.

- Attendu que suivant l'article 142 de la Charte de la Ville de Montréal (CVM), les pouvoirs de tarification des parcomètres sur le réseau local ont été délégués aux arrondissements;
- Attendu que les recettes produites à la suite d'une tarification fixée par le conseil d'arrondissement sont à l'usage exclusif de ce conseil (article 145 CVM);
- Attendu que la Ville de Montréal a par ailleurs signé une entente avec la Société en commandite Stationnement de Montréal (Stationnement de Montréal) pour la gestion de l'ensemble du parc de parcomètres sur le territoire et qu'en vertu de cette entente, les revenus générés par l'utilisation des espaces de stationnement appartiennent en totalité à Stationnement de Montréal, lequel verse annuellement à la Ville de Montréal une compensation et des redevances selon des calculs préétablis;
- Attendu que la signature de cette entente fait en sorte que l'arrondissement ne peut, notamment, bénéficier directement des recettes générées par la décision de son conseil d'augmenter la tarification des parcomètres sur le réseau local et d'installer des parcomètres supplémentaires;
- Attendu que les recettes enregistrées en 2013 au chapitre de la tarification des parcomètres sur le réseau local de l'arrondissement sont de l'ordre de 1,9 M\$, et que 865 000 \$ ont été consentis par la Ville centre à l'arrondissement au fil des années en guise d'ajustements récurrents à la base budgétaire;
- Attendu que l'arrondissement a déposé un budget équilibré, lequel comprend l'ajustement à la hausse de son budget de revenus d'un montant de 350 000 \$,

représentant une augmentation de la tarification de parcomètres sur le réseau local de 0,50 \$/l'heure et l'ajout de 75 parcomètres sur le réseau local, en vigueur au printemps 2014;

- Attendu que l'arrondissement est également favorable à ce que la Ville centre harmonise la tarification des parcomètres sur le réseau artériel de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce d'un montant identique de 0,50 \$/l'heure et permette l'ajout de 25 parcomètres sur le réseau artériel;
- Attendu que les revenus générés par la tarification des parcomètres sur le réseau local constituent un moyen de financement pour les arrondissements, au même titre que les autres recettes diverses locales.

IL EST RECOMMANDÉ :

De demander au conseil municipal :

D'accorder à l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce les revenus supplémentaires nets générés par la hausse de la tarification de 0,50 \$ / l'heure et l'ajout de parcomètres sur le réseau local de son territoire, afin de lui permettre de respecter l'équilibre budgétaire présenté, et d'accorder à l'arrondissement toutes les recettes éventuelles provenant de l'augmentation de tarification ou de l'ajout de nouveaux parcomètres sur le réseau local de son territoire;

D'harmoniser la tarification des parcomètres sur le réseau artériel du territoire de Côte-des-Neiges--Notre-Dame-de-Grâce en augmentant le taux horaire de 0,50 \$ l'heure.

Signé par Stephane P PLANTE **Le** 2014-02-27 09:13

Signataire :

Stephane P PLANTE

Directeur d'arrondissement
Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Bureau du directeur
d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1141078001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder à l'arrondissement de Côte-des-Neiges--Notre-Dame-de-Grâce les revenus supplémentaires générés par la hausse de tarification de 0,50 \$/l'heure sur le réseau local afin de lui permettre de respecter l'équilibre de son budget qui a été déposé pour 2014,et accorder à l'arrondissement toutes les recettes provenant de l'augmentation de tarification des parcomètres et de l'ajout de nouveaux parcomètres sur le réseau local.

CONTENU

CONTEXTE

Afin de faciliter la compréhension des données financières apportées dans le présent sommaire décisionnel, cet addenda présente un tableau qui explique les écarts entre les revenus anticipés par l'augmentation tarifaire de 0,50 \$ / l'heure et l'ajout de 75 nouveaux parcomètres sur le réseau local de l'arrondissement de Côte-des-Neiges--Notre-Dame-de-Grâce.

Recettes estimées des parcomètres sur le réseau local pour 2014
incluant les nouveaux parcomètres

	Revenus supplémentaires liés à l'augmentation de 0,50 \$ / heure	Revenus supplémentaires estimés liés à l'ajout de 75 parcomètres sur le réseau local	Total revenus estimés 2014
Revenus bruts incluant les taxes	408 000 \$	228 000 \$	636 000 \$
Revenus excluant les taxes (14,975 %)	354 860 \$	198 304 \$	553 164 \$
Frais variables estimés à 5,65 % du revenu net	(20 037 \$)	(11 197 \$)	(31 234 \$)
Coût d'acquisition et d'exploitation des bornes - ajout de 7 bornes / 5 751 \$ l'unité		(40 257 \$)	(40 257 \$)
Total	334 823 \$	146 850 \$	481 673 \$

Les revenus estimés par Stationnement de Montréal incluent les taxes. La remise calculée par le Service des finances fait extraction des deux taxes et des coûts estimatifs de l'ordre de 5,65 % sont ajoutés notamment pour couvrir les frais de collecte et de comptage. Aussi, les coûts d'acquisition et d'exploitation des sept nouvelles bornes de perception sont à la charge de l'arrondissement au montant unitaire de 5 751 \$.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction Planification stratégique (Christian C NADEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Christian Nadeau

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hélène BROUSSEAU
Chef de division

IDENTIFICATION

Dossier # :1141078001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder à l'arrondissement de Côte-des-Neiges--Notre-Dame-de-Grâce les revenus supplémentaires générés par la hausse de tarification de 0,50 \$/l'heure sur le réseau local afin de lui permettre de respecter l'équilibre de son budget qui a été déposé pour 2014, et accorder à l'arrondissement toutes les recettes provenant de l'augmentation de tarification des parcomètres et de l'ajout de nouveaux parcomètres sur le réseau local.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de la planification budgétaire 2014, l'arrondissement a présenté un budget de 73 577 800 \$, lequel représente une hausse de moins de 0,2% par rapport au budget de 2013, incluant un financement dans les surplus de gestion. Ce budget se caractérise par d'importantes rationalisations des dépenses de l'ordre de 1,2 M\$. Malgré les enjeux budgétaires importants, l'arrondissement a limité la hausse de charge fiscale des contribuables par le maintien à 0,05 \$ du 100 \$ d'évaluation de la taxe foncière locale, et a plutôt opté pour une augmentation de la tarification de diverses recettes locales qui lui permettra d'atteindre l'équilibre budgétaire.

Parmi ces différentes hausses tarifaires, l'arrondissement a pris la décision, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par la Charte de la Ville de Montréal, d'augmenter la tarification des parcomètres locaux de 0,50 \$ l'heure, tel que recommandé par Stationnement de Montréal. Elle a également donné son accord de principe à la Ville centre pour faire de même sur le réseau artériel et ainsi augmenter la tarification de 0,50 \$ l'heure.

La proposition d'augmentation de tarification des parcomètres a été bien accueillie par la population de l'arrondissement lors des séances publiques de présentation et de dépôt du budget de 2014, les 9 et 13 janvier dernier. Pour l'arrondissement, cette proposition s'avère avantageuse à bien des égards, car elle permet à la fois de limiter la hausse de la charge fiscale des résidents de l'arrondissement, et offre l'opportunité à la Ville d'obtenir un revenu additionnel annuel de l'ordre de 842 000 \$ sur les deux réseaux de parcomètres local et artériel.

Il importe d'ajouter que l'arrondissement compte faire installer, au printemps 2014, quelque 100 nouvelles places de stationnement tarifé, notamment dans la zone de l'Hôpital Sainte-Justine. Ces nouvelles places représentent environ 75 stationnements sur le réseau local et 25 sur le réseau artériel.

Il s'avère toutefois que l'arrondissement ne peut bénéficier directement des revenus liés à la

tarification des parcomètres. En effet, la Ville de Montréal a signé une entente avec Stationnement de Montréal pour la gestion de l'ensemble du parc de parcomètres sur le territoire et, en vertu de cette entente, les revenus générés par l'utilisation des espaces de stationnement appartiennent en totalité à Stationnement de Montréal, lequel verse annuellement à la Ville de Montréal une compensation et des redevances selon des calculs préétablis.

Pourtant, suivant l'article 142 de la Charte de la Ville de Montréal (CVM), les pouvoirs de tarification des parcomètres sur le réseau local ont été délégués aux arrondissements et les recettes produites à la suite d'une tarification fixée par le conseil d'arrondissement sont à l'usage exclusif de ce conseil (article 145 CVM).

Dans ce contexte, l'arrondissement a présenté un cadre budgétaire augmentant son budget de revenus d'un montant de 350 000 \$ lié à l'augmentation des tarifs de parcomètres locaux, lui permettant de respecter l'équilibre du cadre budgétaire présenté au conseil d'arrondissement et à la ville centre. L'arrondissement souhaite en ce sens que le conseil municipal lui accorde, toutes les recettes provenant de l'augmentation de tarification des parcomètres et de l'ajout des nouveaux parcomètres sur le réseau local.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

En 2008 et 2010, l'Administration municipale a accordé à l'arrondissement des crédits dans sa base budgétaire relativement aux revenus de parcomètres du réseau local, qui totalisent respectivement 576 800 \$ et 288 500 \$, pour un montant total 865 300 \$ d'ajustements au fil du temps. Par la suite, en 2011 et 2012, des ajustements de fin d'exercice de 12 200 \$ et de 150 700 \$ ont été apportés aux états financiers, mais ces deux montants ne sont pas récurrents, et constituent donc un apport financier ponctuel, ce qui, par conséquent n'assurent pas la perennité de ces remises annuellement.

Historique des ajustements budgétaires à l'arrondissement

Type d'ajustements	2008	2010	Total intégré au budget	2011	2012	Total versé au surplus de gestion
Crédits discrétionnaires tarification des parcomètres	344,4 \$	288,5 \$	632,9 \$			
Crédits dédiés à la propreté - tarification des parcomètres	232,4 \$		232,4 \$			
Ajustement non intégré au budget - fin d'exercice				12,2 \$	150,7 \$	162,9 \$
Total	576,8 \$	288,5 \$	865,3 \$	12,2 \$	150,7 \$	162,9 \$

DESCRIPTION

Selon les données fournies par Stationnement de Montréal, l'arrondissement compte actuellement 711 places de stationnement tarifées sur son réseau local et 693 places sur le réseau artériel, pour un total de 1404 places. Les revenus enregistrées à ce chapitre en 2013 par Stationnement de Montréal sont de l'ordre 4,0 M\$, soit 1,9 M\$ pour le réseau local et 2,1 M\$ pour le réseau artériel, détaillés comme suit :

	Nombre de place de parcomètres en 2013	Recettes enregistrées pour 2013 par Stationnement de Montréal
Réseau local	711	1 920 994,62 \$

Réseau artériel	693	2 167 018,11 \$
Total	1404	4 088 012,73 \$

Selon Stationnement de Montréal, les revenus supplémentaires estimés sur la base d'une augmentation de 0,50 \$/l'heure sur le réseau local et artériel et de l'installation d'une centaine de parcomètres, permettraient d'apporter quelque 1 224 000 \$ supplémentaires annuellement à la Ville, dont 636 000 \$ provenant du réseau local.

	Revenus supplémentaires bruts estimés par l'augmentation de 0,50 \$ /h	Revenus supplémentaires bruts estimés par l'ajout de 100 places de parcomètres	Revenus supplémentaires totaux estimés pour 2014
Réseau local	408 000 \$	228 000 \$ (75 places supplémentaires)	636 000 \$
Réseau artériel	434 000 \$	154 000 \$ (25 places supplémentaires)	588 000 \$
Total	842 000 \$	382 000 \$	1 224 000 \$

De cette somme, l'arrondissement a déjà intégré à son cadre budgétaire déposé au Conseil municipal, une augmentation de revenus de 350,0 \$ relatifs aux revenus de parcomètres, lui permettant ainsi d'ajuster son budget de dépenses d'un montant équivalent. À cet égard, l'arrondissement souhaite que le conseil municipal lui accorde toutes les recettes éventuelles provenant de l'augmentation de tarification et d'ajout de nouveaux parcomètres sur le réseau local de son territoire.

JUSTIFICATION

La demande d'augmentation budgétaire de revenus se justifie principalement par le fait que depuis 2010, aucun ajustement récurrent n'a été effectué dans le budget de l'arrondissement relativement aux revenus de parcomètres sur le réseau local, bien que la croissance enregistrée à ce jour s'élève à plus du double des ajustements accordés. Deux ajustements de fin d'exercice ont été consentis depuis, en 2011 et 2012, ce qui n'assure pas la pérennité de la remise des revenus enregistrés d'une année à l'autre. Par ailleurs, la tarification de parcomètres sur le territoire n'a fait l'objet d'aucune hausse depuis de nombreuses années. L'augmentation proposée de 0,50 \$ l'heure demeure modeste et permet d'élargir le partage de cette charge non seulement aux résidents de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, mais à l'ensemble de la population qui transite sur son territoire.

L'arrondissement estime que le fait de récupérer les revenus supplémentaires générés par la hausse de tarification et par l'ajout de nouveaux parcomètres sur le réseau local n'entrave pas l'équilibre budgétaire de la Ville de Montréal, car elle ne ponctionne aucunement les revenus actuels enregistrés au tarif en cours, mais offre au contraire l'opportunité à la Ville et à l'arrondissement d'augmenter leurs revenus en cette matière, de façon récurrente.

L'arrondissement estime par ailleurs que la question du partage des revenus provenant des stationnements tarifés, sous l'administration de Stationnement de Montréal, doit être

clarifiée de manière à permettre l'établissement de directives claires et transparentes qui guideront la gestion de ce dossier, tant à la Ville centre qu'en arrondissement pour les prochaines années. Le pouvoir de tarification sur les questions locales comme les parcomètres est délégué aux arrondissements. Toutefois, le fait que la Ville ait confié à un tiers, Stationnement de Montréal, l'administration, la gestion et l'entretien du réseau complet de parcomètres, confère un statut particulier aux revenus qu'il génère, car ils sont remis à la Ville sous forme de compensations et de redevances. Les arrondissements n'ont aucun pouvoir, ni aucun lien juridique avec l'organisme et ne peuvent donc bénéficier d'emblée des revenus liés à la tarification des parcomètres sur leur territoire, contrairement aux revenus de permis, par exemple. Ces revenus doivent être consentis par le Conseil municipal sur recommandation du comité exécutif.

La situation actuelle ne facilite pas la planification budgétaire en arrondissement, car les aspects juridiques et administratifs de ce dossier ne sont pas harmonisés, et contrairement aux autres recettes locales, les revenus des parcomètres doivent faire l'objet d'une approbation du Conseil municipal.

En conséquence, et suivant la procédure actuelle, l'arrondissement souhaite que les revenus supplémentaires générés par une augmentation de tarif de parcomètres sur le réseau local et les revenus additionnels pour l'ajout de nouveaux parcomètres sur le réseau local lui soient cédés.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'augmentation de tarif générera des revenus bruts supplémentaires estimés de l'ordre de 842 000 \$ à la Ville et à l'arrondissement.

La centaine de nouveaux parcomètres, notamment aux abords de Sainte-Justine générerait de son côté quelque 382 000 \$ supplémentaires.

Cette estimation amène l'arrondissement à requérir les revenus nets générés par la hausse de tarification et par l'ajout de nouveaux espaces tarifés sur le réseau local de son territoire.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec réserve :

Finances , Direction Planification stratégique (Christian C NADEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hélène BROUSSEAU
Chef de division ressources financières,
matérielles et informationnelles

ENDOSSÉ PAR

Denis GENDRON
Directeur

Le : 2014-02-20



Dossier # : 1140879001

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Division de l'action culturelle et des partenariats
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accepter un revenu supplémentaire de 10 000 \$ provenant d'une subvention de la Caisse de la culture Desjardins. Autoriser une dépense supplémentaire de 10 000 \$ pour l'octroi de contrats d'artistes et le paiement des dépenses afférentes à la présentation du spectacle La Roulotte à l'été 2014.

La Direction de la culture et du patrimoine recommande :

1. d'accepter le revenu supplémentaire de 10 000 \$ provenant d'une commandite de la Caisse de la culture Desjardins pour l'octroi de contrats d'artistes et le paiement de dépenses afférentes à la présentation du spectacle La Roulotte à l'été 2014;
2. d'accorder un budget additionnel de dépenses équivalant au revenu additionnel et d'autoriser la Division de l'action culturelle et des partenariats de la Direction de la culture et du patrimoine à affecter cette somme pour le paiement des dépenses afférentes à la présentation de ces activités;
3. d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Jean-Robert CHOQUET **Le** 2014-04-09 10:18

Signataire :

Jean-Robert CHOQUET

Directeur
Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine

IDENTIFICATION**Dossier # :1140879001**

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Division de l'action culturelle et des partenariats
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accepter un revenu supplémentaire de 10 000 \$ provenant d'une subvention de la Caisse de la culture Desjardins. Autoriser une dépense supplémentaire de 10 000 \$ pour l'octroi de contrats d'artistes et le paiement des dépenses afférentes à la présentation du spectacle La Roulotte à l'été 2014.

CONTENU**CONTEXTE**

Depuis 1952, le théâtre La Roulotte se promène dans les parcs de la Ville pour présenter aux jeunes Montréalais et à leurs parents une représentation de théâtre plein d'humour et de folie. Fondé par Paul Buissonneau, le théâtre La Roulotte est en fait le plus vieux théâtre pour enfants au Québec. Depuis 62 ans, il a permis à plusieurs générations et plus d'un million de jeunes d'avoir un premier contact avec la magie du théâtre. La production du théâtre La Roulotte est réalisée par la Ville de Montréal en collaboration avec l'École nationale de théâtre du Canada et le Conservatoire d'art dramatique de Montréal. Elle permet chaque été à de jeunes finissants en théâtre issus de ces deux écoles d'acquérir une première expérience professionnelle. La production de La Roulotte circule annuellement dans différents parcs des arrondissements montréalais qui en assument, en partie, les coûts. La Direction de la culture et du patrimoine assume, pour sa part, les coûts de production du spectacle à même un budget réservé à la programmation estivale.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE13 0545 - 1 mai 2013 : accepter le revenu supplémentaire de 10 000 \$ provenant d'une subvention de la Caisse de la culture Desjardins afin de permettre la production du spectacle *Jack et le haricot magique* au théâtre La Roulotte ;

DESCRIPTION

Lors de nos discussions avec la direction générale de la Caisse de la culture Desjardins, elle a démontré un intérêt marqué pour s'associer au réseau Accès culture et plus particulièrement au spectacle de La Roulotte. Une proposition de subvention, détaillant la visibilité offerte à la Caisse de la culture Desjardins, a alors été déposée. On retrouve cette proposition en annexe du présent sommaire. Suite à une réponse positive que nous avons reçue au mois de février, un chèque au montant de 10 000 \$ a été transmis à la Ville. Ce montant servira à couvrir les dépenses supplémentaires entourant la production de La Roulotte, mais, surtout, cette subvention permettra de maintenir une qualité de production constante tout en assurant de bonnes conditions de travail aux artistes participants malgré les augmentations inhérentes des coûts de production.

JUSTIFICATION

Cette collaboration permettra au Théâtre La Roulotte de bonifier les cachets des interprètes et de l'ensemble de l'équipe de production ainsi que le budget général de production. De plus, davantage d'activités de médiation culturelle autour de la production pourront être réalisées.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La Caisse de la culture Desjardins a remis un chèque de 10 000 \$. Ces sommes serviront à couvrir les dépenses supplémentaires occasionnées par le réseau Accès culture pour la production de la Roulotte.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La diversité et le dynamisme culturel ainsi que la solidarité des milieux culturels avec les communautés locales sont au coeur des projets du présent sommaire.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Grâce à l'appui de la Caisse de la culture Desjardins, nous pourrions maximiser le potentiel du théâtre La Roulotte et des activités de toute la programmation estivale et permette ainsi, l'atteinte de nos objectifs :

- Offrir à la population montréalaise une programmation estivale gratuite et de grande qualité;
- Appuyer les artistes de la relève;
- Sensibiliser le grand public à des formes d'expression culturelle et artistique novatrices;
- Permettre l'accès au plus grand nombre de Montréalais à des oeuvres de haute notoriété.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Mai à juin 2014 Mise en production du spectacle de La Roulotte - *Jack et le haricot magique*
2 juillet 2014 Première de la pièce et lancement de la saison
Fin juin à fin août 2014 Représentations (48) dans les parcs de la ville du spectacle de La Roulotte - *Jack et le haricot magique*

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Habib NOUARI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Élisa BELHACHE
Agent(e) de developpement culturel

ENDOSSÉ PAR

Paul LANGLOIS
Chef de division

Le : 2014-04-04



Dossier # : 1142964001

Unité administrative responsable :	Finances , Direction Services partagés financiers , Revenus , Division Perception et encaissements
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Fixer la date de la vente d'immeubles par le greffier pour défaut de paiement de taxes foncières ou de droits sur les mutations

Il est recommandé :
d'autoriser le greffier à fixer la date de la vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes foncières ou de droits sur les mutations immobilières au lundi, 10 novembre 2014, au Marché Bonsecours situé au 300, rue Saint-Paul Est, Vieux-Montréal.

Signé par Sylvain GOUIN **Le** 2014-04-08 09:05

Signataire :

Sylvain GOUIN

Directeur - Planification stratégique financière
Finances , Direction Planification stratégique

IDENTIFICATION

Dossier # :1142964001

Unité administrative responsable :	Finances , Direction Services partagés financiers , Revenus , Division Perception et encaissements
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Fixer la date de la vente d'immeubles par le greffier pour défaut de paiement de taxes foncières ou de droits sur les mutations

CONTENU

CONTEXTE

Le greffier doit, en vertu de l'article 112 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal*, procéder à la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes foncières suivant la liste des immeubles pour laquelle le trésorier a l'obligation de lui transmettre. Cette année, après avoir consulté la Direction du greffe, la Direction des services partagés financiers propose que la vente débute le lundi, 10 novembre 2014 à 10 h 00.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE13 0194 - 20 février 2013 - Autoriser le greffier à fixer la date de la vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes foncières ou de droits sur les mutations immobilières au lundi, 18 novembre 2013, dans le Hall d'honneur de l'hôtel de Ville situé au 275, rue Notre-Dame Est.

DESCRIPTION

La présente a pour but d'autoriser le greffier à fixer la date de la vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes foncières ou de droits sur les mutations immobilières au lundi, 10 novembre 2014 au Marché Bonsecours situé au 300, rue Saint-Paul Est, Vieux-Montréal.

JUSTIFICATION

Pour les taxes dues dont la dernière date d'échéance est le 31 décembre 2013 ou avant, l'envoi de l'avis de vente aux propriétaires en défaut débutera vers le 28 mars 2014. Après le 1er septembre 2014, le trésorier dressera, certifiera et transmettra au greffier la liste des immeubles qui seront vendus.

Afin d'éviter que des immeubles pour lesquels des taxes ont été payées dans les jours qui précèdent la vente ne soient malencontreusement vendus, il est préférable que la vente ait lieu un lundi, ce qui laisse toute la fin de semaine pour faire les vérifications des encaissements et autres vérifications d'usage tels les titres, la qualité de la signification, la validité de la réclamation, etc.

Pour ces raisons, nous croyons que le 10 novembre 2014 est la date toute désignée.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Au moins un mois avant la date de la vente fixée par le Comité exécutif, le greffier fera paraître un avis public dans un journal diffusé dans la Ville.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :
Direction générale , Direction du greffe (Colette FRASER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nathalie HAMEL
Chef de Division - Perception et encaissement

ENDOSSÉ PAR

Daniel FINLEY
Chef des revenus

Le : 2014-04-04



Dossier # : 1133455002

Unité administrative responsable :	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des transports , Division du développement des transports
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Planification des déplacements dans l'agglomération
Projet :	Plan de transport
Objet :	Autoriser une appropriation de crédits de 270 608,48 \$ de la réserve du fonds de voirie d'agglomération au budget de fonctionnement de la Direction des transports en vue de réaliser le portrait et le diagnostic du stationnement sur le territoire de l'agglomération de Montréal

Il est recommandé :

1. d'autoriser une appropriation de crédits de 270 608,48 \$ de la réserve du fonds de voirie d'agglomération à la Direction des transports en vue de réaliser le portrait et le diagnostic du stationnement sur le territoire de l'agglomération de Montréal, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2014-04-15 15:41

Signataire :

Claude CARETTE

Directeur des transports
Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des transports

IDENTIFICATION

Dossier # :1133455002

Unité administrative responsable :	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des transports , Division du développement des transports
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Planification des déplacements dans l'agglomération
Projet :	Plan de transport
Objet :	Autoriser une appropriation de crédits de 270 608,48 \$ de la réserve du fonds de voirie d'agglomération au budget de fonctionnement de la Direction des transports en vue de réaliser le portrait et le diagnostic du stationnement sur le territoire de l'agglomération de Montréal

CONTENU

CONTEXTE

Selon l'Union internationale des transports publics (UITP), une automobile est immobilisée pendant 95% de sa durée de vie. De plus, le stationnement occupe une part importante du territoire urbanisé (10% de la superficie de l'arrondissement Ville-Marie est affecté aux espaces de stationnement extérieur). Et pourtant, le stationnement est souvent négligé dans la planification des transports, bien qu'il constitue un atout majeur de toute stratégie de gestion de la mobilité puisqu'on le retrouve à l'origine et à la destination de chaque déplacement motorisé.

Par le passé, les décisions en matière de stationnement ont trop souvent favorisé une augmentation de l'offre afin de répondre à une demande sans cesse grandissante. En plus d'hypothéquer le potentiel de développement immobilier, notamment au centre-ville, cela a longtemps eu comme répercussion une utilisation accrue de l'automobile, le plus souvent en solo, au détriment du transport en commun (TC) et des modes actifs.

Les actions que Montréal entend mener pour gérer le stationnement de façon stratégique sont essentielles à l'atteinte de la Vision du Plan de transport puisqu'elles permettront de réduire la dépendance à l'auto. Ainsi, la Ville s'est fixée trois objectifs concernant le stationnement, soit :

- Moduler l'offre en stationnement en fonction de l'offre de TC
- Adapter l'offre en stationnement afin de répondre aux besoins des commerces
- Faciliter le stationnement des résidents dans les secteurs denses

Pour entreprendre une véritable gestion stratégique du stationnement, Montréal entend adopter une politique de stationnement, tel qu'indiqué au Plan de transport. L'élaboration de cette politique de stationnement devra s'appuyer sur des données fiables. Dans ce contexte, l'établissement du portrait et du diagnostic du stationnement sur le territoire de Montréal revêt une importance capitale.

L'inventaire du stationnement est une opération d'envergure qui fera appel à la

collaboration de plusieurs partenaires, tant au sein de la Ville qu'à l'externe. Une fois les données validées et colligées dans le portrait du stationnement, il faudra dresser le diagnostic qui permettra d'entreprendre, dans une étape subséquente, l'élaboration de la politique de stationnement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG08 0362 – 19 juin 2008 – Adopter le Plan de transport / déposer la réponse du comité exécutif sur les recommandations de la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'environnement, le transport et les infrastructures.

DESCRIPTION

L'établissement du portrait et du diagnostic du stationnement requiert la réalisation d'une collecte de données exhaustive. Pour y parvenir, il faudra réaliser l'inventaire du stationnement sur rue (tarifié, gratuit et réservé aux résidents) et hors-rue (intérieur et extérieur) au sein de tous les arrondissements montréalais et des villes reconstituées. La réalisation d'un tel inventaire comprend la manipulation et l'interprétation de plusieurs bases de données provenant de sources diverses (service des finances, ministère des Transports du Québec, arrondissements, secteur privé, institutions publiques, Communauté métropolitaine de Montréal, Agence métropolitaine de transport, etc.). Une vérification *in situ* sera également requise pour certains secteurs, notamment au centre-ville, afin de s'assurer que les renseignements obtenus sont valides.

JUSTIFICATION

Comme l'indique le Plan de transport, Montréal entend adopter une politique de stationnement pour entreprendre une véritable gestion stratégique en la matière. La politique de stationnement facilitera également l'harmonisation des pratiques au sein des arrondissements et des villes reconstituées. Cela suppose l'établissement du portrait et du diagnostic du stationnement sur le territoire de Montréal. En l'absence de données fiables, les interventions proposées dans la future politique de stationnement pourraient être difficiles à justifier. Le dernier relevé exhaustif de l'offre de stationnement et de l'occupation des places sur rue et hors rue date de 1995, soit près de vingt ans.

Par ailleurs, la gestion stratégique du stationnement sera facilitée par la disponibilité de données fiables. Ainsi, le projet de tarification dynamique des stationnements qui est actuellement à l'étude pourrait profiter des données recueillies. Il en est de même pour l'expansion de la signalisation afférente au jalonnement dynamique. Le portrait et le diagnostic du stationnement permettront d'offrir de meilleurs services aux citoyens et contribueront à faire de Montréal une ville intelligente.

La réalisation du portrait et du diagnostic nécessitera des efforts importants de la part de nombreuses personnes-ressources au sein de la Ville. Un soutien professionnel de la part de services professionnels externes pour la cueillette et l'analyse de l'information sera nécessaire pour épauler le travail des professionnels qui seront affectés au dossier.

Des termes de référence seront préparés et un sommaire décisionnel sera présenté au comité exécutif ce printemps en vue d'octroyer un mandat d'assistance technique à l'externe et d'autoriser la dépense. L'appropriation de crédits de la réserve du fonds de voirie de l'agglomération à cette étape permet également la possibilité de réaliser ce présent mandat suivant la convention de contrats-cadres qui pourrait être autorisée prochainement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant demandé servira à couvrir les dépenses reliées à l'établissement du portrait et du diagnostic. Un budget additionnel sera requis pour l'élaboration de la politique du stationnement et la consultation publique qui y est associée.

Le coût total du contrat à octroyer sera de 300 000 \$ (taxes comprises) ou 270 608,48 \$ (dépense nette).

Le financement de ce projet sera obtenu à partir de la réserve du fonds de voirie d'agglomération. Les résultats de l'étude pourraient résulter en une modification de l'usage de la voirie. Ils seront utiles pour justifier l'implantation de voies réservées, de pistes cyclables, la fermeture de rues, l'implantation de saillies, les emplacements pour les véhicules électriques, les emplacements pour l'autopartage et les véhicules en libre-service, les voies de camionnage, etc. Si nous constatons que l'offre en stationnement dépasse largement la demande dans un secteur donné, cela pourrait nous aider à orienter les projets futurs. À l'inverse, si nous constatons un déficit dans l'offre de stationnement dans un secteur donné, nous pourrions utiliser les données recueillies pour justifier le report d'une intervention ou d'un changement d'affectation de voies. Ainsi, lorsque nous avons une demande de la part de la STM pour une voie réservée, nous pourrions utiliser les données pour l'analyse du projet. Les données recueillies pourraient aussi être utiles pour l'établissement du Réseau artériel d'agglomération (RAA) et du Réseau artériel métropolitain (RAM) de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM).

Le Plan de transport a été reconnu comme étant de compétence d'agglomération à 100%. L'établissement du diagnostic du stationnement est une étude nécessaire à la planification générale du réseau, notamment la planification des déplacements dans l'agglomération, conformément à l'article 23(4) tel que modifié par l'article 118.85 à l'égard de l'agglomération de Montréal de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences dans certaines agglomérations*, L.R.Q., c. E-20.001).

Par ailleurs, le diagnostic du stationnement vise à améliorer les techniques et les méthodes reliées à la fourniture du service de la voirie, ce qui explique que la dépense doit être imputée à la réserve du fonds de voirie d'agglomération.

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention de la Fonction Finances du Service des Finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les actions que Montréal entend mener pour gérer le stationnement de façon stratégique sont essentielles à l'atteinte de la Vision du Plan de transport visant une mobilité durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La réalisation du portrait et du diagnostic est nécessaire pour analyser rigoureusement les projets majeurs à venir, notamment celui de la rue Sainte-Catherine Ouest. Il importe en effet de connaître l'offre en stationnement du centre-ville pour mieux analyser les divers scénarios qui seront développés. Par ailleurs, l'absence d'une politique de stationnement revient régulièrement dans l'actualité. La réalisation de la politique requiert des données fiables, ce qui est prévu par ce projet.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune pour l'instant.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

ÉTAPE 1 - Printemps 2014 - Préparation du devis d'études, appel de propositions, octroi du contrat

Cette étape comprend la formation d'un groupe de travail interne composé d'employés de divers services impliqués dans la gestion du stationnement (urbanisme, finances, transports) et de représentants des arrondissements. La méthodologie préconisée pour la réalisation de l'étude et la démarche envisagée seront présentées lors d'une réunion de démarrage à l'interne.

L'étape comprend également la préparation du devis d'étude, l'appel de propositions, l'octroi du contrat et une rencontre de démarrage avec les consultants.

ÉTAPE 2 - Été, Automne et Hiver 2014 - Réalisation du portrait et du diagnostic / Élaboration de la Politique de stationnement

La seconde étape comprend la réalisation du portrait et du diagnostic du stationnement et l'élaboration de la Politique de stationnement. Les données recueillies et analysées dans le cadre de cette étape serviront d'intrants à la rédaction du projet de Politique de stationnement. Cette étape comprend également l'analyse de la documentation disponible, et le dépôt des orientations de divers services internes.

ÉTAPE 3 - Printemps, Été et Automne 2015 – Consultation des partenaires et du public

Le projet de politique sera soumis à la consultation des partenaires (arrondissements et villes liées) et à la consultation du public par l'intermédiaire de la Commission sur les transports et les travaux publics. Cette commission étudie toute question relevant de la compétence de la Ville et de l'agglomération en matière de transport et d'infrastructures des réseaux routiers.

ÉTAPE 4 - Automne 2015 - Adoption de la Politique de stationnement

Le projet de Politique de stationnement sera soumis pour approbation auprès des diverses instances.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce dossier est conforme aux orientations du Plan de transport et du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015. À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Oana BAICESCU-PETIT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Luc COUILLARD
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Jean BERTRAND
Chef de division

Le : 2013-08-08

CE : 30.011

2014/04/23 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

**Dossier # : 1141629004**

Unité administrative responsable :	Finances , Financement_trésorerie et caisses de retraite , Division Financement_placement et gestion du risque
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approbation des documents de clôture pour un emprunt sérié de 80 000 000 \$ CA

Considérant que le 15 avril 2014, le directeur, Financement trésorerie et caisses de retraite a accepté, par sa décision déléguée no 2141629005, un financement pour un emprunt sérié d'un montant de 80 000 000 \$ CA.

Sur recommandation du directeur principal et trésorier adjoint aux Finances, il est recommandé au comité exécutif :

1. de créer, d'émettre et de vendre les obligations ci-dessous, sous l'autorité de la Charte de la Ville de Montréal, de la Loi sur les Sociétés de transport en commun (L.R.Q., c. C-11.4, L.R.Q., c. S-30.01) et des règlements d'emprunts (tels que modifiés le cas échéant) qui sont énumérés au tableau annexé à la présente comme pièce « A », jusqu'à concurrence des montants inscrits en regard de chacun d'eux;
2. d'approuver la forme et le libellé des certificats globaux représentant les obligations, dont le texte est substantiellement conforme aux projets annexés à la présente résolution comme pièce « B »;
3. d'autoriser le maire et le directeur principal et trésorier adjoint à signer les certificats globaux, joints à la présente résolution comme pièce « B »;
4. de décréter que ces obligations globales soient revêtues d'un certificat de validité, conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7), portant la signature manuelle (ou fac-similé de celle-ci) du sous-ministre des Finances ou d'une autre personne dûment autorisée par le ministre des Finances à cette fin;
5. d'autoriser Financière Banque Nationale Inc., à mandater Services de dépôt et de compensation CDS Inc. (« CDS ») pour l'inscription en compte de cette émission;
6. d'autoriser CDS à agir à titre d'agent financier authentificateur aux fins de la signature du certificat d'authentification apparaissant sur les obligations globales, considérant que cette dernière agira à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur de l'obligation, d'agent payeur et responsable des transactions à effectuer de ses adhérents;
7. d'autoriser CDS à détenir exclusivement pour la Ville ces obligations globales qui lui seront remises par la Ville, dûment signées par le maire et le directeur principal et trésorier adjoint, pour que CDS inscrive celles-ci au compte de valeurs de Financière Banque Nationale Inc. contre paiement par cette dernière du prix de vente des titres obligataires au compte de l'institution bancaire de la Ville;

8. d'autoriser CDS en sa qualité d'agent payeur pour la Ville et de bénéficiaire de l'Autorisation pour plan de débits préautorisés destinés aux entreprises, à tirer des débits sur le compte de l'institution financière de la Ville prévu à cette autorisation, en vue de payer les intérêts et le principal conformément aux obligations globales;
9. de refinancer l'emprunt à échéance, en tout ou en partie, selon les modalités à établir par le comité exécutif en temps opportun, sans préjudice aux droits des détenteurs des obligations, d'être entièrement remboursés à l'échéance de l'emprunt;
10. d'autoriser M. Michel Bruce Dubois ou Mme Andrée Lachapelle du Service des finances à remplacer, le cas échéant, le directeur principal et trésorier adjoint pour toutes fins et plus spécifiquement pour signer les documents mentionnés à la présente résolution, et que tous actes et toutes choses faits ou à faire aux fins de la présente résolution puissent être posés par les directeurs de service ou leurs adjoints ou assistants ou officiers autorisés à les remplacer et à agir en leur lieu et place;
11. d'autoriser le directeur du Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière de la Ville ou son adjoint, ou un autre cabinet d'avocats, le cas échéant, le greffier ou le greffier adjoint de la Ville, le directeur principal et trésorier adjoint et tout autre officier de la Ville à poser tous actes et à accomplir toutes choses nécessaires ou utiles aux fins de la présente résolution, et d'autoriser le directeur principal et trésorier adjoint ou le directeur du financement, de la trésorerie et des caisses de retraite à encourir et payer toutes dépenses nécessaires ou utiles à telles fins, y compris les honoraires payables à CDS en vertu de l'entente;
12. d'autoriser le directeur du Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière de la Ville ou l'avocat qu'il désigne ou un autre cabinet d'avocats, le cas échéant, à apporter au document dont le projet apparaît à la pièce « B » précitée, toute modification qu'ils pourraient, le cas échéant, juger nécessaire ou utile d'y apporter aux fins d'en établir la version définitive.

Signé par Michel GAGNÉ_Finances **Le** 2014-04-17 15:46

Signataire :

Michel GAGNÉ_Finances

Directeur
Finances , Direction Services partagés financiers

IDENTIFICATION

Dossier # :1141629004

Unité administrative responsable :	Finances , Financement_trésorerie et caisses de retraite , Division Financement_placement et gestion du risque
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approbation des documents de clôture pour un emprunt sérié de 80 000 000 \$ CA

CONTENU

CONTEXTE

À la fin de 2013, le comité exécutif avait autorisé un règlement intérieur de délégation permettant au directeur principal du Service des finances et au directeur, Financement trésorerie et caisses de retraite d'approuver des offres d'emprunt jusqu'au 31 décembre 2014. Cette délégation qui s'apparente à un régime d'emprunt permet de réaliser le programme d'emprunt découlant de l'adoption du Programme triennal d'immobilisations et des dépenses en infrastructure.

Un emprunt de 400 M\$ a été contracté en janvier 2014, 300 M\$ échéant en 2023 (l'émission d'obligations du 1^{er} septembre 2023) et 100 M\$ d'obligation échéant le 1^{er} décembre 2032 (réouverture).

Cet emprunt est organisé sur le site web du gouvernement du Québec et nous permet d'émettre à nouveau sur le marché domestique de détail. L'emprunt sera annoncé le 3 avril 2014 et sera effectué le 15 avril 2014 à 11 h. Le comité exécutif approuvera les documents de clôture le 23 avril 2014 et la livraison des fonds et des obligations se fera le 29 avril 2014.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution no CE13 1790 du 4 décembre 2013 adoptant le Règlement RCE 13-006 "Règlement intérieur particulier du comité exécutif sur la délégation du pouvoir d'accepter des offres d'emprunt jusqu'au 31 décembre 2014".

DA2141629005 du 15 avril 2014 - Approuver un emprunt sur le marché canadien pour un montant de 80 000 000 \$ CA et accepter l'(les) offre(s) annexée(s) sous réserve de l'obtention de l'approbation ministérielle requise.

Résolution no CE14 0137 du 29 janvier 2014 approuvant les documents de clôture de l'emprunt de 100 000 000 \$CA sur le marché canadien.

Résolution no CE14 0136 du 29 janvier 2014 approuvant les documents de clôture de l'emprunt de 300 000 000 \$CA sur le marché canadien.

DESCRIPTION

Il s'agit d'approuver la documentation relative à l'emprunt sérié de 80 000 000 \$ CA réalisé par encan le 15 avril 2014 à 11 h. Les conditions obtenues par la Ville de Montréal pour ce

financement sont avantageuses. Un emprunt sérié consiste en une série d'emprunts ayant chacune un taux d'intérêt et un terme différent.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Encaissement de 79 474 400,00 \$ CA le 29 avril 2014 dont 61 841 017,50 \$ CA seront versés à la Société de transport de Montréal.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Signature de l'emprunt et encaissement des fonds le 29 avril 2014.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Nicolas DUFRESNE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Andrée LACHAPELLE
Charge(e) du financement et du portefeuille

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-03-28

Michel Bruce DUBOIS
Directeur par intérim – Direction
Financement_trésorerie et caisses de retraite



Dossier # : 1143233002

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction du greffe , Soutien aux élus
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser la dépense relative au déplacement de M. Harout Chitilian, vice-président du comité exécutif, responsable de la réforme administrative, de la Ville intelligente, des technologies de l'information et de la jeunesse, le 29 avril 2014, à Québec, afin d'assister au Colloque 2014 - Big Data. Montant estimé : 230 \$.

Il est recommandé:

1. d'autoriser la dépense relative au déplacement de M. Harout Chitilian, vice-président du comité exécutif, responsable de la réforme administrative, de la Ville intelligente, des technologies de l'information et de la jeunesse, le 29 avril 2014, à Québec, afin d'assister au Colloque 2014 - Big Data. Montant estimé : 230 \$.
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par

Le

Signataire :

Alain DG MARCOUX
Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION**Dossier # :1143233002**

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction du greffe , Soutien aux élus
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser la dépense relative au déplacement de M. Harout Chitilian, vice-président du comité exécutif, responsable de la réforme administrative, de la Ville intelligente, des technologies de l'information et de la jeunesse, le 29 avril 2014, à Québec, afin d'assister au Colloque 2014 - Big Data. Montant estimé : 230 \$.

CONTENU**CONTEXTE**

Le prestigieux Intelligent Community Forum (ICF) a reconnu la grande région métropolitaine de Montréal parmi les 21 métropoles intelligentes de l'édition 2014 (Smart 21) sur 400 candidatures retenues.

Le Maire de Montréal a clairement exprimé sa volonté que la métropole devienne un des leaders mondialement reconnus de ce domaine, à l'instar de New York, Lyon, Barcelone ou Amsterdam. Pour y arriver, Montréal va définir sa stratégie « Montréal, ville intelligente et numérique 2014 ».

Pour ce faire, le comité exécutif a autorisé la création du Bureau de la Ville intelligente et numérique qui aura comme mandat de définir cette stratégie d'ici la fin de l'année courante.

En marge de ce travail en cours, plusieurs grands rendez-vous internationaux portant sur les villes intelligentes se tiennent aux quatre coins du globe. Afin de positionner dès maintenant Montréal parmi les villes les plus ambitieuses dans ce domaine, on peut retenir quelques événements de grande importance qui auront lieu prochainement sur le continent nord-américain dont le Colloque 2014 - Big Data organisé par l'ITIS.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE140443-26 mars 2014. Mandater la Direction générale pour mettre en place le Bureau-Ville intelligente et numérique et autoriser un virement de 400 000 \$ en 2014 en provenance du poste budgétaire afférent aux projets prioritaires de l'administration vers la Direction générale.

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à autoriser le déplacement dans la journée, avec chauffeur, de M. Harout Chitilian, vice-président du comité exécutif, à Québec, le mardi 29 avril 2014, afin d'assister au Colloque - Big Data. Il sera accompagné par M. Grégory Kunz, responsable du soutien aux élus.

JUSTIFICATION

Le déplacement de l' élu responsable de la Ville intelligente et numérique à ce colloque lui permettra, dans un premier temps, d'avoir accès à des conférences pointues sur les modèles de pratiques d'autres grandes villes en matière de ville intelligente et numérique et, dans un second temps, d'échanger avec des spécialistes sur des enjeux numériques municipaux.

Big Data et Open Data au coeur de la ville intelligente propose la programmation suivante :

- Positionner le Québec sur l'échiquier canadien et international;
- Les villes et leurs citoyens comme sources de données;
- Comment forer le Big Data;
- Faire émerger l'intelligence du Big Data.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits annuels pour cette dépense sont normalement prévus à la base budgétaire de l'unité. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville de Montréal.

Information budgétaire et comptable

Imputer la dépense comme suit :

	2014
2101-0010000-100248-01101-53201-010001-0000-000000-000000-00000-000000	230,00 \$
Activité de fonctionnement - Général - Ville de Montréal - Budget régulier - Soutien aux élus - Conseil et soutien aux instances politiques - Frais de déplacement et d'hébergement - Non-admissible à la loi 90. Eng.gestion : 140422HC- Harout Chitilian	
Total des dépenses	230,00 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Gina SIMARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Sylvie LAVERDURE
Chargée de secrétariat

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-04-22

Brigitte MCSWEEN
Responsable soutien aux élus ii- direction du
greffe (ce)

CE : 30.014
2014/04/23 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1140196001

Unité administrative responsable :	Mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation , Division de la planification et expertise
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	Plan d'action en habitation 2010-2013
Objet :	Adopter le règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la rénovation résidentielle pour la réalisation de travaux ciblés (03-006) afin de poursuivre la mise en œuvre du Plan de fidélisation des familles.

Il est recommandé :
d'adopter un projet de règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la rénovation résidentielle pour la réalisation des travaux ciblés (03-006), afin de poursuivre la mise en oeuvre du Plan de fidélisation des familles.

Signé par Danielle CÉCILE **Le** 2014-04-08 11:23

Signataire :

Danielle CÉCILE

Directrice - habitation
Mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation

IDENTIFICATION

Dossier # :1140196001

Unité administrative responsable :	Mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation , Division de la planification et expertise
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	Plan d'action en habitation 2010-2013
Objet :	Adopter le règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la rénovation résidentielle pour la réalisation de travaux ciblés (03-006) afin de poursuivre la mise en œuvre du Plan de fidélisation des familles.

CONTENU

CONTEXTE

En août 2013, le Comité exécutif a adopté le *Plan de fidélisation des familles 2014-2017* afin de soutenir les familles qui désirent demeurer à Montréal. Il comprend 4 axes :

- Axe 1 – Influencer le choix d'un plus grand nombre d'acheteurs
- Axe 2 – Stimuler la construction de produits répondant aux besoins des familles
- Axe 3 – Aménager des quartiers où il fait bon vivre et grandir
- Axe 4 – Promouvoir Montréal : vivre et grandir à Montréal

Afin de mettre en oeuvre ce plan, le programme *Habitations urbaines pour familles* a été relancé en septembre 2013. Dans la continuité de cette mise en oeuvre, la Direction de l'habitation propose maintenant de modifier le programme *Rénovation à la carte* en élargissant l'admissibilité des familles.

Le présent sommaire décisionnel est présenté en même temps que les dossiers 1146705001 et 1140196002, sur les programmes *Accession à la propriété* et *Rénovation résidentielle majeure*, également dans le cadre du Plan de fidélisation. Au cours des quatre prochaines années, d'autres mesures pourront être soumises aux instances municipales, dont une stratégie de communication à l'automne 2014.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE13 1314 – 21 août 2013. Relance du programme *Habitations urbaines pour familles* afin de répondre aux orientations du *Plan de fidélisation des familles* (1133227001);

CE13 1289 – 21 août 2013. Approbation du Plan de fidélisation des familles 2014-2017 (1130631001);

CM12 0896 – 22 octobre 2012. Déclaration du conseil municipal pour le renforcement et l'instauration de mesures visant la fidélisation des familles à Montréal;

CM10 0802 – 26 octobre 2010. Introduction de la mesure d'accès facilité au programme *Rénovation à la carte* pour les familles bénéficiaires du programme *Accession à la propriété* (1100196001);

CM03 0045 – 27 janvier 2003. Adoption du Règlement sur la subvention à la rénovation résidentielle pour des travaux mineurs (03-006) (1020602010).

DESCRIPTION

Les modifications suivantes sont proposées au *Règlement sur la subvention à la rénovation résidentielle pour la réalisation de travaux ciblés*. À noter que ce règlement se traduit par le programme intitulé *Rénovation à la carte*.

Élargir la typologie des bâtiments admissibles : ajouter la maison unifamiliale aux types d'immeubles déjà admissibles au programme *Rénovation à la carte*, ce qui permettra aux familles bénéficiaires du programme *Accession à la propriété* qui achètent ce type de propriété de bénéficier d'un accès facilité à l'aide aux rénovations. Rappelons que les bénéficiaires du programme *Accession à la propriété* (volet Existant) sont admissibles au programme *Rénovation à la carte* partout sur le territoire de la Ville de Montréal sans égard à la valeur foncière de leur bâtiment.

Allonger la période d'admissibilité à l'accès facilité au programme *Rénovation à la carte* pour les familles bénéficiaires du programme *Accession à la propriété* en faisant passer la période pour bénéficier de cet accès facilité de 3 à 5 ans après l'achat.

Élargir la clientèle admissible à l'accès facilité au programme *Rénovation à la carte* en permettant aux familles avec enfant(s) de moins de 18 ans, qui n'ont pas bénéficié du programme *Accession à la propriété* mais sont propriétaires-occupants d'une maison unifamiliale, d'un duplex ou d'un triplex situé à l'intérieur d'un secteur désigné, d'être admissibles. Cette mesure s'applique quels que soient la valeur foncière et le statut des propriétaires-occupants (1^{er} acheteur, acheteur expérimenté, déjà propriétaire au moment de l'entrée en vigueur des changements).

Accès facilité pour les familles au programme *Rénovation à la carte*
(*Les modalités modifiées sont identifiées en gras*)

	Modalités actuelles	Modalités proposées
Pour les familles ayant bénéficié du programme <i>Accession à la propriété</i> (volet Existant)	<p>À l'intérieur ou à l'extérieur d'un secteur désigné :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sans égard à la valeur foncière du bâtiment. • Dépôt de la demande au plus tard trois ans suivant l'achat. • Duplex et triplex 	<p>À l'intérieur ou à l'extérieur d'un secteur désigné :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sans égard à la valeur foncière du bâtiment. • Dépôt de la demande au plus tard cinq ans suivant l'achat (si le bâtiment est situé à l'intérieur d'un secteur désigné, cette période peut être allongée tant qu'il y a un enfant de moins de 18 ans). • Maison unifamiliale, duplex et triplex.
Pour les familles n'ayant pas bénéficié du	À l'intérieur d'un secteur désigné :	À l'intérieur d'un secteur désigné :

<p>programme <i>Accession à la propriété</i> (volet Existant)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • En tenant compte de la valeur foncière pour les catégories de bâtiment. 	<ul style="list-style-type: none"> • Sans égard à la valeur foncière du bâtiment pour les maisons unifamiliales, duplex et triplex tant qu'il y a un enfant de moins de 18 ans. • En tenant compte de la valeur foncière pour les autres catégories de bâtiment.
--	---	---

JUSTIFICATION

Les sondages effectués auprès des ménages montréalais depuis 2007 font ressortir plusieurs préoccupations en lien avec les coûts associés à l'achat d'une propriété existante, au premier chef les coûts associés à la rénovation du bâtiment, mais aussi le désir d'acquérir une maison unifamiliale.

Élargir la typologie des bâtiments admissibles : ajout de l'unifamiliale

L'unifamiliale demeure une option privilégiée par de nombreux acheteurs ou futurs acheteurs. L'introduction de ce type de bâtiment résidentiel dans les catégories de bâtiments admissibles pour des rénovations, en cohérence avec l'ajout de cette catégorie de bâtiment au programme *Accession à la propriété*, permet de reconnaître cette préférence et de faciliter l'achat et la rénovation à Montréal d'une telle propriété.

Allonger la période d'admissibilité pour les bénéficiaires du programme *Accession à la propriété*

Il n'est pas toujours aisé pour un ménage qui en est à son premier achat d'investir rapidement dans des rénovations, notamment par manque d'argent. L'augmentation du délai de 3 à 5 ans après l'achat pour bénéficier de l'accès facilité au programme de rénovation majeure permettra donc aux bénéficiaires du programme *Accession à la propriété* d'être admissibles plus longtemps à une aide financière, et ce, partout sur le territoire.

Élargissement de la clientèle admissible sans limite de valeur foncière dans les secteurs désignés

En assouplissant encore davantage l'accès facilité pour les familles à l'intérieur des secteurs désignés, la Direction de l'habitation souhaite aussi intervenir sur la qualité du milieu de vie (Axe 3 du Plan de fidélisation) en stimulant l'amélioration du cadre bâti dans les secteurs de la ville où les besoins sont les plus pressants.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'accès élargi aux programmes de rénovation sera financé dans le cadre du programme *Rénovation Québec* (PRQ) auquel contribuent à parts égales la Ville et la Société d'habitation du Québec (SHQ).

L'enveloppe pour la phase X (dix) du programme qui s'est terminée le 31 mars 2014 était de 17,8 M \$ alors que les budgets 2011-2012 et 2012-2013 ont été chacun de 24 M\$. Les échanges avec la SHQ laissent croire que le programme devrait se poursuivre pour les prochaines années et des représentations seront faites pour que le budget d'engagement alloué soit à nouveau de 24 M\$, tel que prévu au budget 2014 de la Ville (budget de 23 M \$ de déboursés). Les engagements peuvent être déboursés sur plusieurs années.

L'enveloppe budgétaire globale est répartie entre les différents volets du programme selon

les priorités et les besoins de la Ville. L'élargissement de l'admissibilité aux programmes ne se fera pas au détriment des autres objectifs municipaux poursuivis dans le cadre du PRQ (stabilisation des fondations, accession à la propriété, *Habitations urbaines pour familles*, bonification du logement social).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les mesures proposées respectent les actions #12 (Soutenir un développement résidentiel adapté aux besoins des familles qui soit abordable, sain et écologique) et #13 (Aménager des quartiers durables par le biais, entre autres, du programme de financement *Quartiers 21* et en poursuivant les interventions pour améliorer le cadre de vie et la qualité résidentielle) du *Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015*.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'objectif du *Plan de fidélisation des familles* est de favoriser la rétention des familles tout au long de leur parcours résidentiel par des mesures correspondant aux besoins et aux souhaits exprimés par les ménages montréalais ayant au moins un enfant de moins de 18 ans ou souhaitant fonder une famille. En élargissant les clientèles et les produits admissibles à une aide financière à la rénovation, ces mesures contribuent à positionner Montréal comme un choix résidentiel encore plus attractif pour les familles.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été élaborée en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Bien que les modifications soient faites en conformité avec les modalités du programme *Rénovation Québec* (PRQ) de la SHQ, la convention signée avec la SHQ exige que les modifications soient également approuvées par celle-ci. La Société a déjà donné son approbation préliminaire aux modifications proposées.

Une campagne de publicité destinée à faire connaître aux familles les programmes disponibles est prévue pour l'automne 2014.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Finances, Direction Opérations budgétaires et comptables (François BERGERON)

Avis favorable avec commentaires :

Affaires juridiques et évaluation foncière, Direction des affaires civiles (Anne-Marie MCSWEEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martin ALAIN
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-03-06

Martin WEXLER
C/d planification de l'habitation



Dossier # : 1140196002

Unité administrative responsable :	Mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation , Division de la planification et expertise
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	Plan d'action en habitation 2010-2013
Objet :	Adopter le règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la rénovation et à la démolition-reconstruction résidentielles (03-013) afin de poursuivre la mise en œuvre du Plan de fidélisation des familles.

Il est recommandé :
d'adopter un projet de règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la rénovation et à la démolition-reconstruction résidentielle (03-013), afin de poursuivre la mise en oeuvre du Plan de fidélisation des familles.

Signé par Danielle CÉCILE **Le** 2014-04-08 11:22

Signataire :

Danielle CÉCILE

Directrice - habitation
Mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation

IDENTIFICATION

Dossier # :1140196002

Unité administrative responsable :	Mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation , Division de la planification et expertise
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	Plan d'action en habitation 2010-2013
Objet :	Adopter le règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la rénovation et à la démolition-reconstruction résidentielles (03-013) afin de poursuivre la mise en œuvre du Plan de fidélisation des familles.

CONTENU

CONTEXTE

En août 2013, le Comité exécutif a adopté le *Plan de fidélisation des familles 2014-2017* afin de soutenir les familles qui désirent demeurer à Montréal. Il comprend 4 axes :

- Axe 1 – Influencer le choix d'un plus grand nombre d'acheteurs
- Axe 2 – Stimuler la construction de produits répondant aux besoins des familles
- Axe 3 – Aménager des quartiers où il fait bon vivre et grandir
- Axe 4 – Promouvoir Montréal : vivre et grandir à Montréal

Afin de mettre en oeuvre ce plan, le programme *Habitations urbaines pour familles* a été relancé en septembre 2013. Dans la continuité de cette mise en oeuvre, la Direction de l'habitation propose maintenant de modifier le programme *Rénovation résidentielle majeure* .

Le présent sommaire décisionnel est présenté en même temps que les dossiers 1140196001 et 1146705001, sur les programmes *Rénovation à la carte* et *Accession à la propriété*, également dans le cadre du Plan de fidélisation. Au cours des quatre prochaines années, d'autres mesures pourront être soumises aux instances municipales, dont une stratégie de communication à l'automne 2014.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE13 1314 – 21 août 2013. Relance du programme *Habitations urbaines pour familles* afin de répondre aux orientations du Plan de fidélisation des familles (1133227001);

CE13 1289 – 21 août 2013. Approbation du *Plan de fidélisation des familles 2014-2017* (1130631001);

CM12 0896 – 22 octobre 2012. Déclaration du conseil municipal pour le renforcement et l'instauration de mesures visant la fidélisation des familles à Montréal;

CM10 0802 – 26 octobre 2010. Introduction de la mesure d'accès facilité au programme *Rénovation résidentielle majeure* pour les familles bénéficiaires du programme *Accession à la propriété* (1100196001);

CM03 0128 – 24 février 2003. Adoption du *Règlement sur les subventions à la rénovation majeure et à la démolition-reconstruction* (03-013) (1020602013).

DESCRIPTION

Les modifications proposées au *Règlement sur la subvention à la rénovation et à la démolition-reconstruction résidentielles* sont les suivantes. À noter que ce règlement se traduit par un programme appelé *Rénovation résidentielle majeure*.

Élargir la typologie des bâtiments admissibles : ajouter la maison unifamiliale aux types d'immeubles déjà admissibles au programme *Rénovation résidentielle majeure*, ce qui permettra aux familles bénéficiaires du programme *Accession à la propriété* qui achètent ce type de propriété de bénéficier d'un accès facilité à l'aide aux rénovations. Rappelons que les bénéficiaires du programme *Accession à la propriété* (volet Existant) sont admissibles au programme *Rénovation résidentielle majeure* partout sur le territoire de la Ville de Montréal sans égard à la valeur foncière de leur bâtiment. Par ailleurs, l'aide financière pour la rénovation d'une maison unifamiliale est bonifiée par la majoration du taux d'aide. Actuellement fixé à 40 % du coût des travaux admissibles, il est relevé à 50% et est ainsi harmonisé avec le taux d'aide prévu à cet égard au programme *Rénovation à la carte*.

Allonger la période d'admissibilité à l'accès facilité au programme *Rénovation résidentielle majeure* pour les familles bénéficiaires du programme *Accession à la propriété* en faisant passer la période pour bénéficier de cet accès facilité de 3 à 5 ans après l'achat.

Élargir la clientèle admissible à l'accès facilité au programme *Rénovation résidentielle majeure* en permettant aux familles avec enfant(s) de moins de 18 ans, propriétaires-occupants d'une maison unifamiliale, d'un duplex ou d'un triplex situé à l'intérieur d'un secteur désigné, d'être admissibles. Cette mesure s'applique quels que soient la valeur foncière et le statut des propriétaires occupants (1^{er} acheteur, acheteur expérimenté, déjà propriétaire au moment de l'entrée en vigueur des changements).

Accès facilité pour les familles au programme *Rénovation résidentielle majeure*
Les modalités modifiées sont identifiées en gras .

	Modalités actuelles	Modalités proposées
Pour les familles ayant bénéficié du programme <i>Accession à la propriété</i> (volet Existant)	<p>À l'intérieur ou à l'extérieur d'un secteur désigné :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sans égard à la valeur foncière du bâtiment. • Dépôt de la demande au plus tard trois ans suivant l'achat. • Duplex et triplex 	<p>À l'intérieur ou à l'extérieur d'un secteur désigné :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sans égard à la valeur foncière du bâtiment. • Dépôt de la demande au plus tard cinq ans suivant l'achat (si le bâtiment est situé à l'intérieur d'un secteur désigné, cette période peut être allongée tant qu'il y a un enfant de moins de 18 ans). • Maison unifamiliale, duplex et triplex.

<p>Pour les familles n'ayant pas bénéficié du programme <i>Accession à la propriété</i> (volet Existant)</p>	<p>À l'intérieur d'un secteur désigné :</p> <ul style="list-style-type: none"> • En tenant compte de la valeur foncière pour les catégories de bâtiment. 	<p>À l'intérieur d'un secteur désigné :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sans égard à la valeur foncière du bâtiment pour les maisons unifamiliales, duplex et triplex tant qu'il y a un enfant de moins de 18 ans. • En tenant compte de la valeur foncière pour les autres catégories de bâtiment.
---	---	---

JUSTIFICATION

Les sondages effectués auprès des ménages montréalais depuis 2007 font ressortir plusieurs préoccupations en lien avec les coûts associés à l'achat d'une propriété existante, au premier chef les coûts associés à la rénovation du bâtiment, mais aussi le désir d'acquérir une maison unifamiliale.

Élargir la typologie des bâtiments admissibles : ajout de l'unifamiliale

L'unifamiliale demeure une option privilégiée par de nombreux acheteurs ou futurs acheteurs. L'introduction de ce type de bâtiment résidentiel dans les catégories de bâtiments admissibles pour des rénovations, en cohérence avec l'ajout de cette catégorie de bâtiment au programme *Accession à la propriété*, permet de reconnaître cette préférence et de faciliter l'achat et la rénovation à Montréal d'une telle propriété.

Allonger la période d'admissibilité pour les bénéficiaires du programme *Accession à la propriété*

Il n'est pas toujours aisé pour un ménage qui en est à son premier achat d'investir rapidement dans des rénovations, notamment par manque d'argent. L'augmentation du délai de 3 à 5 ans après l'achat pour bénéficier de l'accès facilité au programme de rénovation majeure permettra donc aux bénéficiaires du programme *Accession à la propriété* d'être admissibles plus longtemps à une aide financière, et ce, partout sur le territoire.

Élargissement de la clientèle admissible sans limite de valeur foncière dans les secteurs désignés

En assouplissant encore davantage l'accès facilité pour les familles à l'intérieur des secteurs désignés, la Direction de l'habitation souhaite aussi intervenir sur la qualité du milieu de vie (Axe 3 du Plan de fidélisation) en stimulant l'amélioration du cadre bâti dans les secteurs de la ville où les besoins sont les plus pressants.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'accès élargi aux programmes de rénovation sera financé dans le cadre du programme *Rénovation Québec* (PRQ) auquel contribuent à parts égales la Ville et la Société d'habitation du Québec (SHQ).

L'enveloppe pour la phase X (dix) du programme qui s'est terminée le 31 mars 2014 était de 17,8 M \$ alors que les budgets 2011-2012 et 2012-2013 ont été chacun de 24 M\$. Les échanges avec la SHQ laissent croire que le programme devrait se poursuivre pour les prochaines années et des représentations seront faites pour que le budget d'engagement alloué soit à nouveau de 24 M\$, tel que prévu au budget 2014 de la Ville (budget de 23 M \$

de déboursés). Les engagements peuvent être déboursés sur plusieurs années. L'enveloppe budgétaire globale est répartie entre les différents volets du programme selon les priorités et les besoins de la Ville. L'élargissement de l'admissibilité aux programmes ne se fera pas au détriment des autres objectifs municipaux en regard du PRQ (stabilisation des fondations, accession à la propriété, *Habitations urbaines pour familles*, bonification du logement social).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les mesures proposées respectent les actions #12 (Soutenir un développement résidentiel adapté aux besoins des familles qui soit abordable, sain et écologique) et #13 (Aménager des quartiers durables par le biais, entre autres, du programme de financement *Quartiers 21* et en poursuivant les interventions pour améliorer le cadre de vie et la qualité résidentielle) du *Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015*.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'objectif du *Plan de fidélisation des familles* est de favoriser la rétention des familles tout au long de leur parcours résidentiel par des mesures incitatives correspondant aux besoins et souhaits exprimés par les ménages montréalais ayant au moins un enfant de moins de 18 ans ou souhaitant fonder une famille. En élargissant les clientèles et les produits admissibles à une aide financière à la rénovation, ces mesures contribuent à positionner Montréal comme un choix résidentiel attractif pour les familles.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été élaborée en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Bien que les modifications soient faites en conformité avec les modalités du programme Rénovation Québec (PRQ) de la SHQ, la convention signée avec la SHQ exige que les modifications soient également approuvées par celle-ci. La Société a déjà donné son approbation préliminaire aux modifications proposées.

Une campagne de publicité destinée à faire connaître aux familles les programmes disponibles est prévue pour l'automne 2014.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (François BERGERON)

Avis favorable avec commentaires :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Anne-Marie MCSWEEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martin ALAIN
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-03-06

Martin WEXLER
C/d planification de l'habitation



Dossier # : 1146705001

Unité administrative responsable :	Mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation , Division de la planification et expertise
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	Plan d'action en habitation 2010-2013
Objet :	Adopter le règlement modifiant le Règlement sur la subvention à l'accession à la propriété (03-168) afin de poursuivre la mise en œuvre du Plan de fidélisation des familles.

Il est recommandé :
d'adopter un projet de règlement modifiant le Règlement sur la subvention à l'accession à la propriété (03-168), afin de poursuivre la mise en oeuvre du Plan de fidélisation des familles.

Signé par Danielle CÉCILE **Le** 2014-04-08 11:21

Signataire :

Danielle CÉCILE

Directrice - habitation
Mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation

IDENTIFICATION

Dossier # :1146705001

Unité administrative responsable :	Mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation , Division de la planification et expertise
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	Plan d'action en habitation 2010-2013
Objet :	Adopter le règlement modifiant le Règlement sur la subvention à l'accession à la propriété (03-168) afin de poursuivre la mise en œuvre du Plan de fidélisation des familles.

CONTENU

CONTEXTE

En août 2013, le Comité exécutif a adopté le *Plan de fidélisation des familles 2014-2017* afin de soutenir les familles qui désirent demeurer à Montréal. Il comprend 4 axes :

- Axe 1 – Influencer le choix d'un plus grand nombre d'acheteurs
- Axe 2 – Stimuler la construction de produits répondant aux besoins des familles
- Axe 3 – Aménager des quartiers où il fait bon vivre et grandir
- Axe 4 – Promouvoir Montréal : vivre et grandir à Montréal

Afin de mettre en oeuvre ce plan, le programme *Habitations urbaines pour familles* a été relancé en septembre 2013. Dans la continuité de cette mise en oeuvre, la Direction de l'habitation propose maintenant de modifier le programme *Accession à la propriété* pour élargir les clientèles et les produits résidentiels admissibles.

Le présent sommaire décisionnel est présenté en même temps que les dossiers 1140196001 et 1140196002, sur les programmes *Rénovation à la carte* et *Rénovation résidentielle majeure*, également dans le cadre du Plan de fidélisation. Au cours des quatre prochaines années, d'autres mesures pourront être soumises aux instances municipales, dont une stratégie de communication à l'automne 2014.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE13 1314 – 21 août 2013. Relance du programme *Habitations urbaines pour familles* afin de répondre aux orientations du Plan de fidélisation des familles (1133227001);

CE13 1289 – 21 août 2013. Approbation du *Plan de fidélisation des familles 2014-2017* (1130631001);

CM13 0350 – 23 avril 2013. Ajustement de certains paramètres du programme *Accession à la propriété* (1130196003);

CE13 0273 – 6 mars 2013. Modification du prix d'achat maximum de certaines catégories du programme *Accession à la propriété* (1130196002);

CM12 0896 – 22 octobre 2012. Déclaration du conseil municipal pour le renforcement et

l'instauration de mesures visant la fidélisation des familles à Montréal;

CE12 0561 – 18 avril 2012. Modification du prix d'achat maximum de certaines catégories du programme *Accession à la propriété* (1120196001);

CE10 1581 – 6 octobre 2010. Modification du prix d'achat maximum de certaines catégories du programme *Accession à la propriété* (1100196002);

CM10 0351 – 19 avril 2010. Relance du programme *Accession à la propriété* (1093227001);

CM03 0923 – 24 novembre 2003. Adoption du *Règlement sur la subvention à l'accession à la propriété* (1033227001).

DESCRIPTION

Il est proposé d'introduire les modifications suivantes au règlement sur la subvention à l'accession à la propriété :

Élargir la clientèle admissible : permettre aux ménages avec enfant (s) de moins de 18 ans qui sont déjà propriétaires ou l'ont été dans les cinq dernières années (appelés «acheteurs expérimentés») de bénéficier du remboursement des droits de mutation lors de l'achat d'une unité résidentielle neuve de trois chambres à coucher qu'ils prévoient occuper, et dont le prix n'excède pas 360 000 \$.

Le tableau suivant situe cet ajout au volet «unités neuves» du règlement :

Unités résidentielles neuves <i>(Les ajouts sont indiqués en gras)</i>					
Type de ménage	Ménage sans enfant/ 1 seul acheteur	Ménage sans enfant/ Plusieurs acheteurs	Ménage avec au moins un enfant de moins de 18 ans		
	1 ^{er} acheteur		1 ^{er} acheteur		Acheteur expérimenté
			Moins de 3 chambres à coucher	Au moins 3 chambres à coucher	Au moins 3 chambres à coucher
Prix maximum admissible	200 000 \$	250 000 \$	280 000 \$	360 000 \$	360 000 \$
Aide financière					
Montant forfaitaire	4 500 \$	4 500 \$	10 000 \$	10 000 \$* ou 12 500 \$**	-
Remboursement des droits de mutation	-	-	100 %	100 %	100 %

* Si logement de 3 chambres à coucher de moins de 96m²

** Si logement de 3 chambres à coucher de 96m² et plus

Élargir la typologie des bâtiments existants admissibles : ajouter les maisons unifamiliales dans la liste des bâtiments admissibles, dans le cas d'une propriété dont le prix n'excède pas 400 000 \$, et ce, pour un premier achat par un ménage avec enfant(s) de moins de 18 ans.

Le tableau suivant décrit les ajouts effectués au règlement en ce qui concerne les bâtiments

existants.

Bâtiments existants 1 ^{er} acheteur Ménage avec au moins un enfant de moins de 18 ans (Les ajouts sont indiqués en gras)	
Type de bâtiment admissible	Aide financière = remboursement des droits de mutation
- 1 logement hors sol (400 000 \$ max)	100 %
- 2 logements hors sol (450 000 \$ max)	100 %
- 3 logements hors sol (490 000 \$ max)	100 %

Changer le nom du règlement en remplaçant « Règlement sur la subvention à l'accession à la propriété » par « Règlement sur la subvention pour l'acquisition d'une propriété » qui permet de prendre acte de l'introduction de la catégorie d'acheteur expérimenté.

Une correction ponctuelle est également apportée pour préciser les modalités du dépôt d'une demande d'aide financière sur la base d'une offre d'achat.

Le détail des modifications est joint au présent sommaire décisionnel.

JUSTIFICATION

L'arrivée d'un premier enfant ou d'un deuxième, voire d'un troisième, a une incidence directe sur les besoins résidentiels des familles, notamment en ce qui a trait à l'espace et au nombre de chambres à coucher nécessaires. À cet égard, les familles déjà propriétaires, comme les premiers acheteurs font face aux mêmes défis.

Soutien de la demande pour les unités neuves de 3 chambres à coucher

Sur le marché de la construction, la production de logements de trois chambres à coucher est très limitée. L'augmentation de l'offre de logements neufs répondant à ces besoins est un enjeu identifié dans le Plan de fidélisation, qui y répond notamment par le programme *Habitations urbaines pour familles*.

Par ailleurs, il demeure nécessaire d'appuyer les familles qui souhaitent demeurer à Montréal. Le remboursement des droits de mutation pour l'acquisition d'une unité neuve de trois chambres à coucher par une famille déjà propriétaire agit en ce sens. Le prix maximum d'acquisition retenu pour les acheteurs expérimentés est le même que pour les premiers acheteurs soit 360 000 \$. Ce prix maximum fera l'objet, comme pour les autres catégories, d'un suivi régulier.

Ajout des maisons unifamiliales de 400 000 \$ et moins dans le volet Existant

Les sondages effectués depuis 2007 démontrent que l'unifamiliale est une option privilégiée par de nombreux acheteurs ou futurs acheteurs. L'introduction de ce type de bâtiment résidentiel dans les catégories de bâtiments admissibles vise à reconnaître cette possibilité pour les familles accédant à la propriété (premiers acheteurs).

Le prix maximum d'acquisition de 400 000 \$ a été retenu sur la base de calculs tenant compte des prix de vente médians de 2013, ainsi que des inscriptions sur le marché de la revente en janvier 2014. Il permet qu'environ 48 % des maisons unifamiliales inscrites à la vente sur l'ensemble du territoire montréalais soient admissibles. Il s'agit d'un prix d'acquisition accessible pour les ménages dont le revenu correspond au revenu médian de

l'agglomération. Ce montant fera l'objet d'un suivi régulier.

Accès facilité aux programmes de rénovation

Par ailleurs, les bénéficiaires du programme *Accession à la propriété* peuvent profiter d'un accès facilité aux programmes *Rénovation à la carte* et *Rénovation résidentielle majeure*, à l'intérieur comme à l'extérieur des secteurs désignés.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le remboursement des droits de mutation pour une clientèle élargie représentera sur une base annuelle une dépense supplémentaire estimée à 2,2 M \$. La Direction de l'habitation prévoit recevoir 350 demandes par année provenant d'acheteurs d'unités neuves de 3 chambres à coucher, et environ 400 demandes d'acheteurs de maisons unifamiliales. Le budget 2014 de la Direction pour les remboursements de droits de mutation est de 3 200 000 \$. Cette somme tient compte des déboursés du programme et de l'impact prévu des mesures proposées. Les remboursements de droits de mutation sont entièrement financés par la Ville (compétence locale).

La réalisation du *Plan de fidélisation des familles 2014-2017* a requis pour 2014 un réaménagement des enveloppes budgétaires accordées à la Direction de l'habitation pour les dépenses de subvention et de fonctionnement. Ceci a été fait toutefois sans une augmentation par rapport aux dépenses de 2013. Pour les années subséquentes, certains ajustements pourront être requis mais demeureront relativement limités.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

En soutenant l'admissibilité des familles, les mesures proposées respectent l'action #12 (Soutenir un développement résidentiel adapté aux besoins des familles qui soit abordable, sain et écologique) du *Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015*.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'objectif du *Plan de fidélisation des familles* est de favoriser la rétention des familles par des mesures modelées aux besoins et souhaits exprimés par les ménages montréalais ayant au moins un enfant de moins de 18 ans ou souhaitant fonder une famille. L'élargissement des clientèles et des produits admissibles à un remboursement des droits de mutation est un élément important de la stratégie poursuivie.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été élaborée en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Bien que les modifications soient faites en conformité avec les modalités du programme *Rénovation Québec* (PRQ) de la SHQ, la convention signée avec la SHQ exige que les modifications soient également approuvées par celle-ci. La Société a déjà donné son approbation préliminaire aux modifications proposées. Une campagne de publicité destinée à faire connaître aux familles les programmes disponibles est prévue pour l'automne 2014.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (François BERGERON)

Avis favorable avec commentaires :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Anne-Marie MCSWEEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Cécile POIRIER
Conseiller en développement - habitation

ENDOSSÉ PAR

Martin WEXLER
C/d planification de l'habitation

Le : 2014-03-06

CE : 40.004
2014/04/23 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1143200004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Respect de la réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement modifiant le règlement sur les véhicules hippomobiles (R.R.V.M. chapitre V-1)

D'adopter le Règlement modifiant le règlement sur les véhicules hippomobiles (R.R.V.M. chapitre V-1)

Signé par Alain DUFORT **Le** 2014-04-10 14:09

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint de Ville-Marie
Ville-Marie , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1143200004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Respect de la réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement modifiant le règlement sur les véhicules hippomobiles (R.R.V.M. chapitre V-1)

CONTENU

CONTEXTE

Suite à des plaintes citoyennes concernant les cessions des permis d'exploitation des calèches qui ont pour effet de limiter l'accessibilité à cette industrie et ce, sans bien que ça soit interdit par le règlement actuel, un comité multidisciplinaire a été mis en place par l'arrondissement Ville-Marie afin d'enquêter les allégations communiquées. Après plusieurs investigations, l'arrondissement a pu confirmer une autorisation avait émise par le passé à cet effet permettant ainsi les dites cessions des permis. Cependant, le règlement n'avait pas été révisé en conséquence.

Dans ce contexte, l'arrondissement de Ville-Marie a amorcé une analyse du *Règlement sur les véhicules hippomobiles* (R.R.V.M., c V-1) et du *Règlement concernant les taxes spéciales sur les commerces, occupations et activités* (R.R.V.M., c. T-3) afin d'encadrer cette pratique existante ainsi que de préciser plusieurs aspects du règlement actuel occasionnant des contestations récurrentes au tribunal, un projet de règlement incluant les modifications requises a été établi par le comité multidisciplinaire impliquant l'ensemble des intervenants, en utilisant l'expertise de chacun.

Rappelons que selon le paragraphe 1° de l'article 4.1 du *Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement* (02-002), le conseil de la Ville délègue, en regard des véhicules hippomobiles à l'arrondissement de Ville-Marie pour l'ensemble du territoire de la ville, l'application de toute disposition d'un règlement relatif à cette matière.

Toutefois, c'est le conseil municipal qui a compétence pour modifier le *Règlement sur les véhicules hippomobiles* (R.R.V.M., c. V-1).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE11 2107 - 14 décembre 2011 - Ordonnance numéro 64, édicter en vertu de l'article 22 du *Règlement sur les véhicules hippomobiles* (R.R.V.M., chapitre V-1), relative au nombre de permis de propriétaires exploitants.

DESCRIPTION

D'adopter un règlement modifiant le règlement sur Règlement sur les véhicules hippomobiles (R.R.V.M., chapitre V-1).

Les éléments visés par une modification ou un ajout dans ce règlement sont les suivants:

- des précisions sont apportées aux définitions;
- une disposition est ajoutée permettant, à certaines conditions, la cession du permis d'exploitant, et ce, malgré les articles 15 et 17 du *Règlement concernant les taxes spéciales sur les commerces, occupations et activités* (R.R.V.M., c. T-3);
- des précisions sont apportées aux responsabilités des exploitants;
- un encadrement des cas de cruauté envers les chevaux est ajouté;
- les heures d'exploitation des chevaux ont été modifiés selon les recommandations des vétérinaires de la Ville;
- des précisions sont apportées quant aux limites de températures permises pour laisser un cheval attelé à une voiture;
- le requérant d'un permis d'exploitant et de conducteur ne doit pas avoir été reconnu coupable de cruauté envers les chevaux durant les 3 dernières années.

Article (avant)	Article (après)	Explication de la modification
Article 1. « exploitant » : quiconque exerce le commerce du transport des personnes au moyen d'un véhicule hippomobile, autrement que comme conducteur d'un tel véhicule;	Article 3. « exploitant » : quiconque exerce le commerce du transport des personnes au moyen d'un véhicule hippomobile, autrement que comme conducteur d'un tel véhicule et détient un permis d'exploitant de véhicules hippomobiles délivré par la Ville;	Ajout de : « et détient un permis d'exploitant de véhicules hippomobiles délivré par la Ville; ». Des précisions sont apportées aux définitions
	Article 1. « conducteur » : quiconque conduit un véhicule hippomobile et détient un permis de conducteur délivré par la Ville;	Ajout de la définition de conducteur. Précisions sont apportées aux définitions
	2.1. Malgré les articles 15 et 17 du Règlement concernant les taxes spéciales sur les commerces, occupations et activités (R.R.V.M. chapitre T-3), un permis d'exploitant peut être cédé de son détenteur à une autre personne aux conditions suivantes : 1° le détenteur doit en faire la demande par écrit à la Ville; 2° l'acquéreur ne doit pas détenir plus de deux	Ajout de l'article 2.1. Un avis juridique daté du 20 décembre 2013, confirme que la cession du permis, d'une personne à une autre, n'est pas conforme à la réglementation en vigueur. Cet article vise à régulariser la pratique en vigueur depuis 2002 et fait suite à une rencontre avec des représentants du service du contrôleur et de celui des affaires juridiques.

	<p>permis d'exploitant;</p> <p>3° l'acquéreur doit se conformer aux dispositions de la section I du chapitre II du présent règlement.</p>	
	<p>Article 3.</p> <p>7° l'exploitant ne doit pas avoir été reconnu coupable, au cours des 3 années précédentes, d'une infraction de cruauté envers les chevaux.</p>	<p>Ajout du paragraphe 7°.</p> <p>Précisions sont apportées aux responsabilités des exploitants</p>
<p>Article 7.</p> <p>2° être majeur et de bonnes moeurs;</p>	<p>Article 7</p> <p>2° être majeur;</p>	<p>Suppression de : « et de bonnes moeurs ».</p>
<p>Article 7</p>	<p>Article 7</p> <p>6° ne pas avoir été reconnu coupable, au cours des 3 années précédentes, d'une infraction de cruauté envers les chevaux.</p>	<p>Ajout du paragraphe 6° : ajout d'un encadrement des cas de cruauté envers les animaux.</p>
<p>Article 13</p> <p>1° être convenablement nourri et bénéficier chaque jour d'un temps de repos raisonnable;</p>	<p>Article 13</p> <p>1° être convenablement nourri et bénéficier chaque jour d'un temps de repos minimal de six heures;</p>	<p>Ajout d'un encadrement visant à garantir le bien-être des animaux</p>
<p>Article 13</p> <p>4° être attelé pour un maximum de 9 heures par période de 24 heures;</p>	<p>Article 13</p> <p>4° être attelé pour un maximum de 9 heures à compter de l'heure de sortie de l'animal;</p>	<p>Ajout d'un encadrement visant à garantir le bien-être des animaux</p>
<p>Article 13</p> <p>Le propriétaire exploitant ne peut laisser un cheval être attelé à une voiture entre 9 h et 18 h lorsque la température extérieure, enregistrée par Environnement Canada au Bureau de météorologie de Dorval, atteint ou excède 30 0C.</p>	<p>Article 13</p> <p>Le propriétaire exploitant ne peut laisser un cheval être attelé à une voiture lorsque la température extérieure, enregistrée par Environnement Canada au Bureau de météorologie de Dorval, atteint ou excède 30 0C ou -20° C.</p>	<p>La suppression, au deuxième alinéa, des mots « entre 9 h et 18 h » et l'ajout : « ou -20° C ».</p> <p>Ajout d'un encadrement visant à garantir le bien-être des animaux : précisions sont apportées quant aux limites de températures permises pour laisser un cheval attelé à une voiture</p>
<p>Article 13</p>	<p>Article 13</p> <p>Un cheval ne peut être attelé à plus d'une voiture par jour.</p>	<p>Ajout de l'alinéa.</p>
	<p>21.2.1. Commet une infraction l'exploitant de véhicules automobiles qui</p>	<p>Ajout de l'article 21.2.1.</p>

laisse conduire ce véhicule par un conducteur faisant l'objet d'une contravention à une règle de conduite mentionnée à la section II du présent règlement.

JUSTIFICATION

Selon, l'Ordonnance générale sur les véhicules hippomobiles (numéro 32), telle que modifiée par l'ordonnance numéro 64 adoptée par le comité exécutif le 14 décembre 2011, le nombre de permis pouvant être émis est limité à 24. Depuis l'adoption de cette ordonnance, une pratique s'est établie, par laquelle les permis relatifs aux véhicules hippomobiles font l'objet de cession entre particuliers moyennant contrepartie.

Toutefois, le *Règlement concernant les taxes spéciales sur les commerces, occupations et activités* (R.R.V.M., c. T-3) prévoit que le permis n'est valide que pour la personne au nom de laquelle il est délivré et qu'il ne peut être cédé de son détenteur à une autre personne.

Dans ce contexte, l'arrondissement de Ville-Marie souhaite régulariser cette situation et préciser plusieurs aspects du règlement actuel occasionnant des contestations récurrentes au tribunal

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une lettre sera envoyée à chacun des détenteurs de permis les informant des modifications et des ajouts au *Règlement sur les véhicules hippomobiles* (R.R.V.M., chapitre V-1) .

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Evelyne GÉNÉREUX)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Driss EZZAHER
chef de division

ENDOSSÉ PAR Le : 2014-04-07

Guy CHARBONNEAU
Directeur

CE : 40.006

2014/04/23 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1144368002

Unité administrative responsable :	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des transports , Division des transports actifs et collectifs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	Plan de transport
Objet :	Adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement sur les tarifs (Exercice financier 2014) » aux fins d'y insérer les tarifs applicables aux abonnements et à l'utilisation des vélos en libre-service BIXI

Il est recommandé au conseil municipal:

- d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement sur les tarifs (Exercice financier 2014) » aux fins d'y insérer les tarifs applicables aux abonnements et à l'utilisation des vélos en libre-service BIXI.

Signé par Claude CARETTE **Le** 2014-04-15 13:40

Signataire :

Claude CARETTE

Directeur des transports
Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des transports

IDENTIFICATION

Dossier # :1144368002

Unité administrative responsable :	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des transports , Division des transports actifs et collectifs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	Plan de transport
Objet :	Adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement sur les tarifs (Exercice financier 2014) » aux fins d'y insérer les tarifs applicables aux abonnements et à l'utilisation des vélos en libre-service BIXI

CONTENU

CONTEXTE

Sommaire de l'addenda:*Rappel*

Tel que mentionné dans le GDD, le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2014), 14-006 de la Ville de Montréal doit être modifié étant donné que le nouveau service BIXI et, par conséquent sa tarification, relèvent désormais de la Ville de Montréal. Le règlement est donc modifié aux fins d'y insérer les tarifs applicables aux abonnements et à l'utilisation des vélos en libre-service BIXI. Le dossier a été inscrit au CE pour la séance du 24 mars et au CM pour avis de motion à la séance du 24 mars également.

Adoption du règlement

En conformité avec la Loi sur les cités et villes, le CM doit adopter ledit règlement en deux séances: une première séance au cours de laquelle l'avis de motion est donné et une seconde au cours de laquelle le règlement est adopté. La date prévue pour la tenue de cette seconde séance du CM est le 28 avril prochain.

Nouvelle version du règlement

Le présent addenda a pour but de fournir une nouvelle version du règlement étant donné que, dans la version antérieure, certains tarifs qui étaient en vigueur en 2013 et qui doivent être adoptés pour 2014 avaient été omis. Cette nouvelle version du règlement sera soumise au CE avant son adoption par le CM à la séance du 28 avril prochain.

Les éléments qui ont été ajoutés dans le règlement sont les suivants:

- Pour l'achat de 20 abonnements et plus au Service Bixi, il sera perçu, par abonnement d'une durée d'un an : 66,00\$
- Pour un abonnement annuel multiusagers au Service Bixi, il sera perçu : 235,00 \$
- Pour l'utilisation d'un vélo par un détenteur d'un abonnement annuel multiusagers au Service Bixi, il sera perçu
 - 1° pour une utilisation d'une durée de 60 minutes ou moins : 0,00 \$
 - 2° pour une utilisation d'une durée de plus de 60 minutes sans dépasser 90 minutes : 4,25 \$

3° pour toute utilisation d'une durée de plus de 90 minutes, en sus du tarif prévu au paragraphe 2°, pour chaque demi-heure excédentaire : 7,00\$

Par ailleurs, il n'a pas d'augmentation de tarif par rapport à l'année dernière.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Serge LEFEBVRE

Chef de division transports actifs et collectifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1144368002

Unité administrative responsable :	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des transports , Division des transports actifs et collectifs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	Plan de transport
Objet :	Conclure une entente avec BIXI MONTRÉAL, organisme à but non lucratif, afin de lui confier la gestion du système de vélo en libre-service sur le territoire de Montréal et autoriser une dépense de 4 984 166\$ à cet effet, le tout étant toutefois conditionnel à l'acquisition par la Ville des actifs nécessaires au fonctionnement du système de vélo en libre-service; 2) Alternativement à l'acquisition des actifs prévus à la résolution CM14 0175, le cas échéant, approuver la prise en paiement de tous les actifs de SVLS; 3) Conclure une entente de subvention en faveur de BIXI MONTRÉAL et autoriser une dépense de 165 000\$ à cet effet; 4) Conclure un contrat de prêt pour un montant de 460 000 \$ à BIXI MONTRÉAL et conclure une convention d'hypothèque afin d'en garantir le remboursement, le tout étant toutefois conditionnel à l'acquisition par la Ville des actifs nécessaires au fonctionnement du système de vélo en libre-service; 5) Adopter le Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2014) (14-006), aux fins d'y insérer les tarifs applicables aux abonnements et à l'utilisation des vélos en libre-service BIXI; 6) Approuver deux nominations qui découlent de l'entente de gestion entre la Ville et BIXI MONTRÉAL.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis son lancement en 2009, le BIXI a contribué de façon marquée à l'essor de la pratique du vélo, non seulement au centre-ville, mais aussi dans plusieurs arrondissements de Montréal. Avec plus de 13 millions de déplacements effectués entre 2009 et 2012, BIXI a modifié considérablement les comportements et les habitudes de déplacement de nombreux montréalais. Quotidiennement, plus de 25 000 déplacements sont effectués en BIXI durant la saison estivale.

Aujourd'hui, BIXI est le premier système automatisé de redistribution de vélos en temps réel au monde. Ses qualités et caractéristiques particulières ont permis à Montréal de se hisser parmi les leaders dans le domaine de la technologie liée aux transports actifs. Au point même où le système de vélo en libre-service BIXI est adopté non seulement dans les plus grandes villes nord-américaines, mais également en Europe et en Australie. Nommé dans le top 20 des inventions par le Time Magazine en 2010, BIXI est désormais la référence mondiale en matière de vélo en libre-service.

Depuis l'adoption du Plan de transport en 2008, les transports actifs à Montréal ont connu

un essor formidable. Outre le BIXI avec ses 5 000 vélos et ses 400 stations, l'ajout de près de 250 kilomètres de nouvelles voies cyclables à la grandeur du territoire montréalais a largement contribué à la reconnaissance et à la notoriété de Montréal comme ville cyclable par excellence. C'est notamment pour ces raisons que la réputée firme de consultants Copenhagenize plaçait Montréal en 2013 au 11^e rang des villes cyclables de la planète, tout juste derrière Tokyo et Dublin. Montréal figure également au Top 10 des meilleures villes cyclables en Amérique du Nord selon le magazine National Geographic Traveler.

Si Montréal souhaite demeurer dans ce prestigieux peloton de tête des meilleures villes cyclables, il importe de maintenir le système en place et de continuer à en faire bénéficier les Montréalais. Il est impératif pour maintenir le service de mobilité aux Montréalais que la prochaine saison du BIXI puisse se tenir.

Or, la Société de vélo en libre-service (ci-après SVLS) a connu des problèmes de liquidité significatifs qui ont fait en sorte que la Ville a dû, conformément aux dispositions de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité (LFI), formellement la mettre en demeure, le 15 janvier dernier, de rembourser l'emprunt qu'elle lui avait consenti en mai 2011 (CM11 0371) et dont le solde s'élève en date d'aujourd'hui, en capital et intérêts, à 31 746 575 \$, à défaut de quoi, la Ville exercerait ses garanties. Le 20 janvier suivant, SVLS a recouru à la protection de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité (LFI) et a produit un avis d'intention de soumettre une proposition à ses créanciers.

L'objectif du processus entamé sous l'égide de la LFI est de permettre à SVLS, avec l'accord de la Ville en tant que seule créancière garantie et avec l'assistance du syndic désigné dans le cadre du dépôt de l'avis d'intention, de mettre en place un processus de sollicitation relativement à ses actifs liés aux opérations internationales, le tout dans un contexte lui permettant de maximiser la valeur de réalisation de ces actifs. Le processus d'appel d'offres est privé de par sa nature étant donné que les actifs visés appartiennent à SVLS qui n'est pas un corps public, mais bien une personne morale de droit privé. Les soumissions ont été reçues par le syndic le 10 mars dernier tel que prévu. Après une analyse détaillée par le syndic, aucune des offres déposées n'a été jugée satisfaisante.

Un avis de refus a donc été envoyé à tous les soumissionnaires le 21 mars dernier. Cependant, ces derniers ont été invités à soumettre une nouvelle offre ferme qui devra être soumise au syndic et à SVLS au plus tard le 27 mars prochain, avant 17 h.

Dans ce contexte, pour assurer la tenue de la saison 2014, il est requis que la Ville acquière de SVLS, dans le cadre de ce processus, les actifs nécessaires pour l'exploitation du système en place à Montréal.

En parallèle à la procédure de sollicitation d'offres entamée sous l'égide de la LFI, la Ville a, le 19 mars dernier, signifié à la SVLS un préavis d'exercice du recours hypothécaire de prise en paiement de la totalité de ses actifs et, tel que requis par le Code civil du Québec, enregistré ce préavis au Registre des droits personnels et réels mobiliers (RDPRM).

En prévision de l'acquisition par la Ville des actifs montréalais, la création d'un organisme à but non lucratif apte à organiser et à gérer adéquatement le système BIXI à Montréal s'est avérée essentielle. À ce titre, BIXI MONTRÉAL fut constituée en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies par lettres patentes délivrées le 6 mars dernier. L'entente de gestion qui doit intervenir entre la Ville et BIXI MONTRÉAL a pour objet de confier à l'organisme l'organisation et la gestion du système de vélo en libre-service sur le territoire de Montréal pour la saison 2014.

L'acquisition de véhicules et de remorques sera essentielle pour permettre à BIXI MONTRÉAL de procéder au déploiement des stations et des vélos en début de saison et durant la saison, d'assurer la redistribution des vélos d'une station à l'autre afin de

maximiser l'accès aux vélos par les usagers du système BIXI. Un prêt à court terme doit être accordé à BIXI MONTRÉAL pour permettre cette acquisition.

Enfin, une subvention pour permettre le démarrage de BIXI MONTRÉAL est requise.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM14 0175 (24 février 2014) Acquérir les actifs de la Société de vélo en libre-service (SVLS) nécessaires à maintenir l'exploitation de l'activité de vélo en libre-service sur l'Île de Montréal et à Longueuil et mandater la Direction des transports afin de faire les recommandations requises pour confier la gestion de ce service à un OBNL à être créé à cet effet;

CM13 0185 (18 mars 2013) Autoriser le déploiement de la phase III proposé par la Société de vélo en libre-service ; et

Approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré entre la Ville de Montréal et la Société de vélo en libre-service pour l'acquisition de 50 nouvelles stations et de 100 vélos, pour une somme maximale de 2 805 505 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions prévues au projet de convention;

CM11 0371 (16 mai 2011) Abroger la résolution CM10 0944, accorder un prêt de 37 M\$ à la SVLS, cautionner ses emprunts et outils financiers et approuver l'entente entre la Ville et la SVLS convenant de leurs actions coordonnées;

CM10 0944 (13 décembre 2010) Approuver le protocole d'entente entre la Ville de Montréal et la Société de vélo en libre-service et garantir les emprunts et les outils financiers contractés par la Société de vélo en libre-service auprès de la Banque Nationale;

CE09 1215 (2 juillet 2009) Confier à Stationnement de Montréal le mandat d'implanter la phase II du système de vélo en libre-service en collaboration avec la Ville de Montréal;

CE07 1555 (3 octobre 2007) Confier à Stationnement de Montréal le mandat d'implanter le système de vélo en libre-service à Montréal en collaboration avec la Ville de Montréal et d'autres partenaires.

DESCRIPTION

Achat des actifs internationaux :

Les nouvelles offres sollicitées par le syndic devront, pour se qualifier, respecter les critères suivants :

- o Un prix d'achat égal ou supérieur à 4 M.\$;
- o Une somme minimale de 1 M.\$ payable à la clôture;
- o Le solde du prix de vente et du prix d'achat, s'il en est, sera payable à l'intérieur d'un délai maximal de cinq (5) ans au moyen de versements mensuels ou annuels égaux et consécutifs;
- o Le paiement du solde du prix d'achat ne devra être soumis à aucune condition liée à la performance financière de l'acquéreur ou à une quelconque autre condition;
- o Le solde du prix d'achat doit être garanti par l'émission d'une lettre de crédit irrévocable ou autre instrument similaire, mais une simple sûreté grevant l'ensemble des actifs acquis pour garantir le paiement du solde du prix d'achat ne sera pas jugée suffisante;
- o L'acquéreur devra reconnaître acheter les actifs sans garantie aucune et à ses risques et périls;

o L'acquéreur devra consentir en faveur de la Ville de Montréal une licence perpétuelle gratuite et cessible (incluant le droit de consentir des sous-licences) pour l'utilisation de la propriété intellectuelle de SVLS, le tout afin de permettre à la Ville de Montréal d'opérer le système BIXI dans l'agglomération de Montréal.

Dans l'éventualité d'une offre jugée acceptable, la transaction qui s'en suivra, qui demeure assujettie à l'approbation du tribunal conformément à la LFI, devra être conclue au plus tard le 15 avril 2014. Le cas échéant, la requête en approbation de la transaction avec l'offrant retenu pour les actifs internationaux sera déposée le 1er avril. La Ville, en tant que créancière garantie, doit donner son consentement à cette transaction. Le produit de la vente des éléments d'actifs servira d'abord à éponger le solde de la dette due à la Ville, seule créancière garantie, et le solde, s'il en est, sera distribué au profit des créanciers ordinaires.

Acquisition des actifs locaux :

À ce titre, la Ville, dans le cadre de la procédure amorcée sous l'égide de la LFI, devra déposer une offre ferme pour l'achat des actifs montréalais pour la somme annoncée de 11 915 069 \$ dont le paiement sera effectué par la réduction pour autant du solde de la dette qui lui est due par SVLS. Cet achat a déjà été approuvé par le conseil municipal (CM14 01475). Le dépôt de cette offre par la Ville, par l'intermédiaire de ses procureurs, devrait être effectué le 27 mars prochain afin que l'offre de la Ville, jumelée avec l'offre du soumissionnaire retenu pour l'achat des actifs reliés aux opérations internationales, puisse faire l'objet de la requête pour autorisation du tribunal précitée, laquelle nous vous le rappelons, devrait être déposée le 1er avril. Advenant un refus du tribunal, la mise sous séquestre de SVLS pourra être demandée pour lui permettre de continuer ses opérations en attendant que la Ville devienne propriétaire des actifs locaux.

Prise en paiement :

Le préavis de prise en paiement des actifs de SVLS s'inscrit dans la poursuite des objectifs annoncés par la Ville à la mi-janvier : faire valoir ses droits à titre de créancière garantie de SVLS et devenir propriétaire des actifs de cette dernière relatifs à ses opérations montréalaises en vue de tout faire pour offrir le service aux citoyens de la Ville pour la saison 2014. Il s'agit d'une mesure préventive visant à s'assurer que cet objectif soit préservé, tout comme celui de maximiser le recouvrement par la Ville de sa créance importante, si le processus en cours en vertu de la LFI se trouvait retardé ou compromis.

Contrat de gestion :

BIXI MONTRÉAL a été créé pour gérer le système de vélo en libre-service à Montréal. Ses obligations sont notamment les suivantes :

1. effectuer le déploiement des stations et des vélos à Montréal, Westmount et Longueuil à chaque début de saison et leur remisage à la fin de la saison;
2. durant la saison, maintenir un équilibre entre l'offre et la demande de vélos aux stations et procéder à une redistribution au besoin;
3. assurer le bon fonctionnement des vélos, du système d'encrage et de perception;
4. procéder à l'inspection régulière et au nettoyage des stations;
5. colliger les données et les statistiques d'achalandage et de fréquentation du système : distance parcourue, temps d'utilisation, nombre d'utilisateurs quotidien, nombre d'abonnés, etc.;
6. déplacer les stations au besoin afin de permettre à la Ville de procéder aux travaux requis sur la chaussée ou lors d'événements spéciaux (festivals, etc.);
7. gérer le service à la clientèle : nouveaux abonnements, facturation,

dépannage, plaintes, etc.;

8. gérer, à la demande de la Ville, les contrats conclus entre la Ville et certains fournisseurs ou commanditaires dans le cadre des activités du Système;

9. assurer l'approvisionnement nécessaire de pièces et d'équipements pour l'entretien et la réparation des stations et des vélos;

10. s'assurer que tout organisme responsable de l'entretien et de la réparation des stations et des vélos dispose des outils et du matériel nécessaires;

11. participer à divers événements promotionnels afin de faire connaître le Système et de susciter l'adhésion d'un plus grand nombre d'utilisateurs et d'abonnés;

12. gérer les ressources humaines et matérielles requises pour assurer le bon fonctionnement du Système;

13. voir à l'entreposage des vélos, des stations ainsi que de tout équipement nécessaire au fonctionnement du Système;

14. acquérir, louer ou gérer tout matériel roulant ou tout autre bien nécessaire à ses activités;

15. indiquer à la Ville le nombre de vélos que cette dernière doit acquérir;

16. faire des recommandations à la Ville notamment, pour favoriser l'optimisation du système de vélo en libre-service pour les années subséquentes et son maintien.

En contrepartie des services de BIXI MONTRÉAL, la Ville lui paiera la somme de 4 335 000\$ plus les taxes applicables (soit un total de 4 984 166\$) payable de la manière suivante :

- un montant de 2 135 000 \$ plus les taxes applicables à la signature de l'entente;
- un montant de 1 300 000 \$ plus les taxes applicables le 1^e juillet;
- un montant de 900 000 \$ plus les taxes applicables le 1^e octobre.

Ce contrat de gestion est conditionnel à ce que la Ville fasse l'acquisition des actifs nécessaires au fonctionnement du système de vélo en libre-service.

Prêt :

Un prêt à court terme pour un montant de 460 000 \$ doit être accordé à BIXI MONTRÉAL afin de lui permettre d'acquérir le matériel roulant nécessaire à ses opérations quotidiennes. Ce prêt sera remboursé à l'échéance au moyen d'un versement à la Ville en capital de 125 455 \$ et du transfert en faveur de la Ville de la propriété du matériel roulant à la valeur comptable telle qu'elle apparaît aux livres de Bixi Montréal, nette de l'amortissement accumulé. Le remboursement de ce prêt sera garanti par une hypothèque mobilière de premier rang.

Ce prêt, tout comme le contrat de gestion, est conditionnel à ce que la Ville fasse l'acquisition des actifs nécessaires au fonctionnement du système de vélo en libre-service.

Subvention :

Une subvention en faveur de BIXI MONTRÉAL est requise pour permettre immédiatement son démarrage. Cette subvention de 165 000\$, payable en un seul versement à la signature de l'entente, permettra à BIXI MONTRÉAL d'obtenir des services généraux et professionnels, notamment, en matière juridique, informatique et comptable.

Tarification :

Finalement, le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2014), 14-006 de la Ville de Montréal doit être modifié étant donné que le nouveau service BIXI et, par conséquent sa tarification, relèvent désormais de la Ville de Montréal. Le règlement est donc modifié aux fins d'y insérer les tarifs applicables aux abonnements et à l'utilisation des vélos en libre-

service BIXI. Les tarifs prévus sont les mêmes que les tarifs de base et frais de déplacement de la Société de vélo en libre-service BIXI de l'année 2013.

Nomination en vertu de l'entente de gestion :

En vertu de l'entente de gestion à être conclue entre BIXI Montréal et la Ville, il revient au comité exécutif de recommander la nomination du président du Conseil d'administration de BIXI Montréal. Le Comité exécutif doit désigner également une personne à titre d'observateur pour la Ville, tout comme approuvé la nomination du directeur général.

En raison de son expérience du milieu des affaires, Me Marie-Élaine Farley, Vice-présidente, Affaires juridiques et corporatives et Secrétaire à la Chambre de la Sécurité Financière est pressentie pour occuper le poste de Présidente du conseil d'administration de BIXI Montréal.

Enfin, monsieur Claude Carette, directeur à la Direction des transports à la Ville pourrait agir à titre d'observateur lors des réunions du Conseil d'administration de BIXI Montréal.

JUSTIFICATION

Dans le contexte actuel, la création d'un OBNL constituait la meilleure option qui soit à court terme pour assurer la gestion des actifs liés au Système de vélo en libre-service pour l'année 2014. En raison de son expertise, l'OBNL pourra rapidement amorcer le déploiement des stations et des vélos en vue de l'ouverture de la saison cyclable prévue à la mi-avril. Toutes les actions décrites au présent sommaire visent à mettre en place cette option.

Le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2014), 14-006 de la Ville de Montréal doit être modifié étant donné que ce service BIXI et par conséquent, sa tarification relève a présent de la Ville de Montréal.

Exceptionnellement, il a été prévu que la Greffière adjointe puisse signer des contrats substantiellement conformes à ceux approuvés par le conseil, et ce, de l'avis du Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière. Cela a été rendu nécessaire compte tenu des délais extrêmement serrés dans ce dossier. Il faut comprendre cependant que les modifications qui pourront être ainsi apportées par la suite ne pourront être que mineures et de forme et ne pourront pas affecter le fond des ententes, sans quoi, elles seront soumises à nouveau aux instances pour approbation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Voir l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le service Bixi s'inscrit notamment dans les orientations du Plan de transport de Montréal adopté en 2008 qui mise entre autres sur un usage accru du vélo partout sur le territoire de l'agglomération. Par ailleurs, il est largement démontré que l'utilisation de la bicyclette contribue à une diminution des GES et à une meilleure qualité de vie.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si le dossier est approuvé, les impacts seront significatifs tant pour la Ville que la clientèle du service :

Pour la Ville :

- Elle pourra s'assurer d'un meilleur contrôle sur les activités de vélo en libre-service sur son territoire par le biais d'un cadre de gouvernance plus clair en devenant propriétaire des actifs requis pour ce faire et en confiant la gestion de ce service à BIXI MONTRÉAL.

Pour la clientèle :

- La survie du BIXI et du système de vélo en libre-service sera assurée à court terme;
- Le service pourra être offert pour la saison 2014;
- Le même niveau de service sera maintenu partout, comme par les années passées;
- Les abonnements au service pour 2014 ne seront pas menacés;
- Les ententes avec les autres partenaires (Communauto, STM, AMT, etc.) seront honorées;

Si le dossier est refusé, il est jugé que le service ne pourra être mis en place en début de saison 2014 et les attentes des clients ne seront pas satisfaites, sans compter l'énorme déception de la communauté cycliste montréalaise. On observera une baisse des services de mobilité aux citoyens qui devront reprendre d'autres alternatives de déplacements. Enfin, la perception positive relative à tous les gains notables réalisés au cours des dernières années au chapitre de la pratique du vélo et de l'utilisation des modes de transport actif à Montréal risque d'être affectée de façon importante.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les activités de communication requises sont convenues avec la Direction des communications en vue d'informer les montréalais des actions prises pour maintenir le service BIXI en 2014.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

27 mars 2014 – réception par le syndic des offres fermes d'achat des actifs internationaux en fonction des nouveaux critères de qualification plus amplement décrits au présent sommaire à la rubrique Description et remise au syndic par les procureurs de la Ville de l'offre ferme de la Ville pour l'achat des actifs montréalais;

Entre le 27 mars et 31 mars 2014 – analyse par le syndic des offres fermes d'achat des actifs internationaux et présentation à la Ville des meilleures offres pour approbation et négociation avec l'offrant reçu afin de finaliser l'offre qui sera présentée au tribunal pour approbation;

1^{er} avril 2014 – dépôt de la requête pour obtenir l'approbation par le tribunal de la vente par SVLS des actifs internationaux à l'offrant retenu et des actifs montréalais à la Ville et, parallèlement au dépôt de cette requête, dépôt par la Ville d'une requête pour l'obtention d'une ordonnance de mise sous séquestre des actifs de SVLS en cas de refus par le tribunal d'approuver la vente des actifs, internationaux et montréalais, de SVLS,

3 avril 2014 – présentation des requêtes;

4 avril 2014 – clôture de la transaction de vente par SVLS des actifs locaux à la Ville, si la vente est autorisée par le tribunal,

8 avril 2014 – expiration du délai de 20 jours du préavis de prise en paiement. Signature

par SVLS et le syndic du délaissement volontaire des actifs et de l'acte de prise en paiement par lequel la Ville en devient propriétaire. (Cet étape pourrait s'avérer inutile dans l'éventualité où le tribunal aurait déjà approuvé la vente des actifs internationaux à l'offrant retenu et la vente des actifs locaux à la Ville. Par ailleurs, si cette autorisation ne pouvait être obtenue et si, pour quelque raison que ce soit (contestations de la part de tiers) SVLS n'était pas en mesure de signer rapidement le délaissement volontaire, les opérations montréalaises de SVLS se poursuivront sous le contrôle du séquestre nommé par le tribunal et agissant à titre de mandataire de la Ville, jusqu'à ce que le tribunal ait approuvé la prise en paiement.

15 avril 2014 – clôture de la transaction de vente (par SVLS ou la Ville) des actifs internationaux avec l'offrant retenu

Printemps 2014 - Assurer la mise en service 2014 des vélos en libre-service par BIXI MONTREAL.

Cet échéancier peut faire l'objet de modifications en fonction des aléas sur lesquels la Ville n'a pas de contrôle.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Nicolas DUFRESNE)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Hanh TRAN)

Avis favorable avec commentaires :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Suzana CARREIRA CARVALHO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michel D BÉDARD
Cons. en aménagement - chef d'équipe

ENDOSSÉ PAR

Serge LEFEBVRE
Chef de division

Le : 2014-03-12

CE : 40.008
2014/04/23 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 40.009

2014/04/23 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 50.001

2014/04/23 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1143496007

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières , Division Évaluation et transactions immobilières , Section Transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport sur les mainlevées, couvrant la période du 1er janvier 2014 au 31 mars 2014, accordées par le fonctionnaire de niveau A concerné de la Direction des stratégies et transactions immobilières.

Il est recommandé :

de prendre acte du rapport trimestriel sur les mainlevées, couvrant la période du 1^{er}
janvier 2014 au 31 mars 2014, conformément à l'encadrement administratif C-OG-SCARM
-D-11-002 « Mainlevées (Directive) ».

Signé par Michel NADEAU **Le** 2014-04-08 14:28

Signataire :

Michel NADEAU

Directeur
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des
stratégies et transactions immobilières

IDENTIFICATION

Dossier # :1143496007

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières , Division Évaluation et transactions immobilières , Section Transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport sur les mainlevées, couvrant la période du 1er janvier 2014 au 31 mars 2014, accordées par le fonctionnaire de niveau A concerné de la Direction des stratégies et transactions immobilières.

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier décisionnel a pour but de soumettre aux autorités municipales un rapport sur les mainlevées accordées par le fonctionnaire de niveau A concerné de la Direction des stratégies et transactions immobilières (DSTI), tel que prévu à l'encadrement administratif C-OG-SCARM-D-11-002.

Il s'agit du premier rapport à être déposé aux instances pour l'année 2014. Par ailleurs, il y aura un second rapport trimestriel qui couvrira la période du 1^{er} avril 2014 au 30 juin 2014, lequel sera présenté au comité exécutif au début du mois de juillet 2014.

Il y a lieu de préciser qu'aucune mainlevée n'a été accordée par le fonctionnaire de niveau A de la DSTI et par le conseil municipal pour la période du 1^{er} janvier 2014 au 31 mars 2014. À cet effet, dans le rapport ci-joint, il est mentionné « aucun » sous la rubrique « Sommaire ».

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE14 0140 - 29 janvier 2014 - Prendre acte du rapport trimestriel sur les mainlevées, couvrant la période du 1^{er} octobre 2013 au 31 décembre 2013, conformément à l'encadrement administratif C-OG-SCARM-D-11-002 « Mainlevées (Directive) ».

CE12 0333 - 7 mars 2012 - Prendre acte du projet d'encadrement administratif établissant les modalités d'exercice du pouvoir délégué, en vertu des articles 6 et 41.6 du règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004) et ses modifications.

DESCRIPTION

Dépôt du rapport sur les mainlevées, couvrant la période du 1^{er} janvier 2014 au 31 mars 2014, accordées par le fonctionnaire de niveau A concerné de la Direction des stratégies et transactions immobilières ainsi qu'un rapport distinct sur les mainlevées approuvées par le conseil municipal pour cette même période.

JUSTIFICATION

Ne s'applique pas

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Il est prévu qu'un second rapport trimestriel sera présenté au comité exécutif au début du mois de juillet 2014.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs, notamment la Politique de gestion contractuelle.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Linda BERTRAND
Chargée de soutien technique en immobilier

ENDOSSÉ PAR

Sylvie DESJARDINS
Chef de division

Le : 2014-04-07



Dossier # : 1143624016

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction du greffe , Division des élections et du soutien aux commissions
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE130884001- Accorder un contrat à CEVECO Inc. pour la réalisation des travaux d'imperméabilisation et drainage du toit du réservoir McTavish - Dépense totale de 6 447 665,55 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10071 - 3 soumissionnaires.

Il est recommandé de:

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE130884001- Accorder un contrat à CEVECO Inc. pour la réalisation des travaux d'imperméabilisation et drainage du toit du réservoir McTavish - Dépense totale de 6 447 665,55 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10071 - 3 soumissionnaires.

Signé par Yves SAINDON **Le** 2014-04-22 09:28

Signataire :

Yves SAINDON

Greffier et directeur
Direction générale , Direction du greffe

IDENTIFICATION

Dossier # :1143624016

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction du greffe , Division des élections et du soutien aux commissions
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE130884001- Accorder un contrat à CEVECO Inc. pour la réalisation des travaux d'imperméabilisation et drainage du toit du réservoir McTavish - Dépense totale de 6 447 665,55 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10071 - 3 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

Dans la poursuite du mandat SMCE130884001 reçu du comité exécutif le 9 avril 2014, la Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres dans le cadre du dossier visant à accorder un contrat à CEVECO Inc. pour la réalisation des travaux d'imperméabilisation et drainage du toit du réservoir McTavish - Dépense totale de 6 447 665,55 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10071 - 3 soumissionnaires.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG11 0082 (2011-03-24) : Approuver les critères de sélection des contrats à soumettre pour étude à la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats

CG10 0485 (2010-12-21) : Création de la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats

DESCRIPTION

Le rapport (pièce jointe) fait suite à la séance de travail tenue le 16 avril 2014. Il contient les conclusions des membres de la commission à l'égard de la conformité du processus d'octroi de contrat dans le cadre du mandat SMCE130884001 reçu du comité exécutif le 9 avril 2014. La Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres dans le cadre du dossier visant à accorder un contrat à CEVECO Inc. pour la réalisation des travaux d'imperméabilisation et drainage du toit du réservoir McTavish - Dépense totale de 6 447 665,55 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10071 - 3 soumissionnaires.

À l'égard du mandat qui lui a été confié dans le cadre de ce dossier, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate la conformité du processus d'appel d'offres.

JUSTIFICATION

Ne s'applique pas

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les commissions permanentes sont des instances de consultation publique instituées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Conformément à la Loi sur les cités et villes et à la Charte de la Ville de Montréal, leur mission consiste à éclairer la prise de décision des élus municipaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pierre G. LAPORTE
Secrétaire recherchiste

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-04-15

Emmanuel TANI-MOORE
Chef de division - Élections et soutien aux commissions



Dossier # : 1143624015

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction du greffe , Division des élections et du soutien aux commissions
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE146217001 - Accorder un contrat à Les Excavations Lafontaine Inc. pour la réhabilitation de la conduite d'eau de 900 mm sur le boulevard Décarie, entre les chemins Côte-Saint-Luc et Queen-Mary - Arrondissement Côte-des-Neiges / Notre-Dame-de-Grâce - Dépense totale de 2 345 475,37 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10119 - 5 soumissionnaires

Il est recommandé de:

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE146217001 - Accorder un contrat à Les Excavations Lafontaine Inc. pour la réhabilitation de la conduite d'eau de 900 mm sur le boulevard Décarie, entre les chemins Côte-Saint-Luc et Queen-Mary - Arrondissement Côte-des-Neiges / Notre-Dame-de-Grâce - Dépense totale de 2 345 475,37 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10119 - 5 soumissionnaires

Signé par Yves SAINDON **Le** 2014-04-22 09:25

Signataire :

Yves SAINDON

Greffier et directeur
Direction générale , Direction du greffe

IDENTIFICATION

Dossier # :1143624015

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction du greffe , Division des élections et du soutien aux commissions
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE146217001 - Accorder un contrat à Les Excavations Lafontaine Inc. pour la réhabilitation de la conduite d'eau de 900 mm sur le boulevard Décarie, entre les chemins Côte-Saint-Luc et Queen-Mary - Arrondissement Côte-des-Neiges / Notre-Dame-de-Grâce - Dépense totale de 2 345 475,37 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10119 - 5 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Dans la poursuite du mandat SMCE146217001 reçu du comité exécutif le 9 avril 2014, la Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres dans le cadre du dossier visant à accorder un contrat à Les Excavations Lafontaine Inc. pour la réhabilitation de la conduite d'eau de 900 mm sur le boulevard Décarie, entre les chemins Côte-Saint-Luc et Queen-Mary - Arrondissement Côte-des-Neiges / Notre-Dame-de-Grâce - Dépense totale de 2 345 475,37 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10119 - 5 soumissionnaires

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG11 0082 (2011-03-24) : Approuver les critères de sélection des contrats à soumettre pour étude à la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats

CG10 0485 (2010-12-21) : Création de la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats

DESCRIPTION

Le rapport (pièce jointe) fait suite à la séance de travail tenue le 16 avril 2014. Il contient les conclusions des membres de la commission à l'égard de la conformité du processus d'octroi de contrat dans le cadre du mandat SMCE146217001 reçu du comité exécutif le 9 avril 2014. La Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres dans le cadre du dossier visant à à accorder un contrat à Les Excavations Lafontaine Inc. pour la réhabilitation de la conduite d'eau de 900 mm sur le boulevard Décarie, entre les chemins Côte-Saint-Luc et Queen-Mary - Arrondissement Côte-des-Neiges / Notre-Dame-de-Grâce - Dépense totale de

2 345 475,37 \$, taxes incluses – Appel d'offres public 10119 - 5 soumissionnaires.
À l'égard du mandat qui lui a été confié dans le cadre de ce dossier, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate la conformité du processus d'appel d'offres.

JUSTIFICATION

Ne s'applique pas

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les commissions permanentes sont des instances de consultation publique instituées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Conformément à la Loi sur les cités et villes et à la Charte de la Ville de Montréal, leur mission consiste à éclairer la prise de décision des élus municipaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pierre G. LAPORTE
Secrétaire recherchiste

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-04-15

Emmanuel TANI-MOORE
Chef de division - Élections et soutien aux commissions



Dossier # : 1143624014

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction du greffe , Division des élections et du soutien aux commissions
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE144551001 - Accorder un contrat à Clean Water Works inc. pour la réalisation de travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage pour le secteur Ouest (contrat UX14300) - Dépense totale de 11 628 456,08 \$, taxes incluses (contrat 11 478 456,08 \$ + incidences 150 000 \$) et accorder un autre contrat à Insituform Technologies Limitée pour la réalisation de travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage pour le secteur Est (contrat UX14299) - Dépense totale de 15 018 969,27 \$, taxes incluses (contrat 14 868 969,27 \$ + incidences 150 000 \$) - Appel d'offres public 10139 - 3 soumissionnaires pour chacun des contrats

Il est recommandé de:

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE144551001 - Accorder un contrat à Clean Water Works inc. pour la réalisation de travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage pour le secteur Ouest (contrat UX14300) - Dépense totale de 11 628 456,08 \$, taxes incluses (contrat 11 478 456,08 \$ + incidences 150 000 \$) et accorder un autre contrat à Insituform Technologies Limitée pour la réalisation de travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage pour le secteur Est (contrat UX14299) - Dépense totale de 15 018 969,27 \$, taxes incluses (contrat 14 868 969,27 \$ + incidences 150 000 \$) - Appel d'offres public 10139 - 3 soumissionnaires pour chacun des contrats

Signé par Yves SAINDON **Le** 2014-04-22 09:22

Signataire :

Yves SAINDON

Greffier et directeur
Direction générale , Direction du greffe

IDENTIFICATION

Dossier # :1143624014

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction du greffe , Division des élections et du soutien aux commissions
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE144551001 - Accorder un contrat à Clean Water Works inc. pour la réalisation de travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage pour le secteur Ouest (contrat UX14300) - Dépense totale de 11 628 456,08 \$, taxes incluses (contrat 11 478 456,08 \$ + incidences 150 000 \$) et accorder un autre contrat à Insituform Technologies Limitée pour la réalisation de travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage pour le secteur Est (contrat UX14299) - Dépense totale de 15 018 969,27 \$, taxes incluses (contrat 14 868 969,27 \$ + incidences 150 000 \$) - Appel d'offres public 10139 - 3 soumissionnaires pour chacun des contrats

CONTENU

CONTEXTE

Dans la poursuite du mandat SMCE144551001 reçu du comité exécutif le 9 avril 2014, la Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres dans le cadre du dossier visant à accorder un contrat à Clean Water Works inc. pour la réalisation de travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage pour le secteur Ouest (contrat UX14300) - Dépense totale de 11 628 456,08 \$, taxes incluses (contrat 11 478 456,08 \$ + incidences 150 000 \$) et accorder un autre contrat à Insituform Technologies Limitée pour la réalisation de travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage pour le secteur Est (contrat UX14299) - Dépense totale de 15 018 969,27 \$, taxes incluses (contrat 14 868 969,27 \$ + incidences 150 000 \$) - Appel d'offres public 10139 - 3 soumissionnaires pour chacun des contrats.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CG11 0082 (2011-03-24) : Approuver les critères de sélection des contrats à soumettre pour étude à la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats
- CG10 0485 (2010-12-21) : Création de la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats

DESCRIPTION

Le rapport (pièce jointe) fait suite à la séance de travail tenue le 16 avril 2014. Il contient les conclusions des membres de la commission à l'égard de la conformité du processus d'octroi de contrat dans le cadre du mandat SMCE144551001 reçu du comité exécutif le 9 avril 2014. La Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres dans le cadre du dossier visant à accorder un contrat à Clean Water Works inc. pour la réalisation de travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage pour le secteur Ouest (contrat UX14300) - Dépense totale de 11 628 456,08 \$, taxes incluses (contrat 11 478 456,08 \$ + incidences 150 000 \$) et accorder un autre contrat à Insituform Technologies Limitée pour la réalisation de travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage pour le secteur Est (contrat UX14299) - Dépense totale de 15 018 969,27 \$, taxes incluses (contrat 14 868 969,27 \$ + incidences 150 000 \$) - Appel d'offres public 10139 - 3 soumissionnaires pour chacun des contrats.

À l'égard du mandat qui lui a été confié dans le cadre de ce dossier, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate la conformité du processus d'appel d'offres.

JUSTIFICATION

Ne s'applique pas

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les commissions permanentes sont des instances de consultation publique instituées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Conformément à la Loi sur les cités et villes et à la Charte de la Ville de Montréal, leur mission consiste à éclairer la prise de décision des élus municipaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pierre G. LAPORTE
Secrétaire recherchiste

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-04-15

Emmanuel TANI-MOORE
Chef de division - Élections et soutien aux
commissions

**Dossier # : 1143624018**

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction du greffe , Division des élections et du soutien aux commissions
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE140380001 - Accorder un contrat à la firme Entreprise de Construction T.E.Q. inc. pour réaliser les travaux d'aménagement extérieur - phase 2 du Centre de soccer de Montréal au CESH. Dépense totale de 4 249 498,19 \$, taxes incluses, comprenant les contingences, les frais incidents et les frais de gestion liés à la phase 1, ainsi que le contrat des travaux d'aménagement extérieur de la phase 2 s'élevant à 3 537 435,07 \$. Appel d'offres public 5690 - 4 soumissions. Autoriser une dépense additionnelle de 192 951,00 \$ taxes incluses, pour les frais de gestion liés à la phase 1, dans le cadre du contrat accordé à la firme Entreprise de Construction T.E.Q. inc. (CM13 0582), majorant ainsi le montant total du contrat de 39 474 619,12 \$ à 39 667 570, 12 \$, taxes incluses.

Il est recommandé de:

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE140380001 - Accorder un contrat à la firme Entreprise de Construction T.E.Q. inc. pour réaliser les travaux d'aménagement extérieur - phase 2 du Centre de soccer de Montréal au CESH. Dépense totale de 4 249 498,19 \$, taxes incluses, comprenant les contingences, les frais incidents et les frais de gestion liés à la phase 1, ainsi que le contrat des travaux d'aménagement extérieur de la phase 2 s'élevant à 3 537 435,07 \$. Appel d'offres public 5690 - 4 soumissions. Autoriser une dépense additionnelle de 192 951,00 \$ taxes incluses, pour les frais de gestion liés à la phase 1, dans le cadre du contrat accordé à la firme Entreprise de Construction T.E.Q. inc. (CM13 0582), majorant ainsi le montant total du contrat de 39 474 619,12 \$ à 39 667 570, 12 \$, taxes incluses.

Signé par Yves SAINDON **Le** 2014-04-22 09:36

Signataire :

Yves SAINDON

Greffier et directeur
Direction générale , Direction du greffe

IDENTIFICATION

Dossier # :1143624018

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction du greffe , Division des élections et du soutien aux commissions
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE140380001 - Accorder un contrat à la firme Entreprise de Construction T.E.Q. inc. pour réaliser les travaux d'aménagement extérieur - phase 2 du Centre de soccer de Montréal au CESM. Dépense totale de 4 249 498,19 \$, taxes incluses, comprenant les contingences, les frais incidents et les frais de gestion liés à la phase 1, ainsi que le contrat des travaux d'aménagement extérieur de la phase 2 s'élevant à 3 537 435,07 \$. Appel d'offres public 5690 – 4 soumissions. Autoriser une dépense additionnelle de 192 951,00 \$ taxes incluses, pour les frais de gestion liés à la phase 1, dans le cadre du contrat accordé à la firme Entreprise de Construction T.E.Q. inc. (CM13 0582), majorant ainsi le montant total du contrat de 39 474 619,12 \$ à 39 667 570, 12 \$, taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

Dans la poursuite du mandat SMCE140380001 reçu du comité exécutif le 9 avril 2014, la Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres dans le cadre du dossier visant à accorder un contrat à la firme Entreprise de Construction T.E.Q. inc. pour réaliser les travaux d'aménagement extérieur - phase 2 du Centre de soccer de Montréal au CESM. Dépense totale de 4 249 498,19 \$, taxes incluses, comprenant les contingences, les frais incidents et les frais de gestion liés à la phase 1, ainsi que le contrat des travaux d'aménagement extérieur de la phase 2 s'élevant à 3 537 435,07 \$. Appel d'offres public 5690 – 4 soumissions. Autoriser une dépense additionnelle de 192 951,00 \$ taxes incluses, pour les frais de gestion liés à la phase 1, dans le cadre du contrat accordé à la firme Entreprise de Construction T.E.Q. inc. (CM13 0582), majorant ainsi le montant total du contrat de 39 474 619,12 \$ à 39 667 570, 12 \$, taxes incluses.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM11 0170 (2011-03-21) : Approuver les critères de sélection des contrats à soumettre pour étude à la Commission permanente du conseil municipal sur l'examen des contrats
 CM10 0953 (2010-12-14) : Création de la Commission permanente du conseil municipal sur l'examen des contrats

DESCRIPTION

Le rapport (pièce jointe) fait suite à la séance de travail tenue le 16 avril 2014. Il contient les conclusions des membres de la commission à l'égard de la conformité du processus d'appel d'offres tenu dans le cadre du mandat SMCE140380001 reçu du comité exécutif le 9 avril 2014. La Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres dans le cadre du dossier visant à accorder un contrat à la firme Entreprise de Construction T.E.Q. inc. pour réaliser les travaux d'aménagement extérieur - phase 2 du Centre de soccer de Montréal au CESH. Dépense totale de 4 249 498,19 \$, taxes incluses, comprenant les contingences, les frais incidents et les frais de gestion liés à la phase 1, ainsi que le contrat des travaux d'aménagement extérieur de la phase 2 s'élevant à 3 537 435,07 \$. Appel d'offres public 5690 – 4 soumissions. Autoriser une dépense additionnelle de 192 951,00 \$ taxes incluses, pour les frais de gestion liés à la phase 1, dans le cadre du contrat accordé à la firme Entreprise de Construction T.E.Q. inc. (CM13 0582), majorant ainsi le montant total du contrat de 39 474 619,12 \$ à 39 667 570, 12 \$, taxes incluses. À l'égard du mandat qui lui a été confié dans le cadre de ce dossier, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate la conformité du processus d'appel d'offres.

JUSTIFICATION

Ne s'applique pas

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les commissions permanentes sont des instances de consultation publique instituées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Conformément à la Loi sur les cités et villes et à la Charte de la Ville de Montréal, leur mission consiste à éclairer la prise de décision des élus municipaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pierre G. LAPORTE
Secrétaire recherchiste

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-04-15

Emmanuel TANI-MOORE
Chef de division - Élections et soutien aux
commissions



Dossier # : 1143624017

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction du greffe , Division des élections et du soutien aux commissions
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE143313001 - Accorder un contrat de services professionnels à Logic-Contrôle Inc. pour l'acquisition et la paramétrisation d'un système intelligent pour le transport de la neige (SIT-Neige) pour une somme maximale de 1 587 234.47 \$, taxes incluses – Appel d'offres public (No 13-13073) - (3 soumissionnaires)

Il est recommandé de:

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE143313001 - Accorder un contrat de services professionnels à Logic-Contrôle Inc. pour l'acquisition et la paramétrisation d'un système intelligent pour le transport de la neige (SIT-Neige) pour une somme maximale de 1 587 234.47 \$, taxes incluses – Appel d'offres public (No 13-13073) - (3 soumissionnaires)

Signé par Yves SAINDON **Le** 2014-04-22 09:32

Signataire :

Yves SAINDON

Greffier et directeur
Direction générale , Direction du greffe

IDENTIFICATION

Dossier # :1143624017

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction du greffe , Division des élections et du soutien aux commissions
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE143313001 - Accorder un contrat de services professionnels à Logic-Contrôle Inc. pour l'acquisition et la paramétrisation d'un système intelligent pour le transport de la neige (SIT-Neige) pour une somme maximale de 1 587 234.47 \$, taxes incluses – Appel d'offres public (No 13-13073) - (3 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Dans la poursuite du mandat SMCE143313001 reçu du comité exécutif le 9 avril 2014, la Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres dans le cadre du dossier visant à accorder un contrat de services professionnels à Logic-Contrôle Inc. pour l'acquisition et la paramétrisation d'un système intelligent pour le transport de la neige (SIT-Neige) pour une somme maximale de 1 587 234.47 \$, taxes incluses – Appel d'offres public (No 13-13073) - (3 soumissionnaires)

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM11 0170 (2011-03-21) : Approuver les critères de sélection des contrats à soumettre pour étude à la Commission permanente du conseil municipal sur l'examen des contrats
 CM10 0953 (2010-12-14) : Création de la Commission permanente du conseil municipal sur l'examen des contrats

DESCRIPTION

Le rapport (pièce jointe) fait suite à la séance de travail tenue le 16 avril 2014. Il contient les conclusions des membres de la commission à l'égard de la conformité du processus d'appel d'offres tenu dans le cadre du mandat SMCE143313001 reçu du comité exécutif le 9 avril 2014. La Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres dans le cadre du dossier visant à accorder un contrat de services professionnels à Logic-Contrôle Inc. pour l'acquisition et la paramétrisation d'un système intelligent pour le transport de la neige (SIT-Neige) pour une somme maximale de 1 587 234.47 \$, taxes incluses – Appel d'offres public (No 13-13073) - (3 soumissionnaires).

À l'égard du mandat qui lui a été confié dans le cadre de ce dossier, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate la conformité du processus d'appel d'offres.

JUSTIFICATION

Ne s'applique pas

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les commissions permanentes sont des instances de consultation publique instituées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Conformément à la Loi sur les cités et villes et à la Charte de la Ville de Montréal, leur mission consiste à éclairer la prise de décision des élus municipaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pierre G. LAPORTE
Secrétaire recherchiste

ENDOSSÉ PAR

Le : 2014-04-15

Emmanuel TANI-MOORE
Chef de division - Élections et soutien aux commissions